BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

Comité de Publication

MM. BEAUVISAGE, *président*, MARIÉJOL, *secrétaire*, CAILLEMER,
LORTET, DEPÉRET, CLÉDAT, J. APPLETON, CARTAN, CHABOT, A. PIC, VESSIOT

13



LYON
A. STORCK ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, Rue de la Méditerranée, 8

PARIS
MASSON ET Cie, ÉDITEURS, 120, boulevard Saint-Germain

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

DISCOURS PRONONCÉ

PAR

M. G. COMPAYRÉ, recteur de l'Académie de Lyon

le 17 septembre 1899

A L'INAUGURATION DU MONUMENT CHABAS

Messieurs,

Nul ne regrette plus que moi l'absence de MM. les membres du Gouvernement, M. le sous-secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, et M. le ministre de l'Instruction publique. Empêché d'assister à cette solennité, à laquelle manquera l'éclat de sa parole et l'autorité de sa personne, M. le ministre m'a délégué l'honneur de le représenter au milieu de vous; et mon regret s'accroît du sentiment que j'ai de mon incompétence pour louer dignement François Chabas. Un orientaliste seul, — et je ne le suis en aucune façon, — pourrait apprécier avec exactitude le mérite spécial, le savoir technique d'un linguiste qui a su se placer au premier rang parmi les égyptologues français, au-dessous de Champollion sans doute, qui a été le grand initiateur, qui a le premier labouré ce champ mystérieux, mais à côté des de Rougé et des Mariette qui ont fécondé les mêmes sillons.

Heureusement, dans cette admirable vie de travail qu'a été la vie de Chabas, il y a assez d'aspects accessibles à tous pour qu'il soit permis même à un profane, qui ne saurait le juger que du dehors, de célébrer avec sincérité sa mémoire. Et d'autre part, quelque peu versé que l'on soit dans la connaissance des langues orientales, il est impossible de ne pas reconnaître, même après un examen rapide de ses œuvres, quelle a été l'importance de ses recherches et de ses

découvertes. Aussi bien peut-on dire que, pour l'admirer, il suffirait d'être soi-même, à un degré quelconque, un homme d'étude, et j'ajoute que pour l'aimer, il suffit d'être Français.

Il y a deux mois, à la distribution des prix du Lycée de Mâcon, qui porte le nom d'un grand poète et d'un grand citoyen, le nom de Lamartine, je saluais ce beau département de Saône-et-Loire, qui s'est toujours tenu à l'avant-garde du pays dans les combats livrés pour la liberté et le progrès; je rappelais ses vertus patriotiques et ses gloires littéraires. Aujourd'hui, devant ce monument qu'une municipalité généreuse élève à Chabas, avec le concours des Sociétés savantes de la France et de l'étranger, je salue une illustration d'un tout autre genre, une illustration scientifique, que Paris pourrait envier à la province, et que doit revendiquer avec orgueil cette ville de Chalon-sur-Saône que Chabas n'a jamais voulu quitter et à laquelle il a appartenu tout entier.

Le premier trait caractéristique de Chabas, c'est en effet que, de parti pris, il est resté un homme de province. Les Parisiens le lui ont reproché parfois, tout étonnés qu'un savant de sa valeur pût consentir à se passer d'eux, et à exister loin de la capitale. Mais il a tenu bon : il a refusé, par exemple, d'être candidat à la chaire du Collège de France que de Rougé laissa vacante en 1873, alors que les maîtres de la science, et notamment Mariette, le présentaient en première ligne, en même temps que M. Maspéro, pour occuper la succession. Depuis le jour où il s'est établi définitivement à Chalon, en 1837, — il avait vingt ans, — jusqu'en 1882, date de sa mort, Chabas ne s'est pour ainsi dire pas séparé de Chalon. Dans la notice biographique que lui ont consacrée avec un soin pieux son frère M. Frédéric Chabas, et un de ses élèves, M. Virey, nous ne trouvons notés que deux séjours à Paris, et encore, quand il y passa un mois en 1867, c'était à l'occasion de l'Exposition universelle. Par l'imagination, il a voyagé à travers le monde; — comme il l'a montré dans celui de ses ouvrages qui contient le plus d'idées générales, les *Études sur l'antiquité historique*, publiées en 1872 et dont la première édition fut épuisée en un mois, succès bien rare pour un livre de science; — par la pensée, il a vécu presque constamment dans le lointain Orient; mais de fait, il a été le plus sédentaire des hommes. Cet égyptologue n'est jamais allé en Égypte! L'envie ne lui en manquait pourtant pas : à propos de son ami Deveria, il s'écriait avec un soupir de regret : « Heureux coquin! il est maintenant sur les rives du Nil!.. » Sa seule excursion à l'étranger, ce fut, en 1869, son voyage de cinq semaines en Italie : mission d'études à travers les musées italiens, que lui avait confiée

le ministre Bourbeau, et d'où il revint tout fier de la belle moisson de documents qu'il y avait récoltée : plus de cent pages de copies d'inscriptions égyptiennes et de papyrus.

Par sa fidélité à Chalon-sur-Saône, Chabas a obtenu ce résultat remarquable, de nature à réjouir et à charmer tous les amis de la décentralisation intellectuelle : c'est qu'il a réussi à faire de sa ville d'adoption un centre d'activité égyptologique, sur lequel tous les orientalistes d'Europe avaient les yeux fixés. Les visiteurs de marque ne lui firent pas défaut : Mariette s'est arrêté à Chalon en 1873. De toutes parts y affluait une correspondance scientifique des plus intéressantes. Et voici un détail piquant : lorsque, en 1869, on négligea de l'inviter aux fêtes d'inauguration du canal de Suez, où ses confrères regrettèrent vivement son absence, un d'entre eux, un humoriste, se chargea de le venger, en écrivant un voyage en Égypte, dont il consacrait le premier chapitre à Chalon, et où il décrivait les habitudes de travail de Chabas, sa maison, sa bibliothèque et jusqu'à sa salle de billard ;... comme si pour faire le voyage de France en Égypte, la première station, le point de départ eût été la ville de Chalon.

Soyons reconnaissants à Chabas, Messieurs, d'avoir démontré par son propre exemple que le métier d'orientaliste n'est pas impossible hors Paris, et que les hommes de bonne volonté peuvent travailler avec succès, avec gloire, même en province. Comme me l'écrivait ces jours-ci le chef actuel de l'égyptologie française, mon éminent camarade et ami, M. Maspéro : « Chabas a été un bel exemple de provincialité triomphante et glorieuse ! »

Mais Chabas a été un exemple à bien d'autres points de vue encore. Il se trouve que cet homme de science a été en même temps un commerçant, un commerçant avisé et heureux. Dans sa maison, le cabinet d'affaires voisinait avec la chambre d'études ; dans sa vie en partie double, les occupations commerciales alternaient avec les investigations scientifiques. Sans doute toutes les activités humaines s'appellent, s'excitent l'une l'autre. L'alliance du négoce et de la vie intellectuelle, je pourrais vous rappeler qu'elle s'est souvent réalisée dans l'histoire ; je pourrais vous citer, sans aller bien loin, une ville voisine, la grande cité lyonnaise, où on voit une jeune et puissante Université accueillie par les sympathies, soutenue par le concours d'une bien vieille Chambre de commerce, et un noble effort tenté pour que, depuis longtemps renommée dans le monde par sa richesse industrielle, Lyon le soit aussi et s'égale aux foyers les plus actifs de la pensée humaine par la culture des lettres, des sciences et des arts.

Mais à Lyon ce ne sont pas les mêmes hommes qui travaillent à ce double résultat, et qui suivent ce double courant, tandis qu'il a été donné à Chabas de nous montrer réunies dans un seul homme ces qualités si diverses et en apparence opposées. De la même plume alerte et précise, Chabas rédigeait les comptes de sa maison de commerce et des mémoires pour les sociétés savantes. Certes, ce n'est pas un spectacle banal que celui d'un homme dont un tribunal et une chambre de commerce mènent le deuil en même temps que les académies, et dont le souvenir peut associer aux regrets du monde savant l'hommage que lui rendait, en 1882, un de ses successeurs à la présidence de la Chambre de commerce de Chalon, M. Antoine Chevrier, quand il proclamait « les éminents services que Chabas avait rendus au pays ».

Il y a dans la physionomie si intéressante de Chabas un dernier caractere qu'il importe de ne pas laisser dans l'ombre. C'est qu'il a été son propre maître; c'est qu'il s'est élevé par lui-même, presque sans guide, par les sentiers inconnus, jusqu'aux sommets d'une science ardue. Une vocation personnelle, beaucoup plus que l'aide d'autrui, l'a excité à faire les premiers pas. Et il a continué, comme il avait commencé, se suffisant à lui-même, avec ses propres ressources. Il a été, en quelque sorte, un volontaire de l'égyptologie. Les autres ont eu des chaires, des missions officielles : lui s'est tenu à l'écart. Les autres ont eu à leur disposition les leçons de maîtres savants, les collections, les bibliothèques : lui a travaillé seul. Songeons, Messieurs, que ce vaillant chercheur, ce membre correspondant de l'Institut, n'avait pas même reçu l'instruction classique. Chabas n'a jamais fréquenté d'autre école qu'une école primaire de Chalon. Quelle énergie laborieuse n'a-t-il pas fallu à ce jeune homme de seize ans, qui placé à seize ans comme employé, à Nantes, en 1831, dans la maison de commerce de ses oncles, y a trouvé le temps d'apprendre le latin, le grec, l'anglais; qui, plus tard, parvenait à posséder l'allemand, l'italien, l'espagnol, et qui se préparait ainsi, grâce à un don de merveilleuse facilité pour l'acquisition des langues étrangères, vivantes ou mortes, à aborder victorieusement la langue et l'écriture égyptiennes, dont il ne commença l'étude qu'à trente-cinq ans, en 1852 ?

Alors que pour tant d'autres savants ou lettrés on peut dire, sans leur faire tort, qu'ils doivent en partie leur talent et leur succès aux circonstances favorables qui les ont aidés, qu'ils sont surtout le produit d'une éducation privilégiée, comme le reflet du milieu où ils ont vécu, Chabas nous apparaît donc comme le fils de ses œuvres,

comme une force spontanée et géniale née sous le souffle d'une inspiration personnelle. L'étude, le travail de l'esprit, a été sa première et irrésistible impulsion. Il y a, dans la notice que lui ont consacrée ses biographes, une page admirable, signée de lui, où il nous parle du premier livre qu'il ait eu entre les mains, à huit ans, alors que sa famille était encore installée à Réguignier, près de Briançon, dans un hameau reculé, son lieu de naissance. Ce livre, qui date de 1811, avait pour titre : *Abrégé de toutes les sciences et géographie à l'usage des enfants*. Chabas avait eu l'occasion de voir chez des voisins qu'il fréquentait un beau volume reçu en cadeau au premier de l'an 1825, et « ce volume, dit-il, m'avait ébloui. Je sentis s'éveiller en moi mon instinct bouquineur. J'en rêvais la nuit! j'en perdais le boire et le manger! » Sa mère essaya bien, pour le calmer, de demander qu'on lui prêtât le beau volume, objet de ses convoitises : on le lui refusa, et c'est alors que son excellent père courut à Briançon et lui en rapporta, un peu au hasard, l'ouvrage qui devait être comme la clef de son intelligence naissante, qui devait allumer ses premières curiosités. « C'est ce modeste ouvrage, écrit-il lui-même, qui a développé en moi des goûts auxquels je suis redevable des plus grandes satisfactions de ma vie. » Ah! ce petit livre élémentaire, précieuse relique des années d'enfance, dont Chabas dit qu'il l'a suivi partout, saluons-le avec respect, car c'est lui qui a décidé de sa vocation intellectuelle; c'est grâce à lui qu'il est devenu un curieux, un studieux, un liseur; c'est grâce à lui qu'il est parvenu longtemps après à interpréter et à traduire le plus ancien livre du monde, ce papyrus de Prisse, qu'il étudia en 1858, et où il eut la joie de retrouver, vieille de cinq mille ans et ensevelie dans les énigmes des hiéroglyphes, la morale éternelle de l'humanité, les plus beaux préceptes sur l'autorité paternelle, la louange de la soumission des enfants, et jusqu'au commandement du Décalogue : « Le fils qui reçoit avec obéissance la parole de son père deviendra vieux à cause de cela!.. »

Dans les conditions où était placé Chabas, l'ambition qu'il conçut en 1852 de devenir l'émule de Champollion était particulièrement hardie. Il y avait d'abord les difficultés intrinsèques, inhérentes à ce genre de recherches, où, comme il le disait, « on est exposé cent fois à prendre le Pirée pour un homme », où il est plus aisé de risquer des hypothèses que d'établir des conclusions certaines et définitives, où il faut plus que des connaissances solides, plus qu'une méthode sûre, où est nécessaire aussi, pour dérober au sphinx égyptien de nouveaux secrets, une sorte d'instinct de divination, divination

toujours sujette à erreur. Qu'on en juge par des aventures d'interprétation telles que celle-ci : — En 1866, le *Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie et en Palestine* est présenté par Chabas comme une relation authentique, comme le récit d'un voyage réel, et apres lui, avec plus de vraisemblance, d'autres égyptologues n'y voient qu'une composition de géographie, rédigée par un écolier égyptien, un écolier d'il y a quatre mille ans, et accompagnée des commentaires, des corrections de son professeur; — et de même, en 1874, Chabas publie un prétendu roman d'amour, l'*Épisode du jardin des fleurs*, et quelques années plus tard, M. Maspéro, en établissant qu'il fallait rapprocher d'une autre manière les vingt-deux fragments dont se composait le texte égyptien brisé, a démontré qu'il ne s'agit pas d'une histoire amoureuse, mais simplement d'une fantaisie poétique, dont l'auteur reproduit la conversation imaginaire de trois arbres d'un jardin, qui tour à tour célèbrent la beauté d'une femme assise à leur ombre...

Mais aux difficultés de la matière elle-même s'ajoutait pour Chabas l'insuffisance des moyens dont il disposait pour les vaincre, dans l'isolement de sa vie de province. Tous ces obstacles, il en a triomphé par des sacrifices personnels, par la longue persévérance d'une infatigable activité. D'abord il lui fallait se procurer des textes, et les textes une fois déchiffrés, il lui fallait les publier, les imprimer. De ses propres deniers il achetait des types coptes et hébreux, puis il s'essayait à fabriquer lui-même des types hiéroglyphiques, soit avec des clichés de zinc, soit avec des bois qu'il sculptait de ses mains, et enfin, peu satisfait du résultat de ces essais, il avait recours à l'autographie. Ce n'est qu'en 1865 qu'il obtint, — non du gouvernement français qui lui avait répondu par un refus fondé sur le règlement rigide de l'imprimerie nationale, — mais de l'imprimerie royale de Berlin, la concession d'une fonte hiéroglyphique. « Vous êtes un rude piocheur, » lui écrivait Devéria. Et en effet, l'étude n'a été interrompue dans sa vie que par l'excès même de l'étude, je veux dire par la maladie, par l'épuisement dont l'étude prolongée était précisément le principe... Je me trompe, il y eut une autre interruption, qui lui fait honneur. En 1870, au milieu des désastres de la patrie, Chabas déclare « qu'il était devenu incapable de tout travail sérieux ». Ce conseiller municipal de Chalon-sur-Saône ne s'enfermait pas dans sa « tour d'ivoire », comme un savant égoïste, insensible aux affaires du monde : il aimait la France et souffrait pour elle.

Ajoutons qu'une fois connu par ses premiers travaux, Chabas a trouvé, non-seulement en France, mais aussi — et peut-être surtout,

— à l'étranger, l'appui dont il avait besoin. De toutes parts, de l'Angleterre, de l'Allemagne, du Danemark et même de l'Amérique, des correspondants autorisés le félicitaient, l'encourageaient, lui envoyaient des documents, des communications précieuses. Les études égyptologiques, précisément parce qu'elles sont très spéciales et hérissées de difficultés, ont pour conséquence de créer entre les rares adeptes qui s'y consacrent une sorte de camaraderie, de franc-maçonnerie; comme il arrivait au moyen âge, alors que les livres manquaient, que la science était pauvre, et qu'isolés, chacun dans leur pays, les hommes d'études se tendaient la main par-dessus les frontières. Mais les encouragements locaux ne manquèrent pas non plus à Chabas, et nous n'avons garde d'oublier quel concours généreux lui a prêté la *Société d'histoire et d'archéologie de Chalon*, lorsqu'elle faisait par exemple, en 1860, les frais de publication du *Papyrus magique Harris*, une des œuvres capitales de Chabas.

Le travail est la loi de ce monde ; il en est la joie, et Chabas en a connu plus que personne les austères et profondes jouissances. Avec quel enthousiasme il pénétrait dans l'antiquité sacrée de cette terre d'Égypte, dont il disait que par delà la Grèce elle a été « la nourrice universelle de l'intelligence humaine », ou encore que « pendant de longs siècles elle a tenu seule dans le monde le sceptre des sciences et des arts, et qu'elle avait déjà traversé bien des périodes de grandeur et de décadence, alors que les nations de l'Europe sortaient à peine de la barbarie ! »

L'Égypte, Messieurs, nous ne saurions être trop reconnaissants envers tous ceux qui de façon ou d'autre ont contribué à y établir, à y maintenir le prestige du nom français : à nos ingénieurs, à nos soldats, — je ne parle pas seulement de ceux d'autrefois, je songe aussi à ceux dont M. le Président de la République, dans son salut à l'armée de Paris, le 14 juillet dernier, disait qu'ils ont fièrement porté le drapeau tricolore des rives du Congo aux rives du Nil ; — mais réservons aussi notre gratitude aux savants qui ont révélé l'Égypte à elle-même, en exhumant ses monuments, en déchiffrant son écriture, et qui ont ainsi fondé sur des assises indestructibles une influence pacifique que l'occupation anglaise actuelle ne parviendra pas à détruire.

Chabas a eu sa part, une part considérable, dans cette œuvre de propagation de l'esprit français. Comme le disait Devéria, « il a été un de ces rudes gaillards qui ont joliment secoué les voiles de Dame Isis », c'est-à-dire les mystères de la vieille Égypte. Et voilà pourquoi sa renommée mérite de vivre dans l'opinion publique, de même que

l'influence de ses travaux subsistera dans les œuvres de ses successeurs. S'il n'a pas eu de maîtres, en effet, il a su trouver des élèves. M. Maspéro déclare lui-même que sa science procède indirectement de celle de Chabas, « n'ayant eu d'abord, dit-il, et pendant longtemps d'autres livres d'égyptologie que les ouvrages de Chabas achetés sur ses économies d'écolier ».

L'Université de Lyon, Messieurs, où Chabas eût salué avec joie l'institution, qui n'est survenue qu'après sa mort, en 1880, d'un cours d'égyptologie, tour à tour confié à M. Loret, actuellement directeur du service des antiquités de l'Égypte, et aujourd'hui à un jeune maître distingué, M. Moret — l'Université de Lyon, que je représente ici, s'associe aux témoignages d'estime et d'admiration qui se pressent autour du nom de Chabas. Elle se réjouit que l'année 1899 ait été particulièrement heureuse pour sa mémoire, et que cette fin du XIXe siècle voie consacrer, dans la personne d'un de ses plus remarquables adeptes, cette science française de l'égyptologie que le même siècle à ses débuts a vu surgir dans les inoubliables découvertes de Champollion : — d'une part, en effet, à Paris, c'est cette année même qu'a paru dans la *Bibliothèque égyptologique*, publiée sous la direction de M. Maspéro, le premier volume des œuvres diverses de Chabas; trois autres volumes suivront, monument impérissable des recherches qu'il a poursuivies pendant trente ans, dont il a défendu les résultats avec vivacité, dans des polémiques assez vigoureuses pour qu'on les ait taxées d'âpreté, en homme qui ayant étudié avec conscience est pénétré du prix de ses idées, et qu'il a exposées dans une langue sobre et ferme, véritable modèle de style scientifique; — et d'autre part, ici, au milieu de ses concitoyens, un autre monument s'élève, un monument de bronze, dû à un habile artiste, qui perpétuera l'image de sa noble physionomie, de ses traits énergiques, afin que dans la suite des temps tous ceux qui passeront devant ce buste s'inclinent avec déférence et se rappellent celui qui a été le serviteur éminent de la science universelle, qui a honoré la France et illustré Chalon.

LA TUBERCULOSE : QUESTION SOCIALE

CONFÉRENCE

faite le 26 novembre 1899

A LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

par le Dr Léon PETIT

Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants tuberculeux

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans cette enceinte de l'Université de Lyon, où tant de professeurs éminents se font entendre chaque jour, il peut paraître étrange qu'un médecin vienne de Paris pour vous entretenir d'une question sociale que beaucoup d'autres ici auraient su traiter, sinon avec plus de conviction, du moins avec plus d'autorité. Ma présence à cette tribune demande une explication que je veux vous donner en commençant, car elle est mon excuse.

Un homme de bien qu'on trouve à Lyon, en tête de liste, dans toutes les œuvres charitables (ce signalement suffit à le désigner) vint me trouver un jour et me tint le langage suivant : « Vous êtes à la tête de l'unique Œuvre d'enfants tuberculeux qui, à l'heure actuelle, existe en France. Je m'occupe de la seule œuvre d'hospitalisation des tuberculeux adultes qui va bientôt exister en France, le Sanatorium d'Hauteville que nous avons constitué avec les ressources de l'initiative privée. Je viens vous demander d'associer nos efforts. »

Je contemplai cet homme, au langage d'apôtre, me disant tout bas qu'il ne tarderait pas à s'apercevoir qu'entre le rêve et la réalité il y a un abîme, et que son sanatorium, s'il n'avait d'autre fondation que sa bonne volonté, n'était pas près de sortir de terre.

« Nous avons déjà 500.000 francs », me dit-il — cela commençait à devenir sérieux, et quand j'appris que ces 500.000 francs étaient le produit d'une souscription publique, je ne pus m'empêcher de penser qu'une œuvre si généreusement dotée à son berceau légitimait déjà toutes les espérances de ceux qui guidaient ses premiers pas.

J'ai appris depuis que la reconnaissance d'utilité publique lui avait été accordée d'emblée et que le gouvernement venait de lui allouer une somme de 450.000 francs sur les fonds du pari mutuel. Nous n'étions donc plus sur le terrain des vagues paroles, mais sur celui des palpables réalités.

L'œuvre naissante m'a fait l'honneur de penser que mon concours pouvait lui être utile. Je le lui apporte de grand cœur, en souhaitant qu'il réponde à ses espérances, et je la remercie de me confier le soin de défendre une cause que je sais gagnée d'avance, en cette ville où tant d'efforts généreux ont su se grouper pour l'accomplissement d'une tâche noble et grande.

*
* *

« La Tuberculose : Question sociale ! ! » Voilà un titre de conférence qui, peut-être, vous paraîtra un peu prétentieux : il n'est que juste, cependant, car la tuberculose est plus qu'une maladie, elle est une véritable question sociale, et même une des plus grosses questions sociales qui, à l'heure présente, se pose impérieuse, aiguë à toutes les nations civilisées.

Question sociale : la tuberculose l'est par l'importance de ses ravages incessants. Plus meurtrière, à elle seule, que toutes les maladies infectieuses réunies, elle est pour notre pauvre espèce humaine une effroyable calamité à laquelle les fléaux les plus justement redoutés sont à peine comparables. Si vous désirez fixer vos idées sur ce point, écoutez les chiffres que voici.

Parmi les désastres publics les plus terrifiants, il en est deux qui dans l'esprit public tiennent incontestablement le premier rang. Leur nom seul fait frémir : la guerre, le choléra ! La guerre ! des milliers d'existences vigoureuses jetées en pâture à la gueule des canons, les mères en larmes, le pays en deuil ! Le choléra ! la vie sociale supendue, les quarantaines, la panique...

Depuis le commencement du siècle jusqu'à ce jour, elles ont été nombreuses, en France, les guerres, à commencer par la sanglante épopée impériale pour finir aux récentes entreprises coloniales, en passant par la conquête si chèrement payée de l'Algérie, les campagnes du second empire, les horreurs de l'année terrible, etc... Coût, en chiffres ronds, deux millions d'hommes. A l'actif du choléra : environ un demi-million, car l'hygiène a su avoir raison, en France, de ce meurtrier fléau. Soit, au total, 2.500.000 victimes faites par toutes les guerres et toutes les épidémies cholériques qui de 1800 à 1899 ont éprouvé notre pays.

Or, dans le même temps, sans fracas, sans presque éveiller l'attention, insidieusement, lentement, méthodiquement, la tuberculose a tué tous les ans 150,000 Français, soit au total quinze millions ! six fois plus que guerre et choléra réunis, sept fois et demie plus que toutes les guerres, trente fois plus que toutes les épidémies de choléra ! !..... On se demande, avec stupeur, par quelle aveugle insouciance un peuple civilisé peut vivre auprès d'un tel ennemi, sans même chercher à le combattre.

Question sociale : la tuberculose l'est aussi par la qualité des victimes qu'elle choisit. C'est dans l'enfance, dans la jeunesse, dans l'adolescence qu'elle frappe ses coups les plus meurtriers, compromettant ainsi la vitalité d'un pays et la force d'une société dont elle fauche en herbe l'avenir et les espérances.

Question sociale : la tuberculose l'est encore, l'est surtout par ses rapports avec la misère, autre facteur de déchéance sociale. C'est ici le côté douloureux de la plaie qui nous ronge. Misère et tuberculose, l'une engendrant l'autre, marchent de pair, associant leurs efforts dans une commune action destructive.

D'après les travaux de la statistique municipale j'ai fait dresser deux cartes de la ville de Paris par quartiers. La première est la carte de la misère, l'autre de la tuberculose. Sur l'une on a figuré en teintes plus ou moins sombres le degré de bien-être des habitants depuis le blanc qui est la couleur du quartier le plus fortuné jusqu'au noir qui est celle du plus misérable. Sur la seconde on a indiqué la moyenne de la mortalité tuberculeuse pour 100.000 habitants en partant du blanc pour aller jusqu'au noir, suivant que le taux de cette mortalité s'élève. Ces deux cartes sont identiques !

J'ai tout lieu de croire que le même travail établi pour la grande cité industrielle de Lyon donnerait la même leçon de choses navrante dans son éloquence du chiffre.

Ainsi plus la misère est profonde, plus la tuberculose est cruelle.

Entre le quartier le plus riche (huitième arrondissement) et le quartier le plus pauvre (treizième arrondissement) la proportion des décès tuberculeux est de 178 pour 100.000 dans le Paris de l'opulence contre 813 dans le Paris de la misère : environ 1 pour 5 ! Voilà dans toute son injustice sociale un des côtés lamentables du mal social que je vous dénonce.

Il y a pis encore : non seulement la misère crée la tuberculose, mais la tuberculose, à son tour, fait naître la misère et provoque la chute sociale des familles sur lesquelles elle s'abat.

Quand, dans un ménage d'ouvriers, la phtisie vient à frapper le chef de la famille, le désastre est complet et rapide. Ce n'est plus seulement le traitement long et coûteux d'un mal qui ne guérira probablement pas, c'est le chômage définitif, le pain des enfants supprimé. Et sur cette pente, les pauvres gens glissent jusqu'au fond de l'abîme, à moins que la contagion ne vienne (et elle vient trop souvent dans les mansardes) les affranchir de la misère qui les attend.

Question sociale : la tuberculose l'est enfin, par les causes mêmes qui la produisent, l'entretiennent et la propagent. L'extension de cette maladie semble suivre le développement de la civilisation. A peu près inconnue dans les pays sauvages où l'homme perfectionné n'a pas encore apporté ses tares morales et physiques, la tuberculose exerce ses ravages dans les grands centres avec une cruauté qui semble calculée sur l'importance des entassements humains.

Or plus la civilisation s'affine, plus le paysan se rue à la conquête des villes, désertant la vie saine des champs. Il n'y trouve le plus souvent que la lutte âpre et sans merci dans laquelle il est vaincu d'avance, et ses rêves de grandeur ne tardent guère à sombrer avec sa santé dans le gouffre des maladies de misère où s'engloutissent ses déceptions et son découragement.

Il en est ainsi dans toutes les grandes villes de l'univers civilisé. A Paris, le vrai Parisien, le Parisien de Paris, celui dont les origines remontent seulement à trois générations, est une curiosité qui se fait rare. La classe aisée en fournit quelques échantillons, mais dans les milieux ouvriers, la misère, l'alcoolisme et la tuberculose se chargent de les anéantir rapidement.

Notre œuvre d'Ormesson qui, vous le savez, soigne les petits poitrinaires pauvres s'est livrée depuis dix ans à une enquête sociale des plus instructives à cet égard. Cette enquête démontre que les malades de ses hôpitaux sont dans la proportion de 72 p. 100 des épaves de familles de paysans transplantés à la ville, depuis une

génération, quelquefois deux, jamais plus ! ! Et les pauvres enfants expient cruellement l'erreur de leurs parents qui ont renoncé aux saines vérités de la nature pour venir se broyer dans l'engrenage meurtrier des mensonges de notre civilisation.

Trop souvent hélas! la tuberculose des paysans transplantés aboutit à des drames, qui devraient rester gravés dans nos mémoires, si l'indifférence et le surmenage de notre vie surchauffée ne fermait pas nos yeux aux plus éclatantes leçons.

Jules Simon, l'éloquent défenseur des faibles et des opprimés, que vous avez eu souvent le plaisir d'applaudir à cette chaire, m'a raconté un de ces drames, poignant dans sa touchante simplicité.

Il était une fois (il y a de cela quatre ou cinq ans) deux petits ramoneurs, les deux frères. Ils n'avaient plus de parents. Leur père, un gros Savoyard, était venu mourir phtisique à Paris ; leur mère avait succombé à l'hôpital du mal contracté en soignant son mari.

Des deux petits ramoneurs, le plus jeune était poitrinaire comme son père, comme sa mère ; et son grand frère travaillait pour deux, afin de lui acheter de l'huile de foie de morue. Mais le patron était un homme dur qui menaça de chasser le petit malade s'il ne travaillait pas, lui aussi.

Affolés à la pensée de se voir séparés, les deux gosses prirent la fuite emportant toute leur fortune..... une voiture à bras dans laquelle l'aîné roulait son petit tuberculeux. Ils s'enfuirent loin, bien loin, ainsi que des chiens bafoués. Repoussés partout, comme des vagabonds, ils arrivèrent par un soir neigeux de décembre, au fin fond de la Bretagne, à la porte d'une maison qui se ferma brutalement, malgré leurs supplications.

Le lendemain matin devant la porte de la maison inhospitalière on trouva une petite voiture abandonnée, et dans cette voiture, sous une épaisse couche de neige, deux enfants tout noirs gisaient enlacés dans leur linceul tout blanc, roidis de froid, tordus de faim, morts de misère, mais morts ensemble, dernière épave d'une famille de Savoyards anéantie en quelques années par la grande ville.

Par une ironie du hasard, sur le mur au pied duquel ils avaient râlé délaissés, s'étalaient les lambeaux d'une ancienne affiche électorale promettant une organisation sociale dans laquelle les forts seraient bons, les faibles secourus, le bonheur parfait. On y lisait encore de belles promesses délayées par la pluie, balayées par le vent, oubliées de tous et surtout de celui qui les avait faites, où les mots de *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*, au-dessus de ces deux inno-

centes victimes de l'égoïsme général semblaient avoir la grandeur tragique du *Mané, Thécel, Pharès*, en plein festin de Balthazar...

Autre drame de la tuberculose dans une famille de campagne émigrée à Paris depuis quelques mois. Puisse l'enseignement social qu'il comporte ne pas rester inutile.

Il y a quelques semaines, dans un misérable galetas d'un hôtel meublé de Paris, une mère se tuait avec ses deux enfants : une fillette de six ans et un petit garçon de cinq.

Son mari venait de mourir poitrinaire ; en le soignant, elle avait contracté l'horrible mal dont elle voyait déjà les germes éclore chez ses petits. Sans ressources, incapable de travailler, trop fière pour mendier, découragée, affolée, elle alluma le réchaud !... Dans une lettre adressée au commissaire de police, la pauvre transplantée expliquait ses angoisses, racontait son isolement, excusait son désespoir et terminait par cette phrase lugubrement suggestive : « J'ai payé toutes mes dettes ! !... »

La société n'en peut pas dire autant !.....

*
* *

Quel est le remède à un pareil mal ? Il ne se passe guère d'années sans qu'on annonce, à grand renfort de réclame, la découverte de l'infaillible panacée qui doit, comme par un coup de magie, guérir tous les phtisiques. Trop souvent, hélas ! nous sommes retombés des plus belles espérances au découragement profond ! Aussi combien, même parmi les médecins, se sont réfugiés dans un scepticisme résigné ! « Il est poitrinaire... c'est une question de temps..... il n'y a rien à faire..... le pauvre enfant s'en ira avec la chute des feuilles..... etc..... » Et, se contentant de ces clichés tout faits, la plupart persistent à croire que la tuberculose est incurable parce que nous ne possédons pas encore le vaccin, le sérum ou la lymphe qui doit rendre à la santé tous les tuberculeux.

Trouvera-t-on jamais cet idéal remède ? Souhaitons-le, mais en attendant utilisons les ressources précieuses dont dispose la médecine hygiénique moderne. A elles seules, elles peuvent guérir 25 p. 100 des tuberculeux, soit plus de 30.000 par an, ce qui n'est pas une quantité négligeable.

Les trois grands remèdes de la tuberculose sont la cure d'air, la suralimentation et l'hygiène générale. Leur application rationnelle n'est guère possible que dans des établissements spéciaux désignés

sous le nom de *Sanatorium*, qui sont déjà très nombreux en Allemagne et en Suisse où, se basant sur les résultats qu'ils ont donnés dans la classe aisée, on commence à les édifier pour les tuberculeux indigents. Mais, pour cette dernière catégorie, le traitement comporte un quatrième facteur, qui est l'atténuation de la misère pendant et après la cure.

C'est ici qu'on s'aperçoit bien vite que pour la solution du problème de la tuberculose, la médecine reste désarmée, si elle n'est pas secondée par toutes les forces d'un pays bien décidé à se défendre. Le récent Congrès de la Tuberculose de Berlin démontra cette vérité d'une façon éclatante.

La presse socialiste allemande avait très bien compris comment on doit envisager la question de la tuberculose, et elle avait très nettement indiqué sur quel terrain ce Congrès devait se placer sous peine d'être stérile. C'est ainsi que le journal *Vorwaerts* (En avant) s'exprimait dans les termes suivants :

« La tuberculose n'est pas seulement la maladie la plus meurtrière, elle offre cette particularité d'être surtout la maladie du prolétariat, dont le socialisme poursuit l'émancipation...

« ..... Ce congrès serait indigne de son nom, si aucune mesure d'ordre social n'y était reconnue nécessaire. Il serait étrange que tous ces savants réunis n'eussent à recommander qu'une thérapeutique individuelle contre un mal général dont le remède est un des plus gros problèmes de politique sociale. »

Un journal français, commentant l'article de la feuille allemande, concluait par cette pensée quelque peu décourageante :

« ..... Les remèdes de la philanthropie bourgeoise ont toujours quelque chose d'impuissant et de mesquin. N'attendons pas d'elle, pour lutter contre la tuberculose, qu'elle prenne l'initiative de mesures radicales efficaces. Il appartient au socialisme de mettre l'assistance aux tuberculeux et l'atténuation de la tuberculose dans la classe ouvrière en place d'honneur dans son programme. »

A ces doléances, le socialisme d'État allemand a répondu par les faits. Il a montré les organismes importants d'assistance aux tuberculeux qui, depuis quelques années, ont surgi comme par enchantement sur tous les points du territoire allemand, grâce aux caisses d'assurances. Une campagne énergique se poursuit en faveur de la construction de sanatoriums populaires en plein air, à l'usage des tuberculeux curables. Au lieu de laisser les travailleurs à la ville dans de mauvaises conditions de logement ou de les condamner au séjour dans un hôpital ordinaire, qui n'est pas fait pour eux, on les dirige

sur des établissements spéciaux qui permettent à la fois de les isoler et de les guérir.

Les compagnies et les caisses d'assurances allemandes n'ont pas eu de peine à reconnaître l'intérêt qu'elles avaient à favoriser de tels efforts. Et voici par quel raisonnement elles ont été amenées à jouer un rôle prépondérant dans l'assistance aux tuberculeux.

Tout ouvrier allemand est obligé par la loi de contracter une double assurance contre la maladie et les accidents, et contre l'invalidité ou la vieillesse. Cette législation date du 15 juin 1883 pour l'assurance obligatoire contre la maladie, et du 1er janvier 1891 pour celle contre l'invalidité.

L'assurance est réalisée à l'aide d'organes locaux qui sont les caisses d'assurances, fonctionnant d'après le principe de la mutualité. Chacune d'elles s'administre elle-même et fonctionne séparément ; mais, les caisses trop peu importantes pour se suffire seules peuvent s'associer à d'autres et mettre en commun leurs ressources et leurs frais.

Le nombre des caisses de maladies est considérable — on parle de plus de 25.000 ; — toutes sont des institutions soumises aux prescriptions générales de la loi d'assurance obligatoire. Elles ont pour mission d'allouer à leurs membres, en cas de maladie, des soins et des secours en argent dont le quantum ne peut descendre au-dessous d'un minimum fixé par la loi.

Les caisses sont alimentées par les cotisations de leurs membres et celles des patrons, ceux-ci payant un tiers et les ouvriers deux tiers ; elles sont gérées par un conseil élu parmi les intéressés dans la proportion d'un patron pour deux ouvriers. Certaines caisses libres, fondées par les ouvriers seuls, sont entretenues et gérées uniquement par les ouvriers, en dehors de toute intervention patronale.

La caisse d'invalidité et de vieillesse fonctionne à peu près sur le même principe ; elle assure à l'ouvrier une pension en cas de chômage par infirmité ou de retraite par vieillesse.

Pour les caisses d'assurances, la tuberculose, avec sa marche lente et ses rechutes fréquentes, menaçait de devenir une cause de ruine ; en effet, dès qu'un malade est devenu un chronique, non seulement il ne paie plus sa cotisation, mais il peut pendant longtemps toucher sa pension. Les caisses d'assurances ont vite compris quelles économies elles pouvaient réaliser en soignant leurs membres tuberculeux avant qu'ils soient irrémédiablement perdus.

Comme les caisses d'assurance contre la maladie doivent supporter tous les frais de traitement, les compagnies d'assurance contre l'inva-

lidité leur proposèrent de payer à frais communs les dépenses du traitement, à la condition que ce traitement soit fait dans un sanatorium, méthode qui dans l'état actuel de la science paraît offrir le plus de chances de succès. Généralement, l'entente se fit de la manière la plus simple : la caisse-maladie fournit sa quote-part habituelle, et la caisse-invalidité fait les frais supplémentaires résultant du séjour au sanatorium.

Grâce à cette ingénieuse combinaison, le nombre des sanatoriums populaires augmente avec une rapidité surprenante. Les municipalités des grandes villes, les associations de convalescence, les mutualités, les sociétés philanthropiques, et même la société de la Croix-Rouge prêtèrent un concours très actif à la fondation de ces établissements.

Ici, plusieurs compagnies d'assurances se sont syndiquées pour fonder, avec leurs seules ressources, un sanatorium qu'elles entretiennent à frais communs. Là, ce sont des compagnies d'assurance contre les accidents, qui, sous la condition de disposer d'un certain nombre de lits, ont, avec un intérêt très faible, avancé aux villes et aux sociétés les fonds nécessaires à la construction de ces Hôpitaux de phtisiques.

Or, depuis que les caisses d'assurance contre l'invalidité contribuent aux frais de traitement de tuberculeux envoyés dans les sanatoriums par les caisses d'assurance contre la maladie, elles réalisent de ce fait, tous les ans, des économies considérables. D'autre part, *les résultats du traitement des tuberculeux dans les sanatoriums, en rendant à la vie sociale un certain nombre de malades, produisent un bénéfice social évalué par le bureau d'hygiène de l'Empire allemand à 8.875.000 francs par an, déduction faite des frais de traitement et de l'intérêt des capitaux engagés.*

Les lois sociales allemandes, en transformant le travailleur en une valeur financière cotée, productive d'intérêt et susceptible de fluctuation, ont fait ressortir la déperdition énorme causée par la tuberculose. Si cette déperdition est moins tangible dans les autres pays, elle n'en est pas moins réelle. Les Allemands n'ont pas manqué de le faire remarquer, tout en reconnaissant qu'ils n'auraient pas pu organiser en quelques années leur puissante assistance aux tuberculeux, si l'État n'avait pas eu à sa disposition les cinq cents millions de marks qui, à l'heure actuelle, représentent le fonds de réserve des caisses nationales d'assurances.

Telle est, exposée à grands traits, l'organisation allemande d'assistance aux tuberculeux de la classe ouvrière. Il est indiscutable que

cette organisation n'est pas parfaite et qu'elle ne doit pas s'imposer comme une méthode générale applicable à tout pays. Il faut reconnaître, cependant, qu'elle présente des qualités qui sautent aux yeux.

Elle a le mérite d'avoir mis en lumière les principes qui devront forcément figurer dans tout programme de la lutte contre la tuberculose du pauvre :

L'assistance médicale du tuberculeux ne peut être efficace que si elle est donnée à une époque aussi rapprochée que possible du début de la maladie.

Il est donc de toute nécessité qu'elle soit doublée d'une assistance à la famille du malade, pendant la durée du traitement ; sinon, le tuberculeux ne consentira à quitter son travail que lorsqu'il sera à bout de forces, c'est-à-dire lorsque la maladie sera devenue incurable.

On devra également assister l'ouvrier, après sa sortie du sanatorium, sous forme d'un travail facile en rapport avec ses forces, de préférence un travail agricole. Il serait donc à désirer qu'on créât des maisons de convalescence avec exploitation agricole, dans lesquelles on occuperait des tuberculeux sortant des sanatoriums, etc., etc.

En résumé, l'organisation de la lutte contre la tuberculose du pauvre en Allemagne ressemble singulièrement au programme qui a été formulé par la Commission de la tuberculose de l'Assistance Publique de Paris, et qui serait complètement oublié, si le Congrès de Berlin ne venait lui donner un regain d'actualité ; mais entre les deux il y a cette différence que, chez nous, on en est resté aux discussions platoniques, tandis que les Allemands sont entrés résolument dans le domaine des choses réelles. Et de Berlin, les Français ont pu rapporter cette impression, que c'est nous qui avons ouvert la voie, mais que nous avons laissé les autres s'y engager sans nous.

Et, en effet, la situation du phtisique pauvre, avec notre déplorable système hospitalier, est restée ce qu'elle était il y a un siècle, c'est-à-dire lamentable ! Une honte, un danger et une perte ! !

Nos hôpitaux généraux ne peuvent hospitaliser les phtisiques ; ils sont faits pour recevoir les malades atteints d'affections aiguës et dont l'admission s'impose. Aussi le pauvre diable qui peut encore marcher en est-il systématiquement évincé. Et cependant il a droit, en vertu de l'article 1er de la loi du 15 juillet 1893, à l'assistance médicale gratuite en sa triple qualité de Français, de malade et de privé de ressources. Voilà la honte.

Repoussé de l'hôpital, tombé à la charge du bureau de bienfaisance

qui ne peut l'assister utilement, le tuberculeux s'en va traînant sa misère, crachant ses bacilles, semant la contagion, rentrant le soir dans son galetas trop étroit où est entassée toute une famille qu'il infecte. Voilà le danger.

Quant à la perte, elle est facile à établir. Le jour où le tuberculeux est agonisant, la porte de l'hôpital s'ouvre enfin devant lui : on lui accorde un lit, moins par pitié que par crainte de le voir mourir sur la voie publique.

Si, par hasard, sous l'action bienfaisante du repos, il vient à s'améliorer, on le renvoie à sa misère, car il faut faire de la place et, de plus, les chefs de service, sauf quelques rares exceptions, ont érigé à la hauteur d'un principe le dédain du phtisique, qui n'est que médiocrement intéressant au point de vue clinique et tout à fait réfractaire à la thérapeutique hospitalière.

Quelques semaines plus tard, il retombe et, cette fois, pour ne plus se relever. Tous les sacrifices que la société s'est imposés pour lui sont en pure perte, parce qu'ils n'ont été faits ni dans de bonnes conditions, ni en temps opportun. Or, ces sacrifices sont aussi lourds qu'ils sont inutiles et ils vont en augmentant chaque année. A Paris, on peut évaluer à quatre millions de francs la dépense annuelle d'assistance aux phtisiques indigents qui, pour la plupart, ont été hospitalisés à l'état d'agonisants.

Encore cette somme ne représente-t-elle qu'une partie de la dépense, car il est impossible d'apprécier l'importance des misères causées par la tuberculose, et, à leur suite, celle des secours demandés sous les formes les plus diverses par ceux qui directement ou indirectement en sont les victimes.

*
* *

Il nous faut donc des sanatoriums. Mais nous devons nous garder de tomber dans l'erreur qui consiste à croire que, pour résoudre un problème social de cette importance, il suffit de créer des établissement spéciaux pour les phtisiques.

Les sanatoriums ne sont qu'un des éléments de la solution.

Tout d'abord, ils doivent être exclusivement réservés aux malades susceptibles de guérison.

Il importe donc que l'assistance aux tuberculeux ait pour point de départ une sélection entre les curables et les incurables.

Ce classement ne pourra être opéré dans de bonnes conditions que si l'on remanie le service de consultation dans les grandes villes,

aussi bien à l'hôpital qu'au bureau de bienfaisance, où il est beaucoup trop surchargé.

Dans la plupart des capitales de l'Europe, la consultation est confiée à des médecins spéciaux pour chaque catégorie de malades. La clientèle indigente s'adresse au *dispensaire spécial*, comme, chez nous, le malade payant au cabinet du spécialiste : le pauvre va à la consultation où on soigne plus particulièrement le mal dont il est atteint.

En France, le succès des nombreuses cliniques privées montre tout le parti qu'on pourrait tirer de la création de dispensaires pour les maladies de poitrine. A Paris et dans les grandes villes, ce service de consultation déchargerait les hôpitaux et permettrait la classification des malades sans laquelle l'assistance aux tuberculeux est menacée d'impuissance.

Le même principe est applicable à la population des petites villes et de la campagne qui, par des groupements, peut instituer, à peu de frais, une assistance cantonale ou départementale des tuberculeux, ayant pour centre un *dispensaire* spécialement réservé à cette catégorie de malades.

Le dispensaire donnerait des consultations, des médicaments et des instructions destinees à éviter la contagion familiale de la tuberculose, en attendant que les malades, suivant leur état, puissent être hospitalisés.

Et, par-dessus tout, il faut bien se garder de traiter les incurables au sanatorium. Il ne s'agit plus pour eux que de soins matériels et d'un isolement destiné à sauvegarder leur entourage. Des *hospices* permettront d'atteindre ce but plus utilement et plus économiquement ; on pourrait même arriver à héberger deux incurables pour le prix d'un malade, en les répartissant dans les petits hôpitaux-hospices de campagne, qui, moyennant un prix de journée peu élevé, seraient heureux de tirer parti de leurs lits si souvent sans emploi.

Il suffit de constater l'affluence des demandes dans tous les établissements d'incurables pour être assuré que les hospices réservés à cette catégorie de phtisiques provoqueraient beaucoup moins de répugnance que le prétendent les adversaires de toute innovation.

Au surplus, l'expérience n'est pas à faire. L'asile de Villepinte reçoit des jeunes filles poitrinaires, la plupart incurables, dont on adoucit les derniers jours. Il est toujours au complet.

A Limoges, une femme charitable a organisé une maison de retraite pour les phtisiques moribonds à qui elle offre les joies d'une mort tranquille. Elle ne prend que ceux dont la fin est prochaine. Elle n'a

pas besoin de les chercher : elle en trouve dix pour une place, malgré ses conditions que personne n'ignore.

On a prétendu qu'un semblable hospice serait un foyer de contagion.. L'idée a si bien fait son chemin que partout où on songera à installer des établissements pour les tuberculeux, on se heurtera à des résistances de la part de la population riveraine. Cependant, la contagion de la phtisie est celle contre laquelle il est le plus facile de se prémunir. Un hospice bien agencé, bien outillé de son matériel de désinfection, est cent fois moins redoutable pour les voisins que la liberté laissée aux phtisiques qui propageront la contagion tant qu'on ne fera aucun sacrifice pour conjurer le danger.

Dans les sanatoriums allemands, aussi bien que dans les hôpitaux anglais, on n'a pas constaté de cas de contamination dans le personnel. Il en est de même à l'hôpital d'Ormesson et à l'hôpital de Villiers, où les enfants tuberculeux, grâce aux mesures d'hygiène, ont été protégés des affections infantiles qui ont, à diverses reprises, sévi sur la population du pays. Un asile de phtisiques bien tenu, loin d'être un danger, est une garantie pour la salubrité publique.

***

Le mécanisme d'assistance aux tuberculeux avec son triple rouage : dispensaire, sanatorium, hospice, se trouve au complet, au point de vue médical, mais la lacune qu'il présente montre une fois de plus que la tuberculose est plus qu'une maladie ; à elle seule, elle est toute une question sociale, et non des moindres.

Le phtisique de la classe ouvrière sera heureux de profiter des avantages du dispensaire, mais tant qu'il se sentira assez de force pour travailler, il hésitera à laisser sa famille dans la misère en partant pour le sanatorium. Il voudra essayer de se soigner chez lui, tout en conservant son salaire ; il réussira rarement à se guérir dans ces conditions, et malgré l'éducation hygiénique qu'il pourra recevoir au dispensaire, on doit craindre qu'il ne soit un danger pour la famille, l'atelier et la rue.

Enfin, quand, à bout de forces, il se décidera à accepter l'hospitalisation, il ne sera plus qu'un incurable pour l'hospice. Et le sanatorium sera menacé de rester vide, faute de malades pouvant y être soignés à temps !

Il y a là un écueil sérieux. Pour l'éviter, il faudrait pouvoir accorder à la famille de l'hospitalisé un secours en l'absence de son chef.

Érigée en principe, cette pratique deviendrait très onéreuse, mais il faudra sûrement l'appliquer dans un grand nombre de cas. La guérison de la tuberculose dans les milieux ouvriers ne saurait être l'œuvre de la médecine seule; celle-ci, en effet, ne peut avoir une action efficace que dans des conditions hygiéniques et sociales aujourd'hui bien déterminées. Les succès obtenus sur les phtisiques de la classe aisée et les insuccès constants sur les pauvres démontrent que l'atténuation de la misère, non seulement pour le malade, mais aussi pour ceux qu'il est chargé de faire vivre, peut seule permettre de traiter les tuberculeux indigents en temps opportun et d'une façon complète, c'est-à-dire avec des chances de réussite.

On pourrait reprocher à ce système d'entraîner de lourdes charges. L'expérience démontrera peut-être qu'il n'est pas beaucoup plus onéreux que l'état d'anarchie actuel ; il aura, par contre, sur ce dernier, l'avantage de restituer des valeurs sociales en échange des sacrifices consentis, tandis que les dépenses incalculables faites depuis tant d'années, sans méthode ni conviction, n'ont jamais rien produit, si ce n'est un découragement profond dont une société civilisée doit avoir à cœur de sortir.

Tant que nous n'aurons pas réalisé ce programme nous resterons aux prises avec la plus monstrueuse des iniquités sociales, à savoir que bien qu'il n'y ait qu'un seul bacille tuberculeux il y a deux tuberculoses : la tuberculose des riches, qui pardonne parfois. la tuberculose des pauvres, qui ne guérit jamais ! !



Le devoir d'une société prévoyante ne doit pas se borner à assister le tuberculeux. Prévenir vaut mieux que guérir. Nous devons donc songer à enrayer les progrès d'un mal qui, nous le savons aujourd'hui de science certaine, se propage par voie de contagion. Or, de toutes les contagions, la plus facilement évitable est incontestablement celle de la phtisie. Nous connaissons son mécanisme ; il ne tient qu'à nous de l'enrayer. C'est par les crachats desséchés et pulvérisés dans l'atmosphère, et uniquement par eux, que s'opère l'ensemencement du mal. Reste à voir comment nous pouvons nous garantir.

Depuis vingt-deux ans l'Angleterre démontre ce que peuvent donner des mesures d'hygiène sagement appliquées. Le Parlement anglais a voté, en 1875, une loi, aujourd'hui en pleine vigueur, en vertu de laquelle toute commune où la mortalité annuelle dépasse le chiffre

de 22 pour mille habitants est considérée comme malsaine, mise en surveillance et assainie d'office.

Des 108 villes de France qui comptent plus de 20.000 habitants, 84, soit les quatre cinquièmes, tomberaient sous le coup de la loi anglaise, car la mortalité y est supérieure à 22 pour 1000, plusieurs dépassent 30 et l'une d'elles atteint presque 40, soit à peu près le double de la mortalité normale.

Grâce à sa loi d'hygiène, l'Angleterre a réduit dans des proportions considérables le nombre de ses malades et, par suite, celui de ses morts. Pour ne parler que de la maladie qui nous occupe ici, les statistiques récentes du *Local Government Board* accusent dans les chiffres des décès par tuberculose une diminution de 32.000 par an ! !...

Nos voisins n'ont reculé devant aucun sacrifice : malgré leur amour jaloux pour la liberté individuelle ils n'ont pas hésité à mettre au-dessus des intérêts particuliers l'intérêt national. En quinze ans ils ont dépensé, pour améliorer l'hygiène de leur pays, 80 millions de livres sterling, soit deux milliards.

Appliquez la même méthode en France et vous arriverez aux mêmes résultats.

Chez nous, la loi pour la protection de la santé publique n'existe encore qu'à l'état de vague et lointain projet et déjà on l'appelle : la loi des suspects. L'opinion n'est pas mûre pour une telle innovation. Elle est en progrès, mais son éducation reste à faire. Quand cette éducation sera complète, les règlements sanitaires s'imposeront d'eux-mêmes et sans secousse ; loin d'être une obligation qu'on subit, ils apparaîtront comme l'expression d'un sentiment général.

Mais nous avons encore du chemin à faire, car à l'heure actuelle nos mesures sanitaires se réduisent à deux formules que vous connaissez : l'une brève et impérieuse : *Défense de cracher ;* l'autre, aussi rogue, plus explicative : *Par mesure d'hygiène, il est interdit de cracher sur le parquet.*

Il a fallu plusieurs années d'efforts pour que le Conseil d'hygiène obtînt de la Préfecture de police l'affichage de cette interdiction dans les voitures publiques, les gares, les wagons. En crache-t-on moins « sur le parquet » des omnibus et des tramways? J'en doute. L'habitude de cracher est un mauvaise habitude, mais ceux qui l'ont y tiennent; d'autre part, beaucoup de citoyens français professent le plus complet détachement pour les règlements et ordonnances de police. Il faudrait une sanction pénale, et encore...

D'ailleurs, quelle sanction ? L'amende ? Aux États-Unis, où l'abus

du *spitting* est bien autrement répandu qu'en France, on n'a pas hésité, et, dans beaucoup de villes de l'Union, à la première incongruité salivaire, le conducteur du car dresse procès-verbal : coût, cinq dollars; à la deuxième, on double l'amende; à la troisième, c'est vingt-quatre heures de prison.

A Boston, on est moins sévère et les Compagnies ont imaginé un moyen qui, de prime abord, semble assez ingénieux, de rappeler le cracheur au respect de la petite affiche. Les conducteurs sont munis de cartons portant imprimées les instructions du Comité de l'hygiène.

A tout voyageur qui s'oublie, et à chaque oubli, le conducteur offre très poliment un de ces petits cartons.

Je ne sais si ce rappel à l'ordre réussit à Boston. Chez nous, je douterais beaucoup de son efficacité, et nos omnibus verraient sûrement des scènes « d'intérieur » plutôt désagréables.

Alors, que faire? Il vaut mieux procéder par persuasion, et puisque nous sommes des « intellectuels » qui voulons savoir en tout et pour tout le fin fond des choses, il faut apprendre au public pourquoi les hygiénistes ne veulent pas qu'on crache par terre.

Il faut avant tout que nous comprenions le rôle prépondérant de l'initiative privée dans la lutte contre la tuberculose. Habituons-nous à faire nos affaires nous-mêmes et renonçons à la conception de l'État-providence qui doit penser et agir pour nous. L'initiative privée qui a fait tant et de si grandes choses est de taille à mener à bien la tâche nouvelle qui lui incombe.

Elle vient d'ailleurs de donner la mesure de ce qu'elle peut faire, en fondant ici le magnifique sanatorium d'Hauteville, dont la construction marque une date glorieuse dans l'histoire de la bienfaisance privée en France.

Un jour viendra, prochain espérons-le, où toutes les villes, grandes et petites, auront leur sanatorium pour les tuberculeux de la classe pauvre. Ce jour-là, on montrera le sanatorium d'Hauteville comme le précurseur, car les hommes de bien qui en ont doté leur pays ont donné un bel exemple et démontré, une fois de plus, que les actes, bien mieux que les paroles, savent faire pénétrer les idées justes dans la pensée d'un peuple.

Aussi, quand vous êtes venus à nous, qui faisons pour les enfants ce que vous allez faire pour les adultes, vous avez trouvé en nous des alliés qui aujourd'hui sont des amis. Vous aviez besoin d'un personnel religieux pour vos services hospitaliers, vous nous avez fait le grand honneur de nous demander celui d'Ormesson, que son ensei-

gnement technique désignait à votre choix, c'est avec plaisir que nous vous l'avons offert, convaincu de son admirable dévouement dans la cause commune que nous défendons ensemble.

Vous touchez donc au but vers lequel tendent tous vos efforts. Prochainement Hauteville ouvrira ses portes et dès le premier jour, quelque vaste qu'il soit, vous vous apercevrez qu'il est encore trop petit. Vous trouverez cependant des gens pour vous dire ce qu'on nous a dit à nous-mêmes tant de fois : « Soigner des tuberculeux, quelle étrange idée, quand il y a tant d'autres malheureux qu'on pourrait assister plus efficacement ! Et même si vous les guérissez, ne vaudrait-il pas mieux les laisser mourir que de vous exposer à semer, par eux, la graine des tuberculeux de l'avenir. »

Et lancés sur cette voie, vos détracteurs iront jusqu'à vous dire que la maladie et la misère sont des moyens de sélection qui épurent une race, que tout être chétif est pour une société dénué d'intérêt, et qu'il faut l'abandonner dans le fossé, comme font pour leurs traînards les armées en marche, car l'humanité est une armée en marche!!

Vous pourriez, à ces théories égoïstes d'un utilitarisme mal compris, répondre que la vieille méthode spartiate qui sacrifiait les enfants mal conformés a montré depuis longtemps ce qu'elle pouvait donner. Il faut autre chose dans une nation que des muscles et, cette chose, on la trouve plus souvent dans le corps du plus débile, sous la forme d'un éclair de génie qui peut jeter sur un pays une lueur glorieuse à jamais impérissable, devant laquelle colosses et athlètes semblent bien petits!

Pour toute réponse, continuez à soigner et à guérir vos tuberculeux, car, ce faisant, vous aurez opposé à la contagion une barrière autrement solide que celle élevée par l'égoïsme entre lui et la misère. Peut-être aussi, du même coup, aurez-vous trouvé la formule tant cherchée de l'apaisement social si grande dans sa simplicité : « Aimez-vous les uns les autres ». Seule elle fait les hommes heureux, les nations prospères et l'humanité grande. C'est en pensant à elle qu'au nom de l'Œuvre d'Ormesson, j'adresse au Sanatorium d'Hauteville les vœux les plus ardents d'un ami sincère et dévoué.

RAPPORT

SUR LES

CONFÉRENCES DE PROPÉDEUTIQUE MÉDICALE

1899

Lyon ce 17 juillet 1899.

MONSIEUR LE DOYEN,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport que vous avez bien voulu me demander sur le programme que j'ai suivi dans le cours de Propédeutique qui m'a été confié.

J'ai fait trente leçons dont je vous remets le sommaire, et j'ai pu parcourir à peu près complètement mon programme.

MALADIES GÉNÉRALES INFECTIEUSES

1re Leçon. — Généralités sur les maladies.
Méthodes d'examen des malades.
Ce que c'est qu'une maladie générale.
Il y en a de fébriles et d'apyrétiques.
Étude de la Fièvre.

2e *Leçon.* — Des maladies générales infectieuses.
Des Fièvres éruptives : Rougeole, Scarlatine.
Variole, Varicelle (Vaccin).
De l'Érysipèle, des Oreillons.

3e *Leçon.* — De la Grippe. De la Fièvre typhoïde.
De la Granulie.

4e *Leçon.* — Du Paludisme. Du Rhumatisme articulaire aigu.

MALADIES GÉNÉRALES DYSCRASIQUES

5e *Leçon.* — Généralités sur les dyscrasies.
Rhumatisme chronique. Goutte.

6e *Leçon.* — Diabète. Obésité. Rachitisme.
Ostéomalacie.

MALADIES GÉNÉRALES TOXIQUES

7e *Leçon.* — Saturnisme.
Alcoolisme.

MALADIES DU SANG

8e *Leçon.* — Séméiologie et méthodes d'examen.
Anémie. Chlorose. Leucocythémie.

MALADIES DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE

9e *Leçon.* — Séméiologie générale.
Étude des troubles fonctionnels et des moyens d'examen.

10e *Leçon.* — Des Laryngites.
Croup. Laryngite striduleuse. Phtisie laryngée.

11e *Leçon.* — Bronchites aiguës et chroniques.
Bronchectasie. Coqueluche. Asthme.

12e Leçon. — Emphysème. Broncho-pneumonie.
Des Pneumonies.

13e Leçon. — Tuberculose pulmonaire.
Pleurésie et Pneumo-thorax.

MALADIES DE L'APPAREIL CIRCULATOIRE

14e Leçon. — Séméiologie générale du cœur et des vaisseaux.
Étude des troubles fonctionnels.

15e Leçon. — Étude des moyens d'examen.

16e Leçon. — Des Endocardites.
IM. RM. IA. RA. IT.

17e Leçon. — Des Myocardites et des Péricardites.

18e Leçon. — De l'Artério-Sclérose. De l'Athérome. Anévrysme de l'aorte.
Des Phlébites.

MALADIES DU TUBE DIGESTIF ET DE SES ANNEXES

19e Leçon. — Séméiologie générale de la Bouche et du Pharynx.
Stomatite ulcéro-membraneuse.
Angine phlegmoneuse.
Angine diphtérique.

20e Leçon. — Des Rétrécissements de l'œsophage.
Séméiologie générale de l'estomac.

21e Leçon. — Dilatation de l'estomac.
Ulcère. Cancer de l'estomac.

22e Leçon. — Séméiologie de l'intestin.
Appendicite. Dysenterie.

23e Leçon. — Séméiologie générale du foie.
Des Ictères, Ictère catarrhal.
Lithiase biliaire.

24e Leçon. — Des Cirrhoses : hypertrophique, atrophique. Cancer du foie.
Ictère grave. Cancer du pancréas.

MALADIES DES REINS

25e Leçon. — Séméiologie générale : De l'urémie.

26e Leçon. — Des Néphrites, aiguës et chroniques.

MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX

27e Leçon. — Séméiologie générale.
Étude des troubles fonctionnels avec leur signification : Indication des maladies où on les rencontre.
Troubles moteurs : Paralysie. Contracture.
Troubles de la démarche : Convulsions. Chorée. Tics. Crampes. Tremblements. Réflexes.

28e Leçon. — Troubles de la sensibilité.
Troubles de la sensibilité générale, du tact, à la douleur, à la température, à la pression.
Troubles des sensibilités spéciales : visuelle, olfactive, gustative, auditive.

29e Leçon. — Des Vertiges.
Des Troubles circulatoires et sécrétoires.
Des Troubles trophiques : de la peau, du tissu cellulaire, des os, des articulations, des muscles.

30e Leçon. — Troubles du sommeil. Troubles psychiques.
Troubles du langage. Des aphasies.

Pour être complet et fidèle à mon programme, il aurait fallu achever l'étude des maladies du système nerveux, et, procédant comme pour les maladies de tous les organes, il aurait fallu, après l'exposé séméiologique, prendre une à une et étudier sommairement les maladies des méninges, du cerveau, du bulbe, de la moelle, des nerfs périphériques et les névroses.

Il m'aurait fallu cinq leçons de plus : elles étaient prêtes. Je n'ai pas pu les faire.

De même j'ai conscience que certaines parties ont été trop écourtées : les maladies de l'intestin par exemple, dont je n'ai pu étudier que l'appendicite et la dysenterie.

Tout en me rendant compte des imperfections de cet enseignement que je faisais pour la première fois, et qui m'a donné beaucoup de peine, tout en concevant qu'on pourrait être plus bref encore sur certains points, en restant clair, je ne crois pas cependant que je puisse gagner les six leçons qui m'ont fait défaut.

Je demande donc, si le cours de propédeutique m'est confié l'année prochaine, qu'on m'accorde trois leçons par semaine au lieu de deux.

Je crois pouvoir me permettre d'ajouter que ce cours nouveau a été bien accueilli des étudiants, qui ont paru en comprendre l'utilité, et j'ai eu la satisfaction de terminer mes leçons avec un nombre d'auditeurs attentifs double au moins de celui que j'avais au début.

L'enseignement de la propédeutique est certainement pénible et très ingrat, mais j'ai conscience qu'il peut rendre des services : pour l'année prochaine tout au moins je recommencerais avec plaisir ce cours avec trois leçons par semaine et je crois que je pourrais arriver à remplir absolument le programme que je m'étais tracé : c'est-à-dire à mettre l'étudiant de première année en état d'aborder fructueusement l'hôpital et d'avoir sur toutes les maladies des notions élémentaires suffisantes pour pouvoir suivre un service de clinique ou de stage hospitalier.

Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments de profond respect et d'absolu dévouement.

Roque.

RAPPORT

SUR LES

CONFÉRENCES DE PROPÉDEUTIQUE CHIRURGICALE

1899

Monsieur le Doyen,

Conformément aux intentions exprimées par le Conseil de la Faculté, j'ai l'honneur de vous adresser un rapport sur les « Conférences de Propédeutique chirurgicale » dont on a bien voulu me confier la direction.

Ce n'est pas sans mûres réflexions que j'ai choisi et suivi le programme que je vous transmets.

Destiné à de jeunes étudiants, novices en anatomie et en physiologie, cet enseignement ne pouvait être qu'extrêmement élémentaire. C'est pour ce motif que j'ai volontairement limité mes conférences à un certain nombre de sujets ne nécessitant pas les connaissances approfondies que peuvent seules procurer plusieurs années d'études.

D'autre part, j'ai pensé que ce serait répondre au but que vous vous étiez proposé en apprenant aux élèves à *observer*, à *analyser* les symptômes présentés par les malades. En attirant leur attention sur l'importance d'un examen clinique méthodique, en leur montrant dans un groupe séméiologique le phénomène capital qui conduit au diagnostic et de là au choix du traitement, j'ai voulu les préparer à profiter utilement de leurs études ultérieures, théoriques et pratiques.

C'est donc un enseignement préparatoire à la fois à la Pathologie et à la Clinique chirurgicales que je me suis efforcé d'établir.

Les conditions dans lesquelles j'ai fait ces conférences auraient certainement été meilleures, si j'avais pu constamment joindre un exemple clinique à une démonstration théorique.

Parler de la *crépitation* osseuse, sanguine, emphysémateuse..., du *choc rotulien*..., de la *rougeur* du phlegmon..., ne pouvoir évoquer que leur souvenir (si tant est que les débutants aient observé ces symptômes), est certainement insuffisant. J'ai essayé de surmonter ces **obstacles matériels,** en choisissant constamment des exemples dans mon service hospitalier.

J'ai divisé mon enseignement en deux parties : la **première, générale,** concerne l'**examen clinique** des malades; la **seconde** est l'**application** des notions générales précédemment acquises aux affections des systèmes *osseux*, *articulaire*, *musculaire* et *tendineux*, *vasculaire* et *nerveux*.

PREMIÈRE PARTIE

EXAMEN CLINIQUE GÉNÉRAL

Depuis que je dirige des services chirurgicaux et que j'assiste à des concours, à des examens, j'ai toujours vu réussir ou échouer les élèves, suivant qu'ils interrogeaient et examinaient méthodiquement, avec sang-froid, ou bien qu'ils procédaient par questions précipitées, posées au hasard, par un examen diffus et incomplet. C'est pour cela que j'ai consacré plusieurs leçons à l'interrogatoire, puis à l'examen des malades.

1° *L'interrogatoire des malades*

Cette recherche des anamnestiques concernant les antécédents *pathologiques*, *héréditaires*, *collatéraux*, *personnels* et, parmi ces derniers, ceux ayant trait à la maladie pour laquelle le patient vient réclamer des soins, doit être faite méthodiquement et non sans contrôle.

Des exemples frappants, choisis dans ma pratique personnelle, venaient à chaque instant appuyer mes préceptes, rendre leur importance tangible, animer en quelque sorte ces conférences théoriques.

La mise en vedette immédiate du symptôme *dominant*, son *analyse*, le récit des diverses *étapes* de la maladie, le *contrôle* des renseignements fournis par le malade... sont autant de points sur lesquels je fixai l'attention de mes auditeurs.

2° *L'examen des malades*

Les mêmes qualités de *douceur*, de *méthode*, nécessaires pour mener à bien l'interrogatoire, doivent présider à l'examen clinique.

Une exploration brutale, maladroite n'est pas seulement contraire à l'humanité, elle peut conduire aussi bien qu'un examen incomplet à une erreur de diagnostic.

La *méthode* évite de perdre du temps et de s'égarer sur une fausse piste en négligeant un symptôme, une lésion, ancienne ou récente, ou en accordant à certains signes locaux une importance exagérée, effacée en quelque sorte par l'état général.

S'il est possible de tracer en *pathologie* les caractères généraux, fixes et habituels d'une affection, il faut, en *clinique*, tenir compte des modalités spéciales qu'elle présente chez chaque sujet, modalités dépendant d'une foule de causes locales et générales. Aussi ai-je insisté sur l'importance de l'examen clinique complet : *local* et *général*.

1° *Examen local*. — Procédant suivant un ordre naturel, j'expose les résultats fournis par les moyens d'investigation habituels : l'*inspection*, la *palpation*, la *percussion*, l'*auscultation*.

La recherche de la *transparence*, les *explorations au stylet*, par la *ponction*, l'examen *sous anesthésie* sont passés en revue. J'accorde à la *radiographie* la juste part qui lui revient.

Mais l'examen local serait encore imparfait si l'on ne joignait aux notions ainsi acquises celles qui ont trait à l'*état des organes et tissus adjacents*, ou plus ou moins voisins de la lésion.

Il faut étudier les *rapports* d'une tumeur avec les muscles, les vaisseaux, les os, aussi bien qu'avec les téguments.

La constatation d'une luxation de l'épaule, d'une fracture de l'humérus comporte la recherche du *pouls*, de la *sensibilité*, de la *motilité* du membre blessé.

Ne doit-on pas enfin s'enquérir de la *généralisation* d'une lésion par la voie lymphatique ou veineuse, avant de formuler un diagnostic ou de prendre une détermination ?

2° **Examen général.** — Sans doute certaines affections chirurgicales, la tuberculose osseuse ou articulaire par exemple, comportent forcément, naturellement, l'examen des poumons, mais ce serait une faute grossière de ne pas *systématiquement* faire l'*examen des principaux appareils :* le cœur, les poumons, l'appareil génito-urinaire,

comme le tube digestif, le système nerveux, les organes des sens et les téguments méritent chacun une mention spéciale.

C'est une banalité de dire qu'il faut *examiner l'urine,* et cependant combien souvent cette recherche n'est-elle pas mal faite, ou même laissée de côté. L'*expectoration,* les *selles,* les *sécrétions purulentes,* les *parcelles* de tumeurs... fournissent des indications de la plus grande valeur. Enfin la recherche systématique de la *température* peut conduire à découvrir des lésions latentes en voie d'évolution.

DEUXIÈME PARTIE

Appliquant à l'étude des lésions traumatiques, infectieuses, néoplasiques... des systèmes *osseux, articulaire, musculaire* et *tendineux, vasculaire, nerveux,* les moyens d'investigation précités, j'ai pu exposer dans les leçons suivantes la séméiologie générale de ces affections.

Rien ne vaut les leçons de choses : compter sur la mémoire uniquement est un leurre ; en chirurgie l'éducation de l'esprit doit être connexe de celle des doigts, des yeux et de l'oreille.

C'est en citant au fur et à mesure des exemples typiques que j'ai pu réussir à retenir l'attention des auditeurs, et, je l'espère, à graver ces éléments dans leur intelligence.

Michel Gangolphe.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 20 juillet 1899

Présidence de M. le Recteur

Absents : MM. Depéret, Flurer, André, Barbier et Hannequin.

M. le Recteur fait connaître les distinctions honorifiques décernées, à l'occasion du 14 juillet, à des membres de l'enseignement supérieur. Ont été nommés : officiers de l'Instruction publique : MM. Poncet, Chandelux, Vessiot, Autonne et Texte ; officiers d'Académie : MM. Doyon, Condamin, Vallas, Renel, Perrigot et Douly.

M. le Recteur dépose sur le bureau du Conseil un exemplaire de la première thèse qui ait été présentée pour l'obtention du diplôme de docteur de l'Université de Lyon. Cette thèse, qui a pour auteur M. Leser, ancien élève de la Faculté des Sciences, a été soutenue devant cette Faculté le 24 juin. Le candidat a été reçu docteur avec la mention *très bien*.

M. le Recteur entretient le Conseil d'un projet de décret qui rattache les observatoires aux Universités et fait entrer leurs directeurs comme membres de droit dans les Conseils universitaires.

M. Hugounenq fait remarquer que, les directeurs des observatoires étant généralement des professeurs des Facultés des Sciences, ces Facultés se trouveront représentées par quatre membres dans les Conseils des Universités, alors que les autres n'auront que trois délégués. M. Hugounenq estime que le Conseil de l'Université de Lyon devrait protester contre cette inégalité.

Après un échange d'observations, M. le Recteur dit qu'il appellera sur ce point l'attention de l'autorité supérieure.

Au sujet de l'inauguration prochaine du buste de M. Raulin, le

Conseil décide, sur la proposition de M. le Recteur, que l'inscription gravée sur le socle portera la mention « Fondateur de l'Institut de Chimie ».

Appelé à faire ses présentations au décanat de la Faculté de Droit, le Conseil confirme les choix de cette Faculté en présentant : en première ligne, M. Caillemer, par sept voix sur sept votants ; en deuxième ligne, M. Flurer, par six suffrages sur huit.

M. Lambert est nommé membre de la Commission de la bibliothèque de l'Université en remplacement de M. Ch. Appleton, démissionnaire.

MM. les Doyens rendent successivement compte des résultats obtenus par les cours et conférences rétribués sur le budget universitaire.

M. Caillemer constate avec satisfaction que, dès la première année de son existence, l'École de notariat a réuni dix-neuf auditeurs, très assidus, à ses cours. Il espère que, la seconde année, elle en aura encore un plus grand nombre.

M. Lortet signale le succès remarquable des cours de propédeutique, confiés à MM. Roque et Gangolphe ; il communique au Conseil les très intéressants rapports que ces deux agrégés ont consacrés à leur enseignement.

Le Conseil vote, sur la proposition de M. Lacassagne, la publication de ces deux documents.

Il décide ensuite que tous les cours et conférences complémentaires fondés par l'Université seront maintenus sans exception pendant la prochaine année scolaire.

Sur le rapport de M. le Doyen Lortet, le Conseil vote la création, à la Faculté de Médecine, de trois nouveaux cours complémentaires : Physiologie, Embryologie, Maladies des voies urinaires.

Sur le rapport de M. Clédat, il décide que la conférence d'Histoire de Lyon, à la Faculté des Lettres, sera transformée en une maîtrise de conférences.

Ces créations ou transformations pourront être réalisées sans augmentation de charges budgétaires. Pour aider à constituer le traitement du maître de conférences d'Histoire de Lyon, M. le Ministre a fait espérer qu'il porterait au compte de l'État la rémunération du cours complémentaire de paléographie, actuellement à la charge de l'Université. De leur côté, la ville de Lyon et la Société des Amis de l'Université prêteront leur concours, et il est probable que le département ne refusera pas le sien.

Le Conseil autorise la continuation, pendant la prochaine année

scolaire, du cours libre de sanscrit que M. Grosset professe à la Faculté des Lettres.

Il ajoute, sur la proposition de M. Regnaud, le nom de M. le Doyen Clédat à la liste des délégués de l'Université au congrès des orientalistes qui doit se tenir à Rome en octobre prochain.

Il décide que la séance d'inauguration de l'Institut de Chimie aura lieu au commencement de novembre prochain et qu'elle se confondra avec la séance de rentrée de l'Université.

Le Conseil examine enfin une affaire disciplinaire et prononce son jugement.

Le Recteur, président du Conseil de l'Université,
G. COMPAYRÉ.

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1899

Présidence de M. le Recteur

Absents : MM. Caillemer, retenu à Paris pour la présidence d'un des jurys d'agrégation des Facultés de Droit ; Hugounenq et Barbier, qui se sont fait excuser ; André et Hannequin.

M. Flurer est désigné pour remplir provisoirement les fonctions de secrétaire.

Sur l'avis de M. le Recteur, le Conseil exprime le vœu que ceux de ses membres qu'une raison quelconque empêche d'assister à une séance en préviennent par écrit et d'avance le Président.

M. le Recteur donne lecture d'un décret en date du 24 juillet 1899, aux termes duquel le directeur d'un observatoire rattaché à une Université fait partie du Conseil de cette Université. En vertu de ce décret, M. André, directeur de l'Observatoire de Lyon, siégera désormais au Conseil comme membre de droit, et il y a lieu, pour la Faculté des Sciences, d'élire un autre délégué.

M. le Recteur fait connaître les nominations et mutations qui se sont produites dans le personnel enseignant de l'Université :

M. Caillemer, conformément aux votes de la Faculté de Droit et du Conseil, a été nommé doyen de cette Faculté pour une nouvelle période triennale.

M. Audibert, professeur de droit romain, est transféré en la même

qualité à la Faculté de Droit de Paris. Le Conseil, qui perd en lui un de ses membres les plus assidus, s'associe aux regrets et aux vœux qui l'accompagnent.

M. Loret rentre à la Faculté des Lettres, qu'il avait quittée depuis deux ans, et où il est chargé d'un cours d'égyptologie, à la place de M. Moret, dont la délégation a pris fin.

M. Weiss remplace M. Houllevigue dans la maîtrise de conférences de physique à la Faculté des Sciences.

M. le Recteur donne lecture d'une lettre de M. J. Gillet faisant connaître qu'en son nom personnel et en souvenir de son frère décédé, il fait don à la Société des Amis de l'Université d'une somme de 20.000 francs, dont le revenu doit être affecté, pendant les cinq premières années, à l'achat d'instruments pour l'Institut de Chimie, et, dans la période ultérieure, à la création de bourses de voyage qui seraient attribuées tous les deux ou trois ans à des élèves de l'École de chimie industrielle.

Le Conseil vote des remerciements à M. Gillet et décide que son nom sera inscrit sur les plaques commémoratives des bienfaiteurs de l'Université.

M. Clédat communique d'intéressants détails sur le congrès des orientalistes qui s'est réuni à Rome et auquel il a pris part : les seules Universités françaises qui aient été représentées à ce congrès sont les Universités de Paris et de Lyon.

Conformément à l'avis exprimé par la Faculté de Médecine, M. Tellier est autorisé à continuer dans cette Faculté le cours libre de pathologie bucco-dentaire qu'il professe depuis plusieurs années.

M. le Recteur est heureux d'annoncer au Conseil que, d'après les déclarations écrites de M. Mangini, les frais de construction et d'aménagements de l'Institut de Chimie, évalués par les devis à 1.375.000 fr., ne dépasseront guère le chiffre de 1.265.000 fr. Il s'ensuit que les ressources réalisées (subvention de l'État : 650.000 fr. ; subvention du département du Rhône : 50.000 fr., emprunt : 575.000 fr., soit en tout 1.275.000 fr.) suffiront à solder les frais de l'entreprise et que l'Université ne sera pas obligée, comme on l'avait craint tout d'abord, de contracter à cet effet un nouvel emprunt de 100.000 fr.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement de l'Institut, M. le Ministre a bien voulu pourvoir, par un crédit de 1.533 fr. 33, au salaire du chauffeur, calculé à raison de 1.500 fr. par an, et aux frais de combustibles, évalués annuellement à 3.600 fr., jusqu'au 31 décembre prochain. C'est une espérance pour l'avenir.

De plus, M. le Ministre a promis d'allouer, à partir du 1er janvier 1900, une somme de 5.000 francs, destinée aux dépenses du personnel supplémentaire.

Le Conseil prend acte de la décision bienveillante de M. le Ministre, qu'il accueille avec reconnaissance, et ajourne toute résolution quant à l'emploi de l'allocation de 5.000 fr. Il décide seulement que les divers laboratoires de l'Institut de himie seront Cmis sur le même pied relativement au nombre des garçons.

M. le Recteur informe le Conseil que M. le Ministre a fait espérer qu'il pourrait probablement se rendre à Tamaris le 7 novembre pour l'inauguration du laboratoire de biologie maritime et venir à Lyon quelques jours après pour celle de l'Institut de Chimie.

M. le Recteur rappelle qu'aux termes de la délibération prise le 20 juillet, la séance solennelle de rentrée de l'Université se confondra, cette année, avec cette dernière cérémonie. Il invite l'assemblée à en arrêter le programme.

Le Conseil estime que l'inauguration de l'Institut de Chimie devra comprendre :

1° Une séance d'apparat, avec un discours de M. le Recteur, qui pourrait être suivi d'un exposé fait par MM. les Doyens des Facultés de Médecine et des Sciences. Ce dernier point peut-être réservé ;

2° Un banquet auquel on convierait les Universités suisses de Genève, de Lausanne, de Fribourg, de Zurich, et celles qui possèdent un Institut de chimie.

Les frais seraient en partie, comme en 1894, couverts par une souscription.

Pour les détails d'organisation, le Conseil désigne MM. les professeurs Crolas et Vignon, qui voudront bien s'en occuper.

M. le Recteur donne lecture d'une lettre de M. le Ministre annonçant qu'il mettra au compte de l'État le cours de paléographie latine et française, rétribué par l'Université à raison de 1.000 fr. par an, aussitôt que les concours demandés pour la création d'une maîtrise de conférences d'histoire de Lyon auront été obtenus.

Il fait connaître que le Conseil général du Rhône a, par une délibération du 28 août, voté 1.500 fr. pour sa part contributive, et il attend avec confiance le résultat de la démarche qu'il a faite auprès du Conseil municipal pour que les 1.200 fr. inscrits au budget de la ville pour le cours municipal d'histoire de Lyon soient appliqués à la nouvelle maîtrise de conférences.

M. le doyen Clédat propose au Conseil de voter immédiatement la création dont il s'agit et de fixer provisoirement à 4.500 fr., chiffre

des ressources déjà recueillies, le traitement qui sera affecté à l'emploi.

Le Conseil, après en avoir délibéré, se range à l'avis de M. Clédat et décide la création, à dater du 1er novembre, d'une maîtrise de conférences d'histoire de Lyon et de la région lyonnaise, avec un traitement provisoire de 4.500 fr. constitué comme il suit : Crédit alloué par l'Université, 1.500 fr.; subvention de la Société des Amis de l'Université, 1.500 fr.; subvention du département du Rhône, 1.500 fr.; total : 4.500 fr.

Le Conseil fixe, d'après le chiffre des souscriptions et des immatriculations enregistrées pendant la dernière année scolaire, le nombre des dispenses du droit d'inscription et du droit d'immatriculation qui pourront être accordées dans chaque Faculté en 1899-1900, savoir :

DISPENSES DU DROIT D'INSCRIPTION

Faculté de Droit : 19 ; Faculté de Médecine : 52 ; Faculté des Sciences : 17 ; Faculté des Lettres : 2 ; total : 90.

DISPENSES DU DROIT D'IMMATRICULATION

Faculté de Droit : 9 ; Faculté de Médecine : 4 ; Faculté des Sciences : 5 ; Faculté des Lettres : 11 ; total : 29.

M. André est chargé de rédiger le rapport que le Conseil doit adresser prochainement à M. le Ministre, sur la situation des établissements de l'Université et les améliorations qui pourraient y être introduites.

L'ordre du jour appelle la question de la nouvelle appropriation des locaux devenus libres dans les Facultés de Médecine et des Sciences par le fonctionnement de l'Institut de chimie.

Le Conseil a déjà pris connaissance des devis présentés par la Faculté des Sciences : ces devis, qui ont dû être considérablement réduits, seront prochainement l'objet d'un nouvel examen.

Ceux de la Faculté de Médecine, que M. le Recteur place sous les yeux du Conseil, contiennent les estimations suivantes :

Service antirabique : 9.900 fr.; laboratoire et musée d'hygiène : 65.000 fr.; laboratoire de pharmacie : 29.000 fr.; musée anatomique : 99.800 fr.; total : 203.700 fr.

M. le Recteur fait ressortir combien de pareilles dépenses seraient hors de proportion avec les ressources du budget universitaire : les excédents annuels de ce budget ne dépassent pas 12.000 fr., ce qui

suffirait à peine pour gager un emprunt de 200.000 fr. Mais comme cet excédent de 12.000 fr. est aléatoire et qu'il faut compter avec l'imprévu, M. le Recteur estime qu'il serait prudent de n'emprunter que 100.000 fr. pour les travaux des deux Facultés.

M. le doyen Lortet dit que la Faculté de Médecine n'insiste pas pour la création d'un musée anatomique, qu'en tenant compte des subventions promises, elle demande seulement 6.000 fr. pour l'Institut antirabique ; que relativement aux autres services, elle pourrait, à la rigueur, et en se bornant à l'indispensable, se contenter de 40.000 fr. pour le laboratoire d'hygiène, de 23.000 fr. pour celui de pharmacie, soit un total de 69.000 fr., auquel il y aurait lieu d'ajouter 6.000 fr. pour les services de pathologie générale et de thérapeutique, en tout 75.000 fr

M. le Recteur ne croit pas qu'en ce qui concerne le service antirabique, les chiffres de M. Lortet concordent avec ceux de M. Arloing. Il exprime le regret que les travaux aient été commencés avant que le Conseil ait pris une décision, avant même qu'il ait été consulté. Il fait d'ailleurs remarquer qu'il s'agit là d'un service d'intérêt général dont les frais d'installation devraient incomber tout entiers à la ville.

M. Lortet répond que ces travaux étaient de la dernière urgence. Il affirme qu'en raison des subventions attendues de divers côtés la contribution demandée à l'Université ne sera pas considérable.

Le Conseil ajourne la question jusqu'à plus ample informé.

M. le Recteur exprime l'espoir que la ville de Lyon ne refusera pas son concours pour les appropriations nouvelles. Mais on ne peut engager des négociations à ce sujet sans avoir des chiffres précis. Il appartient à MM. les Doyens de les fournir après une révision attentive des devis communiqués.

Le Recteur, président du Conseil de l'Université,
G. Compayré.

Séance du 9 novembre 1899

Présidence de M. le Recteur

Absents : MM. André, Barbier, Hannequin, Caillemer et Hugounenq, qui se sont fait excuser.

M. le Recteur fait au Conseil les communications suivantes :

Arrêté ministériel qui charge M. Clédat, pour l'année scolaire 1899-1900, d'une conférence de paléographie latine et française;

Autres arrêtés ministériels organisant les enseignements complémentaires de la Faculté de Droit pour la même année;

Vote par le Conseil municipal d'une subvention de 1.200 fr. pour le cours d'Histoire de Lyon.

M. le Recteur donne quelques détails sur les recettes de l'Université du 1er janvier au 31 octobre. Ces recettes s'élèvent à 169.642 fr. 50 et se décomposent comme il suit : droits d'immatriculation, 1.980 fr.; — d'inscription, 100.230 fr.; — de bibliothèque, 9.777 fr. 50; — de travaux pratiques, 57.655 fr., dont 43.315 fr. pour la Faculté de Médecine et 14.340 fr. pour la Faculté des Sciences.

La comparaison entre ces chiffres et ceux de l'an dernier à pareille date font ressortir une légère augmentation de 77 fr. 50.

M. le Recteur informe le Conseil qu'il a reçu de la Société des logements économiques le décompte général des frais de construction et d'aménagements de l'Institut de Chimie, accompagné des mémoires justificatifs. Ce décompte se monte à 1.269.439 fr. 43, y compris les honoraires stipulés dans le traité (5 p. 100) et représentant les frais généraux de la Société. L'ensemble des acomptes déjà payés par l'Université s'élevant à 1.156.596 fr. 35, il reste dû pour solde 112.843 fr. 08. La Société de logements économiques consent à recevoir ce solde en deux termes : 97.228 fr. 65, reliquat des crédits ouverts à verser, immédiatement ; le surplus, 15.614 fr. 43 au commencement de l'exercice prochain. A ce moment, la quatrième annuité du département du Rhône pourra être encaissée et l'avance que l'Université sera obligée de faire sur les autres ressources, en attendant le versement de la cinquième et dernière annuité, se réduira à 5.614 fr. 43.

M. le Recteur ajoute qu'il y a des travaux supplémentaires à prévoir et signale comme une chose urgente l'installation du téléphone à l'Institut de Chimie.

Après un échange d'observations entre M. le Recteur, MM. Depéret, Regnaud et Lacassagne, le Conseil demande à connaître, avant toute décision, le devis des travaux supplémentaires auxquels il faudra subvenir.

Le Conseil approuve un projet présenté par M. Depéret pour l'organisation de l'enseignement agronomique à la Faculté des Sciences.

M. le Recteur donne lecture d'une instruction de M. le Ministre relative à la préparation des budgets de l'Université et des Facultés

pour l'Exercice 1900. La subvention de l'État a été fixée à 179.116 fr. en augmentation de 9.200 sur celle de l'exercice en cours. Ce supplément de 9.200 fr. se divise en deux parties : 4.000 fr. pour le chauffage et l'éclairage de l'Institut de Chimie, 5.200 fr. pour l'Observatoire.

Le Conseil décide, sur la proposition de M. le Recteur, que la subvention de l'État sera répartie comme il suit :

Université	47.520 fr.	Augmentation 9.200 fr.
Faculté de Droit . . .	7.615	Comme l'an dernier.
— de Médecine.	58.950	
— des Sciences.	54.570	
— des Lettres .	10.461	

Sur la partie de la subvention de l'État attribuée à l'Université, l'Observatoire recevra la somme de 5.200 fr. qui figure déjà à son budget pour l'exercice courant. Le Conseil regrette de ne pouvoir y ajouter une allocation sur les ressources propres de l'Université.

La Faculté de Droit et la Faculté des Lettres conserveront en 1900 les crédits qui leur ont été alloués en 1898 et en 1899 pour le service des collections : Faculté de Droit, 300 fr.; Faculté des Lettres, 900 fr.

Le Conseil s'occupe ensuite de la participation de l'Université à l'Exposition de 1900 ; il examine successivement les questions suivantes :

1° Les Facultés de Médecine et des Sciences ont-elles des appareils ou produits à exposer ?

M. Depéret répond négativement pour la Faculté des Sciences. M. Lortet pense que la Faculté de Médecine pourra envoyer quelques appareils. M. le Recteur le prie de lui en adresser la liste détaillée, avec l'indication de l'emplacement nécessaire.

2° Représentations figurées des établissements de l'Université.

Le Conseil décide que l'on s'en tiendra aux photographies suivantes :

Façade principale des diverses Facultés, de l'Institut de Chimie et du laboratoire maritime de Tamaris ;

Atrium des Facultés de Droit et des Lettres ;

Une salle de cours de la Faculté des Lettres ;

Musée de moulages de la Faculté des Lettres ;

Salles de collections de physique et d'anatomie de la Faculté de Médecine.

M. Depéret est chargé d'étudier la question et de préparer un devis.

3° Travaux des professeurs et des élèves. — Le Conseil se borne à un échange d'observations sur l'époque à laquelle on fera remonter les travaux et les thèses à exposer ; il ajourne sa décision à une séance ultérieure.

4° Livret ou monographie de l'Université. — La question est à l'étude : MM. les Doyens sont invités à réunir, chacun en ce qui le concerne, les éléments de cette publication.

M. le doyen Depéret expose que le devis des appropriations rendues nécessaires à la Faculté des Sciences par le départ des services de chimie a pu être ramené de 253.000 fr. à 141.332 fr. Il indique le plan de la nouvelle organisation et il exprime l'avis que, si des raisons budgétaires obligent l'Université à sérier les travaux, il faudra commencer par ceux qui intéressent les services de Botanique, de Mathématiques et de Physique industrielle. M. Depéret espère que la Ville voudra bien se charger tout au moins des travaux de gros œuvre.

M. le doyen Lortet demande les crédits suivants pour les travaux d'aménagement qui concernent la Faculté de Médecine :

Laboratoire et musée d'hygiène.	40.000 fr.
Laboratoire de pharmacie.	23.000
Pathologie générale et thérapeutique. . .	6.000
Service antirabique.	6.000
Musée anatomique	35.000
Total	110.000 fr.

Ces chiffres sont des minima : ils représentent à peine la moitié de la dépense prévue dans les devis de l'architecte.

M. le Recteur dit qu'il va se mettre en instance auprès de la Ville pour obtenir son concours ; il demande à MM. les Doyens des rapports circonstanciés qui puissent l'aider dans ses démarches.

Le Conseil adopte finalement un projet de vœu de M. Regnaud tendant à ce que les Facultés des Lettres soient représentées au Comité consultatif de l'enseignement.

Le Recteur, président du Conseil de l'Université,
G. Compayré

Séance du 30 novembre 1899

Présidence de M. le Recteur.

Absents excusés : MM. André, Barbier et Lacassagne.

M. le Recteur communique les résultats des élections qui ont eu lieu à la Faculté des Sciences et à la Faculté de Droit pour deux sièges de délégué au Conseil de l'Université. Ont été élus : M. Gérard, à la place de M. André, directeur de l'Observatoire, devenu à ce titre membre de droit du Conseil, et M. Pic (Paul), à la place de M. Audibert, nommé à la Faculté de Droit de Paris. Ces deux nouveaux membres sont présents, et M. le Recteur leur souhaite la bienvenue au nom du Conseil.

M. le Recteur annonce la nomination de MM. Brouilhet et Huvelin en qualité d'agrégés à la Faculté de Droit.

Il soumet au Conseil, avec l'avis de la Faculté des Lettres, les candidatures qui se sont produites à l'emploi de maître de conférences d'Histoire de Lyon et de la région lyonnaise, récemment créé par l'Université avec le concours de la Société des Amis de l'Université, du département du Rhône et de la ville de Lyon.

Conformément à l'avis de la Faculté, le Conseil présente à la nomination de M. le Recteur : en première ligne, M. Charléty, professeur d'Histoire au Lycée de Lyon ; en deuxième ligne, M. Gay, agrégé d'Histoire.

M. le Recteur appelle l'attention du Conseil sur le Congrès international d'enseignement supérieur qui s'ouvrira à Paris pendant l'Exposition et auquel tous les membres de l'Université ont été conviés.

Le Conseil prend acte d'une nouvelle délibération du Conseil de la Faculté de Médecine relative au doctorat de l'Université avec mention « pharmacie ».

Sur la demande de M. Clédat, le Conseil porte de 11 à 20 le nombre des dispenses du droit d'immatriculation attribuées à la Faculté des Lettres. La Faculté de Droit fait abandon des cinq qui lui ont été réservées, et la Faculté de Médecine n'en garde que deux sur quatre.

Il est d'ailleurs entendu que les étudiants de langues vivantes n'auront pas à payer les droits d'immatriculation et de bibliothèque pendant l'année scolaire qu'ils passent en entier à l'étranger.

Le Conseil aborde la discussion des budgets des Facultés et de l'Université pour l'Exposition de 1900.

A ce propos, M. le Recteur fait connaître les résultats de la rentrée et signale une diminution générale dans le produit du droit d'inscription. Si les chiffres qu'il a sous les yeux sont exacts, la baisse serait de 1.000 francs à la Faculté de Médecine, de 1.200 francs à la Faculté de Droit, de 1.400 francs à la Faculté des Sciences. Cette baisse n'est pas compensée par l'accroissement du droit d'immatriculation, qui est cependant notable.

Le Conseil approuve le projet du budget des diverses Facultés. Il décide, sur la demande de MM. Lortet et Hugounenq, que le produit présumé des droits de travaux pratiques à la Faculté de Médecine sera fixé à 48.000 francs.

MM. Caillemer, Clédat et Coville sont respectivement maintenus dans la direction des services dont ils ont bien voulu se charger les années précédentes : organisation de la séance solennelle de rentrée, annuaire de l'Université, service des *Annales*.

Le Conseil approuve la répartition suivante du créditde 5.000 franse promis par M. le Ministre pour le personnel des agents inférieurs de l'Institut de Chimie : un concierge, 1.100 francs ; un chauffeur-mécanicien, 1.500 francs ; deux garçons de laboratoire, à 1.200 francs chacun.

Le Conseil décide qu'à l'occasion du nouvel an, les Facultés vaqueront du 24 décembre au 2 janvier inclusivement.

Il s'entretient enfin de la participation de l'Université à l'Exposition de 1900 et il ajourne à une prochaine séance la question de l'espace que prendront les objets exposés et celle du crédit qu'il conviendra de demander à M. le Ministre.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,
G. Compayré.

Séance du 7 décembre 1899

Présidence de M. le Recteur.

Absents excusés : MM. Barbier et Hannequin.

M. Caillemer donne lecture du rapport de la Commission des affaires contentieuses et disciplinaires sur le pourvoi de M. Jaray, étudiant à l'Université, contre une décision du jury d'examen de la Faculté des Lettres, qui l'a ajourné, dans la session de novembre 1899, aux épreuves de la licence d'histoire.

M. Jaray, qui a pris connaissance du rapport, est entendu en ses observations.

M. le Recteur met l'affaire en délibéré.

Conformément aux conclusions de la Commission, le Conseil décide : 1° à l'unanimité des 12 membres présents, qu'il y a lieu d'annuler la décision du jury ; 2° par 10 voix contre 2, qu'il y a lieu d'inviter le jury à délibérer de nouveau.

Sur le rapport de M. Coville, le Conseil autorise l'impression, au compte du budget des *Annales*, d'un travail de M. Beauverie, préparateur à la Faculté des Sciences, intitulé : « Étude sur le polymorphisme des Champignons ». Dépense prévue : 1.346 francs.

M. Lambert, agrégé à la Faculté de Droit, est délégué pour faire partie du Comité de publication des *Annales* de l'Université, à la place de M. Ch. Appleton, démissionnaire.

M. le Recteur soumet au Conseil une délibération de la Faculté des Sciences, relative à l'institution d'un diplôme d'études d'électrotechniques et de physique industrielle. Les aspirants à ce nouveau titre feront une année d'études à la Faculté ; aucune justification de grade ne sera exigée d'eux au moment de leur immatriculation. Ils subiront le même examen que les candidats au certificat d'études supérieures de physique industrielle. Les droits à verser seront les suivants : droit d'immatriculation et de bibliothèque, 30 francs ; droit de travaux pratiques, 25 francs par trimestre ; droit d'examen, 50 francs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les propositions de la Faculté des Sciences concernant l'institution de ce nouveau diplôme et le programme des cours et des travaux pratiques que les candidats auront à suivre.

L'ordre du jour appelle l'examen du budget de l'Université pour l'exercice 1900.

M. Caillemer rectifie, en ce qui concerne la Faculté de Droit, les chiffres de recettes précédemment cités et montre que les droits d'inscription jusqu'en octobre-novembre 1899 sont inférieurs de 300 francs seulement, et non de 1.200 francs, à ceux de l'an dernier.

Le Conseil adopte successivement les chiffres de recettes et de dépenses proposés par M. le Recteur et fixe comme il suit le produit présumé des droits scolaires : Droit d'immatriculation, 7.000 francs ; d'incription, 110.100 francs; de bibliothèque, 13.000 francs; de travaux pratiques, médecine, 48.000 francs ; sciences, 15.200 ; d'examens en vue des diplômes universitaires, 600 francs.

Le Conseil approuve ensuite l'ensemble du budget de l'Université, dont les recettes et les dépenses se balancent de la manière suivante :

Recettes	262.320 00
Dépenses	254.882 34
Excédent des recettes.	7.437 66

Le budget de l'Observatoire, présenté par M. André, et celui de la bibliothèque de l'Université, présenté par M. le Recteur, sont votés sans modification, ainsi que l'état des dépenses du personnel de la Bibliothèque.

M. Depéret, en son nom et au nom de M. Lortet, saisit le Conseil d'un projet relatif à la création d'un service central photographique, qui sera provisoirement installé à la Faculté des Sciences et fonctionnera sous la direction de M. Louis et à ses risques et périls.

Au projet est annexé le tarif des prix demandés par le photographe pour les travaux qui lui seront confiés par les divers services de l'Université. Il sera entendu que les cinq premiers mille francs de recettes constitueront le traitement du directeur ; le surplus sera employé au perfectionnement du laboratoire photographique.

M. Louis sollicite de l'Université un subside de 2.800 francs pour les frais de premier établissement, M. Depéret proprose de lui allouer 2.000 francs sur les reliquats de l'exercice en cours.

Après un échange d'observations, le Conseil vote, en principe, un crédit de 1.500 francs pour l'installation du service central de photographie. Cette somme sera inscrite au budget additionnel de l'exercice de 1900.

Sur la proposition de M. le Recteur, le Conseil modifie dans les termes suivants le paragraphe de l'article 4 du règlement relatif aux dispenses des droits perçus au profit de l'Université.

Sont dispensés du droit de bibliothèque :

. . . .

2° Les membres de l'enseignement secondaire immatriculés comme élèves correspondants et les répétiteurs des lycées et collèges.

Sur l'avis conforme de MM. les doyens Depéret et Lortet, le Conseil porte de 52 à 54 le nombre des dispenses du droit d'inscription attribuées à la Faculté de Médecine, en réduisant de 17 à 15 celles qui avaient été données à la Faculté des Sciences.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,
G. Compayré.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Cours d'histoire de Lyon. — (Création de l'Université avec le concours de la Ville, du Département et de la Société des Amis de l'Université).

Le cours d'histoire de Lyon que professe M. Charléty comprend un cours public et des conférences.

Jusqu'à Pâques, le cours public se fera le jeudi, à 8 h. 1/2 au Palais Saint-Pierre; — à partir de Pâques, à la Faculté des Lettres (quai Claude-Bernard).

Une conférence d'histoire de Lyon (études critiques des documents) est faite toute l'année à la Faculté des Lettres, le mardi à 2 heures.

Décorations. — M. Testut, professeur à la Faculté de Médecine, a été nommé chevalier de la couronne d'Italie (14 novembre 1899).

Conseil de l'Université. — En vertu du décret du 24 juillet 1899, M. André, directeur de l'Observatoire de Lyon, est devenu, à ce titre, membre de droit du Conseil de l'Université, où il siégeait auparavant comme délégué de la Faculté des Sciences.

M. Gérard, professeur à la Faculté des Sciences, et M. Pic, professeur à la Faculté de Droit, ont été élus membres du Conseil, en remplacement de M. André, aujourd'hui membre de droit, et de M. Audibert, démissionnaire.

Nominations et mutations. — *Commission des Annales de l'Université.* — Par une décision du Conseil de l'Université en date du 7 décembre, M. Lambert, agrégé à la Faculté de Droit, a été nommé membre de la Commission des *Annales de l'Université*, en remplacement de M. Ch. Appleton, démissionnaire.

Faculté de Droit. — Par décret du 29 juillet 1899, M. Audibert, professeur de droit romain à la Faculté de Droit de Lyon, a été nommé professeur de droit romain à la Faculté de Droit de Paris.

Par arrêté du 1er août 1899, M. Caillemer, professeur de droit civil, a été nommé doyen de la Faculté de Droit de Lyon pour une neuvième période de trois ans, qui commencera le 29 octobre 1899.

Par un autre arrêté du même jour, 1er août 1899, M. Caillemer a été appelé à présider le jury du concours ouvert à Paris, le 2 octobre 1899, pour trois places d'agrégé des Facultés de Droit (section de droit privé et de droit criminel).

Par deux arrêtés du 11 novembre 1899, M. Charles Brouilhet, agrégé des Facultés de Droit (section des sciences économiques), a été attaché à la Faculté de Droit de Lyon et chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, des cours d'histoire des doctrines économiques et d'économie politique (Doctorat).

Par un autre arrêté du même jour, 11 novembre 1899, M. Charles Guernier, agrégé des Facultés de Droit (section des sciences économiques), précédemment chargé à Lyon des cours d'histoire des doctrines économiques et d'économie politique (Doctorat), a été attaché à la Faculté de Droit de Lille.

Par deux arrêtés du 26 novembre 1899, M. Huvelin, agrégé des Facultés de Droit (section d'histoire du droit), a été attaché à la Faculté de Droit de Lyon et chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours de droit romain.

Par décret du 9 novembre 1899, M. Souchon, professeur d'histoire des doctrines économiques et d'économie politique (Doctorat) à la Faculté de Droit de Lyon, chargé de suppléer M. Beauregard, député, dans la chaire d'économie politique (première année) de la Faculté de Droit de Paris, a été nommé professeur adjoint dans cette Faculté.

Nous souhaitons la bienvenue à MM. Brouilhet et Huvelin. M. Brouilhet, qui a obtenu la première des six places d'agrégé mises au concours, en 1899, pour la section des sciences économiques, est un ancien élève de la Faculté de Droit de Lyon. Il était depuis plusieurs années chargé de cours à l'Université de Montpellier. L'étude qu'il a publiée, en 1895, sur les ententes industrielles et commerciales et sur les transformations qu'elles pourraient apporter dans l'ordre économique actuel, a fixé sur lui l'attention des économistes; des travaux plus récents ont confirmé la bonne réputation du jeune professeur. — M. Huvelin, docteur de la Faculté de Paris, s'est fait connaître par une remarquable étude historique sur le droit des marchés et des foires. Son œuvre, qui comble une lacune de l'histoire de nos institutions, est particulièrement intéressante dans la partie qui se réfère à l'émancipation et au développement des communes. M. Huvelin, qui était chargé de cours à la Faculté de Droit d'Aix, vient d'obtenir la première des places d'agrégé mises au concours pour la section d'Histoire du Droit. Nous sommes autorisé à dire qu'il entreprendra le plus tôt

possible de reconstituer, à l'aide de nos archives, l'histoire du commerce et du droit commercial à Lyon.

Dans la dernière livraison du *Bulletin*, nous avons dit quelle peine causait à ses collègues l'éloignement, dès lors prévu, de M. Audibert ; nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur cette douloureuse séparation.

Les Amis de l'Université de Lyon n'ont certainement pas oublié la conférence que M. Guernier a faite pour eux, le 11 janvier dernier, sur la crise agraire dans les hautes terres de l'Écosse, et ils s'associeront aux regrets qu'inspire à la Faculté de Droit le départ de ce jeune et brillant professeur.

E. C.

Faculté de Médecine. — Par arrêté rectoral du 28 août, M. Causse, docteur ès sciences et pharmacien supérieur, a été chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire d'hydrologie et matières alimentaires.

Par arrêté rectoral du 28 octobre, ont été chargés, pour l'année scolaire 1899-1900 :

M. Chandelux, agrégé libre, d'un cours complémentaire des maladies des voies urinaires ;

M. Doyon, agrégé, d'un enseignement complémentaire de physiologie ;

M. Regaud, docteur en médecine, chef des travaux d'anatomie générale et histologie, d'une conférence d'embryologie.

Par arrêté du 30 octobre, M. Boulud, pharmacien de 1re classe, a été nommé chef des travaux chimiques de clinique médicale (service de M. Lépine).

Par décret du 9 décembre, une troisième chaire de clinique médicale est créée à la Faculté de Médecine.

Par décret du 9 décembre, M. Bard, professeur d'hygiène, a été nommé professeur de clinique médicale (chaire nouvelle).

Par décret du même jour, un congé d'un an, en date du 1er janvier 1900, est accordé sur sa demande à M. Bard, professeur de clinique médicale.

Concours pour le Prosectorat. — Ce concours, qui s'est ouvert à la Faculté de médecine le mois dernier, s'est terminé par la nomination de MM. Carrel-Billiard, Vignard et Carle.

Le jury était composé de MM. Testut, Berard et Siraud.

Les épreuves ont été brillantes et les trois candidats nommés ont obtenu à une unité près le même nombre de points.

Faculté des Sciences. — Par arrêté du 24 juillet, M. Houllevigue, maître de conférences de physique, a été chargé du cours de physique à la Faculté des Sciences de Caen.

Par arrêté du même jour, M. Weiss, maître de conférences de physique à la Faculté des Sciences de Rennes, a été nommé maître de conférences à la Faculté de Lyon.

Faculté des Lettres. — Par arrêté du 17 octobre, M. Loret a été chargé d'un cours d'égyptologie. Il reprend ainsi son enseignement pour lequel il avait été suppléé pendant deux ans par M. Moret.

M. Moret est nommé maître de conférences aux Hautes-Études.

Par arrêté rectoral du 1er décembre, M. Charlety, professeur d'Histoire au Lycée de Lyon, a été nommé maître de conférences d'Histoire de Lyon et de la région lyonnaise.

Nominations en dehors de l'Université. — M. Pic, agrégé à la Faculté de Médecine, a été nommé médecin du service des épidémies, en remplacement de M. Bard, démissionnaire (arr. du 6 décembre).

M. Commandeur, chef de clinique obstétricale à la Faculté de Médecine, a été nommé chirurgien-accoucheur à l'Hôtel-Dieu (arr. du 15 décembre).

Service central photographique. — Par une décision du 7 décembre, le Conseil de l'Université a approuvé un projet présenté par M. Louis, photographe à la Revue *La Vie Française*, pour la création d'un service central photographique qui sera prochainement installé à la Faculté des Sciences.

M. Louis exécutera, d'après un tarif spécial, les travaux qui lui seront demandés par les divers services de l'Université.

Les prix de l'Institut. — M. Morat obtient le prix Lauze, pour ses travaux de physiologie. MM. Courmont et Doyon ont le prix Bréant, pour leurs recherches sur le tétanos. M. Mayet a le prix Montyon. Un ancien élève de Lyon, le professeur Charrin, du Collège de France, obtient le prix Chaussier.

Prix de l'Académie de Médecine. — 1.500 francs à MM. les docteurs Poncet, professeur, et Delore, chef de clinique chirurgicale à l'Université de Lyon : une mention honorable au docteur Jean Fabre, chef de la clinique à l'Université de Lyon ; 900 francs au docteur Doyon, agrégé de la Faculté de Médecine de Lyon ; 300 francs au docteur Delore, de Lyon : une mention honorable au docteur Rollet, chirurgien des hôpitaux de Lyon.

Académie des Sciences. — Dans la liste des prix nous relevons avec plaisir une mention honorable décernée sur le prix Serres à M. Caullery, maître de conférences à la Faculté des Sciences.

BIBLIOGRAPHIE

Le génie latin : *la Race*, — *le Milieu*, — *le Moment*, — *les Genres*, par Gustave Michaut, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de littérature latine à l'Université de Fribourg (Suisse). 1 vol. pet. in-8 376 p. Paris, Fontemoing, 1900.

« Ce livre est né des cours de littérature latine que j'ai professés à l'Université de Fribourg, de 1894 à 1899. Il présente un échantillon de la méthode que j'ai essayé d'y appliquer, et il en résume l'esprit général. »

C'est en ces termes que M. Michaut nous présente l'intéressant et substantiel ouvrage qu'il nous donne aujourd'hui, et qu'on pourrait définir : *une vue perspective et philosophique de l'histoire de la littérature latine*. S'inspirant, comme son titre en témoigne, des méthodes critiques que Taine et M. Brunetière ont pratiquées avec tant de succès, et les superposant en quelque sorte l'une à l'autre, il les a, l'un des premiers peut-être, appliquées à un sujet où on ne les avait pas encore transportées, et qu'il a ainsi fort ingénieusement renouvelé. Tout son livre n'a qu'un objet : rechercher et définir le trait dominant — Taine eût dit la *faculté maîtresse* — du peuple romain, « le caractère essentiel » — comme dirait M. Brunetière — de la littérature latine ; faire concourir à cette recherche et à cette définition l'étude de la *race* que cette littérature exprime, du *milieu* où elle s'est développée, du *moment* où elle s'est épanouie avec le plus d'éclat, des *genres* qu'elle a le plus fortement modelés à son image : voilà l'idée qui, toujours « invisible et présente », fait l'unité et l'originalité de cet ouvrage, en commande tous les développements, en relie tous les aperçus. Et la conclusion, la voici : « La triple étude de l'évolution générale de la littérature latine, d'un moment précis de cette évolution, pris comme exemple (1), et de l'évolution particulière des genres les plus différents (2),

(1) Le siècle d'Auguste.

(2) M. Michaut distingue très heureusement les genres où s'est exercée l'activité littéraire du peuple romain en genres *indigènes*, genres *naturalisés* et genres *étrangers*. L'éloquence, la tragédie, la poésie lyrique lui paraissent les trois types principaux de ces trois catégories, et ce sont là les trois *genres* dont il a successivement étudié l' « évolution » respective. Les chapitres consacrés à l'étude de la tragédie romaine sont peut-être, surtout pour nous Français, les plus savants et les plus nouveaux du livre. Mais il y a, avec moins d'érudition assurément, bien de la finesse et un grand charme littéraire dans les pages où l'auteur étudie les instructives vicissitudes du genre oratoire et de la poésie lyrique à Rome.

semble donc bien établir le caractère social ou « politique » de cette littérature. »

Ce qu'on trouvera dans ce livre, avec une science très attentive (1) et très informée et une grande abondance d'idées générales, c'est d'abord un style excellent, ferme, précis, d'une solide structure classique, et dont la sobre simplicité s'allie parfois à d'heureuses et pittoresques trouvailles : dans le chapitre sur *Horace et Pindare*, par exemple, on ne saurait, je crois, exprimer par des tours mieux appropriés et nous faire plus justement sentir le génie si divers des deux écrivains. Et l'on aimera aussi l'esprit très libre et très ouvert qui anime ces pages, esprit de sagesse et de mesure qui sait éviter aussi bien le pédantisme puéril de l'érudition trop minutieuse que l'excès de confiance dans les formules et les systèmes, esprit d' « honnête homme » qui, en parlant des anciens, songe quelquefois aux modernes, au grand bénéfice des uns et des autres. — Ou nous nous trompons fort, ou nous croyons pouvoir prédire à ce nouveau volume le succès de son aîné, et, dans un genre très différent, il est tout à fait digne de l'auteur de la monumentale édition critique des *Pensées* de Pascal.

V. G.

(1) Signalons pourtant, çà et là, quelques fautes d'impression qu'on aurait pu éviter, et qui n'ont pas toutes été relevées dans l'*erratum*. A la page 261, dans une traduction, d'ailleurs fort bien tournée, d'un fragment de Catulle, *sol* est rendu par « la terre », ce qui me paraît un peu hardi.

THÈSES PRÉSENTÉES DEVANT L'UNIVERSITÉ DE LYON

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1899-1900

Faculté de Droit

1. GIVORD (Pierre). — Les Sociétés de secours mutuels et l'assurance obligatoire contre la maladie (242 p.).
2. PERROT (Paul). — Des attributions du ministère public agissant par voie d'action devant les tribunaux civils en matière contentieuse (167 p.).
3. THUILLIER (Paul). — Le fonctionnement du régime parlementaire en France et en Angleterre, critiques formulées contre le règlement intérieur de la Chambre des députés française et réformes que l'on a proposées (152 p.)
4. BÉNÉ (Louis). — De la propagation en matière de délits de presse (283 p.).
5. ROCHE (Paul). — De la réparation des erreurs judiciaires (137 p.).

Faculté de Médecine

1. GARMIER (Gabriel). — Le panaris de Morvan localisé au pied (50 p.).
2. NODET (Victor). — Les agnoscies. La cécité psychique en particulier (220 p.).
3. JACQUET (Georges). — De l'occlusion intestinale au cours de l'hématocèle intra-péritonéale (77 p.).
4. ROLLET (Louis). — La rougeole chez les diphtériques à l'hospice de la Charité (92 p.).
5. JORROT (René). — De l'arthrite érysipélateuse (93 p.).

6. Piéry (Marius). — De l'œdème et de la congestion dans leurs rapports avec la production de la sclérose. Étude anatomo-pathologique et expérimentale (III-150 p., 2 fig.).

7. Payan (Ferrand). — Occlusion intestinale aiguë par calcul biliaire (63 p.).

8. Bonoff (Petre-Christoff). — Contribution à l'étude de la cysto-uréthro-anastomose et de la cysto-uréthroplastie (64 p.).

9. Bobard (Jean). — L'aplasie artérielle dans l'etiologie de la tuberculose (103 p.).

10. Henry (Loïc). — Les épanchements hémorragiques au cours des cirrhoses (52 p.).

11. Loubet (Maurice). — De la restauration osseuse immédiate et tardive du rebord de l'orbite (68 p.).

12. Hurel (Léon). — Kyste de l'ovaire et grossesse. Quand et comment faut-il intervenir? (64 p.).

13. Démard (Maurice). — De la colostomie iliaque par le procédé de la double ligature (63 p.).

14. Brunetière (Charles). — Des névrites post-opératoires. Étiologie et traitement (79 p.).

15. Weitzel (Louis). — Des ostéites du pubis et de leurs rapports avec la coxalgie (60 p.).

16. Laplanche (Émile). — Des résultats éloignés de l'uréthrostomie périnéale (opération Ponc.) et Étude clinique basée sur 23 observations (91 p.).

17. Aucouturier (Louis). — Contribution à l'étude des résections des métatarsiens et des phalanges des orteils. Résultats fonctionnels (59 p.).

18. Verrière (Auguste). — Contribution à la chirurgie conservatrice dans le traitement des rétentions rénales. Bassinet et extrémité supérieure de l'uretère (151 p.).

19. Jarsaillon (Louis). — De la salpingostomie et autres opérations conservatrices des trompes utérines (145 p.).

20. Picqué (Robert). — La hanche bote et son ostéo-arthrite (117 p.).

21. Croze (Pierre). — Ostéomes musculaires, leur étude chez la femme (75 p.).

22. Lajoanio (Joseph). — Des cataractes qui ne doivent pas être opérées chez les jeunes sujets. Étude clinique et statistique (81 p.).

23. Pont (Albéric). — De la cataphorèse en art dentaire (112 p.).

24. Schnæbele (René). — Les affections des oreilles chez les diabétiques (82 p.).

25. Guyard (Georges). — Contribution à l'étude de la myocardite typique. Considérations cliniques et anatomo-pathologiques (88 p.).

26. MAGNOUX (Albert). — De l'invagination intestinale par tumeur et en particulier par les myomes de l'intestin (69 p.).

27. ANTHONY (Félix). — Traitement opératoire des pseudarthroses du col du fémur (76 p.).

28. MASSIP (Adolphe). — Les péricardites enkystées à épanchement rétro-cardiaque (67 p.).

29. YVANOFF (Trifon). — De la tuberculose de la glande thyroïde (43 p.).

30. GIMAZANE (Jean). — Des fractures de la trachée. Étude clinique et médico-légale (81 p., 2 pl.).

31. DUPUICH (André). — Rôle du traumatisme dans les affections organiques du cœur. Considérations médico-légales (88 p.).

32. TAILLADE (Louis-Jean). — Oreille et épilepsie (74 p.).

33. DUMAS (Roger). — L'hématozoaire du paludisme en dehors du corps humain (56 p.).

34. GOY (Aimé). — De la déchirure des paupières (119 p.).

35. DUGUET (F.). — Contribution à l'étude de la peur et des phobies. Étude pathogénique, étiologique et nosologique (83 p.).

36. GUÉRICOLAS (René). — De l'hermaphrodisme vrai chez l'homme et les animaux supérieurs (115 p.).

37. DUMAINE (Pierre). — Cinquante-sept nouvelles observations de courbes agglutinantes chez les typhiques. Applications au séro-pronostic (136 p.).

38. MARCOMBES (Philippe). — De l'enlèvement des immondices urbaines dans ses rapports avec l'hygiène publique (91 p.).

39. LEGENDRE (Louis). — Du curage méthodique de l'aisselle dans le cancer du sein (55 p.).

40. TELLIER (Georges). — De la luxation des tendons péroniers latéraux. Étiologie, symptômes, traitement (110 p.).

41. COSTE (Jean). — De l'ostéo-arthrite tuberculeuse compliquant la luxation congénitale de la hanche (72 p.).

42. LAURENT (Maxime). — De la chirurgie à ciel ouvert dans les fractures compliquées de l'humérus, résection, drainage (51 p.).

43. JEANDINIER (Armand). — Traitement du psoïtis aigu (108 p.).

44. BABIE (Félix). — Essai clinique sur le cancer sous-muqueux de l'intestin (80 p.).

45. ANTOINE (Gaston). — Contribution à l'étude de l'immunisation rapide des animaux producteurs du sérum antidiphtérique (92 p.).

46. GRUIÉ (Marcel). — De la forme médicale du cancer thyroïdien (92 p.).

47. MORVAN (Jules). — De la localisation et du caractère inflammatoire des lésions de l'angine de poitrine artérielle (116 p.).

48. Baptiste (Albert). — De l'appendicite dans la puerpéralité (76 p.).

49. Berne (Prosper). — Le séro-diagnostic de la fièvre typhoïde dans les hôpitaux de Lyon pendant un an : 1898-1899 (107 p.).

50. Clarysat (Joseph). — Traitement du varicocèle par la résection des veines (57 p.).

51. Fabre (Louis). — Déformation du col vésical dans l'hypertrophie de la prostatique (77 p.).

52. Gautier (Charles). — Du myxœdème spontané infantile (96 p.).

53. Hoiret (Louis). — Contribution à l'étude des phlegmons et de la gangrène humide dans le diabète sucré (67 p.).

54. Trifon (Tachco-Georges). — Étude clinique de l'abcès de fixation dans les septicémies puerpérales (147 p.).

55. Bouchet (Henri). — Relation de l'épidémie de Morzine (70 p.).

56. Vallin (Henri). — De la gangrène sèche chez les diabétiques (100 p.).

57. Lévy (Lucien). — Du traitement de la chorée de Sydenham par l'arsenic associé aux corps gras (110 p.).

58. Sylvestre (Rémy). — De la pseudo-hypertrophie cardiaque de croissance et de son diagnostic par la palpation large (112 p.).

59. Gryssioty (Nicolas). — Contribution à l'étude des ruptures extra-péritonéales de la vessie (75 p.).

60. Poirée (G.). — Du cancer du foie avec cirrhose (102 p.).

61. Pierre (Maurice). — Diagnostic clinique des épanchements sanguins intra-crâniens d'origine traumatique, leur traitement par la trépanation (114 pages).

62. Hélier (Henri-Rémi). — Recherches sur le pouvoir réducteur des tissus (84 pages).

63. Moisseney (Maurice). — Contribution à l'étude de la perméabilité de la membrane amniotique; variations de cette perméabilité dans le cours de la grossesse (60 pages).

64. Nieger (Paul). — Contribution à l'étude de l'occlusion intestinale par diverticulum de Heckel et de son traitement (112 pages).

65. Mailhetard (Martial). — De la résection du genou comme traitement des arthrites infectieuses par plaie pénétrante de cette articulation (52 pages).

(*A suivre.*)

Le Gérant : A. STORCK

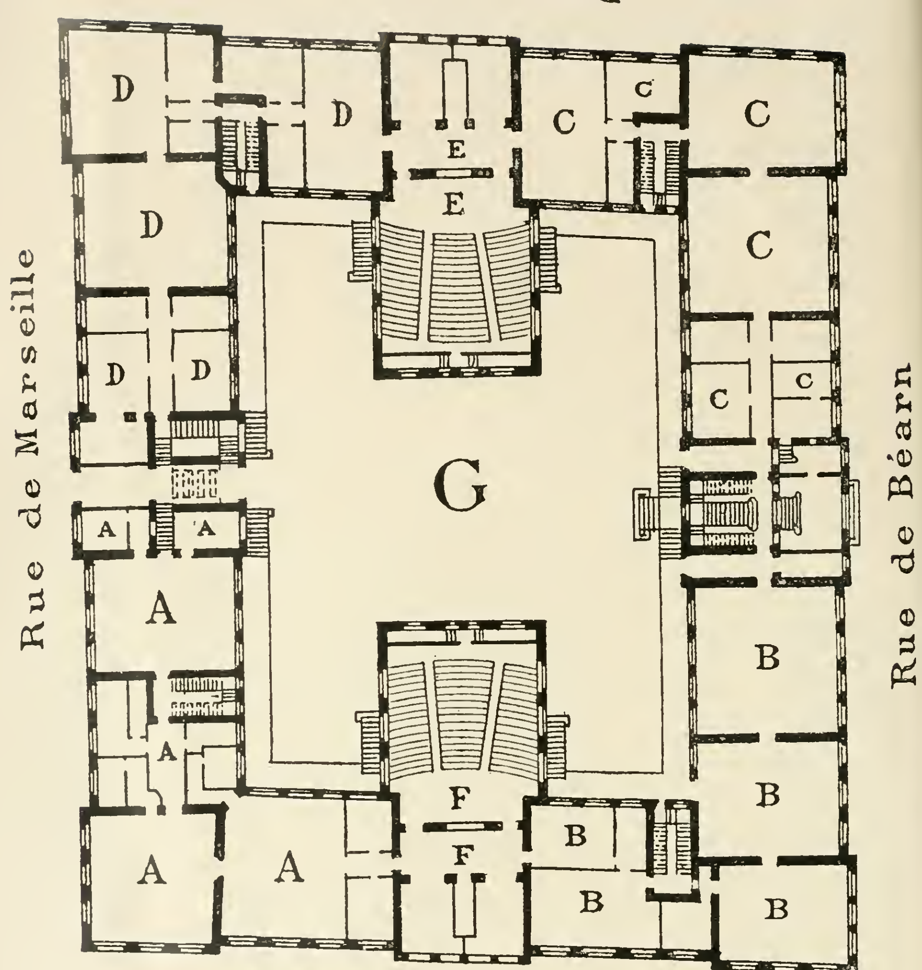
LYON. — IMP. A. STORCK ET Cie, 8, RUE DE LA MÉDITERRANÉE

INSTITUT DE CHIMIE

PLAN

VUE GÉNÉRALE

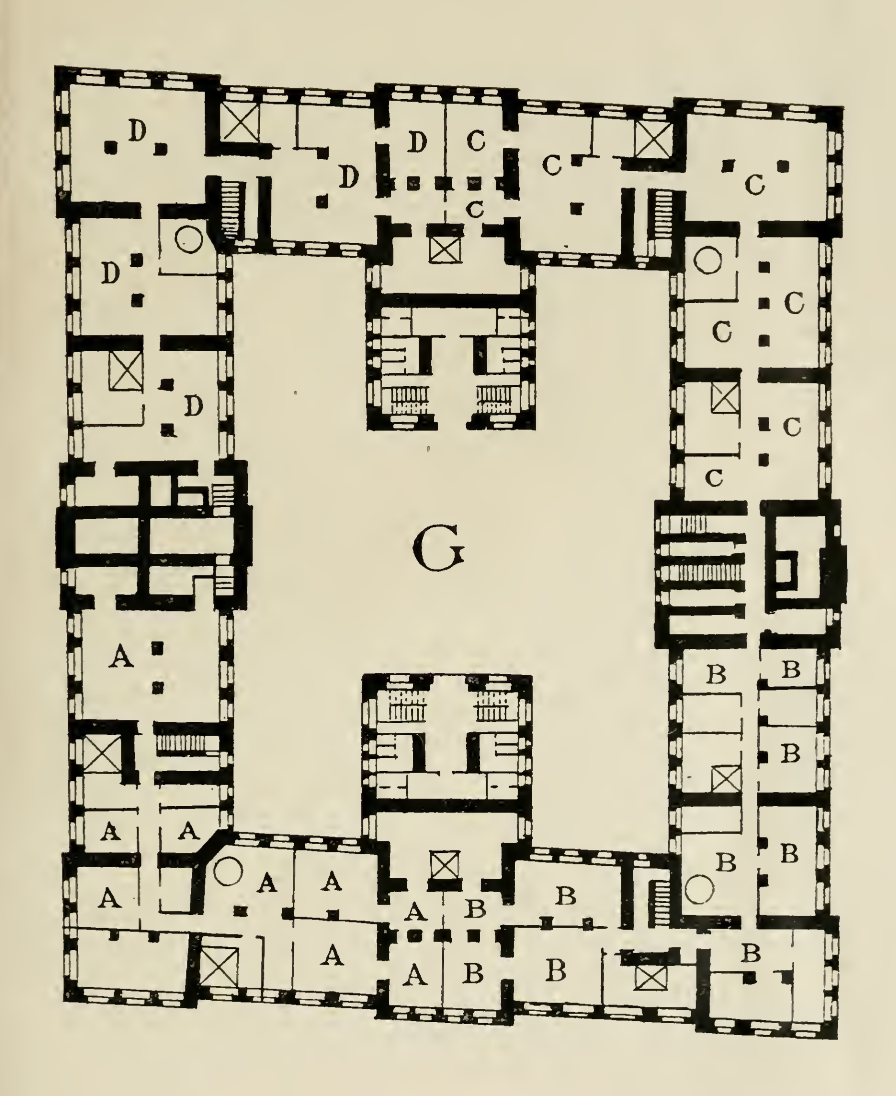
BUSTE DU PROFESSEUR RAULIN



REZ-DE-CHAUSSÉE

A Chimie appliquée B Chimie générale	Faculté des sciences	E Amphithéâtre de la Faculte de médecine
C Chimie organique D Chimie médicale	Faculté de médecine	F Amphithéâtre de la Faculte des sciences G Cour intérieure

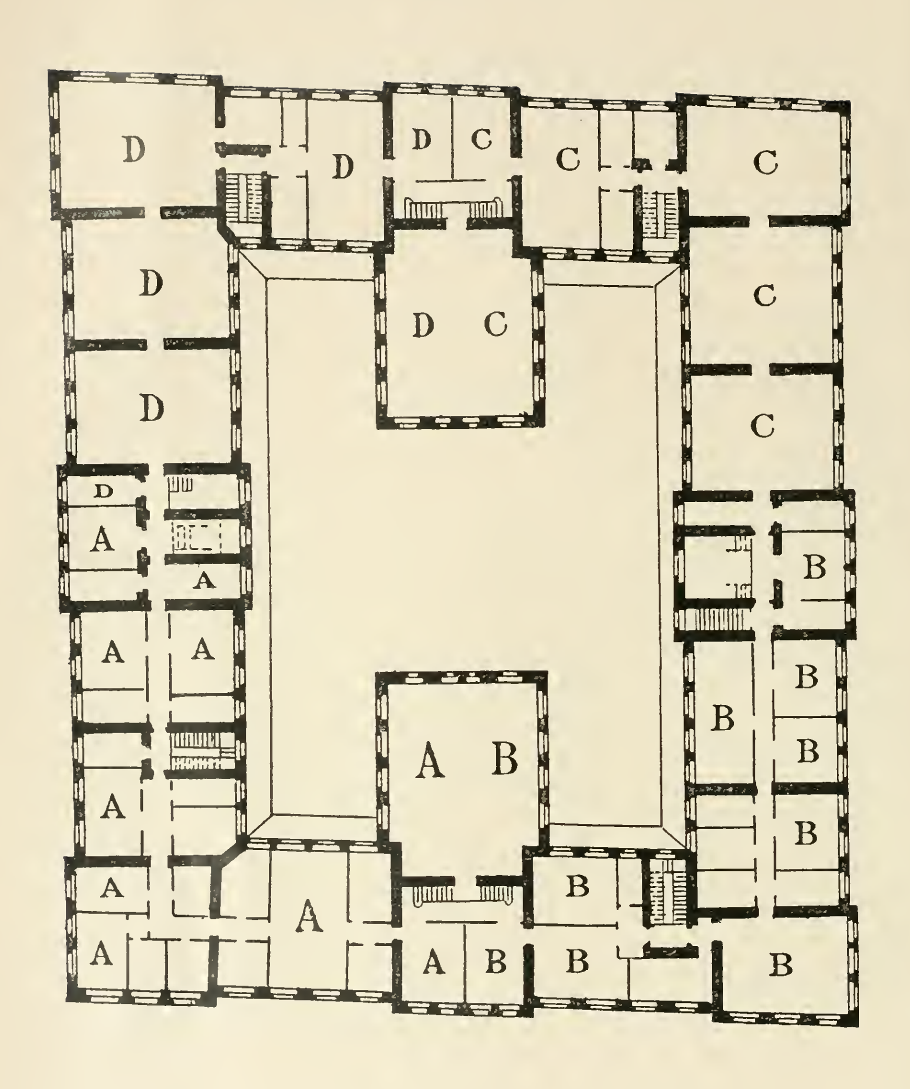
Échelle de 0.0015 par mètre



SOUS-SOL

A Chimie appliquée } Faculté des sciences
B Chimie générale }

C Chimie organique } Faculté de médecine
D Chimie médicale }
G Cour intérieure



PREMIER ÉTAGE

A Chimie appliquée
B Chimie générale } Faculté des sciences

C Chimie organique
D Chimie médicale } Faculté de médecine



VUE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT DE CHIMIE

Inauguré le 7 janvier 1900



BUSTE DE M. LE PROFESSEUR RAULIN

Inauguré le 7 janvier 1900

INAUGURATION

DE

L'INSTITUT DE CHIMIE

le 7 janvier 1900

L'inauguration solennelle de l'Institut de Chimie de l'Université de Lyon a eu lieu le dimanche 7 janvier 1900, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine, sous la présidence de M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

A deux heures précises, M. le Ministre de l'Instruction publique, M. de Lanessan, député du Rhône et ministre de la Marine : M. Liard, conseiller d'État, directeur de l'Enseignement supérieur ; M. Gabriel Compayré, recteur de l'Académie de Lyon, président du Conseil de l'Université ; M. Caillemer, doyen de la Faculté de Droit, vice-président du Conseil : M. Lortet, doyen de la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie : M. Depéret, doyen de la Faculté des Sciences : M. Clédat, doyen

de la Faculté des Lettres, sont entrés en séance. Avec eux ont pris place sur l'estrade M. Dejean, chef du cabinet de M. le Ministre de l'Instruction publique; MM. les Membres du Conseil de l'Université; MM. les Professeurs et Agrégés des Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres, tous en grand costume officiel; M. Bianconi, inspecteur d'Académie en résidence à Lyon: M. le Proviseur et une députation de MM. les Professeurs du Lycée Ampère.

Dans l'hémicycle, aux places d'honneur, étaient assis: M. le général Zédé, membre du Conseil supérieur de la Guerre, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14e corps d'armée: M. Le Roux, préfet du département du Rhône; M. le Dr Gailleton, maire de Lyon; M. le général Muzeau, commandant supérieur de la défense de Lyon; M. Thévenet, sénateur du Rhône; MM. Genet, Gourd, Krauss, Palix, Fleury Ravarin, députés du Rhône; M. Lagrange, président du Conseil général du département du Rhône; M. Moras, procureur général près la Cour d'appel de Lyon; M. le général de Geffrier, adjoint au commandant supérieur de la défense de Lyon; M. le général Peloux, chef

d'état-major du 14[e] corps d'armée ; M. le médecin inspecteur Nogier, directeur de l'École du service de santé militaire ; M. le médecin inspecteur Claudot, directeur du service de santé du 14[e] corps d'armée ; M. Lignon, président du tribunal de commerce de Lyon ; M. Sabran, président du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon ; M. le pasteur Puyroche, président du Consistoire de l'Église réformée ; M. le grand rabbin Lévy ; MM. Just et Marty, secrétaires généraux de la préfecture du Rhône ; M. Martin, vice-président du Conseil de préfecture du Rhône ; M. Isaac, président de la Chambre de commerce de Lyon ; M. Félix Mangini, président ; MM. Oberkampff et Jules Cambefort, vice-présidents ; M. Ennemond Morel, trésorier ; M. Joseph Garin, secrétaire de la Société des Amis de l'Université de Lyon ; MM. Ollier et Beaune, présidents de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon ; M. Annequin, sous-directeur de l'École du service de santé militaire ; M. Piotet, président du Conseil d'administration de l'École de commerce de Lyon ; MM. Poullain, membre de la Chambre de commerce de Paris, président du Syndicat général de l'indus-

trie des cuirs et peaux de la France à Paris, Prévot, trésorier, et Jossier, membres du même Syndicat, auxquels s'étaient joints MM. Perrin, président, et Vourlard, vice-président du Syndicat de l'Industrie des cuirs du département du Rhône et de la région.

Le reste de l'hémicycle et les gradins de l'amphithéâtre étaient occupés par des membres du Conseil général du Rhône et du Conseil municipal de Lyon, par des magistrats de la Cour d'appel, du Conseil de préfecture et du Tribunal de première instance, par des membres de la Chambre de commerce et du Conseil général d'administration des Hospices, par les représentants de la Presse et par un grand nombre de dames.

Des places spéciales avaient été attribuées à Madame Jules Raulin et à ses enfants.

Les étudiants des quatre Facultés étaient groupés dans les tribunes, autour du drapeau de leur Association générale.

M. le Ministre de l'Instruction publique, après avoir déclaré la séance ouverte, a donné la parole à M. le Recteur de l'Académie, Président du Conseil de l'Université, qui a prononcé le discours suivant :

ALLOCUTION DE M. LE RECTEUR

Monsieur le Ministre,

Il y a cinq ans de cela, le 4 juillet 1894, M. le Ministre de l'Instruction publique écrivait à mon prédécesseur :

« La réunion de tous les services de chimie dans un « même bâtiment permettrait de réaliser à Lyon une « institution unique, digne de cette ville savante et « industrielle, digne de son Université florissante... »

Et M. le Ministre ajoutait :

« Il ne sera nullement nécessaire d'édifier un monu- « ment ; la ville de Lyon a doté ses Facultés de fort « beaux édifices : ce dont elles ont besoin maintenant, « ce sont des ateliers... »

Cette lettre officielle, c'est de votre propre nom qu'elle était signée, Monsieur le Ministre, et le programme si sage que vous traciez alors, nous sommes heureux que ce soit vous encore qui veniez aujourd'hui constater s'il a été bien rempli.

L'Université de Lyon a de belles façades qu'elle doit à d'habiles architectes : — je ne parle pas seulement de celles qui décorent les bords du Rhône, nous espérons avoir un jour l'honneur de vous en montrer une autre, fort jolie, sur le rivage de la Méditerranée. — Mais, ici, dans son Institut de chimie, l'Université n'a voulu construire que des ateliers, appropriés à la

recherche scientifique et au travail technique. Le temple qu'elle a élevé à la science n'est pas un palais de marbre, ni même de pierres de taille : c'est une construction de matériaux démocratiques, en mâchefer et en ciment.

Un maître de la chimie, M. Moissan, parodiant le dicton connu : « Pour faire un canon, il faut prendre un trou, et mettre du bronze autour », disait plaisamment : « De même, pour faire un Institut chimique idéal, il faut avoir un jardin et l'entourer de beaucoup de laboratoires... » Le jardin, nous l'avons : un peu en raccourci, il est vrai, car il a fallu le rogner, pour installer les amphithéâtres, deux grands *auditoria*, dans chacun desquels trois cents étudiants seront à l'aise. Mais du moins, rien n'a été retranché de l'espace que réclamaient pour leur légitime ampleur les salles réservées au travail, soit des maîtres, soit des élèves. Des laboratoires, nous en avons partout, au rez-de-chaussée, au premier étage, jusque dans les sous-sols. Sur un terrain dont la superficie est d'environ cinq mille mètres carrés, on a établi plus de trois mille mètres de construction : ce qui, avec trois étages, donne plus de neuf mille mètres d'espace, d'espace machiné et outillé.

Nos constructeurs et nos professeurs sont allés étudier sur place à l'étranger les installations les plus renommées. Nos amphithéâtres et nos laboratoires rappellent ceux de Zurich, de Strasbourg et d'Heidelberg. Rien enfin n'a été négligé de ce qui pouvait, dans le détail de l'aménagement, nous rapprocher de la per-

fection. Et c'est avec confiance que nous ouvrons aux travailleurs ce vaste champ, où nous espérons bien que la moisson sera abondante et brillante, soit pour l'étude et pour l'enseignement, soit pour la science et pour la découverte.

L'entreprise longue et laborieuse dont nous vous remercions d'être venu consacrer l'achèvement aura été une des premières manifestations de la vie nouvelle des Universités. Et, à ce titre déjà, elle doit réjouir tous ceux qui, comme vous, M. le Ministre, et comme votre éminent collaborateur, M. Liard, ont été les inspirateurs et les ouvriers de la loi du 10 juillet 1896. Sans doute, nous n'oublions pas ce que nous devons à l'État : les 650.000 francs de subvention qu'il nous a accordés, ni ce que nous devons aussi, soit à la Ville de Lyon, — le terrain d'une valeur de 450.000 francs, qui supporte l'édifice, — soit au Conseil général du Rhône, qui nous est venu en aide par une allocation de 50.000 francs. Mais une part considérable de l'œuvre n'en revient pas moins à l'Université de Lyon elle-même, puisqu'elle a réalisé sur ses ressources propres environ la moitié des frais de construction et d'aménagement, puisqu'elle s'est endettée, puisqu'elle s'est appauvrie pour de longues années, en contractant un emprunt de près de 600.000 francs. Elle ne le regrette pas : elle a conscience d'avoir fait œuvre utile, d'avoir fait œuvre d'Université, en affectant un gros morceau de sa fortune collective aux besoins de quelques-uns de ses professeurs et d'une partie de ses étudiants, et en affirmant ainsi, par le premier de ses actes, la solida-

rité matérielle et morale qui doit unir l'une à l'autre dans une collaboration féconde les diverses Facultés dont elle se compose.

Les dépenses ont été importantes : — 1.300.000 francs environ. — Elles auraient été plus fortes encore si nous n'avions pas eu la bonne fortune de trouver pour constructeurs des hommes qui à l'habileté professionnelle, à l'entente de l'économie, joignaient un dévouement personnel à l'Université de Lyon. M. Mangini, président de la Société des logements économiques, s'est rappelé qu'il était en même temps président de la Société des Amis de l'Université lyonnaise. Et il nous l'a prouvé, une fois de plus, en acceptant de comprendre l'Institut de chimie dans le programme de ses constructions philanthropiques, en se chargeant, avec son distingué collaborateur, M. Germain, d'une entreprise délicate, sans y chercher d'autre profit que la satisfaction de nous avoir rendu service, et en apportant à cette coopération généreuse, avec le zèle de l'amitié, le souci de ménager les finances un peu frêles d'une Université naissante.

Malgré cet effort manifeste d'économie, alors que le programme a été : « Toutes les dépenses utiles, aucune dépense superflue », dira-t-on que l'opération a été encore trop coûteuse ? Mais l'exemple de ce qui s'est fait ailleurs est de nature à nous rassurer. Rappellerai-je qu'à Berlin, lors de la récente reconstruction de l'Institut chimique, créé par Hofmann en 1868, on a dépensé près de 1.500.000 francs ? Et en France, l'Institut de chimie de Lille, qui n'a été

aménagé, nous dit-on, que pour une centaine d'élèves, a coûté, construit en briques, environ 500.000 francs.

L'Institut de Lyon aura coûté trois fois plus : mais aussi est-il destiné, dès ses débuts et sans parler des progrès futurs, à recevoir bien près de 600 élèves, dont il est facile de faire le compte : — pour le certificat P. C. N., 150 en moyenne ; pour les différents certificats préparatoires aux licences scientifiques, une cinquantaine au minimum ; à l'École de chimie industrielle, 36 l'année dernière, cette année 52, et dans un avenir prochain peut-être une centaine ; en outre, du côté de la médecine, au moins 200 étudiants de deuxième année, 100 étudiants de pharmacie de première et de deuxième année...

Assurément, on aurait pu concevoir autrement l'organisation de cette usine scientifique, en la réservant tout entière à la chimie industrielle et aux applications de la science. Mais la conception qui a prévalu, outre qu'elle nous était imposée par la nécessité de donner un peu d'air aux autres services de la Faculté de Médecine et de la Faculté des Sciences, qui étouffaient dans leurs locaux devenus trop étroits, avait sa raison d'être. On a pensé qu'il ne fallait pas séparer dans l'espace ce qui est uni dans la logique des choses et dans la réalité des faits : la source et les ruisseaux qu'elle alimente, le principe et les conséquences, la théorie et la pratique. Loin qu'il y ait opposition, il y a des rapports intimes, il y a filiation et connexité entre la chimie générale et théorique et la chimie appliquée. Des critiques, un peu pressés, qui nous ont

condamnés avant même que notre œuvre fût terminée. ont prétendu que nous faisions fausse route, que ce serait en vain que nous dirions aux quatre professeurs de deux Facultés différentes : « Réunissez-vous », qu'ils ne se réuniraient pas... La réunion est faite, et nous en attendons les meilleurs résultats. Nous comptons que de cette réunion sous le même toit résultera une sorte de pénétration réciproque. une émulation de travail et de recherche. et comme une âme commune rayonnant dans la diversité des organes multiples qui restent distincts et séparés.

Dans cet Institut. en effet, il n'est pas question, comme nos critiques ont paru le croire, d'appeler à travailler dans les mêmes laboratoires des étudiants d'origine diverse. Non, chacun des services demeure indépendant l'un de l'autre. La maison est une ; mais la division du travail y est complète. Le but a été, non de poursuivre une fusion qui aurait tourné à la confusion. mais tout au contraire d'attribuer à chaque professeur et à ses élèves des locaux spéciaux, image de la spécialité de leurs travaux. et de leur assurer une pleine indépendance.

D'une part. on enseignera ici tout ce que la spéculation scientifique. dans les diverses branches de la chimie. a déjà conquis de vérités générales ; le devoir d'un homme d'Université étant avant tout « de se tenir sur la crête la plus avancée des vagues de la pensée scientifique », ces vagues qui s'avancent toujours plus près du rivage de l'inconnu et de l'inconnaissable. Mais on ne négligera point l'autre fonction

d'une Université moderne, qui est d'utiliser les connaissances déjà acquises. Ce n'est pas ici qu'on s'imaginerait que la valeur de la science s'accroît à proportion qu'elle est moins utile, ni qu'on applaudirait à ce propos étrange d'un savant américain, qui, ayant démontré un nouveau théorème original de hautes mathématiques, s'écriait : « Ce théorème est vrai, et, Dieu merci, il ne servira à personne ! » Non, à chaque progrès de la pensée et de la recherche, il faut que corresponde un progrès de la pratique. La connaissance accrue doit accroître la puissance. L'enseignement théorique ne vaut pas seulement par ce qu'il découvre de vérités, mais par ce qu'il rend possibles de réalités nouvelles. Seul l'enseignement théorique peut préparer le renouvellement de l'outillage, le perfectionnement des méthodes, la solution des questions nouvelles, et empêcher la perpétuité néfaste et l'immobilité ruineuse de la routine industrielle.

Jamais plus qu'aujourd'hui, Messieurs, il n'a été nécessaire de rappeler à la science ses devoirs envers l'industrie, l'obligation stricte qui lui est imposée de démontrer toujours davantage son efficacité économique, son action pratique. L'exemple de l'Allemagne n'est-il pas là pour nous instruire, en nous prouvant que la première des nations philosophiques peut être aussi la première des nations industrielles ? Sur la foi de quelques métaphysiciens transcendants, nous avions imaginé une Allemagne idéaliste, perdue dans les nuages de la contemplation, — de même que sur la foi de quelques-uns de nos littérateurs, les étrangers

jugent parfois la France légère et corrompue: — l'Allemagne nous a durement détrompés, et sur tous les terrains. Loin de s'égarer dans les rêveries, elle s'est enfoncée dans les recherches positives. Son industrie témoigne d'une prospérité croissante, et cette prospérité tout le monde est d'accord pour l'attribuer en partie à la direction imprimée aux études, à une meilleure organisation du travail scientifique. Sans négliger le développement des connaissances théoriques approfondies, l'Allemagne a fondé par centaines des Écoles techniques, d'où sont sortis des milliers de chimistes, qui aujourd'hui peuplent les teintureries, les usines de produits chimiques, les fabriques de tissus imprimés. Comment ne pas entendre le cri d'alarme jeté par M. Moissan, par M. Haller, pour ne citer que ceux-là, quand ils nous disent l'infériorité manifeste de nos établissements d'enseignement chimique comparés à ceux de l'Allemagne?

C'est de ces préoccupations, c'est de la pensée de venir en aide à l'industrie chimique française, dont M. Haller disait que « son avenir est loin d'être rassurant », qu'est sortie en partie la pensée créatrice de l'Institut lyonnais. Et nous ne saurions réserver trop de reconnaissance à l'homme qui en a le premier conçu la création, qui a été l'ouvrier de la première heure, à notre cher et regretté Doyen de la Faculté des Sciences, M. Jules Raulin, mort trop tôt pour voir réaliser le rêve de sa vie, l'œuvre qu'il avait poursuivie avec une infatigable activité. Il méritait bien que l'Université de Lyon, dans sa gratitude, inscrivît sur le socle

de son buste, que nous avons inauguré ce matin, ces mots qui disent tout : « A M. le Professeur Raulin, fondateur de l'Institut de chimie. » Il avait rêvé, lui, d'une autre inscription. Dans un appel qu'il projetait d'adresser à la libéralité des Lyonnais, il disait : « Vous encouragez une foule d'œuvres de bienfaisance ; vous donnez des millions pour construire d'admirables cathédrales ; aujourd'hui nous vous demandons une obole pour élever un temple en l'honneur de la chimie à laquelle Lyon doit une partie de sa richesse, un temple qui servira à l'enrichir encore, et sur lequel il faudra écrire : « A la Chimie, l'Industrie lyonnaise reconnaissante ! »

Cet appel nous le renouvelons, Messieurs, surtout pour dire qu'il a déjà été entendu, et avec l'espoir qu'il le sera encore. Un bienfaiteur nouveau, dont je tairai le nom pour ne pas offenser la noblesse de ses sentiments, a bien voulu tout récemment, par l'intermédiaire de notre bienfaitrice ordinaire, la Société des Amis de l'Université, faire don à l'Institut chimique d'une somme de 20.000 francs, dont le revenu est destiné à acheter d'abord des instruments de laboratoire, ensuite à constituer des bourses de voyage à l'étranger pour de jeunes étudiants chimistes. Puisse cet exemple être suivi ! Quelque effort qui ait été accompli en effet pour doter nos laboratoires de tout ce qu'exigent des recherches délicates, des expériences minutieuses, il s'en faut que nous n'ayons plus rien à souhaiter.

La science, dans ses conditions actuelles, ne suppose

pas seulement des cerveaux qui pensent et qui raisonnent : elle exige de plus en plus, pour l'observation, pour l'expérimentation, des outils, des instruments matériels. Et, malgré des accroissements incessants, notre outillage ne sera jamais complet. Sans compter que de nouvelles applications aux industries si nombreuses dépendantes de la chimie, — comme, par exemple, l'École de tannerie qui vient de s'ouvrir, — réclameront un matériel nouveau. Dès à présent, nous constatons qu'il nous manque un musée industriel, pour lequel la place est toute trouvée dans les deux grandes salles situées au-dessus des amphithéâtres : mais ces salles, il reste à les remplir...

Tel qu'il est, pourtant, et sans escompter les espérances de l'avenir, l'Institut de Chimie de l'Université de Lyon possède tous les organes essentiels de ses multiples fontions. Ni l'air, ni la lumière ne lui manquent : par de larges baies ouvertes sur le dehors, il puise dans le ciel lyonnais tout ce que ce ciel peut donner de clarté matérielle. Et au dedans, avec quatre professeurs éminents, aidés par quatre maitres de conférences, par une vingtaine de chefs de travaux et de préparateurs, il constitue une force enseignante remarquable qui ouvrira les intelligences de plusieurs centaines de jeunes hommes à la lumière intellectuelle de l'esprit scientifique.

Fondé sous d'heureux auspices, puisque vous aurez, Monsieur le Ministre, présidé à sa naissance, l'Institut de Chimie complétera heureusement le groupe imposant de nos quatre Facultés. Il joint à toutes ses autres

bonnes fortunes celle d'un heureux voisinage. Séparé des Facultés, dont il dépend, par une distance d'une centaine de mètres à peine, il est, ou il sera, le centre de tout un quartier scientifique. Déjà, il a pour voisine, à sa droite, l'École du Service de Santé militaire. Demain, en vertu de l'affinité secrète qui tend à rapprocher toutes les institutions savantes, il verra s'installer à sa gauche l'École Centrale lyonnaise, qui lui enverra quelques-uns de ses élèves. Après-demain, ou un peu plus tard,... s'élèvera un peu plus loin l'Institut Pasteur de Lyon... De sorte que, par ce vaste ensemble de constructions, ce sera sur cette rive du Rhône, déserte et couverte d'herbe il y a vingt-cinq ans, un rapide et brillant épanouissement d'une grande cité universitaire !...

L'Institut de Chimie n'est, d'ailleurs, qu'un des fleurons de la couronne universitaire de Lyon. Cette jeune Université, dont vous disiez vous-même, Monsieur le Ministre, en 1894, lors d'un voyage que nous n'avons pas oublié, « qu'elle vous étonnait par la vigueur de son développement », a essayé, depuis qu'elle est légalement constituée, de justifier la bienveillance de vos éloges. Elle a manifesté son activité par la création de plus de trente enseignements nouveaux. Elle tend de plus en plus, comme c'est son devoir, à embrasser l'universalité du savoir humain.

Parmi toutes ces fondations qn'il serait trop long d'énumérer, je demanderai la permission à M. le Ministre des Beaux-Arts de lui signaler celle d'une conférence de l'histoire de l'art, complément nécessaire

du beau musée de moulages qu'il a bien voulu visiter ce matin. Et pour donner les nouvelles de la dernière heure, je signalerai aussi, cette fois à M. le Ministre de la Marine, — dont nous sommes heureux de saluer la présence dans cette solennité, — la création d'une conférence de chinois. Grâce à la générosité du gouverneur actuel de l'Indo-Chine, — vous ne désavouerez certainement pas, Monsieur le Ministre, l'acte de votre successeur, — grâce à la bienveillance de notre puissante amie, la Chambre de Commerce de Lyon, — qui ne se contente pas d'être la bienfaitrice de notre École de Chimie industrielle et qui veut bien reconnaître que nous pouvons collaborer avec elle sur d'autres terrains, — l'enseignement du chinois, en attendant celui de l'arabe, va être ajouté à ceux que nous possédions déjà pour les langues sanscrite et égyptienne ; — afin qu'il soit bien établi que la ville de Lyon ne donne pas seulement ses capitaux pour le développement de la puissance coloniale de la France, qu'elle sait aussi outiller intellectuellement ceux de ses enfants qui s'expatrient, qui vouent leur vie aux affaires commerciales dans le monde entier, parce qu'ils veulent « une France plus grande ».

Messieurs, l'alliance de la science avec le commerce et l'industrie se réalisera de plus en plus, parce qu'elle est la condition nécessaire du progrès matériel d'une grande et laborieuse nation. Mais cela n'est qu'un point de notre programme, et nous poursuivons une autre alliance encore, qui n'est pas moins souhaitable : celle de la science et de l'action morale et sociale. Nous

souhaitons que l'Université de Lyon ne soit pas « la tour d'ivoire », où le savant, où le lettré s'enferment dans la contemplation de la beauté idéale, dans la méditation de la vérité abstraite. Nous voulons qu'elle soit une des éducatrices de l'esprit public, un foyer de rayonnement d'idées pratiques, de vérités concrètes, afin que, pour sa part, elle fasse de la cité lyonnaise et de la région une province aussi puissante dans le domaine des forces morales que dans celui de la richesse économique, et qu'encouragée dans ses ambitions par votre précieuse visite, Monsieur le Ministre, elle contribue, comme toutes les autres Universités de France, dans le siècle nouveau où nous allons entrer, à l'organisation d'une démocratie libérale et au maintien des hautes destinées de la patrie française.

Après le discours de M. le Recteur, la parole a été donnée successivement par M. le Ministre à M. Barbier, professeur de Chimie générale, à M. Cazeneuve, professeur de Chimie organique et de Toxicologie, et à M. Vignon, professeur de Chimie appliquée à l'agriculture et à l'industrie.

RAPPORT SUR L'ENSEIGNEMENT

DE LA

CHIMIE GÉNÉRALE

A L'UNIVERSITÉ DE LYON

Monsieur le Ministre,

L'enseignement de la chimie générale à Lyon a subi, depuis sa création, une suite de transformations que je demande la permission de rappeler brièvement pour bien mettre en lumière les progrès considérables qui ont été réalisés.

Au début de la Faculté des Sciences, c'est-à-dire en 1808, l'enseignement de la chimie générale fut organisé dans une partie des bâtiments du lycée; cette installation consistait en une salle de cours et un petit laboratoire où se préparaient les expériences destinées à figurer aux leçons. A cette époque, il n'était pas question de travaux pratiques ni de recherches. Cet état de choses dura jusqu'à la suppression de la Faculté des Sciences qui eut lieu en 1816.

Lorsque la Faculté des Sciences fut rétablie par ordonnance du 23 décembre 1833, les cours de chimie furent professés jusqu'en 1865 dans l'ancienne chapelle de la Trinité située de l'autre côté de la rue Ménestrier, local qui sert actuellement de gymnase. La chaire de chimie fut alors brillamment occupée par les professeurs Tabareau, Boussingault et Bineau dont les remarquables travaux sont connus de tous les savants.

Bien que supérieure à la première organisation, l'insuffisance matérielle de cette seconde installation ne permettait pas d'admettre dans les laboratoires les personnes désireuses de se livrer à des études approfondies de chimie.

En 1865, après l'agrandissement du palais Saint-Pierre, rendu nécessaire par l'exécution de la rue de l'Hôtel-de-Ville, la municipalité mit à la disposition de la Faculté des Sciences une partie des nouvelles constructions et ce fut dans les greniers de cet édifice que se transportèrent les laboratoires de chimie.

Malgré les inconvénients multiples que présentait cette situation, ce nouveau changement réalisa un véritable progrès, car il permit d'installer, à côté du laboratoire du professeur, un laboratoire assez vaste destiné aux étudiants. A partir de cette nouvelle période, l'enseignement de la chimie se développa véritablement et les étudiants, sous la direction éclairée de M. le professeur Loir, purent se livrer à l'étude pratique de la chimie analytique qualitative et quantitative.

Vers 1870, l'enseignement scientifique prit un nouvel essor; on créa deux chaires nouvelles, un personnel

enseignant nouveau qui, sous le titre de maîtres de conférences ou de chargés de cours complémentaires, devint l'auxiliaire du professeur en développant les branches de la science que ne comportait pas le cours magistral.

Ces créations et l'accroissement progressif du nombre des étudiants ne tardèrent pas à nécessiter un nouveau déplacement. En 1883, c'est-à-dire après un séjour de dix-huit ans au palais Saint-Pierre, le service de chimie générale vint s'installer en même temps que les autres services de la Faculté des Sciences dans une partie des bâtiments du quai Claude-Bernard primitivement destinés à la Faculté de Médecine.

Les locaux spacieux mis à la disposition de la chimie générale, incomparablement supérieurs aux précédents, présentaient cependant l'inconvénient grave de n'avoir pas été créés en prévision des besoins de leur destination future; de là des pertes d'espace, des défauts d'aménagement, qui diminuèrent singulièrement l'importance des avantages que l'on était en droit d'espérer.

Néanmoins l'enseignement théorique et pratique fonctionna régulièrement et d'une façon plus complète; les travaux de recherches scientifiques prirent de l'extension et les diverses branches de la chimie commencèrent à être l'objet d'études plus détaillées.

La création du nouvel enseignement des sciences physiques, chimiques et naturelles qui fut organisé en 1894, en amenant à la Faculté des Sciences un nombre considérable d'étudiants, produisit un encombrement

tel que de nouveaux agrandissements du service de chimie générale furent jugés d'une urgence immédiate.

C'est alors que notre regretté Doyen, Jules Raulin. avec la patience et l'énergie qu'il apportait à toutes ses entreprises, s'occupa de la création d'un Institut de chimie destiné à recevoir les services de chimie des deux Facultés de Médecine et des Sciences.

Commencé en 1896, l'Institut de chimie fut achevé en moins de trois années, et l'Université de Lyon prit possession des nouveaux locaux à la rentrée du 3 novembre 1899.

L'installation actuelle de la chimie générale se compose de deux parties très distinctes : l'enseignement et les recherches scientifiques. Au rez-de-chaussée, spécialement réservé à l'enseignement, se trouvent quatre laboratoires très spacieux et très éclairés, une salle isolée pour les traitements à l'hydrogène sulfuré et deux laboratoires où s'effectue la préparation des cours et des manipulations. Deux de ces laboratoires reçoivent les étudiants du nouvel enseignement ; ils s'y exercent aux manipulations et à la pratique de l'analyse chimique.

Les deux autres laboratoires sont réservés aux aspirants à la licence ; l'enseignement pratique qu'ils y recevront ne restera pas limité aux seules matières exigées par les programmes. L'analyse quantitative volumétrique et pondérale, l'analyse organique et même l'analyse électrolytique que l'on avait négligées jusqu'à présent en raison de l'insuffisance des installations

antérieures seront pratiquées avec tous les développements nécessaires.

Le premier étage, exclusivement affecté aux recherches scientifiques, comprend les laboratoires du professeur et du maître de conférences, deux salles d'analyse minérale et organique, une pièce pour les balances et la bibliothèque, le cabinet de physique et la chambre noire.

Un vaste laboratoire est mis à la disposition des savants qui veulent se livrer à des recherches originales et des étudiants qui désirent préparer une thèse de doctorat.

Enfin un laboratoire d'électro-chimie et une salle spécialement outillée pour l'étude des gaz viennent compléter l'ensemble de ces installations.

Dans les sous-sols se trouvent : un laboratoire de calorimétrie et de cryoscopie, une étuve pour les fermentations, les machines, les appareils distillatoires, les autoclaves, et les fours à hautes températures.

Cette seule énumération suffit pour donner une idée de l'importance des nouveaux services qui peuvent dès maintenant soutenir avantageusement la comparaison avec les meilleurs laboratoires de l'étranger.

Nous sommes en droit d'espérer qu'avec de si puissants moyens d'action, le service de Chimie générale se maintiendra à la hauteur de la grande mission qui lui est confiée et fera honneur à l'Université de Lyon et à la science française.

DISCOURS DE M. CAZENEUVE

Messieurs,

Je me lève à mon tour pour prendre la parole au nom de l'enseignement chimique de la Faculté de médecine.

Que l'on se rassure, je ne veux point faire un discours d'apparat.

Mais puisque le nouvel Institut abrite des chaires de chimie appliquée à la médecine et à la pharmacie, je veux en quelques mots, au nom de mon distingué collègue M. Hugounenq, et en mon nom personnel, indiquer le profit, pour l'avenir de la médecine, des larges ressources mises, dès aujourd'hui, à la disposition de la chimie médicale.

Les personnes les plus étrangères à la science n'ignorent certes pas que la chimie a révolutionné les vieilles industries et qu'elle en a fait naître de nouvelles. Elles savent aussi que l'agriculture semble arrachée à une décadence fatale et progressive, grâce aux moyens chimiques qui restituent au sol épuisé des éléments minéraux précieux et indispensables à la vie du végétal.

Le vulgaire même est pénétré aujourd'hui de toutes ces vérités incontestées, très impressionné peut-être par les progrès inquiétants de l'étranger qui lui ont donné l'éveil.

Faut-il donc s'étonner que l'opinion publique ait pleinement ratifié l'idée de donner à la chimie industrielle et agricole de puissants moyens d'instruction et d'investigation, et d'installer largement dans ces bâtiments la chaire de chimie appliquée à l'industrie et à l'agriculture?

Je me demande, Messieurs, si la même conviction s'est faite dans tous les esprits de la nécessité de doter en même temps les deux chaires de chimie médicale de notre Faculté de médecine de ressources matérielles incomparables, de les doter aussi richement que celles de la Faculté des sciences.

Des sceptiques, mal renseignés, peuvent douter du rôle considérable des découvertes chimiques dans le progrès des sciences médicales, et se sentent peut-être portés à critiquer les libéralités dont nous avons été l'objet.

Certains médecins de la vieille école et même, chose curieuse, certains jeunes médecins continuent à entretenir ces préventions contre un enseignement qualifié d'accessoire par les vieux règlements universitaires.

Partisans de l'observation de clinique pure, de celle soustraite à toute ingérence expérimentale et à tout contrôle de laboratoire, ils protestent encore contre l'évidence, contre les justes prétentions de la chimie d'éclaïrer de nombreux problèmes de la physiologie humaine et d'ouvrir à la pathologie des horizons nouveaux.

Et cependant les services rendus par les sciences physico-chimiques à la biologie sont si éclatants qu'il

me parait bien superflu de plaider plus longuement une cause gagnée pour les médecins instruits et doués de l'esprit scientifique.

On proclame partout, à juste raison, que les deux grandes découvertes chirurgicales du siècle sont l'utilisation des anesthésiques d'une part et celle des antiseptiques de l'autre. La suppression de la douleur dans les opérations chirurgicales et la disparition de la pourriture d'hôpital et des septicémies variées qui désolaient les services de chirurgie et d'accouchement, sont autant de conquêtes d'une portée et d'un intérêt inappréciables.

Ne sont-ce pas nos laboratoires qui ont fourni précisément ces substances merveilleuses qui calment ou éteignent la souffrance, celles qui donnent le sommeil, et enfin celles antiseptiques qui aident l'organisme vivant à lutter contre des parasites destructeurs ?

L'éther, le chloroforme, l'hydrate de chloral, l'antipyrine, l'iodoforme, le salol et tant d'autres substances dont l'énumération serait fastidieuse ne sont-ils pas les témoins de cette collaboration incessante de la chimie aux progrès de la thérapeutique ?

Et, pour citer une découverte récente, la thyroïdine de Baumann, ce corps iodé retiré de la glande thyroïde qui a une action physiologique si puissante et si remarquable, n'est-elle pas un exemple des surprises que réserve, d'autre part, l'étude analytique de l'organisme vivant ?

N'est-ce pas la chimie également qui nous dit la cause immédiate de la mort dans les maladies infec-

tieuses où le rôle des toxines est absolument démontré?

Mieux renseignée sur la nature de ces toxines, n'est-ce pas elle qui préparera le remède?

La sérothérapie, encore absolument empirique, ne réclame-t-elle pas de l'étude chimique des sérums de préciser la nature de la substance curative, condition essentielle de ses progrès et de la fidélité de ses résultats?

La bactériologie, cette science nouvelle qui a aiguillonné plus que toute autre la curiosité publique, avec le grand nom de Pasteur comme parrain, me semble arrivée au terme de ses investigations, — au point de vue morphologique, j'entends, — utilisant les plus forts grossissements microscopiques et des moyens de coloration ingénieux, dont les matières colorantes artificielles, entre parenthèse, font les frais?

Il faut aujourd'hui, cela n'est pas douteux, que la science des Dumas, des Wurtz, des Berthelot vienne à la rescousse et établisse des distinctions entre les infiniments petits, basées sur les équations chimiques qui traduisent leur activité vitale. Autrement dit le microscope, qui ne juge que la forme, est devenu impuissant à distinguer les microbes entre eux, à reconnaître dans une recherche si on est en présence d'un microbe nouveau ou d'un être déjà connu : il est nécessaire de recourir à l'étude des transformations chimiques que les microbes déterminent dans les divers milieux pour les classer, pour affirmer leur individualité propre et leur spécificité.

C'est Pasteur, d'ailleurs, qui a ouvert la voie dans ces sortes de recherches. Il suffit de poursuivre le sillon tracé par lui. Pasteur, élève de Dumas et de Balard, était avant tout un chimiste. Ses investigations dans le domaine pathologique ne doivent pas faire perdre de vue ses premiers travaux.

Je me résume : la chimie collaboratrice incessante de la médecine, telle est la vérité qu'il faut faire pénétrer dans l'esprit de tous. Je veux en convaincre le grand public, je veux en convaincre nos élèves et les médecins attardés, les réfractaires.

Glénard, notre distingué prédécesseur, dont la chaire de chimie médicale a été divisée, il y a vingt ans, en raison de son importance, a proclamé, pendant quarante ans d'enseignement, l'utilité pour nos futurs médecins de se pénétrer des vérités chimiques.

Ses successeurs, M. Hugounenq et moi nous nous efforcerons de continuer ce même apostolat, mais cette fois mieux armés pour faire la conviction. Car les conquêtes déjà réalisées sont là palpables, servant d'arguments et d'encouragement pour voir au delà et ne point douter de l'avenir.

Messieurs,

Il n'en ait pas qui ait professé plus ardemment cette confiance dans l'utilité des sciences physico-chimiques pour les progrès de la médecine que l'illustre Claude Bernard, fondateur de la « Société de biologie », dont

cette dernière, il y a quinze jours, à l'occasion de son cinquantenaire, rappelait éloquemment la vie scientifique mémorable.

Les beaux travaux de Claude Bernard sur la glycogénèse et sur la glycémie n'en sont-ils pas la preuve éclatante ?

Je mets, en terminant, l'enseignement chimique de notre Faculté de médecine sous le patronage de cette grande illustration aussi lyonnaise que française, partageant la foi de ce grand homme dans l'avenir de la chimie biologique, confiant dans l'excellence de sa méthode scientifique et dans la certitude des résultats à atteindre.

Le professeur Bouchard, prenant la parole comme président de la Société de biologie, dans cette fête de cinquantenaire et invoquant le bel exemple de Claude Bernard qu'il appelle le grand, le glorieux, le plus grand, le plus glorieux, s'écriait sous forme de péroraison :

« Mes chers collègues en biologie, travaillons donc et marchons par le travail vers la vérité, à travers l'erreur, pour le bien de l'humanité et pour l'honneur de la patrie. »

Ce *sursum corda*, Messieurs, ne restera pas sans écho.

« Oui, mes chers collègues en chimie, dirai-je à mon tour, travaillons pour le bien de l'humanité et pour l'honneur de la patrie. »

DISCOURS DE M. LÉO VIGNON

MESSIEURS,

La chaire de chimie appliquée à l'industrie et à l'agriculture de la Faculté des Sciences de Lyon a été créée en 1876. Elle fut confiée à M. le professeur Raulin, prédécesseur immédiat du titulaire actuel.

Quelques années s'écoulèrent à organiser ce service nouveau pour la Faculté.

Successivement, furent fondées une station agronomique en 1880, l'École de Chimie industrielle en 1885. Ces deux établissements, conformes par leur nature au titre de la chaire, vinrent à la fois assurer son fonctionnement, étendre son action, et lui permettre de rendre les services que les pouvoirs publics étaient en droit de lui demander.

C'est donc une constitution complexe et spéciale que celle de la chaire de chimie appliquée puisqu'elle comprend cinq organismes distincts: la chaire de l'Université qui domine les deux autres, l'École de Chimie industrielle et la station agronomique qui se rattachent à la chaire et sont placées sous sa dépendance. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de préciser en quelques mots l'origine, les développements et l'organisation actuelle de ces trois éléments qui concourent au même but.

La chaire proprement dite représente l'enseignement d'État : l'État seul contribue à son fonctionnement. Elle fut privée d'élèves réguliers à son début. C'est seulement à partir de l'année 1896 que la création d'un certificat d'études supérieures de chimie industrielle lui assura une clientèle d'étudiants recherchant le diplôme de licencié ès sciences. L'institution peut-être prochaine d'un certificat d'études supérieures de chimie et de géologie agricoles viendra accroître encore l'effectif déjà nombreux de ses étudiants d'État.

Mais les chaires des Universités ne doivent pas seulement distribuer l'enseignement. Elles ont aussi le devoir, dans la mesure des forces de leur personnel de professeurs et d'étudiants, de faire progresser la science par des travaux de recherches. La liste des publications scientifiques résumant les travaux accomplis dans les laboratoires de chimie, appliquée serait longue : professeurs, maîtres de conférences, chefs de travaux, préparateurs, étudiants, ont apporté tour à tour leur pierre à l'édifice ; tous ont contribué à développer nos connaissances dans ce domaine si vaste et toujours grandissant de la chimie.

Des deux établissements qui se rattachent à la chaire, la station agronomique est le plus ancien. Fondée en 1880 par le Ministère de l'agriculture, subventionnée par le département du Rhône, cette station a trouvé dans les locaux de la chaire de chimie appliquée les laboratoires nécessaires à son fonctionnement. Ses moyens d'action furent complétés en 1884 par un champ d'expériences de 3 hectares 1/2, sis à Pierre-

Bénite, dont la Faculté des Sciences a fait l'acquisition.

L'organisation actuelle de la station agronomique lui permet de remplir les conditions imposées à ces établissements. Les stations agronomiques ne sont pas destinées à l'enseignement : elles doivent effectuer des recherches scientifiques sur toutes les questions qui intéressent l'agriculture, éclairer les cultivateurs sur la composition de leurs terres, et les protéger contre les fraudes en matière d'engrais et de semences.

Pour remplir ce programme, la station agronomique dispose de laboratoires de recherches et d'un champ d'expériences. Elle comprend des laboratoires spéciaux pour l'analyse des terres, des matières fertilisantes, et l'essai des semences. Déjà elle a établi, avec le concours du Conseil général du Rhône et du professeur départemental d'agriculture, les cartes agronomiques de 55 communes du département. Une publicité spéciale lui a permis de prendre contact avec les agriculteurs du Rhône et des départements voisins. Ceux-ci demandent à la station des analyses de terre, de matières fertilisantes et de semences, dont le nombre croît lentement chaque année.

La fondation de l'École de chimie industrielle remonte à 1883. C'est avec l'aide de la Chambre de commerce de Lyon, bientôt complétée par l'intervention de la ville de Lyon, et du département du Rhône, que le professeur Raulin organisa cette école qui a pris par la suite un si magnifique développement.

Quelques essais antérieurs avaient démontré, du

reste, l'utilité de cette création. Déjà, Bineau, puis Loir, professeurs à la Faculté des Sciences, avaient enseigné la chimie industrielle, mais en dehors de la Faculté, soit à la Martinière, soit dans des cours du soir organisés par la municipalité et qui réunirent parfois plusieurs centaines d'auditeurs.

Monsieur le professeur Loir, dont l'influence sur le développement de la chimie à Lyon fut si considérable, avait inauguré dans ses laboratoires de la Faculté un enseignement de la chimie qui fut pour ainsi dire le germe de l'organisation actuelle. Groupant autour de lui un certain nombre d'étudiants de la Faculté des Sciences, il leur permit d'acquérir cette instruction chimique solide que seule la fréquentation assidue et prolongée du laboratoire est capable de donner ; mais cet enseignement ne pouvait s'adresser qu'à de rares priviligiés. M. Loir ne disposait en effet que de laboratoires exigus, très imparfaitement outillés.

Aussi, la création de l'École de chimie industrielle marque-t-elle une date importante dans l'histoire scientifique de Lyon. Elle honore grandement la mémoire de Raulin qui l'a fondée avec le concours de la Chambre de commerce. De nombreuses difficultés matérielles durent être surmontées au début. Mais Raulin eut à combattre aussi beaucoup de préjugés. Quelques esprits trop attachés à de fausses traditions ne craignirent pas de soutenir que les Facultés des Sciences devaient cultiver seulement la science théorique, sans s'occuper de ses applications. Des universités étrangères cependant donnaient depuis plusieurs

années l'exemple d'une intime collaboration de la science et de l'industrie ; cette collaboration s'était montrée féconde aussi bien pour la science pure, qu'elle stimulait sans cesse, que pour l'industrie qui s'élevait et grandissait à son contact en enrichissant la Suisse et l'Allemagne.

Les débuts de l'École de chimie industrielle furent modestes : mais les efforts persévérants de Raulin ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Le recrutement des élèves s'améliora peu à peu : des méthodes nouvelles d'enseignement, une pédagogie spéciale appliquée au travail du laboratoire furent instituées.

En même temps, les élèves sortant de l'École de chimie se firent apprécier par les services qu'ils rendirent à l'industrie. Au bout de quelques années, personne ne contesta plus l'utilité de l'École de chimie, pas plus que la légitimité de son installation à la Faculté des Sciences. De nos jours, elle est considérée comme une des créations utiles de l'enseignement supérieur.

Mais si l'organisme qui devait doter notre industrie de chimistes expérimentés était fondé, il s'en fallait de beaucoup que ses laboratoires, son outillage technique, l'effectif de ses élèves fussent à la hauteur des besoins légitimes de l'industrie.

Il était urgent que l'Université de Lyon créât l'Institut de chimie que nous inaugurons aujourd'hui, pour que l'École de chimie industrielle trouvât enfin des laboratoires appropriés aux nécessités de son enseignement.

Ces besoins, au surplus, augmentent chaque jour :

la place occupée par une science, dans la vie d'une nation civilisée, doit être en rapport avec le développement de cette science. Successivement, les différentes industries, plusieurs services publics, ont reconnu la nécessité de demander à la chimie des collaborateurs.

C'est ainsi que récemment l'industrie de la tannerie a créé, comme annexe de l'École de Chimie, une École de tannerie. La genèse et l'organisation de cette école ont une haute portée économique : nous l'expliquerons en quelques mots.

Plusieurs pays étrangers possèdent des écoles spéciales de tannerie, qui ont contribué dans une large mesure au développement de cette industrie.

Au cours de la construction de l'Institut de Chimie, l'idée vint à plusieurs personnes de fonder comme section de l'École de Chimie industrielle une école de tannerie. Celle-ci trouverait à l'école de Chimie des laboratoires, des cours généraux ; les cours spéciaux de Chimie appliqués à la tannerie seraient créés par les industriels eux-mêmes, c'est-à-dire par les tanneurs. Ce programme a pu être exécuté ; grâce à l'entente réalisée entre le Syndicat général de l'Industrie des cuirs et peaux et l'Université de Lyon, des cours spéciaux ont été créés par le Syndicat, et l'École française de tannerie s'est ouverte au mois de novembre 1899. Elle sera bientôt en mesure de fournir à l'industrie de la tannerie des chimistes exercés, capables de gérer le mieux possible et de perfectionner techniquement cette importante industrie.

La solution appliquée à l'École de tannerie nous paraît devoir convenir à d'autres industries. Dès à présent, nous devons prévoir que l'École de Chimie industrielle donnera naissance à des sections nouvelles d'électro-chimie, de teinture, de chimie métallurgique. Ces sections sont indispensables à Lyon, centre actif d'industries de toute nature, à proximité d'une importante région métallurgique, non loin des Alpes dont les chutes d'eau constituent des sources d'énergie inépuisables, puisqu'elles sont sans cesse renouvelées.

L'organisation de ces sections spéciales trouvera dans l'École de Chimie industrielle une base solide d'organisation et d'enseignement.

Pour se constituer, elles devront faire appel aux industries spéciales appelées à bénéficier de leur fonctionnement ; mais cet appel sera entendu. Déjà le Syndicat général de la tannerie par une initiative qui l'honore a donné un exemple qui sera suivi. La Chambre de commerce, la Ville de Lyon, d'éminents industriels lyonnais sont prêts à seconder notre Université, en aidant de leurs conseils et de leurs subsides l'École de Chimie industrielle.

La station agronomique se développera à son tour : la chimie domine actuellement toute l'agriculture. Progressivement les agriculteurs apprendront à utiliser et à appliquer les renseignements donnés par la station. Ils amélioreront leurs rendements culturaux, en employant judicieusement les matières fertilisantes et les semences suivant la composition de leur sol.

L'Université de Lyon, par la chaire de chimie

appliquée, réalisera ainsi de plus en plus l'union de la science, de l'agriculture et de l'industrie, union féconde, mais aussi union indispensable, pour le progrès économique de la région lyonnaise, le maintien et le développement de la prospérité nationale.

M. le Ministre de l'Instruction publique prend alors la parole.

Dans une brillante improvisation, M. le Ministre exprime d'abord la joie profonde, le véritable bonheur qu'il ressent en se trouvant une fois de plus dans la ville de Lyon, dans cette grande cité qui sait unir, dans un culte passionné, l'amour des lettres, des arts et de la science, et le zèle pour le développement de son commerce et de son industrie.

Je suis également heureux, dit M. le Ministre, de me retrouver au milieu des maîtres de cette Université de Lyon, que j'ai déjà vue à l'œuvre et qui est si dévouée à ses fonctions, et aussi de voir en face de moi cette belle jeunesse passionnée pour tout ce qui est grand, noble, généreux, élevé.

J'ai constaté avec le plus grand plaisir le succès déjà obtenu par l'Institut de Chimie, par cet Institut auquel, comme on vous le rappelait tout à l'heure, mon nom a été associé dès 1894. Votre nouvel

établissement est l'un des plus beaux de France; il sera demain l'un des plus prospères.

Pour l'édifier, il a fallu le concours de la Municipalité, de la Chambre de commerce, des Pouvoirs publics et de l'Université. Tous ont appuyé l'œuvre avec un dévouement dont je ne saurais trop les féliciter. Grâce à leur généreuse émulation, vous avez construit un monument digne de votre grande ville. Vous avez bien réalisé cette conception idéale de réunir tous les services accessoires d'une même science. Par l'effet de cette réunion, votre Institut répond aux besoins les plus variés, aux aspirations élevées de la science pure comme aux espérances utilitaires de la science pratique.

L'Université Lyonnaise a bien compris son rôle. Comme le disait tout à l'heure M. le Recteur, elle ne s'est pas enfermée dans sa tour d'ivoire. Elle a donné à l'État et à la démocratie tout ce qu'ils attendaient d'elle. Il faut qu'elle continue à s'incorporer à la cité, qu'elle vive de sa vie, qu'elle s'unisse de plus en plus intimement avec elle. La jeune plante, étendant successivement ses rameaux dans toutes les directions, montera toujours plus haut et donnera à profusion des fleurs et des fruits de science.

Nous vivons, Messieurs, dans des temps que quelques-uns appellent difficiles ; je dis, moi, dans une période d'évolution. Autour de nous tout change, tout se transforme. L'Université de Lyon n'est pas restée et elle ne restera pas immobile, parce qu'elle sait tout ce que le pays attend d'elle.

Il est une loi qui s'affirme de jour en jour avec plus d'éclat, une loi sociale qu'on ne peut pas négliger. C'est la loi de la concurrence économique, qui tend à substituer aux conflits armés les conflits d'intérêts. S'il faut défendre les frontières, l'armée, toujours vaillante, sera à la hauteur de son devoir ; elle saura combattre et vaincre. Mais il y a d'autres champs de bataille ; ce sont ceux du commerce, et l'Université ne doit pas les perdre de vue.

Vous avez, Messieurs, ouvert la voie ; d'autres vous suivront. Votre Université a fait nettement entendre qu'elle est décidée à ne pas rester indifférente en présence de ce grand mouvement, devant cette guerre d'intérêts. Je l'en félicite hautement et je la donne en exemple.

La science intimement unie à l'industrie et au commerce est en ce moment maîtresse du jour et de l'heure. C'est elle qui formera de nouveaux corps

pour l'armée économique de demain ; c'est elle qui rendra notre patrie plus grande, plus forte et plus prospère.

Avant de lever la séance, M. le Ministre de l'Instruction publique tient à proclamer lui-même les distinctions accordées par le Gouvernement et par le Ministère aux fonctionnaires de l'Enseignement public à Lyon.

Seront bientôt nommés Chevaliers de la Légion d'honneur (décret du 12 janvier 1900) :

M. Dubois (Raphaël-Horace), professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Lyon ; 20 ans de services ;

M. Bianconi (Pierre-Louis), inspecteur d'Académie en résidence à Lyon ; 34 ans de services ;

M. Bachod (Florestan), professeur au Lycée Ampère de Lyon ; 40 ans de services.

Sont nommés Officiers de l'Instruction publique (arrêté du 6 janvier 1900) :

M. Roux (Gabriel), agrégé près la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Lyon ;

M. Loret (Victor), chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon ;

M. Rigollot (Pierre-Claude-Henri), chargé d'un cours complémentaire à la Faculté des Sciences de l'Université de Lyon ;

M. Guerpillon (Alexis-Ferdinand), professeur au Lycée Ampère de Lyon ;

Mme Vacheron, née Marie-Claudine Richard, directrice d'École primaire supérieure à Lyon.

Sont nommés Officiers d'Académie (arrêté du 6 janvier 1900) :

M. Appleton (Jean-Charles-François), professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon;

MM. Bordier (Léonard), Boyer (Jean), et Moreau (Barthélemy), agrégés près la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Lyon.

M. Couturier (Louis-François-Émile-Henri), maître de conférences ; M. Roman (Albert-Frédéric), préparateur-adjoint et M. Seyewetz (Alphonse), délégué dans les fonctions de chef de travaux, à la Faculté des Sciences de l'Université de Lyon.

M. le Ministre lève la séance à trois heures et demie.

LA CONCEPTION ACTUELLE DE LA GÉOGRAPHIE

LEÇON D'OUVERTURE DU COURS DE GÉOGRAPHIE

professé à la Faculté des Lettres

par M. Georges Lespagnol

chargé du Cours de Géographie à l'Université de Lyon

(14 décembre 1899)

Messieurs,

La Faculté des Lettres m'a fait le grand honneur de me désigner pour enseigner chez elle la Géographie. Je n'avais, à l'appui de ma candidature, qu'un petit bagage scientifique ou, pour mieux dire, que des promesses. La Faculté a bien voulu me faire crédit; j'adresse publiquement ici à mes collègues l'expression de ma sincère gratitude. Je veux aussi, à mes débuts dans l'enseignement supérieur, me souvenir de mes maîtres de la Sorbonne, et parmi eux particulièrement de MM. Lavisse et Gallois : ils m'ont transmis le souci des méthodes patientes et m'ont largement ouvert le meilleur de leur esprit; je leur dois plus que je ne saurais dire.

Pour un géographe la région lyonnaise est vraiment une terre promise. On ne trouverait pas en Europe, à part peut-être Vienne en Autriche, une ville placée comme Lyon au centre d'une nature physique aussi prodigieusement variée, et, peut-on dire, dans un laboratoire naturel pourvu avec une si riche profusion. On y voit se rencontrer et se pénétrer quelques-uns des traits les plus jeunes et

les plus anciens de la terre. Dans l'étagement de la végétation de la base au sommet des montagnes voisines, dans le contraste et les influences réciproques qui s'échangent entre la zone méditerranéenne et celle de l'Europe centrale, la Géographie biologique aperçoit des problèmes intéressants. La longue vallée dont Lyon est le centre a été de très bonne heure touchée par les migrations de l'homme; on la voit s'animer aux premières clartés de l'histoire et les faits de la géographie humaine s'y succèdent avec une netteté particulière.

On devine sans peine quels peuvent être mes sentiments. Il est, du moins, pour eux un tempérament dans la tâche difficile de prendre ici la parole après M. Schirmer. M. Schirmer s'est porté d'un seul coup au premier rang parmi les géographes français ; sa thèse de doctorat, qu'il soutint en 1893, fut en France une véritable nouveauté : pour la première fois une étude de géographie actuelle était développée avec la science, la méthode et l'ampleur qu'elle exige. Malgré la difficulté du sujet, malgré les lacunes que rencontra son enquête, M. Schirmer nous a donné sur le Sahara, dans une langue forte et colorée, une synthèse que l'on peut regarder dans ses lignes essentielles comme définitive : les observations recueillies postérieurement n'ont fait que fortifier ses conclusions. De nombreux articles, la traduction d'une œuvre importante témoignèrent ensuite de son activité et de sa connaissance approfondie des questions africaines. Je dirai, dans un jour sans doute prochain, tout le bien qu'il faut penser de l'organisation de l'*Institut de Géographie de Lyon*, dont il a été le créateur, avant d'être appelé à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

Ses préoccupations s'étaient encore portées sur l'enseignement de la géographie : il souhaitait pour elle l'orientation scientifique qui lui est nécessaire et les moyens de remplir enfin sa destinée. C'est de cela, Messieurs, c'est de la conception actuelle de la géographie que je voudrais vous entretenir aujourd'hui. — Aussi bien les raisons ne manquent pas pour justifier le choix de ce sujet. Le public éclairé, tous ceux qui s'intéressent à la marche des connaissances humaines ont conscience d'un changement dans l'horizon de la géographie ; mais beaucoup ont été déroutés par la rapidité des progrès et déconcertés par la complexité encore mal ordonnée des recherches et des enquêtes, fait naturel dans une science qui s'organise. La géographie vit du concours de beaucoup de sciences, sciences de la nature et sciences de l'homme; elle provoque leurs recherches vers un but déterminé et leur emprunte des résultats utiles à ses propres vues; cette souplesse et cette nouveauté d'allures l'ont fait accuser d'incohérence. La masse

toujours grandissante de publications dites géographiques, envahies par une végétation parasite de données inutiles, a contribué à augmenter encore l'apparente confusion. — D'autre part, le désir exprimé par quelques savants, épris de la géographie qu'ils ont nouvellement rencontrée sur le terrain de leurs études, le désir dis-je, justifié d'ailleurs par un besoin immédiat de clarté, de limiter le champ d'action des géographes ; ou bien encore le besoin de trouver ces définitions et ces formules qui aident une science à se développer... tout cet ensemble de raisons a fait germer, dans ces dernières années, en Allemagne, en Amérique, en France, en Angleterre et en Italie, une abondante moisson d'écrits de toute nature sur les questions de principes et de méthode en géographie. Dans ces conditions, on trouvera naturel, sinon nécessaire, que je dise en inaugurant cet enseignement quels principes j'entends suivre et quelles vérités défendre.

*
* *

« La Terre n'est pas une chose morte » ; elle n'est pas figée en un contour immuable. Lentement, mais sans trève, la nature détruit et édifie. Dans le court moment que représente l'histoire humaine, d'anciens ports ont vu leurs bassins comblés, et sont aujourd'hui souvent loin du rivage maritime ; ailleurs les flots gagnent sans cesse sur les anciens rivages. Sous nos yeux les agents météoriques, et surtout l'eau courante, facteur tout-puissant de l'érosion et du modelé de la surface, démantèlent les sommets les plus élevés et les roches les plus résistantes ; les éboulis s'accumulent sur les pentes ; ils sont désagrégés, triés, et les débris de cette « chair de montagne », cheminant sous la poussée répétée des eaux, vont alluvionner des rives, prolonger des deltas ou grossir la frange sédimentaire des rivages, cette terre ferme de demain.

Il est possible aujourd'hui d'interroger le passé, et, sans prétendre résoudre les périlleux problèmes de la paléogéographie, de suivre la lente évolution de la surface terrestre. Le sol que nous foulons s'est en grande partie élaboré sous les flots marins ; aux âges lointains, des continents s'étendaient sur l'emplacement actuel de vastes domaines océaniques ; successivement, à des époques diverses, des plis montagneux ont ridé la surface ; des tassements, des effondrements se sont produits ; ici ils ont séparé les différentes parties d'un même système montagneux ; ailleurs ils ont découpé et divisé des régions plus

stables et plus rigides. Cependant, au milieu d'alternatives diverses, l'érosion n'a pas cessé de faire son œuvre ; les montagnes les plus anciennes ont été peu à peu nivelées et rasées jusqu'aux racines ; d'autres plus jeunes conservent encore, au contraire, leur puissant relief et alignent dans leur fraîcheur les grandes vagues solides de leurs plis.

La répartition variable des terres et des mers, et sans doute des différences dans la distribution de la chaleur solaire ont peu à peu provoqué des différences de climat. Tout l'ensemble des conditions physiques s'est à la longue modifié, et avec elles les conditions biologiques. D'humbles traces de la vie organique se rattachent aux premiers temps de l'ère primaire ; bientôt les organismes marins atteignent un magnifique développement ; et, sur les basses terres émergées, s'étend, avec une profusion uniforme, une végétation qui, périodiquement enfouie sous les alluvions fluviales et marines, deviendra de la houille. Des changements toujours plus notables se produisent dans la faune et dans la flore ; à l'aurore des formes actuelles, les formes biologiques se multiplient et se différencient à la faveur de conditions nouvelles ; les variations de régime et de milieu se traduisent par les variations des plantes et des animaux, par une complication organique de plus en plus grande, reflet du progrès physiologique. A son tour l'homme est entré en scène sur le théâtre de cette préhistoire du monde.

D'importantes conséquences se dégagent de ces faits. La physionomie présente de la terre est faite de traits d'âge différent ; il faudra donc l'étudier à la lueur que projette sur elle l'histoire du passé, *quand ce passé retentit encore sur le présent ;* il serait vain de vouloir comprendre autrement la diversité des formes de la surface, et certains faits de la distribution des êtres vivants. De plus, si l'on tient pour suffisamment observée la concomitance des modifications de la nature physique et de la nature vivante, il faut reconnaître que la terre est une sorte d'organisme dont toutes les parties sont dans une dépendance réciproque ; tous les traits de la face du globe sont, peut-on dire, solidaires et présentent un enchaînement d'actions et d'influences, de causes et d'effets, avec répercussion des effets sur les causes, comme il doit arriver en un corps bien organisé.

La géographie est une des sciences de la terre. Elle étudie la physionomie actuelle du globe, physionomie générale ou locale, reflet de l'harmonieuse combinaison de ses éléments divers, physiques et vivants. Cette étude n'est plus un catalogue ou une description superficielle comme autrefois — et cet autrefois est, hélas ! encore trop

près de nous ; — elle est devenue une description et une explication dans le sens scientifique des mots ; elle demande au passé le secret de certains traits du présent ; elle cherche les relations réciproques des phénomènes de tout ordre dont l'enchaînement constitue la vie de la terre. La géographie tient donc une place à part parmi les sciences de la terre. Elle ne saurait être indépendante, car toutes les sciences de la nature et de l'homme se pénètrent et s'entr'aident ; elle a, du moins, un rôle original ; elle remet en contact les faits que d'autres sciences ont étudiés isolément ; elle replace dans la complexité des conditions naturelles, dans le mouvement de la vie les phénomènes du monde physique et organique. Et ainsi la synthèse géographique découvre des horizons nouveaux et donne aux faits toute leur signification et toute leur portée. Par ses études de rapports et d'enchaînements, expression profonde de la réalité des choses, elle apparaît dans toute sa valeur comme l'image fidèle d'une évolution qui continue.

*
* *

Aristote disait : « la nature n'est pas un ensemble de phénomènes sans lien, semblable à une mauvaise tragédie faite d'épisodes divers. » Sans aucun doute Eratosthènes et, moins nettement, Strabon pensaient ainsi. Cette idée s'efface pendant le moyen âge ; elle reparaît très obscure encore chez Sébastien Munster ; elle pénètre l'œuvre de Bernardus Varenius ; Philippe Buache l'entrevoit, mais la déforme ; elle est enfin fixée par deux grands esprits, Alexandre de Humboldt et Carl Ritter. Leur œuvre se complete ; ou, pour mieux dire, l'un est plus nettement attiré vers la géographie humaine, l'autre vers la géographie physique et biologique ; tous deux, du moins, — pour reprendre ce que Ritter disait de Humboldt — « ont soupçonné la nature sous une autre face, moins susceptible d'être mesurée, dans sa vie plus élevée, sa vie organique, dans son ensemble historique et universel » (1).

Le chemin a été long, mais en somme régulier. La géographie ne pouvait avancer que par le progrès des connaissances qui lui sont indispensables. Il a fallu la perfection de plus en plus grande des instruments de recherches, la rigueur définitive des observations astronomiques, le succès des explorations, les grandes enquêtes scien-

(1) Carl Ritter, *Géographie générale comparée* (traduction Buret et Desor) 1836, I. 77.

tifiques ouvertes dans des pays très différents et, — ce que l'on oublie quelquefois, — la perfection toujours plus grande de la cartographie. La géographie a pris enfin conscience d'elle-même grâce aux sciences naturelles et surtout à la géologie. Les progrès continus de la géologie, donnant aux explications géographiques plus de solidité par le recul dans le passé, ont guidé l'étape décisive parcourue par les géographes contemporains.

Il n'est pas indifférent, d'ailleurs, de constater que, à des degrés divers, ces sciences naturelles, si nécessaires à la géographie, ont dû, pour une bonne part, leur activité féconde à l'idée géographique. Si l'on s'étonne de cette formule, j'appellerai volontiers ici en témoignage Buffon, Lamarck, Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire et Darwin. L'influence du climat, du régime, du milieu, le point de vue géographique en un mot, sont à la base de la théorie de l'évolution. Ces sciences naturelles ont largement payé leur dette, bien qu'elles soient encore inégalement orientées vers la géographie ou mal pliées à sa discipline.

*
* *

Sans oublier l'importance des conditions extérieures, comme les circonstances astronomiques du mouvement de la terre, le géographe s'adresse d'abord au géologue et au climatologue, qui étudient, le premier les phénomènes propres à l'écorce elle-même, le second les conditions météorologiques résultant à la fois de sa situation cosmique et de sa forme.

La géologie doit résoudre deux grands problèmes du passé : celui de l'évolution de la vie et celui de l'évolution physique du globe. Il suffira de rappeler ici, à propos de ce dernier problème, quelques-uns des résultats qui paraissent actuellement acquis. Chacun connaît l'admirable effort fait récemment par le géologue autrichien, Ed. Suess, pour élucider les circonstances générales qui ont présidé à la lente formation du relief actuel de l'écorce (1). L'Europe occidentale et centrale nous offre l'exemple d'une terre où du Nord au Sud se succèdent régulièrement des zones de moins en moins

(1) Edward Suess. *Das Antlitz der Erde*. Vienne 1885-1888. 2 vol. Traduction française : *La Face de la Terre*. 1er vol in-8°. Paris. A. Colin. 1897 (sous la direction de M. Emm. de Margerie). La traduction du 2e volume doit paraître prochainement.

Voir A. de Lapparent. *Leçons de géographie physique*. 2e édition. 1898.

anciennes, dont chacune est venue heurter la précédente sous la forme d'une série de bourrelets : elle présente un relief varié et morcelé. L'Asie, avec de hautes chaînes fortement plissées, abonde, suivant une ligne qui la prend en écharpe de la Syrie à la Mongolie, en dépressions privées d'écoulement, destinées à devenir des déserts et par suite des zones d'isolement assez sérieuses pour les régions orientales. L'Arabie et l'Hindoustan sont des appendices étrangers au continent auquel ils sont venus se souder. L'Afrique, en dehors des régions de l'Atlas qui ne sont pas géologiquement terres africaines et se rattachent à l'évolution du monde méditerranéen d'Europe, l'Afrique est une plate-forme, tranchée dans sa partie orientale par de grandioses fractures, présentant ailleurs une surface indécise, çà et là creusée de cuvettes mal définies. — L'Océan Pacifique paraît être un des traits les plus anciens du globe, l'Atlantique est de date récente, et les régions méditerranéennes sont toujours en état d'instabilité...

Pénétrons en un point dans le détail. L'emplacement de la future France est marqué, dès la fin des temps secondaires, par des massifs émergés qui séparent les mers méridionales des mers du nord ; cette France archaïque est déjà une digue entre le Sud et le Nord. Des granites du Limousin aux grès vosgiens et aux schistes des Ardennes la disposition des formes du relief, l'agencement des pentes qui convergent à peu près vers le centre donnent au bassin de Paris, région prodigieusement variée dans le détail, une unité harmonieuse et marquent un point d'attraction prédestiné ; le bassin se lie d'ailleurs aisément avec le sud-ouest et le sud-est par des seuils dessinés depuis longtemps ; à l'est le plateau lorrain en est partie intégrante mais il s'ouvre aussi à d'autres influences. Entre les Alpes et le massif central, l'affaissement de la vallée du Rhône a ouvert vers le nord un sillon esquissé depuis longtemps, trait unique dans la géographie de l'Europe et chemin nécessaire du Sud vers le Nord.

Le climat intervient avec la structure pour expliquer les formes du relief. Dans les régions d'humidité normale les roches calcaires compactes et les grès solidement cimentés affectent des silhouettes ruiniformes; des calcaires de texture moins résistante donnent un dessin plus mou de croupes arrondies ; des roches plus tendres, des marnes, des argiles sont burinées profondément par les eaux courantes; les granites ont le plus souvent des profils convexes à pente douce; les basaltes forment des plateaux et les grands feuillets sonores des phonolites se dressent comme des murailles de dentelle. Toutes ces formes varient sensiblement dans les régions désertiques où

l'action des vents et de la température domine celle de l'eau courante. — Si l'on regarde maintenant aux formations superficielles dues à la décomposition des couches sous-jacentes, on voit par exemple que la latérite, si développée dans les régions tropicales humides, et constituée, du reste, par des roches tres différentes, doit son ordinaire infécondité au lessivage répété des substances nutritives par des pluies abondantes et acides : dans les régions tempérées la décomposition des mêmes roches donne des limons fertiles.

L'œuvre du modelé d'ensemble de la surface présente de grandes différences. La loi de la pesanteur sollicite impérieusement toutes les parties du globe vers son centre; l'eau courante cherche sans répit son profil d'équilibre, le « niveau de base » si nécessaire à son érosion régressive. Les inégalités de la terre ferme deviennent ainsi peu à peu la proie de la pesanteur et de l'eau courante. Dans les régions ouvertes depuis un temps relativement court au travail de l'érosion, les montagnes ont un relief hardi, les eaux un cours impétueux ; ailleurs l'œuvre de creusement et de déblaiement s'est faite avec une lenteur ordonnée et l'équilibre paraît momentanément atteint. — Il est des régions déshéritées. Dans le haut Tibet la sécheresse ou les longues gelées n'ont pas permis le travail régulier de l'eau et le modelé n'est qu'une ébauche informe. Sur d'autres points, au Sahara, au Gobi, dans l'Australie intérieure, dans le Grand Bassin l'ordonnancement harmonieux des formes par l'eau courante s'est arrêté; les vents et la température ont cependant continué l'œuvre de destruction; les vallées, dessinées autrefois, sont aujourd'hui grossièrement comblées; les rides montagneuses voient les éboulis s'amonceler à leur pied et s'envelissent sous leurs propres débris. Ces ruines et cette ébauche sont les termes extrêmes du modelé.

Le climat est donc un facteur important. Mais il est lui-même dans la dépendance étroite des formes du relief, de la répartition différente des terres et des mers. On croit volontiers par exemple que les déserts sont des phénomènes purement climatiques. Si l'on ne tient pas compte ici des régions où la végétation est rare parce que le sol très poreux laisse fuir l'eau précieuse, si on laisse de côté les régions polaires, nulle part les conditions climatiques ne suffisent à l'explication des déserts, ou, pour mieux dire, les déserts sont dus à une coalition de conditions structurales, topographiques et climatiques. — Veut-on enfin un exemple saisissant de l'interdépendance des phénomènes ? La puissance de l'eau courante a sa source dans l'évaporation qui enlève aux mers la vapeur d'eau destinée à se répandre en pluie sur les continents; la vapeur d'eau elle-même est engendrée

par la température; et cette même température donne naissance aux différences de pression qui sont la cause des vents, lesquels sont les véhicules des pluies. « C'est de l'Océan, lieu de repos pour les particules solides, que part constamment renouvelé l'instrument d'attaque destiné à les y conduire (1). »

*
* *

Sur ce cadre les plantes et les animaux sont répartis. Le botaniste devient un géographe en étudiant les plantes dans leurs relations avec les influences extérieures. L'anatomie n'est plus pour lui la fin de la science mais un moyen; c'est la physiologie qui lui sert de guide; il étudie l'organisme en action, en mouvement, adapté aux conditions du climat et du sol; il note les grands traits d'ensemble et les détails de morphologie externe qui évoquent les formes et les associations végétales.

La méthode paraît aujourd'hui définitivement établie (2). Le botaniste-géographe, après avoir cherché dans le passé la cause de la distribution de certaines espèces végétales, met en évidence le rôle de l'eau, de la température, de la lumière; il tient compte de l'altitude, de la plastique et de la constitution physico-chimique du sol; il insiste sur l'action des êtres vivants, des plantes parasites, sur la continuité de la concurrence vitale et enfin l'intervention puissante de l'homme...

En termes généraux l'eau détermine les formes végétales, le type de végétation ligneux, herbacé et désertique; la température influe sur la flore, sur le maintien de telle ou telle espèce dans des régions chaudes, froides ou tempérées. — Les rapports de la plante avec l'eau se résument dans l'absorption et la transpiration. Là où l'eau est rare ou inassimilable, il faudra que la plante, lors des pluies irrégulières, puisse emmagasiner et conserver une quantité d'eau suffisante pour vivre pendant les périodes de disette; dans les climats très secs à hiver souvent froid les feuilles, afin de limiter la transpiration, deviennent de petits organes coriaces, très peu développés, de teinte blafarde, parfois recouverts d'une substance mucilagineuse; ou bien encore la feuille, au lieu d'offrir sa surface

(1) A. de Lapparent, *ouvr. cité*, p. 69.

(2) A.-F.-W. Schimper, *Pflanzen-Geographie auf physiologischer Grundlage*, Iéna, 1898. — Cf. Ch. Flahault, *Annales de géographie*, 15 mai 1899.

horizontalement aux rayons du soleil, prend une position verticale et limite ainsi l'évaporation en ne présentant que sa tranche; c'est le cas des eucalyptus australiens et, quand ils forment des forêts, ces forêts n'ont pas d'ombre. Pour assurer l'absorption de l'eau, les racines ont une longueur et une grosseur extrêmes; ou bien encore la tige, prodigieusement renflée, forme un véritable réservoir. Au contraire, dans les climats chauds de grande humidité, les plantes types sont caractérisées par la petitesse des racines, la longueur de la tige, la largeur et la couleur verte du feuillage, tout un mécanisme destiné à diminuer l'absorption et exagérer la transpiration.

On expliquerait aussi aisément pourquoi autour de nous, dans la région lyonnaise, beaucoup d'espèces arborescentes perdent leurs feuilles pendant l'hiver; et pourquoi dans la Provence, aux hivers doux, aux étés secs et chauds, dominent des formes à feuilles persistantes comme le chêne vert et l'olivier. Dans cette Provence abondent encore les labiées odorantes, amies de la chaleur et d'un sol sec, comme le thym, les menthes, la lavande et le romarin; ces plantes et d'autres espèces méditerranéennes ont lentement envahi au nord la vallée du Rhône et de la Saône en suivant de préférence les affleurements des calcaires chauds et secs, comme on l'a montré pour le Jura (1).

La température permet de distinguer des zones de végétation; dans chaque zone les conditions chimiques du sol « nuancent » le tapis végétal et les formes végétales constituent, suivant les conditions climatiques, des forêts ou des prairies, ailleurs une végétation désertique, avec toute une série d'intermédiaires. La forêt, où la forme dominante est l'arbre, forme — avec une grande diversité suivant les climats — une association où des arbustes, des lianes, des mousses, des lichens, d'autres épiphytes, des parasites, des plantes décolorées cherchent asile : à la lisière on peut trouver quelques plantes qui, redoutant la continuité de la chaleur et de la lumière, s'abritent à l'ombre mobile des grands arbres. Ailleurs on note, par suite de la prédominance d'une espèce, une forte densité de population végétale. De la base aux sommets des montagnes s'étagent des régions de végétation, où pour une même espèce l'exposition, l'inclinaison des pentes, les vents font naître des différences de répartition sur les versants d'un même massif.

Aux diverses conditions de sol et de climat l'homme a su approprier

(1) Ant. Magnin, *La Végétation de la région lyonnaise et de la partie moyenne du bassin du Rhône*, 1886, 430 et suiv., carte n° 5.

ses cultures. Le riz occupe les plaines inondées des pays de forte chaleur; le thé pousse sous le soleil sur des pentes bien arrosées où l'eau ne s'attarde pas; dans les régions tempérées le blé prospère sur les plateaux argilo-calcaires, le seigle dans les terres froides... Beaucoup d'arbres fruitiers, la vigne, les cultures délicates de fleurs aiment un été assez sec et très chaud. La vigne hérisse les pentes ensoleillées ; en France la terre provençale est le pays d'élection des fleurs; les champs de violettes, de jonquilles, de roses, de jasmin font à la petite ville de Grasse, « capitale de la Provence fleurie », une ceinture parfumée.

On voit sans peine la prodigieuse complexité des faits, tout ce concours d'actions et de réactions, de causes et d'effets dont la résultante détermine la physionomie végétale d'une région. Les mêmes influences, augmentées des conditions de la végétation, pèsent sur le monde animal. Les groupes d'animaux ont, du reste, à des degrés divers des facultés d'adaptation, une mobilité, des moyens d'extension très différents.

Seules, les faunes passées peuvent nous renseigner sur quelques animaux attardés comme les édentés de l'Amérique du Sud, comme le Kagou calédonien ou encore sur ces marsupiaux et monotrêmes d'Australie qui sont de véritables fossiles vivants. — Des deux côtés des Andes et des montagnes rocheuses presque tous les mammifères, les oiseaux, les insectes appartiennent à des espèces différentes; l'Himalaya est une barrière ; les Alpes également mais à un degré moindre.

Entre un pays et les types d'animaux qui y vivent s'établit une harmonie constante. Les animaux qui habitent les zones forestières sont presque exclusivement des *grimpeurs arboricoles* (1). Les types caractéristiques des déserts, où les formes de la surface et de la végétation sont déjà si tranchées, sont des animaux *coureurs* ou *sauteurs*, pourvus de membres moteurs puissants qui leur permettent de mener facilement leur vie nomade à la recherche de la nourriture rare ; les exemples de mimétisme y sont très fréquents, et pour certaines espèces la ressemblance avec les objets environnants est poussée à un tel point qu'on ne peut la considérer comme une coïncidence fortuite. Les animaux des forêts montagneuses des Ardennes et des Vosges, ceux de la Champagne et de la Beauce, ceux des plaines arides de Provence et du bas Languedoc ont des particularités de formes et d'attitudes qui les distinguent assez nettement. En France, l'homme a peuplé de ses moutons les régions sèches des Causses, de la Beauce et de la Champagne ; ses bêtes à cornes paissent les gras

(1) TROUESSART, *La Géographie zoologique*, 164.

pâturages des versants pluvieux du massif central et des régions côtières, baignées d'humidité, de la Bretagne et de la Normandie...

Quittons la terre ferme pour les surfaces océaniques. Quelques remarques suffiront. La nature du sol de fond, rochers, cailloux, sable ou vase, est d'une grande importance ; les poissons plats se trouvent seulement sur les fonds de sable ; d'innombrables mollusques, des vers habitent de préférence les plages vaseuses; les zones littorales couvertes de rochers que les vagues ne peuvent remuer ont une population animale variée et nombreuse ; c'est le contraire sur les plages de galets ; dans les mers peu profondes le développement de la végétation détermine une grande richesse de vie animale où dominent les espèces herbivores. Dans les grandes profondeurs où la lumière ne pénètre pas, où la pression est formidable, la vie animale que l'on croyait impossible est abondamment représentée. Chez beaucoup des animaux de ces grandes profondeurs l'absence de la lumière a amené la perte des yeux : certains d'entre eux, des crustacés par exemple, les ont remplacés par des organes lumineux portés par les pattes ou la mâchoire ; d'autres ont sur diverses parties du corps des plaques phosphorescentes qui produisent la quantité de lumière nécessaire à l'accomplissement des actes physiologiques. Toute cette faune a un caractère archaïque ; les ancêtres de ces animaux aveugles ont possédé des yeux; ces survivants de faunes disparues n'ont réussi à prolonger leur existence qu'en trouvant un refuge dans la nuit des profondeurs.

Le géographe ne reste pas indifférent devant tous ces spectacles de la nature. Ceux qui regrettent les descriptions pittoresques des géographes de la vieille école peuvent prétendre que l'analyse minutieuse des formes animales, végétales et physiques supprime un des côtés de la physionomie de la terre en détruisant le charme du paysage. C'est le contraire qui est vrai. Le géographe attentif dessine le cadre et les formes, combine les couleurs des vastes ensembles et des traits de détail, et note, suivant les pays et les saisons, le mouvement, la puissance ou la grâce fugitive de la vie. En saisissant l'harmonie des choses, il en pénètre l'âme.

*
* *

Ce tableau de la physionomie de la terre demeure inachevé : il y manque un des personnages, et non le moins important, dont nous avons déjà deviné la présence, l'homme. A dire vrai, la géographie

humaine, ou, si l'on veut, l'anthropogéographie (1), selon le mot de l'un de ceux qui l'ont renouvelée en ces derniers temps, ou encore la géographie politique — l'homme n'y étant pas considéré individuellement mais comme faisant partie d'une société — la géographie humaine, dis-je, paraît à quelques-uns une conception surannée, un débris menacé de ruine, un corps d'où la vie s'est retirée. A côté de ceux, très rares, qui résolument suppriment l'élément humain et ne voient pas de quelle façon on peut le rattacher à la terre dans le passé et dans le présent, les pires ennemis de la géographie humaine sont quelques-uns de ses propres auxiliaires. La statistique, la démographie, la géographie territoriale, voire même la géographie économique, etc., ont trop souvent perdu contact avec l'idée géographique, et nous fournissent des résultats dont il est difficile de rétablir le lien avec le milieu physique ou biologique.

Les sciences naturelles, en marche vers la lumière, ont tout d'abord rejeté dans l'ombre l'étude de l'homme dans ses rapports avec le sol où il vit, étude d'une extrême délicatesse parce qu'elle porte sur l'être le plus complexe qu'aient à analyser les sciences de la vie. Cependant il paraît certain que les résultats de plus en plus précis fournis aux géographes par les sciences naturelles, au lieu d'obscurcir le rôle de l'élément humain dans la nature, rendront plus visibles et plus saisissantes ses relations avec la terre (2).

Loin de moi la pensée de vouloir exposer en si peu de temps les lignes essentielles de la géographie humaine. Sans méconnaître les résultats très importants que nous devons déjà à l'anthropologie et à l'ethnologie, je voudrais me borner à *quelques* observations, portant de préférence sur les groupements humains les plus civilisés. — On croit volontiers que l'homme d'une haute civilisation est presque entièrement émancipé des conditions naturelles, qu'il n'est plus qu'à un faible degré prisonnier de la terre. Il est, en effet, très difficile de déterminer dans quelles limites il subit ou domine certaines nécessités, dans quelle mesure la nature a été l'éducatrice de son intelligence, et a mis en mouvement la souplesse de son énergie. L'homme ne peut guère s'évader du domaine des lois naturelles qu'à la condition d'obéir à ces lois : il est à la fois sujet et souverain.

(1) Fr. Ratzel, *Anthropogeographie*, 2 vol., 1882-1891. Cf. L. Raveneau, *l'Élément humain dans la géographie*, Annales de géographie I, 1892.

Fr. Ratzel. *Politische geographie*, Leipzig 1897.

(2) P. Vidal de la Blache, *La Géographie politique à propos des écrits de M. Frédéric Ratzel* (Annales de Géographie, VII, 15 mars 1898, 97-111). Je dois beaucoup à ce remarquable article.

Ces réserves faites, il paraît de toute évidence que la présence et l'action de l'homme dessinent sur le globe des traits nouveaux, et en modifient profondément la face. L'homme est indissolublement lié à la physionomie de la terre.

Mettons l'intelligence humaine aux prises avec les inégalités du sol, avec le climat, avec l'élément liquide. L'homme subira plus qu'il ne pourra réagir. Cependant ses tunnels ouvriront des montagnes, ses canaux des isthmes ; il déboisera et le climat pourra se modifier; l'œuvre de destruction des eaux courantes deviendra plus rapide. Il pourra capter les eaux, retarder les crues, régulariser le régime des fleuves. Son action sera tout à fait négligeable dans les régions trop froides, trop sèches ou trop humides, là où les fatalités naturelles pèsent de tout leur poids sur les êtres vivants.

L'action de l'homme est bien autrement efficace dans le domaine de la vie. On peut dire qu'il a bouleversé la physionomie végétale et animale du globe (1). Les plantes et les animaux sont dans un état continu d'évolution ; la présence de telle espèce plus robuste peut provoquer la disparition plus ou moins rapide de celles qui occupaient auparavant le sol. L'homme, conscient ou non des lois qui président à la vie, a tourné à son profit cette concurrence vitale. Par un choix raisonné, des espèces végétales utiles ont été protégées et développées; des races artificielles d'animaux ont été créées; la pisciculture a renouvelé la population des eaux douces et des mers.

Les cultures et les animaux domestiques ont pris la place de la faune et de la flore naturelles. L'île Madère, la Nouvelle-Zélande achèvent de voir disparaître leurs plantes et leurs animaux indigènes. En Australie, plus que partout ailleurs, l'action de l'homme s'est imprimée d'une façon saisissante. Dans la région du Murray et d'Adélaïde, les grands champs de blé, les vergers immenses empiètent largement sur les étendues monotones où ne poussaient que des buissons et des herbes dures. Avec ses chevaux, ses bêtes à cornes et ses moutons, le squatter a pris possession de magnifiques terres d'élevage où ne vivaient que de rares herbivores. Naturellement ce sont les moutons, le bétail des contrées sèches, dont le nombre est le plus considérable; c'est par millions, près de cent millions, qu'ils paissent les larges croupes à l'ouest de la Cordillère australienne. Dans les parties les plus désertiques de l'intérieur, on a tenté avec succès l'acclimatation des chameaux, et leurs caravanes visitent régulièrement les stations du télégraphe transcontinental; on a

(1) A. DE HUMBOLDT, *Cosmos*, trad. Faye, 1836, I, 417.

planté des palmiers-dattiers auprès des sources artésiennes du bassin du lac Eyre, et déjà l'on a pu entrevoir toute une traînée de fraîches et verdoyantes oasis dans ces régions désolées (1). C'est un tableau de la vie magiquement changé, une véritable création !

Les établissements de l'homme ont une place marquée sur la terre (2). Sur ce point abondent des observations de toute nature et de toute importance. L'habitation trahit le plus souvent la nature du sol environnant; Lyon est de pierres de taille, et Toulouse de briques; les maisons bressanes construites en pisé contrastent avec les solides constructions des villages du Jura. Ailleurs les exigences du climat imposent certains modes de construction. — Le premier besoin est l'eau; quand l'eau superficielle est rare comme en Beauce, comme dans la Champagne pouilleuse, les villages se groupent en fortes agglomérations auprès des sources rares ou bien s'échelonnent souvent sur plusieurs kilomètres le long des cours d'eau; quand l'eau abonde et ruisselle de toutes parts, dans le Morvan, dans le Limousin, en Bretagne, les habitations se disséminent.

Les points de contact entre des régions de sol ou de climat différents, c'est-à-dire de produits variés, ont vu se développer les gros bourgs et les villes. En Suisse, à la limite de la région alpestre et du plateau, s'élèvent des centres populeux; dans le Jura central toute une série de petites villes jalonnent la lisière du plateau et du vignoble. Aux époques difficiles, dans le midi de la France, en Espagne, en Sicile, en Toscane, les villes se sont perchées sur des escarpements; elles ont dû plus tard, sous peine de déchéance, descendre dans des parties plus accessibles; les ruines ont leur géographie. Les vallées des hautes montagnes sont souvent des lieux de refuge pour des populations chassées des plaines fertiles; elles y étagent leurs cultures et leurs habitations sur les versants ensoleillés. Ailleurs le débouché d'une ou plusieurs vallées, ou bien un confluent, un gué, marquaient une place de choix. — Hambourg, Brême, Rotterdam, Londres, Rouen, Nantes, Bordeaux... rapprochent la mer des régions de l'intérieur. La Tamise, la Seine, le Rhône, le Rhin, la Volga, les grands fleuves chinois sont, sur une grande partie de leur cours, « des rues mouvantes »; ailleurs les villes fuient des rives trop facilement inondées. Dans les régions côtières et dans les îles, les villes vont à la mer et la mer invite au commerce, à la piraterie, aux aventures lointaines.

(1) Ch. Chewings, *Central Australia*, Proceed. Roy. Geog. Society, 1891, 348.

(2) Ces études, notamment la paléographie, sont en honneur surtout en Allemagne.

Les mouvements et groupements de population s'expliquent aussi à la lumière des conditions géographiques. Les pays de fertilité uniforme ont des centres de population également répartis; si, au contraire, au milieu de couches peu ou point fertiles, affleurent des terrains au sol riche et fécond, la population se condense magiquement sur ce dernier point au détriment des régions voisines. Le nomade et le pasteur ont besoin de plus d'espace que l'agriculteur, l'agriculteur que l'industriel. Le lien est trop évident entre les cités industrielles, surtout les centres métallurgiques, et les bassins houillers qui les alimentent, ou encore les chutes d'eau qui leur donnent la force motrice. Mais comment rendre compte de la population sans cesse grandissante de certaines villes modernes? En termes généraux, une ville est d'abord un petit centre au carrefour de voies de communication; puis, si les communications deviennent plus faciles, et plus rapides les moyens de transport, la population se déplace normalement dans le sens d'un autre centre urbain dont la sphère d'action et le rayonnement sont plus grands, où plus d'intérêts humains trouvent leur satisfaction. Cette population en marche ressemble par certains côtés à ces fleuves qui, attirés par leur niveau de base, s'attardent plus ou moins longtemps aux difficultés du chemin, avant d'établir avec une lenteur ordonnée leur profil d'équilibre. Aussi bien, si l'on tient compte des conditions physiques et naturelles, voit-on se détacher lumineusement sur les côtes et les continents des points d'attraction marqués depuis longtemps. En France c'est Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Paris; ailleurs, c'est Moscou, Berlin, Londres...d'autres, d'autres encore. Et tant de villes anciennes s'étonnent de mourir!

Dans les pays neufs la rapidité des moyens de transport a triomphé des difficultés résultant de l'étendue; les centres naturels — aux États-Unis, par exemple, New-York, Chicago, San-Francisco — se sont immédiatement développés sans le stage plus ou moins prolongé des anciens peuples dans des conditions d'étendue restreinte. Ces centres urbains ne sont encore d'ailleurs que des îlots humains épars au milieu d'une nature à peu près vierge (1); mais l'étendue, obstacle autrefois, est conquise et deviendra une garantie, une sorte de réserve pour le développement de l'avenir.

Si, maintenant, l'on veut bien regarder plus haut, on peut apercevoir dans quelle mesure faible ou considérable, mais toujours réelle, les causes géographiques sont intervenues dans la formation

(1) Vidal de la Blache, *art. cité*, 105 ; D'Albrey, *Du Tonkin au Havre*, 1898, 197.

des états et des nations. Les centres d'attraction ont réuni en un faisceau plus ou moins solide des régions dont les produits différents ou la situation se complétaient et des peuples dont les intérêts divers avaient des points de contact. « Tout accroissement et toute diminution de leur vitalité ont eu une répercussion territoriale. » Les grands centres ont, par la force des choses, dominé les petits ; du moins leur zone d'action a été limitée, suivant des frontières nécessairement variables, au contact de la sphère d'influence d'un centre voisin rival. Les constructions édifiées sans bases naturelles, par la volonté ou le prestige d'un homme, ont toutes été et seront toutes fragiles. — La variété, le contraste des choses ont toujours été de puissants mobiles de relations et d'échanges ; ils ont éveillé les convoitises et les ambitions rivales des hommes, et les hommes se sont entre-tués. Qu'on n'oublie pas non plus — ce sera l'histoire de demain — que l'accord entre la terre et l'homme « ne cesse d'osciller autour d'un centre de gravité changeant ! »

Je m'arrête, Messieurs : nous touchons aux limites de la géographie. Peut-être voit-on maintenant sa place dans la hiérarchie des sciences qui vont de la terre à l'homme ; et peut-être voit-on aussi dans quelle mesure elle peut, science auxiliaire à son tour, rectifier la perspective des historiens. La géographie doit être le guide utile et non plus la servante dédaignée de l'histoire ; c'était l'idée de Michelet, Taine l'a déformée en l'exagérant.

Je m'estimerai heureux, Messieurs, si la brièveté de cette esquisse a suffi à vous indiquer comment la vie des plantes et des animaux s'harmonise avec les formes terrestres, et comment cet ensemble se reflète dans les phénomènes vitaux de l'humanité. « L'accord magnifique de la terre et de tout ce qui germe et se développe à sa surface » (1), l'harmonie de la vie naturelle donnent à la géographie toute sa beauté et fixent son idéal (2).

J'essaierai d'appliquer les principes que je viens d'exposer à l'étude que j'aurai l'honneur de développer devant vous cette année : la géographie de l'Allemagne.

(1) E. Reclus, *La Terre*, II, 623.

(2) Il est à peine besoin de dire que la complexité de l'enquête géographique a rendu et rendra de plus en plus nécessaire la division du travail. Il serait difficile de l'oublier à la Faculté des Lettres de Lyon où M. Ch. Depéret, professeur à la Faculté des Sciences, est chargé de l'enseignement de la géographie physique, et M. Chantre, sous-directeur du Muséum, de l'ethnologie.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU 4 JANVIER 1900

Présidence de M. le Recteur

Absents excusés : MM. Depéret, Hannequin et Lacassagne.

Le Conseil procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1900. M. Caillemer est élu vice-président et M. Pic secrétaire.

M. le Recteur fait au Conseil diverses communications :

Promotion de M. Renaut à la 1re classe, de M. Lacassagne à la 2e, de M. Hannequin à la 3e ;

Décrets portant création d'une troisième chaire de clinique médicale à la Faculté de médecine et y nommant M. Bard, professeur d'hygiène ;

Arrêté accordant un congé d'un an à M. Bard professeur de clinique, médicale ;

Décret autorisant la Faculté de Médecine à accepter la somme de 50.000 francs qui lui a été léguée par M. Léon Riboud pour la fondation d'un prix quinquennal ;

Lettre ministérielle, approuvant en principe la création, à la Faculté des Sciences, d'un diplôme d'études d'électro-technique et de physique industrielle, mais avec cette réserve, faite par la section permanente, que le nouveau titre s'appellera : « Brevet d'études d'électro-technique ».

M. le Recteur expose les mesures qu'il a prises, de concert avec MM. Caillemer, Crolas et Vignon, pour les fêtes d'inauguration de l'Institut de Chimie, qui auront lieu le dimanche, 7 janvier, sous la présidence de M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, et auxquelles assisteront M. de Lanessan, ministre de la Marine, et

M. Liard, Directeur de l'Enseignement supérieur. Le programme de ces fêtes se composera de trois parties : 1° le matin, à 9 h. 1/2, inauguration du buste de J. Raulin, suivie de la visite de l'Institut de Chimie et du Musée de moulages ; — 2° à 2 heures, séance solennelle d'inauguration de l'Institut de Chimie, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine : des discours seront prononcés par M. le Recteur et MM. Barbier, Cazeneuve et Vignon ; — 3° le soir, à 7 heures, banquet de deux cent cinquante couverts, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, auquel sont conviés les hauts fonctionnaires et les représentants des corps élus, ainsi qu'une délégation de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire. Les frais seront couverts en partie par le produit d'une souscription à 20 francs, ouverte dans les Facultés. La Ville offre la salle et l'éclairage.

Le Conseil approuve le programme en toutes ses parties.

M. le Recteur expose que la Chambre de Commerce de Lyon offre à l'Université une somme annuelle de 6.000 francs, — prélevée sur une subvention qui vient de lui être allouée par le Gouvernement général de l'Indo-Chine, pour la création d'une maîtrise de conférences de chinois à la Faculté des Lettres. Cette création, fait-il remarquer, s'ajoutant aux enseignements déjà créés du sanscrit et de l'égyptologie, servira d'amorce à l'organisation dans notre ville d'un enseignement complet des langues orientales. L'Université, à qui elle ne coûtera aucun sacrifice, y trouvera encore l'avantage de resserrer ses liens, déjà si nombreux, avec la Chambre de Commerce : elle a donc tout intérêt à la réaliser. Le nouveau maître de conférences donnera trois leçons par semaine à la Faculté des Lettres et en fera une quatrième à la Chambre de Commerce.

Le Conseil, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité des voix, la création d'une maîtrise de conférences de chinois à la Faculté des Lettres, aux conditions de traitement et de service spécifiés ci-dessus.

M. le Recteur donne lecture d'une lettre par laquelle M. le professeur Lépine fait connaître qu'il tient à la disposition de l'Université une somme de 1.500 francs, don gracieux de M. Azoulay et de son fils M. le Dr Azoulay, pour la rémunération de trois conférences qui seraient faites à l'Université par un ou plusieurs professeurs étrangers sur des sujets exclusivement scientifiques.

Après un échange d'observations entre M. le Recteur, MM. Fleury, Caillemer et André, le Conseil vote l'acceptation de ladite somme de 1.500 francs, qui sera employée conformément aux intentions des donateurs.

M. le Recteur soumet enfin au Conseil une demande de M. le capi-

taine Perreau, ancien professeur d'histoire militaire à Saint-Cyr, qui voudrait commencer prochainement le cours libre d'histoire militaire qu'il a été autorisé à faire à la Faculté des Lettres par une délibération du Conseil en date du 16 juin 1898.

La question est renvoyée à l'examen de la Faculté compétente.

Le Conseil décide que les séances commenceront dorénavant à 4 heures au lieu de 5 heures.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,
G. Compayré.

Séance du 18 janvier 1900

Présidence de M. le Recteur

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de MM. Flurer et Hannequin, qui se sont fait excuser.

Assistent également à la première partie de la séance : M. Lagrange, président du Conseil général du Rhône ; M. Chambeyron, membre de la Chambre de Commerce, remplaçant M. le président Isaac et M. le vice-président Coignet, empêchés, et M. Mangini, président de la Société dés Amis de l'Université, convoqués spécialement pour la discussion du rapport annuel que le Conseil de l'Université doit adresser à M. le Ministre.

M. le Recteur les remercie d'avoir bien voulu, par leur présence, donner à l'Université un nouveau témoignage de leur sympathie.

M. André, directeur de l'Observatoire, donne lecture du rapport qu'il a rédigé, au nom du Conseil, sur la situation et les travaux des établissements de l'Université pendant l'année scolaire 1898-1899.

A la suite de cette audition, M. Lagrange et M. le Recteur expriment leur confiance dans l'avenir de l'Université dont la situation reste très satisfaisante.

Le rapport de M. André est approuvé.

Dans la deuxième partie de la séance, M. le Recteur fait connaître que, sur la demande de la Faculté de Droit, M. Josserand, agrégé, a été chargé du cours de Code civil approfondi, en remplacement de M. Mabire, démissionnaire. Approuvé.

Sur le rapport du Comité de publication des *Annales*, le Conseil autorise l'impression dans ce recueil :

1° D'un travail de M. Guérinot, ancien boursier de la Faculté des Lettres, ayant pour titre : « Recherches sur l'origine de l'idée de Dieu dans le Rig-Véda ». Dépense présumée : 1850 francs ;

2° D'une nouvelle édition, préparée par M. Bourgeois, ancien professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, maître de conférences à l'École normale supérieure, de la *Relation de la Cour de France*, par Ézéchiel Spanheim. Montant du devis : 2291 francs.

Il est spécifié que cette dernière autorisation est donnée à titre tout à fait exceptionnel, et seulement en raison de ce fait que l'auteur, ancien professeur à l'Université, a été un des organisateurs les plus actifs des *Annales*. La décision du Conseil ne saurait donc créer un précédent.

Conformément à l'avis émis par la Faculté de Médecine, le Conseil demande que la chaire d'hygiène, dont le titulaire a été récemment appelé à la troisième chaire de clinique médicale, soit maintenue sans modification.

M. le Recteur soumet au Conseil une demande présentée par M. le Dr Tolozan, ancien médecin principal dans l'armée française, actuellement médecin de S. M. le Shah de Perse, et tendant à obtenir, en faveur de quelques étudiants persans que le gouvernement de Téhéran se propose d'envoyer à l'École du service de santé militaire de Lyon, la dispense des droits perçus au profit de l'Université. La Faculté de médecine, saisie de la question, a exprimé un avis favorable.

M. le doyen Lortet recommande à la bienveillance du Conseil la requête de M. le Dr Tolozan. Il fait observer que le sacrifice demandé à l'Université est peu considérable, puisqu'il s'agit seulement de deux ou trois élèves par année. Il rappelle que la même faveur a été accordée il y a quelques années, par M. le Ministre, à un certain nombre d'élèves ottomans et persans, placés par le gouvernement à l'École de santé militaire de Lyon. Il montre enfin qu'il y a un intérêt sérieux, au point de vue international comme au point de vue universitaire, à diriger sur les Universités françaises le courant qui porte les étudiants étrangers vers les Universités anglaises et allemandes.

M. Caillemer appuie également la demande, en exprimant l'avis qu'il conviendrait d'admettre au bénéfice de l'exemption quelques étrangers des autres nationalités.

Le Conseil se prononce pour le principe de l'exemption, sauf à déterminer en temps et lieu le nombre de dispenses à accorder.

Il approuve ensuite la répartition suivante, proposée par M. le

bibliothécaire chef de service, d'une plus-value de 2.527 fr. 50 qu'a donnée en 1899 la perception du droit de bibliothèque : Achat de livres, 2.000 francs ; reliure, 421 francs ; entretien du mobilier, 106 fr. 50.

M. Pic fait observer, à propos de ce partage, qu'il serait équitable d'allouer dorénavant à la Faculté de Droit, dont les enseignements se sont multipliés et dont les besoins sont égaux à ceux de la Faculté des Lettres, les mêmes crédits qu'à celle-ci pour achat de livres.

M. le Recteur et M. Caillemer estiment que la répartition des crédits ne pourra être utilement abordée qu'au moment où l'on discutera le budget de 1901 ; qu'en conséquence la répartition admise pour le budget de 1900 doit s'étendre à la plus-value. Le Conseil se range à cet avis.

M. le Recteur fait connaître que les frais de chauffage de l'Institut de chimie se sont élevés à 2.020 francs, dépassant de 820 francs le crédit alloué par l'État pour cette dépense.

Le Conseil estime qu'il y a lieu de demander à M. le Ministre un crédit supplémentaire pour couvrir ce déficit.

M. le Recteur appelle l'attention du Conseil sur la nécessité de s'occuper sans retard de la brochure que chaque Université a été invitée par M. le Ministre à préparer pour l'exposition sous le titre de *Livret de l'Université* et qui est destinée à faire connaître au public sa situation et ses ressources.

Le Conseil confie à un comité composé de MM. les Doyens et présidé par M. le Recteur la rédaction de cette brochure.

M. le doyen Clédat signale l'abus qui se produit à la Faculté des Lettres par suite de l'irrégularité avec laquelle les aspirants à la licence prennent leurs inscriptions trimestrielles : leur préparation durant plusieurs années et le nombre de leurs inscriptions obligatoires étant de quatre seulement, ils prennent une inscription au commencement d'une année moyennant quoi ils sont immatriculés pour l'année scolaire tout entière, et ils réservent les autres pour les années suivantes, ce qui leur permet d'échapper au droit d'immatriculation, dont les étudiants en cours d'inscriptions sont affranchis. M. Clédat voudrait trouver un remède à cet état de choses.

M. le Recteur et M. Caillemer estiment qu'aux termes de l'article 8 du décret du 21 juillet 1897, les Facultés leur paraissent en droit d'exclure des exercices préparatoires à la licence les étudiants qui n'ont pas renouvelé leur inscription à la fin du trimestre.

Le Conseil adopte cet avis.

Le Recteur, président du Conseil de l'Université,
G. Compayré.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

INAUGURATION DU BUSTE DE M. RAULIN

Le matin même de l'inauguration de l'Institut de Chimie, le Ministre de l'Instruction publique avait inauguré le buste de Raulin, ancien doyen de la Faculté des Sciences, qui a pris une si grande part à la fondation de l'Institut. M. de Lanessan, ministre de la Marine et des Colonies, M[me] Raulin et les enfants de M. Raulin assistaient à la cérémonie.

M. Compayré, Recteur de l'Université, a souhaité la bienvenue au ministre de l'Instruction publique et a prononcé l'allocution suivante :

Nous sommes heureux, Monsieur le ministre, de vous souhaiter respectueusement la bienvenue au seuil de cet Institut : et avant que vous y pénétriez, avant de vous montrer l'œuvre elle-même, nous vous demandons la permission de vous arrêter quelques instants devant l'image de l'ouvrier.

S'il est vrai que le mérite de la conception dépasse encore celui de l'exécution, c'est bien en effet à notre cher et regretté Raulin que revient l'honneur d'avoir été le principal ouvrier de cette importante entreprise.

Dès les premiers jours de mon administration, qui ont été, hélas ! les derniers de sa vie, j'ai été mêlé à la préparation du projet que Raulin caressait depuis bien des années ; et j'ai pu juger par moi-même avec quelle douce obstination, avec quelle ingénieuse persévérance, malgré des difficultés de toutes sortes, il en poursuivait l'accomplissement.

Son idée, aujourd'hui réalisée, était d'assurer aux applications de la chimie, à l'école de chimie industrielle qu'il avait fondée en 1883, et qu'il a magistralement dirigée pendant plus de douze ans, l'espace, l'outillage, qui lui manquaient dans le recoin étroit de la Faculté des Sciences où elle était confinée ; mais il voulait aussi appeler au bénéfice de l'agrandissement des locaux, et d'une installation meilleure, les autres enseignements chimiques des deux Facultés de Médecine et des Sciences. Quelle que fût sa prédilection pour les applications, il n'oubliait pas qu'elles ont leur principe dans les théories, et il voulait servir à la fois, les associant dans un même culte, les intérêts de la science et les besoins de l'industrie.

Un destin cruel n'a point permis que Raulin assistât à l'achèvement de son rêve. Du moins, dans une pensée de pieuse gratitude, l'Université de Lyon a voulu que son buste, placé dans le vestibule de cet Institut, y conservât son souvenir ; que son ombre, immobilisée dans le marbre, y présidât, en quelque sorte, aux travaux où se développera sa pensée scientifique ; qu'on le saluât, à l'entrée, comme le génie bienfaisant, comme le dieu protecteur de cette maison de science et d'études.

Nous remercions tous les souscripteurs qui nous ont prouvé, en répondant à notre appel, combien étaient nombreux les amis de Raulin, et combien vivace leur amitié ; et nous vous sommes profondément reconnaissants, Monsieur le ministre, d'avoir pu vous compter au premier rang parmi ces souscripteurs.

Nous remercions aussi le sculpteur distingué qui a mis son talent au service de notre reconnaissance : M. Aubert, qui, pour être resté fidèle à la province, n'en a pas moins réussi à se faire remarquer et récompenser plusieurs fois au Salon de Paris.

L'Université de Lyon n'oublie pas qu'elle lui devait déjà la belle statue de Claude Bernard, qui est l'ornement de la cour d'honneur de la Faculté de Médecine. Nous le louons pour l'habileté de son travail ; nous ne le louons pas moins pour la rapidité de l'exécution. Cette fois il ne sera pas vrai de dire que, « si les morts vont vite », les statues vont lentement ; et Raulin, dans sa tombe fermée depuis quatre ans, n'aura pas trop longtemps attendu l'hommage qui lui était dû.

Messieurs, en ma qualité de président du comité de souscription, devant MM. les ministres de l'Instruction publique et de la Marine, dont la présence relève singulièrement l'éclat de cet acte de commémoration, devant M. le Directeur de l'Enseignement supérieur qui a beaucoup connu Raulin, et qui puisqu'il le connaissait, l'a beaucoup

estimé et aimé, en présence de cette imposante assemblée de professeurs qui savent quel éminent collègue ils ont perdu, en présence des membres de sa famille, dont les larmes ne sont point taries, mais qui trouveront peut-être un adoucissement à leurs regrets dans ce témoignage public de reconnaissance et d'affection, je remets à la garde de MM. les professeurs de l'Institut de Chimie de l'Université de Lyon, et notamment à celle de l'administrateur en fonctions, M. le professeur Barbier, ce modeste monument, qui perpétuera le nom d'un homme de cœur et de dévouement, mort à la peine, que ses successeurs honoreront en s'inspirant de ses exemples, et en continuant son œuvre dans l'édifice même qu'ils doivent en grande partie à son initiative et à son activité ; le nom d'un professeur et d'un savant, dont le meilleur éloge qu'on puisse faire est de dire qu'élève de Pasteur il a été digne de son illustre maître.

M. Barbier a parlé comme administrateur de l'Institut.

M. le ministre a remercié le comité de souscription, et a remis à M. Aubert, statuaire, les insignes d'officier de l'Instruction publique.

Après l'inauguration, les ministres ont visité l'Institut de Chimie. Le ministre de l'Instruction publique a remis les insignes de chevalier de la Légion d'honneur à M. Germain, architecte.

Les ministres ont visité ensuite le musée des moulages de la Faculté des Lettres et la Faculté de Droit.

A 2 heures a eu lieu l'inauguration solennelle de l'Institut de chimie, sous la présidence du ministre de l'Instruction publique. Après la cérémonie les ministres sont allés voir l'installation provisoire de l'Institut antirabique.

Le soir un banquet réunissait à l'hôtel-de-ville les invités du Recteur et des profeseurs de l'Université. Le ministre de l'Instruction publique présidait ; il avait en face de lui M. de Lanessan, député du Rhône, ministre de la Marine et des Colonies.

Après le toast à M. Loubet, Président de la République, M. Le Roux, préfet du Rhône, a loué l'œuvre de l'Université, M. Compayré, Recteur de l'Université, a remercié les assistants et célébré l'union des trois ordres d'Enseignement. M. Gailleton, maire de Lyon, M. Caillemer, Doyen de la Faculté de Droit, ont loué, comme il convenait, les services que M. Liard a rendus à l'Enseignement supérieur et à l'Université de Lyon. M. le ministre de l'Instruction publique a tenu à s'associer à ces éloges.

M. le Président du Syndicat français des cuirs et peaux a insisté sur l'alliance nécessaire de l'industrie et de la science. Il a rappelé

que le syndicat venait de fonder à Lyon auprès de la Faculté des Sciences une École de tannerie.

Promotions. — M. le Dr Renaut, professeur à la Faculté de médecine de la 2e à la 1re classe ;

M. le Dr Lacassagne, professeur à la Faculté de médecine, de la 3e à la 2e classe ;

M. Hannequin, professeur à la Faculté des lettres de la 4e à la 3e classe.

Nominations et mutations. — Par arrêté rectoral du 16 janvier, M. Josserand, agrégé de droit privé, a été chargé du cours complémentaire de droit civil approfondi à la Faculté de Droit, en remplacement de M. Mabire démissionnaire.

Par un autre arrêté rectoral du 25 janvier, M. Ch. Brouilhet, agrégé des Sciences économiques, a été chargé du cours de législation et d'économie rurales, en remplacement de M. Josserand.

Certificats d'études supérieures. — Par arrêté ministériel du 3 février, la Faculté des Sciences a été autorisée à délivrer trois nouveaux certificats d'études supérieures, savoir : un certificat de chimie et géologie agricoles ; un certificat de botanique agricole ; un certificat de zoologie et zootechnie.

Brevet d'études d'électrotechnique. — Une délibération du Conseil de l'Université en date du 1er février, approuvé le 10 du même mois par M. le Ministre, a institué un « brevet d'études d'électrotechnique » à la Faculté des Sciences.

La scolarité est d'un an ; aucun diplôme n'est exigé pour l'inscription.

Les droits à payer sont :

1 Droit d'immatriculation.	20 fr.
1 Droit de bibliothèque.	10 fr
4 Droits trimestriels de travaux pratiques à 25 francs	100 fr.
1 Examen	80 fr.
Total	210 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Questions pratiques de Législation ouvrière et d'Économie sociale

Abonnement : France et colonies, 8 francs par an; étranger, 10 francs. — Chez E. Nicolas, imprimeur-éditeur à Lyon, 38, rue Tupin, et chez A. Rousseau, éditeur à Paris, 14, rue Soufflot.

Cette nouvelle revue mensuelle vient combler une lacune regrettable dans les publications économiques et sociales. Conçue dans un esprit de vulgarisation scientifique, elle s'adresse tout spécialement aux industriels et commerçants, aux membres des groupements syndicaux, aux ouvriers, à tous ceux qui, par profession ou par goût, s'intéressent aux lois ouvrières et à leur réalisation pratique; elle présente à ses lecteurs, sous une forme simple et concrète, les différents problèmes sociaux et les solutions qu'ils comportent; elle indique aux ouvriers le but vers lequel doivent tendre leurs efforts et le sens dans lequel il est désirable de voir se réaliser leur union.

Tel est le programme fécond que se sont imposé les directeurs de la revue nouvelle, M. Pic, le distingué professeur de la Faculté de Droit, et M. Godart, avocat à la Cour d'appel, docteur en droit; afin d'en assurer l'exécution, ces messieurs se sont entourés de collaborateurs nombreux et dévoués dont la compétence et l'autorité garantissent à la nouvelle publication un brillant avenir. Son premier numéro, qui a paru le 20 janvier, suffit d'ailleurs à caractériser l'esprit dans lequel elle est conçue et à indiquer les promesses qu'elle s'efforcera de réaliser; il contient les articles suivants :

La législation ouvrière, par Paul Pic ;

La réforme des conseils de prud'hommes, par J. Pey ;

Les imperfections de la loi sur la saisie-arrêt des salaires et des petits traitements. Comment y remédier? par E. Bender ;

Chronique : Congrès pour la protection des intérêts de la petite bourgeoisie; L'échelle mobile des salaires; Les coopératives de consommation en France; La loi sur les accidents et les sociétés coopératives de production: Les syndicats professionnels.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à cette œuvre de vulgarisation scientifique dont le succès se dessine déjà et ne pourra que s'affirmer par la suite.

L. J.

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK ET Cie. 8, RUE DE LA MÉDITERRANÉE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

CONFÉRENCE DE M. D'ESTOURNELLES

14 janvier 1900

Messieurs,

Je connais trop la modestie de votre honorable président et son rare mérite, j'ai trop d'estime pour sa personne, trop d'admiration pour son œuvre et les beaux exemples qu'il donne, pour venir, au début de cette conférence, lui décerner un compliment banal et traditionnel; je me bornerai à vous dire que je suis heureux et en même temps très honoré, de prendre la parole sous sa présidence et sous le patronage de la Société des Amis de l'Université lyonnaise.

J'ai toutefois quelques scrupules : je me suis demandé si véritablement il était nécessaire de venir faire à Lyon ma conférence, dans cette ville patriotique par excellence; je me suis demandé si une cause aussi généreuse et aussi raisonnable que celle de la paix n'était pas ici gagnée d'avance, et si je n'apportais pas, comme on dit, de l'eau à la rivière. J'ai exposé mes scrupules à votre président, M. Mangini : Faites toujours votre conférence, m'a-t-il dit, ce n'est pas la première fois que nous verrions prêcher des convertis; si nous sommes de votre opinion, vous confirmerez notre foi et vous nous fournirez des arguments nouveaux qui nous permettront à notre tour de faire des conversions.

Je me suis rendu à cette réponse et je vous apporte, Mesdames et Messieurs, des arguments et des faits à l'appui de la propagande de la paix.

Je voudrais vous faire connaître sommairement, mais aussi très fidèlement, ce qui s'est fait à cette conférence de la Paix, méconnue pour toutes sortes de raisons et particulièrement parce que nous subissions alors une crise intérieure aiguë dont le foyer était en France, mais qui a passionné le monde entier. La presse ne s'est guère occupée de ce qui s'est passé à La Haye; il ne faut pourtant pas être injuste; elle a rendu compte de nos dîners, de nos réceptions, mais quant à nos travaux, elle a trouvé plus simple de s'en moquer que d'en rendre compte; elle avait son excuse, les circonstances atténuantes que je viens de vous dire; mais qu'elle me permette d'ajouter que sans cette excuse, elle aurait singulièrement manqué à son rôle et aussi à son intérêt, car quoi qu'on puisse penser d'après des manifestations superficielles, il n'y a pas de question au monde et dans tous les pays qui intéresse plus le public que celle de la paix ; il n'y en pas qui ait une répercussion plus profonde dans toutes les populations quelles qu'elles soient. La presse aurait pu s'en occuper davantage, elle l'aurait dû, car tout le monde, depuis le plus riche industriel jusqu'au modeste ouvrier et au paysan, comprend dès aujourd'hui qu'il n'y a pas d'avenir possible, pas même de lendemain si la paix n'est pas assurée; pas de développement pour les arts, pour les sciences, l'industrie, le commerce et l'agriculture; tout languit, tout est paralysé si on ne peut compter que sur une paix précaire.

C'est ce que vous avez compris, Messieurs et vous aussi Mesdames, en venant si nombreux pour écouter une conférence qui d'après le titre, tout au moins, pouvait paraître assez ingrate. Je vous en sais un gré tout particulier étant donné surtout que la température n'est pas clémente; vous avez compris qu'il s'agissait de ce que vous avez de plus cher au monde, de votre foyer, de vos enfants, de l'avenir de la patrie.

Mais je ne voudrais pas laisser naître une équivoque; en m'adressant aux mères et aux jeunes gens, ne croyez pas que je veuille tenir ici un langage déprimant, que je vienne me faire l'avocat d'une vie facile et oisive; si telle avait été mon intention, j'aurais cru vous faire injure. Non, je viens vous tenir un langage viril et bien français.

Quand je viens vous dire que je suis hostile à la guerre, c'est, il va sans dire, à toute guerre injuste. La guerre défensive, nous la jugeons tous et toutes avec un seul et même esprit; c'est à cet esprit que s'applique le mot de patriotisme. Oui, cette guerre nous la jugeons tous de même, sans qu'il soit besoin de grandes protestations et de paroles sonores, tous vous seriez prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour la défense du territoire. Non, je ne veux

pas tenir aux jeunes gens, ni aux mères, ni à personne, un langage déprimant et si j'ai entrepris cette propagande ingrate, c'est au contraire pour faire appel à toute l'énergie de notre jeunesse, parce qu'elle a devant elle un avenir bien sombre, et parce qu'elle doit, sans perdre un instant, s'armer pour lutter.

Quand j'ai fait, en 1895, ce brusque saut de la diplomatie à la Chambre des députés, un saut, je peux le dire, très périlleux et très désagréable, ce n'est pas certes pour mon plaisir mais pour avoir la liberté et la grande satisfaction de pouvoir dire ce que j'avais sur le cœur et ce que je croyais utile.

Mon premier acte fut de publier, dans la *Revue des Deux Mondes* et ailleurs, une série d'articles, et d'entreprendre une tournée de conférences pour démontrer qu'il ne fallait pas nous laisser surprendre par le péril de la concurrence d'outre-mer, péril qui menace la production française et européenne et qui vient de ces mondes nouveaux, l'Amérique, le Cap, l'Australie, l'extrême Orient. Il y a quelques années, vingt ou trente ans à peine, quand on parlait en France de ces pays d'outre-mer, il semblait qu'il n'y eût rien à redouter d'eux; peut-être devrais-je faire exception cependant pour le commerce lyonnais qui a toujours été particulièrement clairvoyant. Mais avec les progrès de la science, l'Océan a changé de nature : au lieu d'être un obstacle, il est devenu un grand chemin ; et voilà que nous nous sentons maintenant investis et comme emprisonnés dans un cercle qui va se resserrant tous les jours et qui est le cercle de ces rivaux lointains, exempts des charges qui pèsent sur nous : le triple fardeau d'un vieil outillage que nous ne pouvons pas renouveler du jour au lendemain, de nos dettes accumulées et de nos charges militaires.

Il est indispensable que les générations nouvelles s'arment contre ce péril, et non seulement en France, mais dans toute l'Europe et c'est pourquoi je prévois non seulement la paix européenne mais une période peut être moins éloignée qu'on ne pense où l'union s'imposera ; je crois que les différents États de l'Europe seront obligés de mettre en commun les forces de résistance qu'ils avaient pu jusqu'à présent impunément opposer les unes aux autres : ils devront arriver bon gré mal gré, par des concessions réciproques, à des accords durables, honorables, acceptables pour tous.

Voilà pourquoi j'ai pensé que la France devait répondre à l'invitation de l'empereur Nicolas et se rendre à la conférence de la Haye ; voilà pourquoi je pense qu'il est utile pour vous de connaître les résultats de cette conférence.

*
* *

Les résultats de la conférence ! Ces seuls mots, il me semble, vous font sourire et vous allez me répondre que le premier de ces résultats c'est la guerre du Transvaal ; certes, ce n'est pas un résultat, mais c'est un lendemain d'autant plus triste pour tous les membres de la conférence que, je vous l'assure, nous avons participé d'un commun accord à cette grande œuvre avec un profond désir de bien faire et d'aboutir. Vous pensez donc quelle a été notre déception et notre chagrin, quand quelques semaines après nous être séparés, nous avons vu éclater la guerre, que nous voulions prévenir (bien que nous n'ayons jamais eu le chimérique espoir de l'empêcher à tout jamais), et dans quelles conditions ? avec quel raffinement d'inconscience et d'injustice.

D'ordinaire, ces expéditions lointaines, comment s'accomplissent-elles ? il y a généralement un motif ou un prétexte que les grandes puissances mettent en avant, celui de la civilisation; il s'agit de civiliser des peaux-rouges, des nègres, des jaunes : mais là, on ne pouvait rien dire de semblable. Vous avez en présence deux peuples les Anglais et les Boers : les Boers qui, bien loin d'être sauvages, ont tant de titres à la sympathie de tout le monde civilisé. Ce n'est pas seulement un peuple civilisé, c'est un peuple civilisateur ; les Boers ont été au premier rang parmi les pionniers de la civilisation ; il est évidemment par trop cruel et par trop ironique de les voir récompenser de telle façon, et par qui, par quelle nation ? Je ne suis pas de ceux qui veulent profiter des embarras d'un voisin pour l'accabler de critiques, mais, nous avons le droit de nous étonner, de nous révolter, quand nous voyons que ce voisin, c'est précisément la grande Angleterre, ce peuple qui se vantait de donner à l'Europe et particulièrement à la France des leçons d'équité, de générosité, et, il faut le dire aussi, des exemples de libéralisme. Bien des fois nous avons vu l'Angleterre soutenir avec nous de bonnes et belles causes ; elle a marché à nos côtés pour les Grecs contre les Turcs ; avec nous l'Angleterre a tiré, à Navarin, le premier coup de canon contre la tyrannie ottomane. C'était le temps où lord Byron adressait aux Grecs cet ardent encouragement, cet appel, dans les vers du *Giaour* que vous connaissez : « Luttez, luttez, préférez la mort à la honte ; la cause de l'indépendance finit toujours par triompher. » Cet appel aujourd'hui se retourne contre l'Angleterre, il s'adresse aux Boers et ne semble-t-il pas que la prophétie du poète se réalise ? Bien loin de voir dans la

guerre du Transvaal un sanglant démenti donné aux promesses de la conférence de la paix, j'y vois une circonstance qui, si triste qu'elle soit, sera favorable aux idées pacifiques parce qu'elle soulève dans les consciences une telle révolte que l'idée de la guerre elle-même y perdra de plus en plus de son prestige, parce qu'elle oblige tout le monde à regretter que la conférence de la paix n'ait pu éviter cette conflagration. Et pourquoi la conférence de la paix n'a-t-elle pu éviter la guerre du Transvaal? C'est à cela que je dois d'abord répondre. Il ne faut pas que vous croyez que cette bonne action ait été gâtée par une faiblesse. Pourquoi à La Haye n'avons-nous pas pu empêcher la guerre du Transvaal? tout simplement, parce que ce n'était pas possible, parce qu'elle était inévitable et peut-être décidée avant la conférence. Elle a été décidée en réalité le jour où le Transvaal s'étant adressé à la Russie qui venait de provoquer la réunion du congrès et à la Hollande chargée de faire les invitations, à deux États peu suspects de partialité, a vu sa demande repoussée, pourquoi? parce que le gouvernement du Transvaal se trouve dans une situation diplomatique assez mal définie, qu'il est dans une sorte de dépendance par rapport à l'Angleterre, tout au moins au point de vue diplomatique.

Mais admettons pour un instant que la Russie et la Hollande passant outre aient cru devoir quand même inviter le Transvaal, que se serait-il passé? L'Angleterre voyant qu'on ne tenait pas compte de ses objections, ne serait pas venue et avec elle se seraient abstenues d'autres puisssances parmi celles qui se firent représenter avec enthousiasme au congrès, de sorte que le Transvaal aurait bien été invité, mais il serait venu tout seul. La conférence n'aurait pas eu lieu.

Si vous nous reprochez, cependant, de nous être montrés trop durs, pour être conséquents il faudrait aussi blâmer notre rigueur à l'égard de bien d'autres peuples: il faudrait nous reprocher de ne pas avoir pris le parti de tous ceux qui s'adressèrent à nous: le parti de l'Irlande contre l'Angleterre, de la Finlande contre la Russie, des Philippines contre l'Amérique et surtout des Arméniens contre les Turcs. Combien de suppliques des Arméniens avons-nous reçues? vous connaissez tous, ici, les souffrances de ces malheureux, vous savez que c'est par centaines de mille qu'ils sont massacrés non pas dans un jour affreux d'entraînement par une foule fanatique, irresponsable, mais sur un mot d'ordre systématiquement donné par un souverain, par ce despote abominable, le Sultan, trop justement nommé le grand assassin! Hélas! la conférence de la paix, sous peine de se perdre dans un

dédale de manifestations qui auraient dégénéré en attendrissement stérile, ne pouvait pas consacrer ses efforts au soulagement de toutes les injustices et de toutes les infortunes humaines. On se figure que la diplomatie et la politique obéissent à des règles spéciales distinctes de celles qui dirigent notre existence habituelle; non, la vie politique et la vie privée sont soumises aux mêmes lois, aux mêmes nécessités. Le monde politique et les hommes politiques se heurtent aux mêmes difficultés que vous-mêmes. Que faisons-nous quand, passant dans un quartier misérable, nous assistons à un spectacle lamentable, que nous voyons des choses qui font froid au cœur et qui ne devraient pas exister? Beaucoup d'entre nous passent, absorbés par leurs préoccupations ou leur égoïsme, sans même y prendre garde; les autres, les meilleurs, sont obligés de détourner la tête en rougissant de leur impuissance. Il en est de même dans la politique. Les hommes d'État comme les autres doivent s'incliner devant la rigueur de cet axiome trop connu et trop juste : La raison n'est pas toute-puissante, elle supporte les injustices qu'elle ne peut pas empêcher. Oui, la conférence de la paix a dû supporter bien des injustices, mais, pourquoi? parce qu'elle ne voulait pas se laisser détourner de son but, qui était étroit, limité et qu'il faut définir ainsi : combattre la guerre, la rendre non pas impossible, ce serait un rêve, mais de plus en plus rare, de plus en plus difficile. Ce but a-t-il été atteint? Oui, et ne dites pas que c'est un but insignifiant ou misérable : un pas énorme a été franchi quand on pense que depuis cinq à six mille ans, le monde s'agite en vaines plaintes et que pour la première fois les gouvernements acceptant, confirmant ces plaintes, en ont fait enfin une protestation publique, officielle contre la guerre.

Maintenant, voyons les résultats. Le premier, je le considère comme considérable, bien qu'il puisse vous faire sourire, c'est que nous ne nous sommes pas disputés. Pensez donc, nous étions les représentants de vingt-six États du monde entier, c'est-à-dire à cinq ou six pour chaque État, une centaine de représentants, parmi lesquels des Chinois, des Japonais, des Siamois, des Mexicains, des Turcs, etc., etc. Il y avait beaucoup de chance pour que cette fameuse conférence de la paix aboutisse au chaos, et devienne une nouvelle tour de Babel. Il n'en a pas été ainsi : pourquoi? parce que la France existe; les représentants de ces vingt-six états ont adopté le français comme langue commune, c'est en français qu'ont été rédigés les rapports et les procès-verbaux.

Quand une réunion internationale non seulement européenne, mais universelle, a la bonne fortune d'avoir trouvé un vocabulaire

commun, les choses déjà se simplifient ; mais il y a plus et cela pour moi a une importance considérable : je ne crois pas toujours en politique aux soi-disant compétences et aux grandes situations, mais une chose à laquelle je crois de plus en plus, c'est à la toute-puissance des bonnes volontés. A La Haye, c'est la bonne volonté qui a fini par régner et par triompher ; nous sommes tous arrivés imbus de nos préoccupations et de nos obligations nationales, animés d'une défiance assez naturelle à l'égard les uns des autres, mais après une semaine à peine nous comprenions que si nous appartenions chacun, bien entendu, à notre pays que nous aimions et que nous étions disposés à servir passionnément, en revanche nous appartenions tous ensemble à un autre pays que nous n'aimions pas moins et envers lequel nous sentions que nous avions aussi des devoirs : nous appartenions à l'humanité.

Cette découverte faite, une fois la langue française adoptée comme langage commun, nous avons eu à nous occuper d'un programme ; on pouvait encore ne pas s'entendre ; sa composition n'a pas fait l'ombre d'une difficulté. En quelques séances, nous avons pu répartir les membres du Congrès en autant de commissions qu'il y avait de questions à discuter : question du désarmement proprement dite, question d'humanité et question d'arbitrage.

Ainsi, il y eut d'abord une commission de désarmement, puis une commission des actes de Bruxelles et de Genève, et enfin une troisième commission, celle de l'arbitrage.

Parlons d'abord de la commission de désarmement, très brièvement ; de ce côté nous ne pouvions faire ni les uns ni les autres un grand pas en avant ; personne ne voulait commettre l'imprudence de donner l'exemple du désarmement ; il fallait d'abord organiser une paix durable. Aussi cette commission risquait d'aboutir à un avortement misérable, au chaos, au néant, lorsque, heureusement, un plénipotentiaire voyant l'embarras de la commission et les conséquences qui en résulteraient pour tous les représentants et pour tous les gouvernements, proposa un vœu qui réunit tous les suffrages. Je suis heureux de dire que cette proposition émana de notre premier délégué, M. Léon Bourgeois. « La conférence, disait ce vœu, considère que la limitation progressive des armements qui pesent actuellement sur le monde est grandement désirable pour l'accroissement du bien-être moral et matériel de l'humanité.... » Ce vœu fut adopté à l'unanimité, par acclamation. Vous me direz : ce n'est qu'un vœu, soit, mais c'est un vœu officiel exprimé par tous les gouvernements. Quand on pense que c'est la consécration de ce qu'il y a six mois on traitait de

folie, je dis que ce vœu a une importance considérable et que les peuples ne manqueront pas d'en tirer par la suite toute la portée.

La deuxième commission était celle des actes de Bruxelles et de Genève, on ne saurait trop lui rendre hommage; elle a travaillé avec modestie, mais elle a obtenu des résultats extrêmement appréciables. Elle vise le cas où, la guerre étant inévitable, il faut tâcher du moins de la rendre le moins barbare et le moins cruelle possible.

Vous connaissez de nom l'institution de la Croix-Rouge qui a permis de porter secours aux blessés dans les guerres sur terre; cette convention n'avait pas prévu la guerre maritime, rare à cette époque. Elle est devenue plus fréquente à mesure que les progrès scientifiques se sont multipliés. Des guerres maritimes ont éclaté entre l'Autriche et l'Italie, le Chili et le Pérou, la Chine et le Japon, l'Espagne et l'Amérique.

Il était donc indispensable d'appliquer aux guerres maritimes les mêmes règlements qu'aux guerres terrestres; c'est ce qu'a fait la deuxième commission dans une convention spéciale. En outre, elle a formulé un certain nombre de règles recommandées à l'adoption de toutes les nations concernant les lois et coutumes de la guerre. Elle a défini la situation des volontaires. des milices, elle a réglé le sort des prisonniers, des blessés, des espions, des transfuges et des parlementaires, elle a assuré toute la protection possible aux habitations particulières, aux hospices, aux églises, aux musées. Elle a proscrit les cruautés inutiles, l'empoisonnement des puits, l'incendie, le vol; c'est ce qu'on a appelé en d'autres termes, d'un mot barbare mais expressif: *l'humanisation* de la guerre. Mais j'arrive à l'œuvre de la troisième commission dite commission de l'arbitrage; cette commission a abouti à une convention intitulée: Convention pour la solution pacifique des conflits internationaux.

Il y a plusieurs moyens de régler pacifiquement les conflits internationaux: il y a d'abord les moyens diplomatiques, les vieux moyens. Par une erreur assez répandue, on croit que la diplomatie a fait son temps, qu'avec le télégraphe, le téléphone, les gouvernements pourront causer entre eux directement. Ils ne feront pas de sitôt cette expérience; je crois au contraire que les diplomates seront de plus en plus utiles et auront des responsabilités de plus en plus graves. Je suis convaincu que le diplomate qui osera s'interposer entre deux gouvernements pourra, à lui seul, rendre plus de services que tous les tribunaux possibles. Mais si, malgré tout, le conflit naît, alors intervient le premier moyen. La convention de La Haye prévoit que ce ne sera pas une ingérence, ni une intrusion, que ce sera au contraire un acte

amical que d'offrir ses bons offices, sa médiation aux deux États en conflit. Les Américains, qui ont apporté à la conférence de La Haye une note très personnelle, très originale, nous ont fait une proposition que nous avons acceptée et qui est très ingénieuse : Vous avez en Europe, nous ont-ils dit, une coutume que nous n'approuvons pas et que vous observez entre particuliers, c'est la coutume du duel. Si deux personnes, avant de se battre, constituent des témoins, pourquoi deux nations ne feraient-elles pas de même; empruntons au duel la seule chose qu'il ait de bon : les *témoins*. Le délégué américain nous a alors soumis tout un système qui invite les gouvernements, au moment où un conflit sanglant est sur le point d'éclater, à constituer leurs témoins et à leur abandonner le règlement de toute l'affaire. Que ce soit ce genre de médiation ou la médiation ordinaire, il est certain que nous avons réalisé déjà un progrès, en considérant et en définissant l'offre de la médiation comme un *acte amical*. En dehors de la médiation il y a d'autres moyens de pacification, il y a les commissions d'enquête. Trop souvent vous voyez des conflits éclater à la suite d'un incident de frontière, vous avez encore souvenir de la triste affaire Schnœbelé ; on peut dire que les deux peuples sont à la merci de quelques reporters qui, avec la meilleure foi du monde. lancent une nouvelle inexacte ou grossière ; ils se passionnent et font de l'incident un récit dramatique et perdent de vue toute proportion ; l'opinion, si elle n'est par renseignée, s'énerve avec eux ; une commission d'enquête instituée permettra de mettre les choses au point : aussitôt qu'un incident de cette nature éclatera, les gouvernements nommeront une commission qui se réunira sur les lieux non pas pour rendre un jugement, mais pour faire un rapport, et vous pensez bien que ce rapport sera un acheminement tout naturel à l'arbitrage.

L'arbitrage est le principal résultat de la conférence de La Haye. Jusqu'ici on avait vu souvent un arbitrage, mais cet arbitrage était extrêmement difficile à constituer. Quand un conflit éclatait entre deux pays, voyez l'exemple des États-Unis et de l'Espagne, tout de suite les choses prenaient une telle gravité qu'on n'avait pas la possibilité ni le temps de constituer un tribunal arbitral; il faut trouver les arbitres, les réunir ; c'était matériellement une opération assez compliquée à laquelle les États n'avaient ni la liberté ni le temps de recourir. Et faute de temps pour la prévenir, la guerre éclatait.

C'est pourquoi nous avons décidé de créer à La Haye un tribunal permanent d'arbitrage. Seulement il était extrêmement difficile de

l'organiser; tout le monde en effet fera cette objection : comment empêcher que les juges de ce tribunal ne soient suspects? Au bout d'un an, deux ans, trois ans, comment empêcher qu'on ne dise : Celui-là est acquis à l'Allemagne, celui-ci est Anglais, celui-ci est Américain ou Français, de sorte que nous aurions bien pu installer un tribunal permanent, mais personne ne s'y serait rendu, car on ne peut pas prendre une nation au collet et la traîner devant un tribunal. Il n'y a pas de gendarmerie qui puisse assurer la sanction des accords internationaux. Il fallait donc trouver d'abord un moyen qui garantisse aux yeux des gouvernements et des peuples l'impartialité des juges. Nous avons décidé que chaque pays nommerait quatre personnes réputées parmi les plus autorisées et dont le jugement ne pourrait être discuté par personne. Chaque pays envoie la liste de ces quatre personnes au greffe du tribunal de La Haye. On compose ainsi une liste d'environ cent cinquante membres. Le jour où il survient un conflit, les deux nations qui sont à la veille de se battre pourront choisir sur cette liste deux membres chacune, deux arbitres qui iront aussitôt se réunir à La Haye et choisiront eux-mêmes leur président. Le tribunal sera ainsi constitué presque sur l'heure et avec des juges que chaque puissance a pour ainsi dire sous la main et que personne cependant ne pourrait suspecter puisqu'on ne pouvait pas savoir la veille s'ils seraient juges et puisqu'ils auront été de part et d'autre librement choisis.

Il y a donc là une garantie sérieuse donnée aux peuples, et les gouvernements n'auront aucune excuse, aucun prétexte même à invoquer pour refuser d'en appeler au tribunal de La Haye. Cependant, je vois qu'il y a parmi vous encore un peu d'incrédulité. Vous êtes dans l'état d'esprit où nous étions nous-mêmes à la conférence de La Haye quand nous avons fait cette belle découverte; nous étions très satisfaits sur le moment, puis nous nous sommes dit que ce projet pourrait bien n'exister que sur le papier, et que, en réalité, aucune puissance ne voudrait prendre la responsabilité de faire appel à l'arbitrage dans les cas vraiment graves, soit parce qu'elle serait la plus forte, soit parce qu'elle ne voudrait pas avouer sa faiblesse. Ne valait-il pas mieux dès lors ne rien faire que de donner des illusions et aboutir à des déceptions. Grande était notre perplexité. Nous avons cherché le moyen d'obliger moralement les puissances à recourir à l'arbitrage et de les empêcher tout au moins de s'y dérober. Nous avons fini par trouver et je crois que nous avons réalisé une innovation considérable par sa portée, comme par le mot qui l'exprime. Nous avons introduit dans la convention le mot et l'idée

de devoir. Nous avons fait adopter l'article suivant (cette proposition est exclusivement française, c'est à la France qu'en revient toute la responsabilité, et je peux dire aujourd'hui, tout l'honneur):

« Art. 27. — Les puissances considèrent comme un devoir dans le cas où un conflit aigu menacerait d'éclater entre deux ou plusieurs d'entre elles de rappeler à celles-ci que la cour permanente d'arbitrage leur est ouverte. »

Vous me direz que ce n'est qu'une obligation morale ; mais voyez quelle est la force de cette obligation ; sans ce mot devoir, sans ce devoir imposé aux puissances et reconnu par toutes, notre tribunal était mort-né. Tandis que ce mot devoir lui donnera la vie, la durée, lui ouvre l'avenir.

Supposons en effet qu'aujourd'hui, ou du moins le jour où toutes les formalités remplies, le tribunal de La Haye étant enfin organisé, un conflit éclate entre la France et l'Espagne (je prends une hypothèse invraisemblable), les puissances qui ont signé cet article 27 écriraient aux gouvernements des deux pays : Notre devoir est de vous rappeler qu'il existe un tribunal d'arbitrage. Alors les deux gouvernements, au lieu d'avoir à demander l'arbitrage seraient obligés de le refuser, ce qui est tout différent, car le refuser, ce serait reconnaître que votre cause est mauvaise ; ce serait se mettre dans une fâcheuse posture au regard du monde et devant l'opinion nationale elle-même. Cette obligation morale est donc une véritable obligation ; elle rendra impossible la situation du gouvernement qui voudrait se jeter dans une guerre injuste et préférer cette guerre à l'arbitrage.

Tels sont, Mesdames et Messieurs, très sommairement, les principaux résultats de la conférence de la paix ; j'aurais pu vous en citer beaucoup d'autres, mais je n'ai voulu vous faire connaître que les principaux. Ne dites pas que tout cela est chimérique, rêvé, nuageux ; ne le croyez pas ; non ces résultats sont au contraire de l'ordre le plus pratique, le plus solide ; ils constituent un germe, et ce germe, il faut lui laisser le temps de se développer, de produire ses fruits. Mais jugez vous-mêmes, je veux vous faire passer par mes incertitudes, par mes doutes, et vous verrez si je vous parle en hommes d'affaires ou en poète. A Lyon vous êtes de bons juges ; vous verrez s'il est possible que peu à peu notre tribunal arbitral ne soit pas fréquenté et que la guerre ne devienne pas, avec le temps, démodée et impopulaire autant qu'elle fut jadis entourée de prestige.

Au cours de nos travaux, j'ai passé moi-même par des périodes de scepticisme et de découragement. Je me rappelle qu'un soir, après une longue et chaude discussion, j'étais allé me promener seul aux

environs de La Haye, à Schéveningue, sur la plage. Depuis plusieurs jours la tempête faisait rage sur le pays ; la mer était démontée, déchaînée ; du fracas des vagues une telle fumée montait qu'elle cachait le ciel ; l'horizon s'était rapproché, la mer semblait sortir d'une caverne sombre et se précipitait sur la plage comme si elle voulait tout submerger, tout inonder, tout engloutir. Et, j'étais là, chétif, devant ce spectacle, quand j'avisai non loin de moi une barque tirée à sec sur le rivage et dans laquelle un pêcheur préparait tranquillement ses filets pour le lendemain...

Je m'éloignai pensif et, en traversant les dunes, je heurtai du pied ces petits ajoncs plantés par la main patiente des Hollandais, forêt minuscule qui suffit à fixer le sol mouvant et protège le pays contre la rage de la tempête et de l'Océan.

Eh quoi, me dis-je, l'homme a pu dompter l'Océan, et il ne pourrait pas se dompter lui-même Tant d'efforts pendant tant de siècles, tant de sacrifices, auraient été faits en pure perte, pour aboutir à la faillite de la raison, de la sagesse, de la bonté, pour aboutir à l'apothéose de la force et de la guerre ! Non, ce n'est pas possible, et ne croyez pas que cette conviction, encore une fois, soit celle d'un rêveur, non, c'est celle de la réflexion, de l'expérience. En revenant de La Haye, j'ai voulu me rendre un compte exact de ce que nous avions fait. Et pour cela j'ai pris pour juge, pour miroir l'opinion : je suis allé dans mon pays natal, de village en village, parlant à qui venait m'entendre, et ils étaient nombreux ceux-là, sans distinction de classe, riches ou pauvres, agriculteurs, industriels, commerçants, ouvriers, paysans; je leur ai raconté simplement comme aujourd'hui ce que je viens de vous résumer. Un jour que je disais mes espérances et mes inquiétudes à des paysans que je connaissais, hommes de patience et de bon sens ; l'un d'eux répondit : « Ne soyez pas inquiet, Monsieur d'Estournelles, tout cela se fera comme le reste ; mesurez donc ce qui s'est passé depuis quarante ans ; que faisaient alors les jeunes gens de deux villages voisins quand ils se rencontraient; était-ce pour s'embrasser ou pour se battre ? ils se battaient. Eh bien, aujourd'hui vous les voyez qui font partie de sociétés de musique, de secours mutuels, d'associations diverses, vous les voyez fraterniser. Quand il y a des querelles, ils vont devant le juge de paix, au tribunal d'arrondissement, et rarement les choses se terminent par la violence. »

Voilà ce que disait ce paysan : il avait raison. Il constatait l'effet plus ou moins lent mais certain du progrès, de la diffusion de l'enseignement, de la suppression des distances, etc., or le progrès suivra

son cours ; il ne peut en être autrement. Les mêmes lois, les mêmes mœurs, qui ont pu apaiser les fureurs humaines dans l'étroite limite d'un canton ou d'un département finiront par arrêter les armées sur toute la surface de la terre ; mais à une condition ; je vous ai dit ce que nous avions fait à La Haye, laissez-moi vous dire en terminant ce qu'il vous reste à faire, à vous Mesdames et à vous Messieurs. Ce n'est pas assez d'écouter, d'applaudir, avec une sympathie dont je suis vivement touché, un conférencier qui arrive de La Haye et qui vient vous faire cette visite; il faut, si vous ne voyez pas en moi un dilettante, un politicien ou un charlatan, que vous fassiez vous aussi votre devoir de propagande et que vous semiez, à votre tour, tout le bien que vous pouvez faire. Aujourd'hui ce n'est plus le gouvernement qui mène l'opinion, c'est l'opinion qui, mène le gouvernement Si l'opinion y était opposée, il n'y aurait pas un gouvernement qui oserait faire une guerre injuste. N'êtes-vous pas fiers, n'avez-vous pas conscience de la grandeur du rôle qui vous est réservé? Je ne vous parle pas seulement des joies que vous éprouverez, si, grâce à vous, moins grand est le nombre des veuves, des orphelins, des mères éplorées, si le. fléau de la guerre fait verser moins de milliards, moins de sang innocent, moins de larmes; non, je ne parle pas de cette joie seulement, car il y a quelque chose de plus grand et de plus doux encore, c'est le sentiment du devoir que vous aurez accompli ; oui, vous aurez fait votre devoir, votre devoir envers la France, envers la civilisation, envers l'humanité. Oui, vous pouvez servir la France en la maintenant toujours à sa vraie place, la seule qui lui convienne, à la tête des autres nations, dans la lutte pour les nobles causes, pour la défense des grandes idées, des principes nobles et généreux. La France, quoi qu'on puisse dire, n'a pas failli à sa mission, à la conférence de la paix. Certes on peut discuter les résultats que je viens de vous exposer, mais personne ne niera que le rôle de la France ait été vraiment bienfaisant. Et n'est-ce pas une consolation pour vous tous, un nouveau motif d'espérance, de savoir que la France déchirée comme elle l'a été, comme elle l'est encore à l'intérieur, a pu néanmoins exercer cette action bienfaisante à l'étranger et conquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de l'humanité ?

CONFÉRENCE DE M. LOIR

du 28 janvier 1900

L'EXPANSION MARITIME DE LA FRANCE

Mesdames, Messieurs,

Mon premier mot doit être un mot de remerciement pour l'honneur très grand que m'a fait la Société des Amis de l'Université de Lyon en m'invitant à parler aujourd'hui devant vous. Certes, il y a eu quelque témérité, de ma part, à accepter l'offre trop flatteuse qui m'était faite; après les conférenciers éminents que vous avez entendus, je crains de ne pas vous donner le plaisir intellectuel auquel vous êtes habitués.

J'ai cependant un titre à votre bienveillance, c'est que je viens vous parler d'un sujet qui touche directement à la grandeur et à la prospérité de notre pays, et j'espère qu'en faveur d'un sujet de si haute importance, vous voudrez bien m'accorder une bienveillance que vous réservez habituellement à de plus célèbres et à de plus qualifiés que moi. J'ai aussi peut-être un titre de plus à votre indulgence ; je ne suis pas tout à fait étranger pour vous ; j'ai vécu à Lyon quelques années de ma vie, et celui dont je porte le nom a professé la chimie pendant vingt-trois ans dans votre Faculté des Sciences. Il était, au vrai sens du mot, un ami de l'Université de Lyon ; c'est en invoquant sa mémoire que je vous demande de vouloir bien m'accorder votre bienveillante attention.

* * *

C'est de l'expansion maritime de la France, c'est du besoin qu'a notre pays de compter au rang des grandes puissances navales, que je veux vous entretenir.

L'expansion maritime repose sur trois éléments distincts qui se complètent l'un par l'autre et qui se pénètrent l'un l'autre, comme trois anneaux d'une même chaîne, à savoir : une marine militaire, une

marine marchande, un empire colonial. La marine militaire a pour mission de défendre nos côtes, nos ports, nos colonies, notre marine marchande; la marine marchande, de son côté, par la contribution qu'elle apporte à la richesse du pays, aide au développement de la marine de guerre; de plus, elle devient, lors des hostilités, un elément de cette marine; quant aux colonies, elles servent d'aliment à notre commerce maritime et en temps de guerre, elles offrent à notre flotte des points d'appui et des centres de ravitaillement. Tout se tient donc, dans cet ensemble. Et j'aurai successivement à vous parler de la marine militaire, de la marine marchande, de l'expansion coloniale.

Ces sujets sont assurément un peu nouveaux pour vous. Je me hâte de dire que c'est précisément pour cette raison que je veux les traiter devant vous; j'estime, en effet, que la marine est beaucoup trop peu connue en France. Les questions maritimes doivent intéresser aussi bien les populations du centre et de l'est que celles de nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée; la marine a un caractère général et national; et tout le monde dans ce pays doit y apporter la plus vive attention.

Ce caractère national et général de l'expansion maritime, l'Angleterre l'a de tout temps compris. Ayant besoin d'une marine pour ses relations avec les autres peuples, toutes ses aspirations ont été tournées de tout temps vers la mer, et la puissance maritime est pour elle une tradition séculaire. Mais il est un autre pays qui n'a pas un énorme développement de côtes, qui est une puissance exclusivement continentale, et qui, cependant, depuis quelques années, a merveilleusement compris le bénéfice qu'il devait retirer de l'expansion maritime; ce pays, vous l'avez deviné, c'est l'Allemagne.

Sous l'inspiration directe et personnelle de Guillaume II, l'Allemagne, en effet, s'est lancée dans une voie d'expansion maritime qui lui a valu, dans ces dernières années, un développement prodigieux de son commerce, de son industrie et, je dois le dire, de son prestige dans le monde. L'empereur ne cesse pas d'indiquer à son peuple qu'une grande marine lui est nécessaire. Dernièrement, à l'ouverture du port de Stettin, il a prononcé cette parole : Notre avenir est sur mer! Et depuis lors, dans toutes les circonstances où il s'est trouvé, lancement de cuirassés ou de paquebots, inauguration de cercles nautiques, etc., etc., chaque fois il s'est efforcé de paraphraser cette formule, que l'avenir de l'Allemagne est sur mer.

Nous n'avons pas à notre tête un empereur qui, fervent de la mer, nous pousse dans une voie de développement maritime, et nous

subissons tant de ministères successifs, que la suite dans les idées fait trop défaut à notre gouvernement ; mais nous sommes un pays parlementaire, un pays d'opinion ; c'est donc de l'opinion que nous devons attendre l'orientation de notre politique vers un but déterminé ; or, malgré notre situation géographique, malgré notre long développement de côtes sur trois mers, les questions maritimes sont en France fort peu connues, et l'éducation maritime du pays reste à faire.

Or, nous avons pensé, quelques hommes de bonne volonté et moi, qu'il était utile, urgent, indispensable, de faire cette éducation maritime du pays, et c'est dans ce but que nous avons fondé, il y a quelque temps, sous le nom de *Ligue maritime française*, un groupement destiné à faire connaître la marine dans l'intérieur de la France. Aider au développement de cette force vive du pays qu'est la marine marchande et de cet élément de puissance qu'on appelle la marine militaire, susciter des vocations maritimes, donner à tous une idée de la puissance maritime, tel est le programme de cette Ligue de la marine française.

Pourquoi avons-nous songé à Lyon pour vous entretenir de la Ligue maritime? parce que votre noble et glorieuse cité est la deuxième de France et qu'à tout seigneur est dû tout honneur; parce que vous êtes les premiers qui ayez porté vos regards hors de nos frontières quand notre empire colonial s'est fondé. On trouve les noms de vos compatriotes parmi les pionniers de la première heure en Tunisie et au Tonkin, et tout récemment, sur l'initiative de la Chambre de commerce, se formait cette mission de Chine dont les travaux seront un jour si profitables à votre industrie et qui prouve, dès maintenant, que chez vous, l'esprit d'initiative va de pair avec le goût du travail obstiné. Vous étiez donc mieux que qui que ce soit à même d'entendre une causerie sur la marine, et notre Ligue se devait de venir jusqu'à vous.

* * *

Avant de vous indiquer ce qu'est l'expansion maritime de la France et ce qu'il faut qu'elle soit, je vais vous indiquer très brièvement que l'histoire nous oblige à être une puissance maritime. Tant que nous nous sommes maintenus forts sur mer, nous avons recueilli des bénéfices sérieux, et chaque fois que nous avons abandonné ce principe, nous avons éprouvé de cruelles déceptions.

C'est à Richelieu que revient l'honneur de la première tentative sérieuse d'expansion maritime de la France; il a indiqué d'une

façon merveilleuse, bien digne de son génie, de quelle manière nous devions orienter la politique de notre pays; il a montré quel rapport avait le développement de la marine avec celui du commerce et de l'industrie ; il a donné de solides bases à nos établissements coloniaux.

Deux fois dans le cours des xviie et xviiie siècles, nous avons été fidèles à la politique maritime du grand cardinal, une première fois sous Louis XIV du temps de Colbert, une deuxième fois sous le règne de Louis XVI, lors de la guerre de l'indépendance américaine; et chaque fois nous avons vu grandir notre situation dans le monde. C'est, en effet, après la paix de Nimègue que le règne de Louis XIV atteint son apogée. Et c'est après les cinq années d'une guerre où nos escadres tinrent en échec les escadres anglaises, que Pitt s'écria :

« La gloire de l'Angleterre est passée ; elle donnait hier la loi aux autres, aujourd'hui, elle doit la subir ! » Quand, au contraire, la France se désintéressa de la marine, quand après Colbert, mort en disgrâce, quand après son fils Seignelay, on vit des ministres méconnaître la tradition maritime de la France, quand on vit, sous Louis XV, un ministre de la marine vendre à l'encan la flotte et le matériel des ports, alors nous avons traversé des jours comparables aux plus sombres de notre histoire ; des désastres sans nom nous firent perdre nos colonies et l'Angleterre s'enrichit des possessions que nous lui avions laissé prendre.

Les gouvernements révolutionnaires ne se privèrent pas d'afficher leur désir de conquérir la liberté des mers et de mettre fin à la tyrannie de ceux qu'on appelait les despotes de l'Océan. Malheureusement l'esprit démagogique qui avait soufflé dans les ports, dès le début de la Révolution, devait s'en prendre et s'en était pris, en effet, aux officiers du corps très aristocratique de la marine. Beaucoup émigrèrent, d'autres payèrent de leur tête leur attachement à l'ancien régime ; bref, la marine fut privée de ses chefs, de ceux qui étaient sa force instruite et dirigeante, et de cruels revers vinrent attrister notre histoire.

C'est cette décapitation de la marine sous la Révolution qui a empêché la marine de l'Empire d'être ce qu'elle devait être ; mais c'est une erreur de croire que Napoléon ait été hostile et étranger aux choses de la mer. On l'a beaucoup trop répété et bien à tort, car, au contraire, dans toutes les circonstances où l'empereur a eu à s'occuper de la marine, il l'a fait avec beaucoup d'intérêt et de connaissance du sujet. Et comment, d'ailleurs, aurait-il pu se désintéresser de la

marine, lui qui n'eut pas de plus implacable ennemie que l'Angleterre? Trafalgar, il est vrai, fatigua son génie et lassa sa constance et désertant alors le seul champ de bataille sur lequel la fortune lui eût été infidèle, il résolut d'attaquer l'Angleterre ailleurs que sur mer. Mais jusqu'au dernier jour de son pouvoir, il s'occupa de la marine, et, sur la frégate anglaise qui l'emmenait à l'île d'Elbe, il exposait au capitaine de vastes et grandioses plans maritimes.

C'est grâce à l'empereur qu'en 1815 la Restauration trouva cent cinq vaisseaux de ligne dans nos ports, et c'est cette flotte qui permit au ministre de la marine de Charles X de faire plus tard cette réponse à la Cambronne au ministre d'Angleterre qui prétendait nous défendre l'expédition d'Alger: La France, lui dit-il, se moque de l'Angleterre; sûre de son droit, confiante dans sa force, elle fera ce qu'il lui plaît et vous n'aurez rien à y voir... Et en effet, nous allâmes à Alger et nous y plantâmes notre pavillon au nez et à la barbe des Anglais stupéfaits.

La morale à tirer de cet incident, c'est que si un jour, un ministre de la marine française a pu faire cette réponse ferme, quoique peu diplomatique, à un ministre de l'Angleterre, c'est que nous étions forts sur mer.

Des événements qui ont suivi 1830, je parlerai brièvement; vous savez tous ce que fit la marine pendant l'expédition de Crimée et dans nos différentes guerres coloniales, en particulier, lorsque l'amiral Courbet écrasa la Chine à Fou-Tchéou; mais, je voudrais insister cependant sur son rôle en 1870, qu'à mon sens on a toujours dénaturé. Si la marine a bien mérité de la reconnaissance nationale, ce n'est pas, comme on le croit généralement, parce que les marins descendus de leurs navires ont été de merveilleux soldats au siège de Paris ou aux armées de la Loire et de l'Est, mais c'est parce que la marine, grâce à sa supériorité numérique sur la flotte prussienne, maintint celle-ci dans ses ports et nous assura jusqu'à la fin des hostilités la liberté des mers, permettant ainsi aux paquebots de débarquer librement sur nos côtes les armes, les munitions et les vivres dont nos dernières armées avaient besoin pour soutenir la lutte contre l'envahisseur.

Vous voyez donc, Messieurs, qu'historiquement l'expansion maritime est une nécessité pour la France; avec une marine puissante, appuyée sur un empire colonial prospère, nous faisons bonne figure dans le monde et même à certains jours, comme en 1870, nous réussissons à sauver tout au moins l'honneur; quand, au contraire, notre puissance navale subit une éclipse, nous traversons des jours

d'effacement et d'épreuve. Ici, Messieurs, vous le devinez peut-être, j'évoque un incident récent qui a eu un douloureux écho dans tous les cœurs français. Si nous avions eu naguère des escadres solides à opposer à d'autres escadres, je crois que notre ministre des affaires étrangères, imitant l'exemple du ministre de 1830, aurait pu répondre à l'Angleterre qu'il se moquait d'elle, quand elle nous demandait d'évacuer Fashoda. Ou plutôt, je crois que si nous avions eu ces solides escadres, l'Angleterre, qui est une personne prudente, ne nous aurait pas demandé d'évacuer Fashoda; et aujourd'hui, le pavillon tricolore flotterait encore sur les murs de la petite ville du Nil que Marchand et sa poignée de soldats héroïques nous avaient conquise. Pour éviter le retour de si regrettables incidents, le seul moyen est d'être forts sur mer.

*
* *

Notre marine militaire est la deuxième du monde, elle vient immédiatement après celle de l'Angleterre et dépasse les marines de la Russie, de l'Allemagne, des États-Unis, de l'Italie et de l'Autriche; je ne voudrais pas vous fatiguer de chiffres; je vous dirai seulement que sous le rapport du tonnage nous sommes avec l'Angleterre dans la proportion de 45 à 100 et pour le nombre des unités de 49 à 100. Notre flotte n'est donc pas tout à fait la moitié de la flotte anglaise. Si nous la comparons aux trois flottes de la triple alliance, nous trouvons que nous sommes inférieurs aux trois flottes réunies. Quant à la flotte russe, laquelle est approximativement la moitié de la nôtre, son appoint ne nous donnerait pas un avantage sur la flotte anglaise, mais seulement sur les trois flottes de la triple alliance.

Un homme dont je respecte infiniment le caractère et le talent, M. de Kerjégu, rapporteur du budget de la marine, a dit : la France n'a pas la flotte de sa politique. Cela est vrai, mais à la condition qu'on fasse une petite addition à cette phrase un peu synthétique, et qu'on dise : la France n'a pas la flotte de sa politique nouvelle. Car je crois que nous avons parfaitement la flotte de notre politique ancienne, celle que nous avons suivie jusqu'à ces dernières années et qui se bornait à être une politique de mise en garde contre une agression de la triple alliance.

Reportez-vous à quelques années en arrière, souvenez-vous des blessures de nos désastres de 1870, de la déchirure de nos provinces de l'Est, du désir légitime et sacré de reconquérir notre prestige militaire. Tout alors nous incitait à suivre la politique que vous connaissez bien. Notre effort capital consista donc à reconstituer

notre armée nationale, tandis que les marins se bornaient à assurer à la marine française une force effective équivalente à la marine des nations de la triple alliance. Ils y sont facilement arrivés : après tout, les trois nations dont je vous parle, étant des puissances continentales, devaient nécessairement donner plus de soins à leurs armées qu'à leurs flottes, et égaler le total des flottes de la triple alliance n'était pas un problème bien difficile.

Un jour vint où nos regards se portèrent ailleurs ; nous avions agrandi nos horizons et haussé nos ambitions ; nous avons quitté l'attitude de recueillement pour la remplacer par une politique d'expansion coloniale. Cette politique nous mit en conflit avec l'Angleterre soit en Afrique, soit au Siam, soit en Chine. L'éventualité d'une guerre avec l'Angleterre nous apparut. Si notre marine n'était en état de soutenir la lutte ni dans les mers européennes, ni dans les mers lointaines, la faute ne peut pas en être imputée aux marins, car la politique navale découle de la politique extérieure, et celle-ci, ce n'est pas eux qui la font.

En 1882, le budget naval anglais était de 260 millions de francs; en 1889, un premier programme d'augmentation de la flotte anglaise est déposé et voté d'enthousiasme ; d'autres l'ont suivi et ont tous été votés de même ; aujourd'hui l'Angleterre possède cette flotte admirable comme nombre et comme aspect, qui a produit sur tous ceux qui l'ont vue en juin 1897, lors du jubilé de la reine Victoria, une impression considérable. Le budget de la marine anglaise qui était en 1895 de 400 millions a atteint 600, puis cette année 670 millions. En France, les dépenses de notre flotte s'élevaient en 1889 à 200 millions, en 1899 elles étaient de 308 millions; on a prévu 309 millions pour cette année.

Rien d'étonnant donc à ce que nous n'ayons pas une flotte comparable à celle que l'Angleterre a jetée sur les mers et qui convient à l'impérialisme cher à M. Chamberlain et à la politique de *splendid isolement* vantée par M. Goschen, le premier lord de l'Amirauté. Personne assurément ne songe à vouloir donner à la France une marine aussi forte que la marine anglaise, puisque nous avons l'obligation d'avoir une armée aussi considérable que l'armée allemande. L'argent est une force comme le canon. Ce n'est pas sans raison que la sagesse des nations a dit que l'argent était le nerf de la guerre. Mais, sans entreprendre des dépenses trop considérables qui mettraient nos finances en danger, nous pouvons consentir à des sacrifices d'où peuvent résulter dans la suite de grandes économies. Avec la moitié de ce que lui a coûté la guerre contre les États-Unis,

l'Espagne, si elle avait eu des marins exercés, aurait pu s'épargner les désastres de Cavite et de Santiago, et elle ne serait pas rayée de la liste des nations coloniales. Aussi la prudence nous commande-t-elle de renforcer, dans une mesure convenable, certains éléments qui constituent notre flotte, de façon à accroître les chances que nous aurions dans une lutte avec l'Angleterre, le jour où cette éventualité redoutable se produirait.

Aussi bien, l'histoire nous apprend que des armées et des flottes ont souvent combattu avec succès contre des armées et des flottes qui leur étaient supérieures en nombre, et actuellement les Anglais font la triste et dure expérience de cette vérité historique, puisqu'un petit peuple de pasteurs barre la route à ses armées et met à nu la fragilité du colosse aux pieds d'argile.

Et d'ailleurs il n'est pas possible que l'Angleterre puisse indéfiniment riposter à l'accroissement de notre marine par l'accroissement de la sienne ; sans doute, ses ressources industrielles sont énormes, elle possède des chantiers qui peuvent en un temps très court lui donner des escadres importantes, mais il y a une limite au développement d'une flotte, c'est la nécessité d'avoir le personnel susceptible de la monter. Cette année l'Angleterre a sur ses bâtiments 111.000 matelots; or, de l'avis de ses chefs, des écrivains maritimes les plus compétents, il lui serait difficile d'augmenter ses effectifs. Et c'est ainsi qu'il est permis de dire que la marine anglaise est arrivée à un développement qui marque la fin de son progrès ascensionnel. Elle touche à l'apogée de sa puissance.

Nous ne sommes pas en France dans la même situation au point de vue du personnel, car nous possédons dans l'inscription maritime une réserve presque inépuisable ; nous avons en ce moment 40.000 matelots enrégimentés sur les navires de guerre sur 158.000 inscrits; vous voyez quelle marge nous avons pour l'armement de notre flotte de guerre. N'oubliez pas, enfin, que si l'Angleterre a plus de vaisseaux que nous, elle a un plus important commerce, et un plus grand empire colonial à défendre. Sa toute-puissance est une cause de faiblesse pour un ennemi avisé qui saurait vouloir en profiter.

Je viens de parler du commerce anglais à protéger, et ici je touche à l'un des points par où l'Angleterre peut être vulnérable. Le rempart que lui fait l'Océan la place sous la dépendance absolue de sa flotte marchande. Au commencement du siècle, elle se suffisait à elle-même comme nourriture ; mais depuis lors les choses ont bien changé : en 1887 elle importait pour 3 milliards 300 millions de produits alimen-

taires et de matières premières; actuellement elle en importe pour 4 milliards. Rien qu'en céréales et en viande, elle reçoit pour 2 milliards de francs. Cela tient à ce que sa population a passé de 16 millions à 39 millions et à cette autre considération que l'industrie a pris tout le sol du royaume uni et fait négliger l'agriculture; on a calculé que le stock des vivres emmagasiné en Angleterre serait épuisé au bout de quatre à cinq mois. La vie de la nation dépend donc de la marine marchande; que par un moyen ou un autre, elle cesse d'alimenter l'Angleterre, c'est la famine à bref délai.

Il n'est pas très facile de fermer hermétiquement la mer à un pays comme l'Angleterre; le blocus de ses côtes emploierait plus de navires que nous n'en avons et qu'en auraient les flottes réunies du monde. Mais il est un moyen de tourner la difficulté; c'est non pas de bloquer les ports, mais de poursuivre le commerce et l'empêcher d'arriver à ces ports; c'est, en d'autres termes, de faire la course au commerce anglais. Cette guerre, nous la connaissons, en France, de vieille date, c'est celle que pratiquaient jadis nos hardis corsaires de Saint-Malo, de Dunkerque et de Boulogne. Que cette guerre soit rendue plus difficile aujourd'hui qu'alors, je n'en disconviens pas. Pour transformer un bâtiment de commerce en corsaire, il y a cent ans, rien n'était plus simple; sur une mauvaise goëlette, sur un brick, on embarquait quelques tonneaux de poudre. Avec trois ou quatre caronades qu'on chargeait jusqu'à la gueule au moment du combat, avec quelques pistolets et des sabres, on quittait le port, on sautait à l'abordage du navire et bien souvent la prise rentrait au port avec l'équipage victorieux. Nous ne verrons plus s'élancer des corsaires de chaque petit port de la côte comme on le vit aux siècles derniers et pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire; désormais il faudra des bâtiments à vapeur avec des armements convenables, des officiers habiles et instruits, mais il n'en est pas moins vrai que cette guerre pourra se faire. Elle se fera surtout avec des croiseurs, c'est-à-dire avec des navires rapides et bien approvisionnés de charbon. Et si nous avons un nombre important de croiseurs, il n'est pas douteux que nous puissions faire au commerce anglais un tort considérable. Aussi dans le projet de loi préparé par le ministre actuel, M. de Lanessan, pour le renforcement de notre flotte, prévoit-on la construction d'un certain nombre de croiseurs; mais, je tiendrais à faire ici une remarque; une flotte de croiseurs ne peut suffire même pour la guerre de course. Que ce soit pour occuper les cuirassés ennemis, que ce soit pour la défense des ports, que ce soit pour permettre aux croiseurs de forcer les blocus, que ce

soit pour une action offensive, il nous faut des cuirassés puissants.

Il y a quelques années un livre d'un amiral, intitulé : *la Flotte nécessaire*, a fait une grande sensation dans le monde naval. Sa théorie était que nous n'avions plus besoin que de croiseurs ; la chose était tentante, attendu que les croiseurs, tels qu'il les désirait, coûtaient moins cher que les dispendieux cuirassés ; mais à la longue, cet amiral, c'est l'amiral Fournier, est venu à résipiscence ; il a compris qu'une flotte de croiseurs n'était certainement pas tout ce que la France devait avoir, et que les cuirassés restaient un élément indispensable de la flotte française. Un de vos députés, M. Fleury Ravarin, qui s'est occupé avec énormément de zèle, de sagacité et d'énergie de toutes les questions maritimes, est arrivé à conclure de même, et sans doute il approuve dans ses grandes lignes le projet de loi du gouvernement. Ce projet de loi qui accroît encore le nombre de torpilleurs, bien que nous en ayons 279 contre 95 en Angleterre, fait une large part à la création d'une flottille de sous-marins. Et ici, il me plaît de constater que nous avons sur ce point un avantage marqué sur les autres marines du monde ; notre marine est la seule qui ait en construction une flottille sous-marine ; c'est une preuve que notre génie créateur n'a pas dégénéré. Nous avons toujours été — et quoi qu'on en ait dit — des initiateurs en fait de marine. C'est nous qui avons lancé sur mer le premier vaisseau à vapeur, qui avons eu la première artillerie de bord rayée, se chargeant par la culasse, la première batterie flottante, c'est nous qui avons eu les premières machines à triple expansion, le premier croiseur cuirassé du type que toutes les marines ont adopté, le *Dupuy-de-Lôme*, c'est nous qui avons la première flottille sous-marine. Et je suis sûr, en signalant ce fait, de vous faire partager ma satisfaction, car vous devinez que l'avantage du nombre peut être balancé par la supériorité des engins adoptés.

Une des grandes forces de l'Angleterre est encore que, sur toutes les routes du monde, elle possède des centres de ravitaillement et des points d'appui. Elle en a jalonné les routes des Indes et de l'Australie ; dans l'océan Pacifique, elle les a dispersés sur une série de petits archipels. Puis pour relier entre elles ses possessions, comme pour les relier à elle-même, elle a jeté au fond des mers un énorme réseau à mailles serrées de câbles télégraphiques sous-marins dont elle a fait une arme de guerre puisque grâce à ce réseau elle peut donner des ordres et dénoncer les ordres des ennemis, tout en cachant ses propres mouvements.

Sous le rapport des points d'appui et des câbles télégraphiques

sous-marins nous sommes en très mauvaise position. Nous n'avons que quelques dépôts de charbon assez mal défendus, et nous ne pouvons opposer aux 310.000 kilomètres de câbles anglais que 25.000 kilomètres de câbles français; cette lacune de notre défense navale vient encore de notre ancienne conception que la seule éventualité de guerre possible était une guerre avec la triple alliance. Et nous devons confesser que nous n'avons même pas convenablement mis en pratique cette conception, puisque nous n'avons pas les bases d'opération que la simple prudence nous oblige à constituer, en vue d'une guerre avec la triple alliance, en Corse et à Bizerte. On s'occupe de réparer le temps perdu : dès le lendemain de Fashoda on s'est mis résolument à l'œuvre, et déjà un certain progrès est accompli ; il s'agit maintenant de donner au provisoire un caractère de permanence indispensable, il s'agit d'organiser les points d'appui et les moyens de défense, c'est l'objet de deux projets de loi. La question des câbles sous-marins fait, elle aussi, l'objet d'un projet de loi devant nous doter d'un réseau qui nous affranchira de la dépendance du réseau anglais.

Ce sont là des questions de la plus haute importance, parce que le théâtre de la guerre, comme nous l'avons vu récemment, pour l'Espagne, peut être placé loin des mers d'Europe, et enfin parce que les flottes des États-Unis, du Chili, du Japon, de la République Argentine sont des flottes puissantes avec qui nous pouvons avoir à compter d'un moment à l'autre.

Pour donner à nos divisions navales des points d'appui solides dans nos colonies; pour augmenter l'effectif de notre marine militaire, il faudra faire de gros sacrifices d'argent; il s'agit, vous le savez, de demander au parlement 900 millions. Mais, je le répète, ces sacrifices sont impérieusement nécessaires, et ils peuvent nous éviter d'autres sacrifices beaucoup plus lourds pour nos finances ; n'oublions pas, en effet, que nous avons sur nos côtes des cités florissantes, que nous avons sur les mers une marine marchande, et que nous possédons au loin des colonies nombreuses qui seraient une proie facile pour l'ennemi, si notre flotte de guerre n'était pas en force.

Il y a pourtant des gens qui vont jusqu'à mettre en doute l'utilité d'une marine de guerre ; on voit de temps en temps paraître des livres, des brochures, des articles qui déclarent qu'une marine de guerre est inutile. Les auteurs de ces ouvrages veulent bien admettre qu'à la rigueur, à la grande rigueur elle soit utile dans une guerre avec une puissance exclusivement maritime, mais ils prétendent que dans une guerre avec une puissance continentale, la marine ne peut avoir qu'un rôle accessoire. Il faut réagir contre cette théorie. Dans

une guerre avec la Triple Alliance le rôle de la marine serait considérable. Il est, d'ailleurs, à remarquer que la liberté de la mer pourra avoir une influence décisive sur l'issue des hostilités. Ce qui s'est passé en 1870 n'est rien auprès de ce qui se passera en cas de guerre. Le lendemain de la mobilisation, la vie nationale sera suspendue ; vos usines, vos maisons de commerce, vos champs auront perdu tous les jeunes gens et même les hommes mûrs qui y travaillent ; dans ces conditions qui vous fera vivre ? Vous tournerez alors vos regards angoissés du côté de la marine et vous demanderez qu'elle veuille bien vous assurer la liberté de la mer, de façon que les paquebots vous apportent ce qui vous permettra de vous approvisionner et de subsister.

D'ailleurs, Messieurs, regardons autour de nous; partout, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, les gouvernements déposent des projets de loi sur l'augmentation de la puissance maritime ; le Japon, avec une marine bien outillée, a écrasé la Chine, et a pris dans le monde une place que bien des pays occidentaux envieraient. L'Espagne avec une marine mal conduite a perdu ses colonies, tandis que les États-Unis se sont élevés sur ses ruines. Il y a quelques jours M. de Bulow disait devant l'empereur d'Allemagne à l'occasion du lancement d'un paquebot : Les nations qui ne grandiront pas sur mer, au xxe siècle, seront reléguées comme des figurants au dernier plan de la scène. Nous ne voulons pas être des figurants au dernier plan, nous voulons conserver la place que notre passé nous assigne dans le monde ; nous voulons être grands et respectés, nous voulons être forts sur mer. Et certes, laissez-moi vous le dire, Messieurs, ayons confiance dans notre marine ; je lisais, il y a quelques jours, dans un grand journal de Paris, un article intitulé : *la faillite de la marine*. On a beaucoup abusé depuis quelques temps du mot de faillite ; non, Messieurs, la faillite de la marine, son heure n'a pas encore sonné ; cette marine qui travaille n'est pas une marine perdue ; les marins, qui sont des gens de devoir, nous ont donné une flotte en état de supporter la comparaison avec n'importe quelle autre. Si nous voulons qu'elle soit puissante, il suffit de lui adjoindre quelques éléments qui lui manquent et en cela le pays tout entier doit appuyer le vote des projets de loi du gouvernement ; soyons forts sur mer, c'est le mot de l'empereur d'Allemagne, ce doit être le nôtre.

*
* *

Je passe à la marine marchande ; son rôle est triple. Elle est un organe du commerce, et c'est là son rôle commercial. Elle aide à ré-

pandre notre influence, à faire connaître notre langue et à faire rayonner notre civilisation ; c'est là son second rôle, son rôle politique. Elle en a un troisième, un rôle militaire, puisque l'État peut utiliser les paquebots en croiseurs auxiliaires et qu'il peut trouver dans les chantiers de constructions navales, des éléments précieux pour la construction et la réparation des navires de guerre. Dans un livre magistral qu'il a écrit sur la marine marchande, un ancien député de Marseille, M. Charles-Roux, a donné de la marine marchande une définition que je vous demande la permission de lire : « Outre l'énorme profit matériel qu'une nation tire de ses transports, outre l'aide précieuse qu'en cas de lutte lui prêtent les navires de commerce armés en croiseurs, un intérêt d'un prix inestimable s'attache à la présence sur toutes les mers du pavillon national glorieusement promené. Une flotte marchande est pour un pays un signe de crédit, un signe de force, la preuve affirmée de sa puissance. Il faut donc s'efforcer de développer jusqu'au maximum l'industrie maritime. »

Avons-nous développé dans des limites convenables l'industrie maritime ? C'est ce que je vais examiner, mais d'avance, je dois vous dire que la réponse à cette question ne sera pas flatteuse pour notre amour-propre national. Ceux qui se lamentent sur la décadence de la marine marchande ne sont pas, hélas ! des pessimistes enclins à voir les choses en noir.

Quel est l'effectif de notre flotte de vapeurs, en ne tenant compte que des vapeurs de 100 tonneaux ? 526 navires jaugeant 516.000 tonneaux. Nous avons le quatrième rang après l'Angleterre avec 5.453 vapeurs et 6.757.000 tonneaux ; l'Allemagne avec 900 vapeurs et 1.167.000 tonneaux ; l'Amérique avec 551 vapeurs et 672.000 tonneaux. En 1886, nous avions le deuxième rang avec 500.000 tonnes. Donc, en treize années, nous avons gagné 16.000 tonnes, et vous allez voir de combien nos rivaux ont grandi, pendant que nous faisions le gain ridicule de 16.000 tonneaux.

L'Angleterre a gagné 2.796.000 tonneaux soit 70 p. 100, l'Allemagne 713.000 tonneaux soit 50 p. 100, et l'Amérique 352.000 tonneaux soit 100 p. 100, tandis que nous avions un gain de 3 p. 100 ! Vous voyez qu'il y a dans cette décadence un sujet réel de tristesse. Ce qu'il y a de plus humiliant, c'est que les nations qui sont au cinquième ou au sixième rang s'accroissent dans des proportions qui nous font honte. L'Italie de 1886 à 1899 a progressé de 134.000 tonneaux, l'Autriche de 122.000, la Suède de 116.000, le Danemark, le petit Danemark, de 150.000, le Japon, ce pays qu'on appelle un pays barbare, de 219.000, la Belgique de 22.000.

Du côté des voiliers, la situation est différente : tandis que toutes les nations du monde diminuent le nombre de leur flotte à voiles, nous, nous augmentons la nôtre : dans les cinq dernières années, de 1893 à 1898, l'Angleterre a diminué la sienne de 746.000 tonneaux, l'Allemagne de 148.000 ; nous, nous avons augmenté la nôtre de 10.000 tonneaux, soit 5 p. 100 en chiffres ronds. Pourquoi ce renouveau est-il spécial à la France ? parce qu'en 1893, une loi, dite d'encouragement à la marine marchande, a donné aux voiliers une prime plus forte qu'aux vapeurs ; mais, ce regain de faveur de la navigation à voiles ne doit pas faire illusion ; on ne peut admettre que les voiliers soient l'instrument du progrès maritime ; autant dire que les moulins à vent sont un progrès dans l'industrie meunière sur les moulins à vapeur. Certes, loin de moi de médire de la marine à voiles ; je sais que le transport de marchandises lourdes et encombrantes lui est pour longtemps réservé, et qu'à tout prendre mieux vaut avoir des voiliers que de ne rien avoir du tout, mais ne nous trompons pas sur les avantages du développement de notre marine à voiles ; il ne suffira jamais à relever notre pavillon, il est d'une action très minime sur notre prestige dans le monde.

Il est une autre cause de faiblesse inhérente à notre marine : non seulement, le nombre de nos vapeurs est insuffisant, mais notre flotte se compose de navires âgés et d'une valeur très restreinte. De 1893 à 1898 il a été immatriculé, sous notre pavillon, c'est-à-dire enregistré 254.000 tonneaux ; sur ce chiffre 96.000 tonneaux seulement proviennent de navires neufs ; nous n'avons donc que 37 p. 100 de navires neufs. En Allemagne, pendant la même période, sur 816,000 tonneaux, on en a compté 716.000 de navires neufs, ce qui fait une proportion de 88 p. 100 ; en Angleterre on a compté 95 p. 100 de navires neufs. C'est encore cette loi de 1893 qui nous vaut d'avoir une si forte proportion de navires d'occasion. En sorte que nous avons une flotte inférieure en quantité et en qualité à la flotte de nos rivaux.

Je disais tout à l'heure que, grâce à la marine marchande, un pays possédait des chantiers privés de constructions navales ; mais nos chantiers se livrent presque exclusivement à des constructions de navires de guerre pour le gouvernement français ou pour les gouvernements étrangers.

En 1899, les chantiers français ont construit 8 vapeurs jaugeant 16.800 tonneaux ; dans le même temps les chantiers anglais en ont construit 825 jaugeant 1.866.000 tonneaux, les chantiers allemands 140, jaugeant 247.000 tonneaux, les chantiers américains 76,

jaugeant 164.000 tonneaux. Ainsi l'Angleterre en a construit cent fois plus, l'Allemagne quatorze fois plus, l'Amérique dix fois plus que nous.

La situation que je signale ici a dû apparaître dans toute sa décadence à ceux d'entre vous qui ont eu l'occasion de comparer le mouvement de nos ports avec l'activité des ports étrangers ; j'ai naguère traversé le Havre peu de temps avant de visiter Hambourg et j'ai été douloureusement impressionné de l'abandon du port français en constatant la fiévreuse animation du port allemand. Marseille a été longtemps le troisième port du monde, après Londres et Liverpool. Depuis 1887, il a été dépassé par Hambourg : c'est aujourd'hui le cinquième port du monde ; il se développe sans doute, mais beaucoup plus lentement que Gênes qui prend peu à peu sa place. Le Havre a doublé depuis 1865, mais Anvers, dans le même temps, a décuplé; dans nos autres ports il en est de même. Seul, Dunkerque a une tendance à se developper rapidement.

Tout, d'ailleurs, accuse cette décadence de la marine marchande : au lieu de 114 capitaines au long cours, on n'en reçoit plus que 65, les jeunes gens désertent une carrière sans avenir. Dans le trafic du canal de Suez, nous avons conservé longtemps la deuxième place. L'année dernière sur 3.503 vapeurs qui ont traversé le canal, on en comptait 2.595 anglais, 221 français. 202 hollandais. L'un des vôtres, l'honorable M. Cambefort, administrateur du Canal de Suez et de la Compagnie des Messageries maritimes, ne me démentira pas quand je vous dirai devant lui que, sur les 221 vapeurs dont il s'agit, il y avait 121 navires des Messageries maritimes et une trentaine de bâtiments de guerre.

C'est là, en petit, l'image exacte de ce qui se passe dans le monde entier : si nous n'avions pas les lignes postales subventionnées, la place occupée par le pavillon français sur les grandes routes maritimes du globe serait singulièrement misérable. La Méditerrnnée, la côte occidentale d'Afrique, le Brésil et la Plata sont les seules régions où quelques lignes privées font un service assez actif à côté des lignes postales. Partout ailleurs, on ne voit circuler que ces dernières, à moins (ce qui arrive encore) qu'on ne voie circuler ni les premières ni les dernières, comme c'est le cas du Pacifique, par exemple. où notre pavillon est aussi inconnu que celui de la Turquie ou de la Grèce.

En Chine où nous avons eu de tout temps des intérêts fort sérieux, notre marine a un rôle plus qu'effacé. Les ports de Chine ont reçu en 1897 : 20.000 navires anglais, 2.000 allemands, 266 des

nôtres. Et sur ce total la moitié était représentée par des navires des Messageries maritimes. Et tandis que toutes les nations, l'Allemagne surtout, s'efforcent de prendre pied dans le Céleste-Empire, nous demeurons inertes et nous piétinons sur place. Non seulement nous sommes loin d'imiter les Allemands qui ont 400 ou 500 vapeurs en Chine, avec lesquels ils ont installé des services de navigation pour relier les ports chinois entre eux et pour remonter les fleuves, mais nous n'avons pas même de navires français pour faire nos exportations du Tonkin, lesquelles sont confiées à des vapeurs anglais ou allemands.

Bref, nos relations maritimes commerciales ne sont guère assurées que par les Compagnies postales qui vivent de subventions gouvernementales, dont le montant, en 1890, est de 26.522.000 francs. Et cela n'est pas fait pour atténuer ce que je vous ai dit de la décadence de notre marine marchande.

La rareté du pavillon français sur les mers vous fait apercevoir évidemment les conséquences que cette rareté entraîne dans le mouvement de navigation de nos ports : c'est que la part du pavillon français dans ce mouvement doit être fort restreinte. Cette part n'est, en effet, pas même de 22 p. 100, ce qui équivaut à dire que plus des trois quarts des marchandises expédiées ou reçues par nos ports sont chargées sur des navires étrangers et que nous payons ainsi en fret à ces navires étrangers, ou mieux à leurs armateurs, un tribut énorme que l'on a évalué à 300 millions par an.

*
* *

Il n'est pas très difficile d'indiquer les causes de la décadence de notre marine marchande. Les principales, indépendamment du régime économique sous lequel nous vivons, il faut les trouver dans les dispositions maladroites de la loi de 1893, et dans l'apathie du gouvernement pour les questions maritimes. Vous me permettrez à ce sujet de vous citer un exemple très probant. Vous savez qu'en 1878 un programme, dit programme de Freycinet, a été voté pour les travaux publics En 1900, soit au bout de vingt-deux ans, il y avait encore, pour le port de Boulogne, à dépenser 13 millions en vue de l'achèvement des travaux prévus. On a inscrit au budget de cette année une somme de 200.000 francs, de sorte qu'à ce taux-là le port sera fini dans soixante-quinze ans. Un autre exemple intéressant est celui du Havre. C'est en ce port, vous le savez, que notre Compagnie Transatlantique a sa tête de ligne pour ses paquebots de New-York.

Ces paquebots sont moins rapides que les paquebots des autres nations; *la Touraine,* notre meilleur marcheur, ne file que 18 ou 19 nœuds, alors que des bâtiments allemands filent 22 nœuds et des bâtiments anglais 20 et 21, accomplissant ainsi la traversée beaucoup plus vite. Pour obtenir de la vitesse, il faut avoir du déplacement, c'est-à-dire de grandes dimensions afin de pouvoir loger de puissantes machines et d'amples soutes à charbon. Avant de construire de nouveaux paquebots, la Compagnie a dû s'assurer au Havre des bassins de radoub suffisants, car des deux bassins que possède le port du Havre, l'un est assez large, mais trop court, l'autre assez long, mais trop étroit. On s'est battu pendant plusieurs années avant de décider l'amélioration des bassins ; ce n'est que l'année dernière que la Compagnie Transatlantique a pu lancer son premier navire à 21 nœuds, *la Lorraine,* et ce bâtiment sera à peine achevé pour l'ouverture de l'Exposition.

Notre gouvernement devrait aussi emprunter à l'Allemagne son esprit de méthode, faire, comme elle, converger les frets vers les ports marchands et mettre fin à cette légendaire hostilité entre les voies ferrées et les voies maritimes.

Lorsque le Parlement aura modifié la loi de 1893, lorsque les pouvoirs publics auront montré plus de sollicitude pour la marine marchande, tout ne sera pas dit. Il restera un effort à faire, c'est l'effort individuel de chacun de nous. Les Français, par ignorance ou mieux par défaut d'éducation, se désintéressent beaucoup trop des affaires maritimes; elles sont pourtant dignes de retenir l'attention puisqu'elles contribuent à la richesse du pays, à son influence dans le monde, et qu'elles sont souvent fructueuses pour ceux qui veulent bien y participer. Ce qu'il faut donc, c'est que nous ne demeurions pas étrangers, comme nous le sommes, à tout ce qui touche aux questions et aux entreprises maritimes.

Je voudrais, avant de prendre congé de vous, vous signaler un incident tout récent. La Chambre de commerce d'Anvers a voulu organiser, il y a dix-huit mois environ, une ligne de navigation franco-belge entre la Belgique, le nord de la France et l'Indo-Chine. Un syndicat franco-belge ayant eu la concession du grand chemin de fer chinois de Pékin à Han-Kéou, il était très important qu'un mouvement de navigation pût s'établir : il s'agissait d'une société au capital de 12 millions de francs, 6 millions faits par les Belges et 6 millions par les Français. La part des Belges a été souscrite depuis dix-huit mois. Et il y a dix-huit mois qu'en France on cherche les capitaux nécessaires.

Cet exemple et bien d'autres que je pourrais y joindre prouvent que les capitalistes français, qui se lancent très souvent dans des entreprises beaucoup plus hasardeuses, désertent les affaires maritimes simplement parce qu'ils les ignorent. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai entrepris la création de la *Ligue maritime*, car je crois nécessaire de faire connaître aux Français l'utilité et le profit du commerce maritime.

*
* *

Sur l'expansion coloniale, je serai très bref, le sujet ayant été déjà traité devant vous, avec plus d'autorité que je n'en peux avoir, par M. Lebon, l'ancien ministre des colonies. Je vous dirai donc simplement que le bilan colonial est bon; l'avenir de nos colonies est plein de promesses. A la période de conquêtes et de guerres succède la période de mise en valeur de nos possessions; de toutes parts les questions d'agriculture sont l'objet de la sollicitude générale; on s'efforce de tirer du sol des colonies les richesses qu'elles recèlent, tandis qu'on exécute partout des travaux publics; des chemins de fer sont étudiés, tracés, ou même exécutés; des ports sont creusés ou améliorés; nous entrons dans une voie d'activité coloniale tout à l'honneur de notre pays. Mais parallèlement à cette œuvre de mise en valeur, il est un but que nous devons poursuivre énergiquement, c'est d'assurer l'existence et la conservation de ces possessions lointaines, c'est de les défendre et de les garantir contre les entreprises de nos ennemis.

*
* *

Je vous demande pardon d'avoir trop longuement retenu votre attention; mais le sujet est si grave, il a tellement fait le but de ma vie que je me suis laissé entraîner malgré moi. Je vous le dis, avec toute l'ardeur d'une conviction bien raisonnée : plus que jamais aujourd'hui nous devons regarder du côté de la mer; pendant vingt ans nous avons été hypnotisés devant la trouée des Vosges, aujourd'hui le péril est ailleurs. Pour y faire face c'est à la marine qu'il faudra avoir recours. Nous sommes contraints, par la fatalité des choses, de redevenir, ce que nous n'aurions jamais dû cesser d'être : une puissance de grande expansion maritime, c'est-à-dire ayant une marine militaire puissante, une marine marchande active, un empire colonial étendu. Fortifier ces trois éléments tous ensemble, tel est le devoir présent, tel est aussi, je ne crains pas de le dire, le salut, car c'est le seul moyen que nous ayons d'éviter un second Fashoda, dont notre pays ne se relèverait pas.

Pour ce qui est de la marine militaire, les pouvoirs publics peuvent seuls prendre les mesures nécessaires; mais pour ce qui est de la marine marchande, comme de l'empire colonial, l'action appartient à tout bon citoyen. Tous tant que vous êtes, vous pouvez avoir dans ces questions un rôle à jouer. La marine marchande a besoin du concours simultané du gouvernement, du parlement, et de l'initiative individuelle ; c'est à cet œuvre indispensable de progrès et de relèvement que je vous convie ; j'espère que vous voudrez bien entendre mes adjurations.

C'est cette pensée qui m'a animé quand j'ai fondé cette *Ligue maritime,* à laquelle je vous demande d'apporter votre appui moral et votre adhésion effective. Son but je l'ai défini ainsi : développer l'expansion maritime de la France afin de donner à notre pays plus de prospérité dans la paix et plus de force dans la guerre.

Je ne crois pas qu'il y ait de question plus vitale pour nous, à l'heure présente, que celle de notre expansion maritime. C'est pour avoir négligé leur marine que les Espagnols ont été écrasés. Et c'est pour avoir laissé leurs colonies à l'abandon qu'ils ont attiré sur elles les convoitises des États-Unis. La faiblesse appelle la destruction. Les faibles sont voués à disparaître. Or, nous voulons vivre. Aussi nous serons forts sur mer!

LES FEMMES AU XVIIIe SIÈCLE

CONFÉRENCE DE M. VICTOR DU BLED

11 février 1900

Messieurs, Mesdames, Mesdemoiselles,

On dit, on répète sans cesse que deux puissances sociales, l'opinion publique et les salons, sont écloses presque en même temps, dans les premières années du XVIIIe siècle, que ceux-ci ont donné à celle-là un asile, un foyer, d'où elle s'est élancée pour conquérir le monde, qu'ils ont remplacé pour elle la presse, le parlement, les chemins de fer, le télégraphe, que de cette alliance ils ont recueilli aussi d'inappréciables avantages, qu'en devenant le centre intellectuel de tout, ils ont exercé une influence considérable sur les destinées de la nation à la tête de laquelle ils marchaient, entourés d'un cortège de philosophes, de lettrés et de savants. Cette thèse met en avant des témoignages si solides, elle a si bien le caractère de la chose jugée sans appel, qu'on aurait mauvaise grâce à la révoquer en doute, et qu'on ose tout au plus y proposer quelques tempéraments. Et de constater que l'histoire des salons commence au XVIe siècle, qu'au XVIIe l'hôtel de Rambouillet a exercé un prestige des plus éminents, en contribuant à fixer la langue française, à améliorer la morale sociale, et même la morale sans épithète, en protestant contre la grossièreté des mœurs et le libertinage de la cour, cette première réserve fait échec à l'opinion consacrée, tout au moins la précise en déterminant son cadre de vérité. De même peut-on dire que l'opinion publique n'éclate pas brusquement au XVIIIe siècle comme un champignon en forêt, qu'on en trouve auparavant cent manifestations plus ou moins directes, de même qu'un Rubens ébauche vingt figures avant de rencontrer celle qui sera le chef-d'œuvre. N'est-ce pas elle que nous retrouvons préparant les Croisades, l'Émancipation des communes, la Ligue, la Réforme, les États Généraux? Ne la rencontre-t-on pas toute vibrante, déchaînée en

quelque sorte, et encore inconsciente, dans les troubles de la Fronde? Et, même sous Louis XIV, en pleine idolâtrie monarchique, et malgré la sévérité du pouvoir, n'est-ce pas elle qui reparaît dans la querelle du jansénisme, du quiétisme, et le mouvement pyrrhonien où s'embarquent tant d'intelligences? De même pour d'autres peuples à certains moments, des cocardes, des courses de chars, des rubans, deviennent un moyen de proclamer le vieil instinct palpitant de liberté, de mettre dans une petite chose toute leur âme, désirs, passions, espérances.

Ce qu'on peut affirmer en tout cas, c'est qu'au XVIII[e] siècle, les salons étendent leur influence en tous sens, c'est que, pour la première fois, l'opinion publique et la politique y pénètrent d'une manière officielle, c'est qu'alors l'opinion publique s'organise qu'héritière du prestige monarchique qui diminue, elle grandit avec la rapidité d'un jeune géant, audacieuse, ironique et sensible, passionnant ses rêves, et comme emportée par une sorte de joyeux délire vers une foi nouvelle dont la Révolution promulguera le symbole. Et puis encore, les salons seront ce qu'ils avaient été déjà auparavant, des écoles de civilisation, où la grâce de la femme, l'art de la causerie, la science de l'amour, sa métaphysique, et ses nuances infinies restent en somme la principale affaire, où la belle galanterie sert à cacher

Les bas amusements de ces sortes d'affaires,

car, étant donné que le monde ne saurait être ni un couvent, ni un portique glacé, il importe grandement d'habiller avec élégance nos instincts, de trouver un compromis entre la brutalité et l'idéalisme monacal. Ce sont encore les salons qui tirent le meilleur parti de la nature humaine, en nous enseignant la décence, la réserve, la politesse, l'art de se gêner, de ne pas dire ni écrire tout ce qu'on pense, de mettre en commun les qualités, courtoisie, bonne grâce, désir de plaire, en laissant à la porte la mélancolie et les défauts criards. Sans compter que l'homme étant un être d'habitude, faire les gestes de la vertu finit par la lui inculquer, qu'ainsi les salons réalisent pour les grandes personnes ce que l'éducation obtient pour les enfants.

Or, le salon, Mesdames, est le champ de victoire, le royaume de la femme; et, parmi les traits distinctifs de cette ancienne société française, qui divinisait le plaisir et glissa dans l'abîme avec une si gracieuse imprévoyance, il faut noter cette influence de la femme, attestée par ces salons tout-puissants où l'art de la causerie, la galanterie, le goût, le loisir des grandes existences, l'art des nuances, produisaient une incomparable douceur de vivre. La femme est au

XVIII[e] siècle la voix qui commande l'origine des choses, la cause universelle et fatale, la source des événements : rien ne lui échappe et elle tient tout, le roi et l'opinion publique, le parlement et l'académie. Et non seulement elle manie les intérêts de la France, elle dispose de son sang, fait et défait les traités, commande jusqu'aux défaites des armées françaises avec ces cartes stratégiques que M[me] de Pompadour envoyait à certains quartiers généraux, où les positions stratégiques étaient indiquées par des mouches, les amorces de l'amour, disait-on alors. Derrière tout grand homme, orateur, poète, capitaine, regardez bien et vous verrez que ce héros n'est que le bras, la poésie ou la voix d'une femme qui sourit dans l'ombre.

Les femmes, ces éternelles mineures des religions et des codes, prennent leur revanche par les salons ; elles marchent dans leur royauté comme le calife Haroun marchait la nuit dans les rues de Bagdad ; ce sont des tyrans déguisés en esclaves. Elles protestent contre la formule de Mahomet qui prétend qu'un homme vaut deux femmes, et une femme deux esclaves ; elles narguent ces casuistes qui soutiennent que le Christ n'est pas mort pour elles, ces conciles qui discutaient gravement la question de savoir si elles avaient une âme. Et le XVIII[e] siècle, prosterné devant elles, répète avec enthousiasme le précepte du sage Manou : Ne frappez pas, même avec une fleur, une femme chargée de fautes !

Cette royauté de la grâce, cette dictature de l'éventail, la femme du XVIII[e] siècle la doit non seulement à sa beauté, mais aussi à ses mérites très réels ; et je ne parierais pas que le gouvernement d'un grand salon n'exige autant de talents variés que la conduite d'un ministère. Les femmes, et de là leur prestige, ont au plus haut degré la pénétration des caractères, l'intuition des ambitions et des tempéraments, le secret des âmes. Et sur ce point les femmes de cour ne le cèdent en rien aux femmes d'état, aux femmes d'affaires. Les jeunes intelligences devinent encore plutôt qu'elles n'apprennent ; elles écrivent à merveille, et sous leur plume s'épanouissent à chaque instant les pensées fines et profondes. Elles ont aussi l'art de faire une grande satire en quatre paroles, de glisser un coup de poignard dans un compliment. Reines de la conversation, elles en écartent le pédantisme, la personnalité et le despotisme, y introduisent l'enjouement, la légèreté. Point de dissertations ; les mots partent, les questions se pressent, et tout ce qu'on effleure est jugé, si bien jugé que Jean-Jacques Rousseau confessera qu'un point de vue de morale n'est pas mieux discuté dans un cénacle de savants que dans le cercle d'une jolie femme.

Tout le XVIIIe siècle semble écrit à leurs genoux, et vous savez ce mot de Buffon disant d'un livre qu'il n'est pas écrit avec amour. La femme est la patronne des lettres, la muse et le conseil de l'écrivain ; ses applaudissements sauvent la tragédie qui allait tomber, une moue tue la comédie qui allait réussir ; par elle l'homme de lettres arrive aux pensions, aux privilèges de journaux, aux ambassades, au ministère ; pendant plus de vingt ans la moitié des membres de l'Académie française sortent directement du salon de Mme de Lambert.

Elle accomplit encore d'autres miracles, elle prolonge l'âge où on l'aime d'amour, crée cette chose charmante que j'appellerai la beauté sociale et qui remplace la beauté naturelle et la jeunesse. On ne s'étonnera plus qu'elle compte son âge comme parfois nous comptons au jeu de piquet, qu'elle passe de vingt-neuf à soixante ; on ne s'étonnera pas non plus, si une belle personne sur le retour et désireuse encore de plaire va trouver tous les ans sa contemporaine et lui dit : « Madame, quel âge vous plaît-il que nous ayons cette année ? »

Les devoirs et plaisirs ordinaires ne suffisent nullement à occuper ces cerveaux si ardents ; elles étudient encore l'économie politique, suivent des cours de chimie et d'histoire naturelle, comme cette curieuse duchesse de Chaulnes qui veut toujours savoir « qui l'a couvé, qui l'a pondu ». Une femme ne se fait plus peindre sur un nuage d'Olympe, mais dans un laboratoire. D'aucunes même étudient la médecine, telle Mme de Genlis qui promet à tous les paysans de leur donner trente sous s'ils se laissent saigner par elle ; elle eut bientôt tant de clients qu'elle dut y renoncer. Tant et si bien qu'un mauvais plaisant insère dans le *Journal des Savants* un cartel pour annoncer à la comtesse de Voisenon qu'elle est élue membre de l'Académie de médecine. On voit une jeune femme la comtesse de Coigny se passionner à tel point pour l'anatomie, qu'en voyage elle emporte dans le coffre de sa voiture un cadavre à disséquer. Nous voilà bien loin de la délicate maxime de Mme de Lambert : « Les femmes doivent avoir sur les sciences une pudeur presque aussi tendre que sur les vices. » Beaucoup assurément tiennent plus à paraître qu'à être ; telle cette marquise du Chatelet dont on disait qu'elle parlait volontiers de sa science, comme Sganarelle parlait latin devant les gens qui ne l'entendaient pas, et qui résumait sa conception de la vie dans cette formule épicurienne : « Nous sommes ici-bas pour nous procurer le plus grand nombre des sensations agréables. » Quelques-unes, à force de démonter le pantin humain, arrivent au scepticisme complet : et de là le mot si profond

de Mme Geoffrin à Rulhière. Elle lui offrait des sommes considérables pour qu'il jetât au feu son manuscrit sur les affaires de Pologne, où il révélait des choses fort graves pour Catherine II, qui avait grand'peur qu'elles fussent publiées. Cette dernière avait quelques peccadilles à se reprocher, entre autres, l'assassinat de son mari. Rulhière s'indignait, déployait de l'éloquence, mettait en avant les beaux sentiments. Quand il eut fini, elle lui dit simplement: « En voulez-vous davantage ? » Mais cette grande bourgeoise oubliait qu'il y a des gens assez singuliers pour s'offrir le luxe d'une conscience, et qu'on n'est jamais assez riche pour acheter tout le monde.

Encore une grâce de la femme : c'est la fidélité épistolaire, gage et argument de la fidélité du cœur. Alors, Mesdames, moins qu'aujourd'hui on laissait tomber des amitiés exquises, faute d'écrire; alors, moins qu'aujourd'hui on avait besoin de répéter le mot du prince de Luynes : Jouissez de la présence réelle. Il n'y a de véritable, de profonde amitié que là où il y a dévouement, sacrifice, communication incessante de la pensée. Et comment prouver tout cela, lorsqu'on est loin, sinon par la correspondance? Consacrer une heure de son temps à l'ami absent, c'est le préférer à soi-même pendant une heure, c'est lui donner une parcelle de sa vie. Les lettres sont des reflets de l'âme, des consolations, des victoires, de l'idéal : divines messagères du cœur, par delà les mers, les frontières morales et matérielles, elles apportent à l'exilé la sensation balsamique de la patrie absente, la vision réconfortante du berceau, du foyer où l'on a grandi, de tout ce qu'on a fait, dit ou rêvé avec des êtres de sympathie. L'amitié ne se nourrit pas d'abstractions, d'entités philosophiques; les lettres disent que la vie vaut la peine d'être vécue; elles protestent contre l'oubli et l'égoïsme, ces deux lèpres du sentiment qui conduisent l'âme en paralysie, et la privent du plaisir d'aimer les autres à travers eux-mêmes. Il n'y a de bonheur que celui qu'on donne ou qu'on partage. Si l'ordre est le pain quotidien et la liberté le sel de l'humanité, l'affection en est le sourire; il en va de celle-ci comme de la foi, celle qui n'agit point semblera toujours peu sincère. Vous savez la définition de la télépathie: l'apparition d'une personne à travers de grandes distances : les lettres constituent une sorte de télépathie du cœur. Rappelez-vous enfin, puisque la littérature n'est après tout que l'expression de la société, l'importance énorme du roman par lettres, importance qui n'est pas encore tombée, puisque des écrivains très distingués, tels que M. de Vogüé et M. Paul Hervieu, lui ont dû d'éclatants succès.

L'art des nuances, ai-je dit. Et en effet, la science du monde repose avant tout sur le sentiment de la nuance, sentiment très subtil, presque indéfinissable, qui manquera toujours à certaines personnes, eussent-elles l'avantage de vivre dans la société la plus policée, un tact consommé, fait de dons spontanés que perfectionne l'éducation, l'art de parler à chacun, aux femmes, aux supérieurs, aux égaux, le langage qui lui convient, une conversation appropriée à l'esprit de ceux qu'on a devant soi, des silences variés qui, non moins que les paroles, blâment ou admirent, nient ou acquiescent, ne sont-ce pas les bases fondamentales de cette science de la nuance qui, elle aussi, a sa tactique, sa stratégie, ses inspirations divines, apaise les amours-propres blessés, entretient le feu céleste de l'amitié, gagne des batailles morales; science très répandue autrefois, trop oubliée aujourd'hui? Un seul mot, une action indifférente suffisent à dénoncer son absence, un sourire, un geste révèlent l'adepte à l'initié. On peut avoir de l'esprit, du talent, du génie même, et ne rien comprendre aux nuances : elles sont les filles du goût, les compagnes de l'élégance, les consolatrices des délicats. Muses fidèles de la civilisation, gardiennes des rites sociaux, elles enseignent une sorte de langue sacrée interdite aux profanes, doublent la puissance de séduction, comme dans certaines journées d'automne le soleil couchant enrichit de beautés nouvelles les forêts et la mer, la plaine et la montagne.

Ainsi donc, Messieurs, le goût, ce pseudonyme de la nuance est l'art de mettre chaque chose à sa place, il est à l'esprit ce que la grâce est à la beauté, devient en quelque sorte un sixième sens. Le goût est un prince détrôné qui doit élever de temps en temps des protestations ; si j'osais, je dirais que c'est le cœur éclairé. Et, sans aller jusqu'à prétendre, avec certain philosophe, que Dieu lui-même est une nuance, que les vérités morales sont des phares à feux changeants, que le bien et le mal, le beau et le laid, le vrai et le faux, le juste et l'injuste se confondent les uns dans les autres par des nuances aussi indéfinissables que celles du cou d'une colombe, j'aimerais à vous montrer que le goût est une excellente école de modestie, le frère de la critique mondaine, sociale et littéraire, qu'on peut se passer de lui pour faire de grandes choses, mais qu'on ne saurait s'en passer pour en faire d'exquises. Mais ceci m'entraînerait trop loin, et il vaut mieux vous rappeler quelques traits, quelques mots où éclate le sentiment de la nuance, mots de femmes d'autrefois, ou inspirés par des femmes à des hommes qui les avaient beaucoup fréquentées.

L'art de la nuance dans l'ironie. Mme du Deffant entendant raconter l'histoire de saint Denis qui fit avec sa tête dans les mains plusieurs kilomètres, dit tout d'un coup : « Il n'y a que le premier pas qui coûte. » Mme Geoffrin à son lit de mort s'aperçoit que sa fille, la pieuse et originale marquise de la Ferté-Imbault, fait écarter les philosophes, qu'elle déteste, de son chevet; elle sourit et murmure tout doucement : « Ma fille est comme Godefroy de Bouillon : elle défend mon tombeau contre les infidèles. » En 1790, après une représentation orageuse de la Comédie-Française, Mme de Simiane envoie à son ami le marquis de La Fayette une pomme avec ce billet : « Voici, mon cher général, le premier fruit de la Révolution qui soit venu jusqu'à moi. »

Ou bien encore ces jolis vers de Rivarol :

Ah ! conservez-moi bien tous ces jolis zéros
Dont votre tête se compose !
Si jamais quelqu'un vous instruit,
Tout mon bonheur sera détruit,
Sans que vous y gagniez grand'chose.
Ayez toujours pour moi du goût comme un bon fruit
Et de l'esprit comme une rose !

L'art de la nuance dans les procédés galants. Voici un trait du prince de Conti, le même qui, parvenu à l'âge d'argent, se plaignait doucement qu'on prît ses déclarations pour des politesses, alors qu'autrefois on prenait ses politesses pour des déclarations. Mme de Blot ayant manifesté le désir d'avoir la miniature de son serin favori, le prince de Conti s'offrit et la dame accepta à condition que le cadre serait très simple et sans brillants. En effet, il n'y avait qu'un petit cercle d'or, mais avec un gros diamant pour recouvrir la peinture. La comtesse ayant renvoyé le diamant, le prince le fit broyer, réduire en poudre et s'en servit pour sécher l'encre du billet : la pincée de poudre coûtait cinq mille livres.

L'art de la nuance dans les promesses ; cette réponse du ministre Calonne à une princesse qui lui demandait un service : « Madame, si c'est possible, c'est fait; si c'est impossible, ça se fera. »

L'art de la nuance dans les compliments. La Du Barry s'efforçait de ramener le duc de Choiseul ; elle observait que ce ne sont pas les premiers ministres qui renvoient les favorites, mais les favorites qui renvoient les premiers ministres, et comme elle ajoutait que le roi avait déclaré qu'il ne changerait jamais, le duc repartit : « Ah ! Madame, quand le roi a dit cela, le roi vous regardait. »

Et puis encore ce trait charmant du prince de Ligne à Frédéric II qui se plaignait de ne pouvoir conserver d'orangers, d'oliviers dans ses serres: « Il n'y a donc, sire, que les lauriers qui poussent dans ce pays-ci ; et puis il y a trop de grenadiers, cela mange tout. » Frédéric II n'avait pas précisément l'esprit des nuances, mais il maniait joliment l'esprit d'ironie, et vous me permettrez de m'écarter un instant de mon sujet pour vous rapporter la réponse qu'il fit un jour à certain diplomate anglais. Celui-ci lui présentait un rapport annonçant une grande victoire aux Indes ; le roi parcourut le rapport, il contenait ces mots, coutumiers à cette époque dans la littérature anglaise: Avec la protection de Dieu. « Eh! dit ironiquement le roi, Dieu, je ne vous connaissais pas cet allié-là. — Cependant, Sire, répond l'ambassadeur, c'est le seul que nous ne payons pas. » — Et le roi de repartir : « C'est pour cela qu'il vous en donne généralement pour votre argent. »

L'art de la nuance dans le démenti :

Le trait charmant de Fontenelle à un Gascon qui débitait devant lui des contes bleus: « Monsieur, puisque vous l'avez vu, je le crois; mais si je l'avais vu moi-même, je ne le croirais pas. »

L'art de la nuance dans la dévotion :

Mme de Grolier à son lit de mort, elle dit ces seuls mots à son confesseur : « Mon père, j'ai été jeune, j'ai été jolie, on me l'a dit, je l'ai cru, jugez du reste. »

L'art de la nuance dans les remontrances. L'acteur Lekain à un homme de qualité qui, répétant une scène, saisit un peu brusquement le bras de sa princesse : « Monsieur, observe Lekain, si vous voulez paraître passionné, ayez l'air de ne pas oser toucher la robe de la personne que vous admirez. » Ou bien encore les quatre vers où Mme de Boufflers raconte sa poétique aventure avec le chevalier de Boufflers :

De plaire un jour sans aimer j'eus l'envie,
Je ne cherchais qu'un simple amusement :
L'amusement devint un sentiment,
Le sentiment le bonheur de ma vie.

L'art de la nuance devant la mort. Le duc d'Ormont se mourait, un ami, le chevalier d'Airague, lui tenait compagnie. « Je vous demande pardon, dit le duc, de mourir devant vous. » L'autre pénétré, confondu de tant de politesse, ne sut que balbutier : « Ah! pour Dieu, Monsieur le duc, ne vous gênez pas, faites comme si je n'y étais pas. »

D'où venaient-elles donc ces reines de la pensée? Qui les avait formées? Où avaient-elles puisé cette divination, cette science de la vie, qui leur permettaient de demeurer les maîtresses en toutes choses? Dans leurs familles tout d'abord, bien que jusqu'à Jean-Jacques Rousseau, il ne fût guère à la mode parmi les grands seigneurs de s'occuper de l'éducation des enfants; au spectacle du monde, et enfin dans ces couvents élégants, aristocratiques ou bourgeois, où la jeune fille recevait une éducation aussi solide que brillante.

Les quatre grands couvents aristocratiques du xviiie siècle sont : Fontevrault, Panthémont, la Présentation, l'Abbaye-au-Bois. Fontevrault est la maison ordinaire des Filles de France, et la plus haute noblesse y envoyait ses filles, espérant que des relations d'enfance avec des altesses se convertiraient plus tard en de solides avantages. Voici une jolie anecdote qui peint la toute-puissance des caprices princiers à Fontevrault: Madame Adélaïde apprenait avec son maître à danser un ballet surnommé le ballet couleur de rose, la princesse voulait qu'on l'appelât le menuet bleu, elle s'obstina, faisant un grand tapage; on assembla la communauté, et on décida de baptiser menuet bleu le ballet couleur de rose.

J'emprunte, en les résumant, quelques détails au livre aimable de Lucien Perly sur la princesse Hélène Massalska. La dépense dans ces couvents est très considérable, la plupart des élèves ont leur femme de chambre, quelques-unes leur gouvernante. A l'Abbaye-au-Bois, l'évêque de Wilna affectait 30.000 livres par an pour la pension de sa nièce. Les arts d'agrément y sont enseignés avec un soin extrême, la danse mise sur le même pied que l'histoire, tous les professeurs sont étrangers à l'abbaye, sauf celui d'histoire naturelle. On y donne des bals blancs, où les jeunes femmes, sœurs des élèves, ont le droit de venir, où elles échappent à la surveillance déjà réputée peu agréable des belles-mères. Du reste, Messieurs, toutes ces jeunes filles apprennent de bonne heure à jouer à la dame, de bonne heure elles s'exercent à la comédie de l'éventail, on les farde pour aller au bal. Dès l'âge de huit ans, on voit des enfants qui parlent modes. La tradition des enfants précoces ne se perdit jamais en France et l'on sait le mot de Mlle de Montausier à sa grand'mère: « A présent que j'ai sept ans, parlons des affaires de l'État »; cette réponse d'un enfant à un évêque qui l'interroge: « Mon petit ami, dites-moi où est Dieu, et je vous donnerai une orange. — Monseigneur, dites-moi où il n'est pas, et je vous en donnerai deux. » Jacqueline Pascal, toute

petite, faisait des vers, Mme de Staël compose des tragédies à douze ans, et Mme de Genlis s'improvise maîtresse d'école à huit ans.

Ces jeunes filles ont au plus haut degré l'orgueil de leur naissance, le culte de l'honneur ; le plus grand reproche à leur adresser, c'est de leur dire qu'elles avaient l'âme basse. Une d'elles ayant raconté à la supérieure qu'elle avait reçu un soufflet, on la met en quarantaine, on la bouscule, on l'entoure en faisant des rondes et en chantant. Au besoin elles organisent une fronde enfantine pour se venger d'une maîtresse dont elles avaient à se plaindre. Elles se révoltent, s'enferment dans le dortoir et soutiennent un siège de deux jours. Mme de Richelieu disant un jour à Mlle de Montmorency qui se montrait fort indisciplinée : « Quand je vous vois ainsi, je vous tuerais. — Ce ne serait pas la première fois, répondit l'enfant, que les Richelieu auraient été les bourreaux des Montmorency. »

Les obédiences formaient d'excellentes maîtresses de maison. Vous savez, Mesdames, que la plupart des hommes demandent trois choses aux femmes : « d'être jolies, de savoir bien faire ou commander la cuisine, et de les écouter ou d'en avoir l'air. » Les dames de l'Abbaye le sentent, et elles ont organisé le service de la maison en neuf obédiences : l'abbatiale, la sacristie, le parloir, l'apothicairerie, la lingerie, la bibliothèque, le réfectoire, la cuisine, la communauté. Tour à tour toutes ces jeunes filles s'occupaient de chacun de ces services.

Mais tout n'est pas digne d'éloge dans ces mœurs sociales, et il faut signaler parmi les erreurs les plus graves, les mariages très précoces que l'autorité paternelle, demeurée fort despotique, imposait à des enfants de douze ans qu'on ramenait ensuite au couvent jusqu'à l'âge de quinze ans. C'est ainsi que Mlle de Bourbonne épouse le comte d'Avault, âgé de quarante ans ; quelques-unes de ses camarades ayant obtenu la permission de regarder le fiancé à travers une porte dérobée, gratifient leur camarade de ce compliment : « Que ton mari est laid ! Si j'étais de toi, je ne l'épouserais pas. — Ah ! je l'épouserai, car papa le veut, mais je ne l'aimerai pas. » C'est dans des circonstances analogues que le prince de Ligne, admirant une corbeille de noces, avait lancé ce mot : « J'aime mieux le présent que le futur. » La pauvre fillette fut mariée, on lui donna des bijoux, une superbe corbeille faite par Bolard, et on la reconduisit le soir à son couvent où ses camarades l'appelèrent de son nom de dame. Elle ne pouvait souffrir son mari, et un jour qu'il l'avait demandée au parloir, elle fit semblant de s'être démis le pied pour ne pas aller le retrouver. Longtemps avant, Mme de la Suze s'était faite catholique pour ne plus revoir son mari, ni dans ce monde ni

dans l'autre. — Voici une jolie réponse d'une jeune femme à son mari qui l'aimait beaucoup, lui faisait des déclarations, et la suppliait de le tutoyer: « Eh bien, va t-en ! » finit-elle par dire. Et cette comtesse écrivant à son mari: « Je vous écris parce que je n'ai rien à faire, je finis parce que je n'ai rien à vous dire. » Signé: « Maugiron, très fâchée d'être Sassenage. »

Heureuses encore, Messieurs, quand ces charmantes personnes n'étaient pas envoyées malgré elles au couvent. Je ne sais si vous connaissez le mot d'une grande dame du XVIIe siècle, mère de huit enfants : « Les quatre filles, disait-elle, seront abbesses, l'un de mes fils sera chevalier de Malte, l'autre évêque et j'établirai convenablement les deux aînés. »

Mainte union se présente sous un aspect comique; ainsi celle du prince de Nassau, âgé de douze ans, à qui on montre d'une main le fouet, de l'autre des bonbons, pour l'obliger à prendre part à sa noce. Dans ces conditions le mariage devient une loterie où le hasard tient toute la place, et, quand les choses tournaient mal, on invoquait le défaut de libre arbitre, l'ignorance, cette morale facile si joliment définie par Saint-Évremond :

Une politique indulgente
De notre nature innocente
Favorisait tous les désirs.
Tout goût paraissait légitime,
La douce erreur ne s'appelait point crime,
Les vices délicats se nommaient des plaisirs.

Dans certains milieux on en vient à considérer comme une platitude d'aimer sa femme, ainsi que le prouvent de trop nombreux exemples; mais je m'empresse d'ajouter que ce ne sont que des exceptions, et que le XVIIIe siècle, comme j'ai déjà essayé de le démontrer ailleurs, comme je compte le démontrer encore dans une histoire de la société française (1), est un siècle calomnié qui vaut mieux que sa réputation, et même que ses actions.

Mme de Choiseul est une des bonnes fortunes morales du XVIIIe siècle : elle pense comme Montesquieu, elle écrit aussi bien que la marquise du Deffand, elle se conduit comme une sainte, bien qu'elle n'ait pas d'autres croyances que celles que prescrit la vertu la plus pure. Tant de qualités, revêtues de grâce et de modestie, inspirent des admirations passionnées, désarment la critique et la haine. Cette duchesse si supé-

(1) Le premier volume de l'*Histoire de la Société française du* XVIe *au* XXe *siècle* a paru récemment chez Perrin, éditeur à Paris, un volume in-12.

rieure, disait-on, à toutes les duchesses de la terre, sur laquelle l'esprit, les yeux et le cœur se reposaient si doucement, cette duchesse toujours à l'affût des bonnes actions, et connaissant mieux que personne leur gîte, a tout le charme des petites choses, tout le sublime des grandes, donne la sensation d'un de ces opéras de Mozart ou d'un de ces sonnets de Ronsard dont on ne découvre pas d'abord toutes les beautés, mais qui, mieux étudiés, conquièrent la pensée par la perfection des détails, la suavité de l'inspiration, l'harmonie des lignes et des tons.

Sa santé délicate était la seule ombre au tableau. L'abbé Barthélemy disait que, s'il était le maître, il lui ôterait la moitié de ses vertus, augmenterait ses forces du double, qu'ainsi elle serait encore la femme la plus honnête de la terre, et qu'elle n'en serait pas la plus frêle. Philosophe, habituée de bonne heure à méditer et à réfléchir, elle trouve sur son chemin des maximes d'une beauté solide qui jaillissent sous sa plume, comme l'eau sort de la source.

Elle fit elle-même son éducation, et ce qu'elle apprit, elle ne le dut ni aux préceptes, ni aux livres, mais, selon sa propre expression, à quelques disgrâces. Sa mère lui résumait la vie dans cette maxime vraiment trop sommaire: Ma fille, n'ayez pas de goûts. Elle n'eut pas de goûts, mais une passion qui prit toute sa vie, elle aima, elle adora son mari. Au XVIII[e] siècle une foule de femmes. M[mes] de Necker, de Mirepoix, de Beauveau, de Maurepas, aiment leurs maris, mais elles sont uniquement aimées d'eux. Le duc de Choiseul estime, admire sa femme, mais il lui est infidèle, publiquement infidèle; elle le sait, elle en souffre, et non seulement elle ne cesse de proclamer qu'il est le plus grand, le plus rare de tous les hommes, mais encore qu'il paraîtra plus grand à la postérité qu'à ses contemporains. Et sous sa plume, naissent les images les plus charmantes pour peindre son amour. M[me] du Deffand qui ne ménageait pas ses amies, l'exceptait de ses railleries et disait d'elle: « Il est bien fâcheux qu'elle soit un ange, j'aimerais mieux qu'elle fût une femme, mais elle n'a que des vertus, pas un défaut. »

Dans la correspondance de cette grand'maman de trente ans avec sa petite-fille septuagénaire, c'est-à-dire avec la marquise du Deffand, elle essaie de préserver celle-ci contre la maladie morale qui l'étreint. A Paris, on se voyait à peu près tous les jours, mais dans l'exil, quand il fallut remplacer la présence réelle par la correspondance, les lettres peignent l'angoisse de la marquise. La marquise du Deffand a beau errer de passade en passade, d'engouement en engouement, elle se sent extrêmement malheureuse, et souffre de cette

cruelle antinomie d'une âme ardente avec l'esprit le plus défiant, du besoin du monde avec le dégoût des efforts qu'il faut pour s'assurer une société. A quoi sert à cette aveugle clairvoyante d'avoir gagné le gros lot en fait d'esprit, pour arriver à constater que l'esprit n'empêche pas de faire des sottises en conduite, que les intervalles du plaisir font l'ennui. Elle maudit sa métaphysique qui lui faisait croire que l'estomac était le siége de l'âme, regarder le néant comme notre premier père, les hommes comme une sorte de fausse monnaie avec laquelle on peut néanmoins acheter de l'agrément et de la distraction. Elle a une liaison prolongée avec le président Hénault, sur lequel elle ne se fait pas d'illusions : *amoureux insuffisant, ami à peine suffisant*, qui, disait-elle, avait l'absence délicieuse, et ne lui apporte que la rinçure de son verre.

Plus tard, elle veut vivre pour l'amitié; mais elle a de continuelles rechutes, et définit les amis : ceux qui ne vous assassineraient certainement pas, mais qui laisseraient faire les assassins. Déjà vieille, elle s'éprend pour Horace Walpole d'une de ces passions cérébrales qui ne sont pas seulement l'apanage des femmes du XVIIIe siècle. Combien de déceptions, hélas! que de mortifications lui inflige le *tuteur gourmé!* Que de tristesse contenue, d'ironie douloureuse dans cette réflexion de la marquise : « Soyons amis, mais amis sans amitié »; dans cette admirable lettre : « Je pensais l'autre jour que j'étais un jardin dont vous étiez le jardinier; que voyant l'hiver arriver, vous aviez arraché toutes les fleurs que vous jugiez n'être pas de saison, quoiqu'il y en eût encore qui n'étaient pas entièrement fanées, comme de petites violettes, de petites marguerites, et que vous n'aviez laissé qu'une certaine fleur qui n'a ni odeur, ni couleur, qu'on nomme immortelle, parce qu'elle ne se fane jamais... C'est l'emblème de mon cœur. »

Bref, chez Mme du Deffand, l'esprit jusqu'au bout reste en contradiction avec le cœur, le cœur avec le caractère, et chacun d'eux a une logique particulière : de là ces contradictions qui déconcertent l'observateur le plus attentif.

Ces deux femmes, Mme du Deffand et Mme de Choiseul, n'ont pas l'habitude d'aller demander au voisin ce qu'il faut penser, elles sont philosophes jusqu'au point de ne pas se soucier de le paraître, mais de plus que la marquise, Mme de Choiseul a rencontré en elle-même la pudeur de la vertu, le goût du devoir, l'art du bonheur.

Le temps me manque pour continuer cette esquisse de Mme de Choiseul et vous montrer son salon pendant son séjour à Chanteloup et à Paris. La mort de Louis XV le 10 mai 1774, la chute de Maupeou

d'Aiguillon et de Terray ramenèrent Choiseul à Paris : il fut reçu comme Jésus-Christ à Jérusalem, les poètes fêtèrent son retour, la cour et les salons lui firent bon accueil. Tout le monde croyait que Louis XVI réparerait les torts de Louis XV et Marie-Antoinette travaillait dans ce sens. Choiseul ne changea rien au train de son existence; table ouverte, concerts où brillaient les meilleurs artistes, salon fréquenté par l'élite du monde poli, tout fit de lui le maître de l'opinion. Il ne fut pas cependant rappelé aux affaires. On avait entendu dire à Louis XVI : « Tout ce qui est Choiseul est mangeur ». M. de Maurepas dressa une liste des avantages accordés aux maisons portant le nom de Choiseul, et convainquit Louis XVI qu'aucune autre famille ne coûtait autant à la France : d'autres calomnies plus graves avaient aliéné au duc l'esprit du roi. La chute de Necker en 1781 emporta ses dernières espérances. Il mourut assez subitement en 1785, et demeura jusqu'au bout fidèle à son caractère, à l'imprévoyance égoïste de sa prodigalité. Dans son testament, il comblait de libéralités ses amis, ses serviteurs. Sa veuve reconnaît ses largesses, s'engage à payer ses dettes, environ 6 millions, malgré les 800.000 livres de rente qu'elle avait apportées par son mariage, malgré la vente successive des tableaux et diamants, des hôtels de Paris et de Chanteloup. Le lendemain de sa mort, elle se retire au couvent et jusqu'à la Révolution, elle verse chaque année plus de 300.000 écus aux créanciers de son mari. Sa fin fut admirable : elle mourut en 1802 dans le dénûment le plus complet; il semble bien qu'elle fut enterrée au couvent Saint-Joseph, transférée au cimetière de Picpus et que ses cendres furent enfin jetées à la fosse commune.

Me voici, Messieurs, en face de la Révolution, et je termine par une seule observation ; c'est qu'alors les femmes se sont retrempées dans le malheur, c'est qu'elles ont donné l'exemple de l'héroïsme et des vertus les plus rares, dans l'émigration, pendant les guerres de Vendée, devant le tribunal révolutionnaire, dans les prisons de la Terreur. Au temps du mauvais papier et de la grande épouvante, lorsque la Convention mettait les lois hors la loi, se décimant elle-même, créant une partie des obstacles dont elle devait triompher si durement, mais sauvant tout de même l'indépendance de la France selon le mot de Berryer ; lorsque chacun se sentant au pied de l'échafaud, la vie était devenue un art et la pitié un crime, lorsque quelqu'un, interrogé sur ce qu'il pensait, répondait avec une douloureuse ironie: « Ce que je pense ? j'ose à peine me taire », alors les femmes n'ont pas désespéré, n'ont point cessé de parler et d'agir. Les hommes

fléchissent quelquefois, les femmes ont tout bravé, tout supporté, pour sauver l'existence d'un être cher ou même d'un inconnu. Royalistes et républicaines, paysannes, ouvrières, bourgeoises, grandes dames, filles des rois, elles remplissent dans toute son étendue le divin ministère de charité et de sacrifice.

Madame Élisabeth, au 20 août, défendant qu'on détrompât ceux, qui, la confondant avec la reine, menaçaient de l'égorger.

Mlle de Sombreuil arrachant son père à la mort pendant les massacres de septembre.

Mme Vernet cachant pendant huit mois Condorcet, et lui répondant lorsqu'il veut la quitter pour ne pas la compromettre davantage : « La Convention a pu vous mettre hors la loi, mais elle n'a pas pu vous mettre hors l'humanité. »

Julie Talma abritant les proscrits royalistes et jacobins.

Des femmes charmantes bravant l'odeur pestilentielle des égouts pour faire parvenir aux condamnés des paroles de consolation, s'exposant aux plus grands dangers par des démarches en leur faveur.

Mme Lavergne criant : Vive le roi ! devant le tribunal révolutionnaire, afin de subir le sort de son mari.

La marquise de Montaigu fondant l'*Œuvre des Émigrés*.

La marquise de La Fayette partageant pendant plusieurs années la dure captivité de son mari à Olmütz.

Les paysannes vendéennes dérobant intrépidement les Blancs aux perquisitions des Bleus.

La duchesse de Gramont répondant à ceux qui l'engagent à plaider les circonstances atténuantes devant le tribunal révolutionnaire : « La vie ne vaut pas un mensonge. »

Mme Roland, sur la charrette, consolant ses compagnons de guillotine.

Mme de Noailles, au moment de monter à l'échafaud, suppliant un autre condamné, un incrédule, de faire le signe de la croix, et de se recommander à Dieu.

Mille traits admirables composent aux femmes de la fin du XVIIIe siècle une auréole de grandeur morale, dont d'autres époques peut-être ont égalé, mais dont elles n'ont pas surpassé l'éclat.

DES PROGRÈS RÉCENTS DE L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

CONFÉRENCE

faite le 11 mars 1900

DEVANT LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

par M. H. Rigollot

chargé d'un cours de physique industrielle à la Faculté des Sciences.

Mesdames, Messieurs,

On peut dire, je crois, que le siècle actuel est véritablement le siècle « de la lumière ». Jamais, à aucune époque, des progrès aussi grands n'ont été réalisés dans l'éclairage.

Il y a cent ans dans les villes, trente ans dans les campagnes, la lampe en usage était celle dont on retrouve des spécimens dans les fouilles romaines, grecques, égyptiennes, la forme même n'a pas changé pendant des milliers de siècles.

En 1780, apparaissent les lampes à huile à niveau constant de Quinquet, les mèches cylindriques à courant d'air central d'Argand et enfin en 1800 l'invention de Carcel qui donne son nom à une lampe dont le mécanisme ingénieux porte l'éclairage à l'huile à un degré de perfection qui n'a pas été surpassé.

Toutes ces inventions, nécessitant des appareils d'un prix relativement élevé, ne sont jamais sorties des villes et il faut attendre l'invasion du pétrole pour constater une transformation dans l'éclairage des campagnes même les plus reculées.

En 1820 Paris adopte l'éclairage au gaz dont la première idée est due au Français Lebon ; puis cet éclairage se répand lentement dans toutes les villes de France.

Enfin, dans ce dernier quart de siècle, l'éclairage électrique entre

en lice et soutient contre les autres systèmes et surtout contre le gaz une lutte qui dure encore, tantôt devançant son rival, tantôt devancé par lui.

C'est des progrès réalisés récemment dans l'éclairage électrique que je vous entretiendrai pendant quelques instants.

Quel but se propose-t-on dans l'éclairage public ou privé ? Assurément de nous permettre de discerner les objets qui nous entourent ; de nous permettre de distinguer facilement, par exemple, les uns des autres, les caractères noirs tracés sur fond blanc qui constituent l'écriture.

La matière n'ayant pas de couleur par elle-même, ne pouvant que réfléchir ou diffuser en tout ou en partie les radiations lumineuses qu'elle reçoit (ainsi la cire à cacheter paraît rouge éclairée par certaines radiations, noire éclairée par d'autres) quelles sont les radiations lumineuses qui plus spécialement affectent l'œil pour lui permettre de distinguer les détails des petits objets.

L'expérience répond à cette question ; il suffit, vous le savez, de faire passer la lumière blanche à travers un prisme en répétant la vieille expérience de Newton pour constater que cette lumière est constituée par la superposition d'une foule de radiations que le prisme étale sur un écran. Newton a cru pouvoir distinguer sept couleurs principales dans l'aspect coloré, le spectre, que présente l'écran : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.

Si on projette ce spectre sur un écran blanc sillonné de traits noirs équidistants, on constate que les radiations jaunes et vertes permettent de distinguer les traits noirs les uns des autres, tandis que les radiations extrêmes rouges et violettes ne le permettent pas.

Concluons donc que les radiations lumineuses qui seules nous sont utiles au point de vue éclairement sont les radiations orangées, jaunes, vertes. Ce sont donc celles-là qu'il faudra s'efforcer de produire.

Ces radiations une fois produites par différents procédés, il sera nécessaire de les comparer au point de vue économique afin d'opter en toute connaissance de cause pour l'un ou l'autre mode de production.

Le terme de comparaison nous sera fourni par le principe de l'indestructibilité de l'énergie qui est la base actuelle de toutes les sciences expérimentales. Nous pouvons transformer l'énergie, changer sa forme, passer de l'énergie mécanique à l'énergie électrique, de l'énergie électrique à l'énergie calorifique et lumineuse ou inversement, mais nous trouvons toujours, sous une forme quelconque,

l'énergie qui disparaît sous une autre forme; et nous sommes dans l'impossibilité de détruire ou de créer de l'énergie.

Si nous avons la possibilité de mesurer *l'énergie* en général, c'est-à-dire si nous avons à notre disposition une unité d'énergie, nous pouvons, transformant l'énergie électrique en énergie lumineuse, comparer avec cette unité unique la dépense (énergie électrique) et la recette (énergie lumineuse) et par conséquent nous faire une idée du bénéfice ou de la perte occasionnés par cette transformation d'énergie ou autrement dit *du rendement.*

Cette unité existe: c'est le *watt;* un cheval-vapeur égale 736 watts, l'énergie calorifique se mesure en watts: l'expérience montre qu'à une calorie correspondent 4.170 watts. L'énergie électrique se mesure en watts et se vend au watt. C'est encore en watts que nous exprimons l'énergie employée pour obtenir un flux lumineux correspondant à celui d'une bougie, car c'est à la bougie qu'industriellement nous comparons les différents foyers pour nous rendre compte de la quantité de lumière fournie par chacun d'eux.

Naturellement la bougie dont il s'agit est une bougie parfaitement définie au point de vue lumière; cette bougie porte le nom de bougie décimale, c'est la vingtième partie d'une unité théorique adoptée en France en 1884; cette unité théorique est l'intensité lumineuse d'un centimètre carré de platine fondu au moment de sa solidification à 1775° C.

Comme il n'est pas facile de se procurer, pour les besoins courants, un centimètre carré de platine en fusion, on a comparé à cette unité la lampe Carcel, construite suivant les indications de Regnault, brûlant 42 grammes d'huile de colza à l'heure et qui, depuis un demi-siècle bientôt, sert de terme de comparaison dans toutes les expériences photométriques: l'unité théorique égale 2 Carcels 08, la bougie décimale peut donc être considérée comme représentant le 1/10 de la lampe Carcel type. En pratique la bougie qui, dans le commerce, réalise à peu près la bougie décimale est la bougie de 62 grammes 5, dite « huit à la livre ».

Nous voilà donc maintenant en possession d'une unité commune à toutes les formes d'énergie et d'un terme de comparaison pour étudier les différentes lumières, nous sommes donc en mesure d'aborder plus spécialement le sujet de cette conférence.

Les deux points sur lesquels je veux appeler votre attention sont:

1° L'éclairage par arc;

2° L'éclairage par lampe à incandescence.

En 1813, à Londres, peu de temps après l'invention de la pile par

Volta, on avait offert à l'Institut Royal, par souscription publique, une pile de 2.000 éléments. Davy, en fixant horizontalement deux morceaux de charbon de bois aux extrémités des conducteurs et écartant ces charbons après les avoir mis en contact, obtint une lumière éblouissante : une gerbe de feu, longue de plusieurs centimètres, incurvée vers le haut en forme d'arc, jaillissait d'une manière continue entre les deux charbons.

C'est de l'expérience de Davy que date le nom d'arc électrique donné à ce système d'éclairage, car dans les lampes actuelles rien ne rappelle l'étymologie du nom. Le charbon de bois, trop combustible, a été dans la suite remplacé par du charbon de cornue et alors seulement l'éclairage électrique a pu être tenté pratiquement. Actuellement on fabrique artificiellement des charbons qui présentent toutes les qualités requises.

Mais le véritable essor de l'éclairage par l'arc date de l'époque, peu éloignée de l'heure actuelle, où les machines dynamo-électriques se sont partout répandues.

Les courants alimentant les arcs sont ou des courants continus ou des courants alternatifs. Dans le premier cas l'un des charbons sera suivant la convention adoptée toujours positif, l'autre négatif et vous n'oublierez pas que l'on admet que dans l'arc électrique le courant va du charbon positif au charbon négatif. Tels sont les courants fournis par la Compagnie du Gaz de Lyon.

Dans le second cas, les courants changent de sens un grand nombre de fois par seconde (cinquante fois par exemple, c'est le cas des courants de Jonage) ; les deux charbons sont naturellement soumis au même régime.

Prenons le cas d'un courant continu. Si nous examinons les charbons entre lesquels jaillit l'arc électrique, nous constatons que chacun d'eux présente une forme caractéristique ; le charbon correspondant au pôle négatif est effilé en pointe, relativement peu lumineux, l'autre au contraire, au pôle positif, se termine par une cavité éblouissante qu'on appelle le *cratère ;* quant à l'arc lui-même, bleuâtre, peu lumineux, il paraît consister en un gaz en ignition entraînant la matière du charbon positif sur le charbon négatif.

La lumière est fournie presque exclusivement par le charbon positif (90 p. 100). La surface blanche du cratère lumineux a toujours la même blancheur ce qui indique qu'elle est toujours à la même température, 3500°. L'intérieur du cratère serait tapissé par du carbone fondu en ébullition : de là l'impossibilité de dépasser cette température ; à des courants intenses correspond une grande surface du cratère, à des

courants moindres une petite surface — mais si nous ne considérons sur le cratère que 1 millimètre carré, par exemple, la quantité de lumière qu'enverra cette surface (quantité de lumière correspondant à 160 bougies) sera toujours la même complètement indépendante de l'intensité du courant ou autrement dit, du nombre d'ampères alimentant l'arc.

C'est un point à retenir, on ne pourra donc pas augmenter la température du charbon positif et obtenir pour une surface donnée une intensité lumineuse plus grande que celle dont on dispose actuellement.

Ce qui est proportionnel, très sensiblement, au nombre d'ampères, c'est la section transversale, l'épaisseur de l'arc qui détermine la surface du cratère. Il faut donc des charbons d'un diamètre approprié à l'intensité du courant employé afin que le cratère puisse se développer. Pour une bonne lumière un cratère bien formé est nécessaire, de là la constitution hétérogène du charbon positif : l'axe est fait d'une matière charbonneuse plus tendre qui en s'usant plus vite que le reste, fixe continuellement le fond du cratère.

Dans le cas des courants alternatifs les deux charbons sont identiques, ne présentant nettement aucun des deux caractères distinctifs décrits précédemment : il y a là une sorte de compromis entre le cratère et la pointe.

La distribution de la lumière autour de l'arc dépend du genre de courant. En courant continu le cratère joue le rôle de réflecteur et renvoie la lumière dans une direction déterminée; en courants alternatifs la lumière est émise à la fois par les deux charbons et l'addition d'un réflecteur est nécessaire pour projeter la lumière sur le sol, par exemple, si l'arc est placé à une certaine hauteur.

En fonctionnant dans l'air, les charbons s'usent rapidement, plus ou moins suivant leur diamètre et l'intensité du courant ; on peut admettre environ 6 centimètres par heure dans les arcs employés couramment.

Cette usure des charbons tient surtout à une combustion par l'air en même temps qu'à une combinaison de ses éléments avec le carbone. On a reconnu la production de l'acide carbonique, d'oxyde de carbone, de produits nitreux, d'acide prussique et autres produits analogues, c'est à ces produits que probablement est due l'odeur caractéristique de l'arc, particulièrement perceptible avec les hautes tensions. Ces produits nitreux existent heureusement en petite quantité notamment dans l'arc normal réalisé sous 40 ou 50 wolts.

Par suite de l'usure des charbons l'arc s'allonge, mais l'arc

s'allongeant, l'intensité du courant diminue ainsi que l'intensité lumineuse.

Aussi le grand objectif sur lequel se dépense depuis de longues années l'esprit ingénieux d'innombrables inventeurs est toujours le maintien automatique de l'écartement régulier des charbons et par suite la constance de leur alimentation.

A cet effet, toutes les actions électromagnétiques, différentielles ou non, tous les modes de déclanchement, de freinage mécaniques ou électriques ont été mis en œuvre avec plus ou moins de [succès, mais malgré les résultats très remarquables déjà obtenus, les perfectionnements continuels apportés chaque jour aux types les mieux établis prouvent surabondamment qu'ils ne donnent pas encore satisfaction à leurs auteurs.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner devant les difficultés que présente inévitablement la matière avec son inertie aux subtiles et si rapides exigences du courant électrique, en un mot les régulateurs automatiques, dont le premier date de 1848 et a été inventé par un Français Archereau, alors architecte à Rouen, sont arrivés à une régularité de fonctionnement très remarquable et qui laisse, je crois, peu de marge à de nouveaux perfectionnements bien appréciables, attendu que jamais un mécanisme n'obéira instantanément aux fluctuations du courant.

Avec une tension moyenne de 45 volts, les régulateurs maintiennent les charbons à une distance de 2 millimètres environ, d'ailleurs la longueur de l'arc dépend du voltage aux bornes du régulateur.

Tant que l'écart des charbons reste faible, l'intensité lumineuse produite à courant égal est constante et si on emploie un courant continu, l'occultation par le charbon négatif d'une partie du flux lumineux intervient seule par suite de l'ombre projetée pour en faire perdre une plus ou moins grande partie. D'où un accroissement d'écart devrait augmenter l'utilisation.

On constate en effet que l'augmentation d'écart réduit bien l'occultation du flux lumineux, mais pourtant celui-ci décroît. Un arc long présente un aspect violacé, le cratère devient plus ou moins diffus, rougeâtre, son éclat diminue, il y a donc un abaissement de température par suite du refroidissement plus grand auquel il se trouve soumis et cela, à cause d'un plus grand afflux d'air dans le cratère.

Les mêmes remarques s'appliquent à l'arc obtenu par un courant alternatif, l'éclat des charbons qui dans ce cas interviennent tous deux

dans l'intensité lumineuse, diminue quand l'arc augmente de longueur.

La conclusion qui semble s'imposer, c'est qu'au point de vue lumière il faut s'en tenir aux bas voltages. Cependant l'emploi des bas voltages entraîne au point de vue économique de sérieux inconvénients que je vais essayer de mettre en évidence.

En général la distribution de l'électricité se fait chez l'abonné sous une tension de 110 ou 220 volts suivant le mode de canalisation. Prenons comme exemple 110 volts. Si on emploie un arc nécessitant seulement 45 volts, il faut absorber le surplus du voltage au moyen d'une résistance qui transforme l'énergie électrique en énergie calorifique, énergie complètement perdue au point de vue « éclairage, » mais qui s'inscrit au compteur de l'abonné et que celui-ci paie à la compagnie.

On a bien la ressource de placer deux régulateurs à la suite l'un de l'autre, ils emploient ainsi 90 volts et la résistance ajoutée n'absorbe plus qu'une vingtaine de volts, mais ces 90 volts ne sont même pas intégralement employés à fournir l'énergie lumineuse, une partie est absorbée dans le fonctionnement des deux régulateurs : autrement dit deux foyers de 45 volts ne donnent pas le rendement que donnerait un seul foyer de 90 volts : il y a donc encore déficit. De plus il peut parfaitement se faire que l'on n'ait besoin que d'un seul foyer lumineux.

Ajoutez à cela qu'à basse tension les charbons s'usent plus rapidement qu'à un voltage élevé.

Nous aurions donc pratiquement tout avantage à employer un haut voltage, 110 volts par exemple, si le refroidissement de l'air n'intervenait pas pour éteindre, si je puis ainsi dire, le rayonnement des charbons dans les arcs longs.

Notez bien que pour une quantité de lumière donnée, l'énergie électrique mise en jeu serait la même, car si nous augmentons la tension dans l'arc, nous diminuons d'autant l'intensité du courant.

Mais ne pouvons-nous pas empêcher ce refroidissement?

C'est le perfectionnement le plus récent apporté dans l'éclairage par arc et le moyen est simple : on entoure l'arc d'un petit globe de verre à peu près complètement fermé afin d'empêcher autant que faire se peut le renouvellement de l'air autour des charbons.

En 1896 les arcs en globes clos ont fait leur apparition en Amérique ils commencent actuellement à se répandre en France.

Quelques minutes après que l'arc s'est allumé, l'air du globe est privé d'oxygène, d'où suppression presque totale de l'usure des

charbons par combustion. On économise ainsi en charbon 95 p. 100 sur l'arc à l'air libre.

Les premiers essais ont été malheureux en ce sens qu'un dépôt de charbon se formait rapidement sur le petit globe et souvent celui-ci, s'échauffant, se fondait en partie. On a remédié à ces inconvénients en allongeant l'arc, en ne fermant pas hermétiquement le globe et en lui donnant des dimensions convenables ; on a donc été amené, par les circonstances mêmes qui accompagnent la formation de l'arc en globe clos, à l'emploi de hauts voltages : 80 à 110 volts.

L'arc en globe clos a un aspect tout différent de l'arc non entouré, la distance des charbons est de 10 à 15 millimètres et on ne distingue même en courant continu, ni cratère ni pointe, mais les deux charbons sont nettement sectionnés par des plans perpendiculaires à leur axe : par conséquent, meilleure répartition de la lumière, et par suite de leur éloignement l'un des charbons projette peu d'ombre dans le faisceau lumineux émis par l'autre. Ce qui surtout est remarquable c'est la longue durée des charbons.

Des charbons qui dans l'arc nu se consument en huit heures durent cent cinquante heures si l'arc est clos, c'est-à-dire un mois, à cinq heures d'éclairage par jour.

Par conséquent cette disposition présente de multiples avantages :

On peut utiliser complètement dans le régulateur le voltage de la canalisation.

La dépense du charbon est réduite au 1/20.

La main-d'œuvre est réduite au 1/10 et par conséquent les chances de détérioration du régulateur diminuent dans les mêmes proportions car ce n'est pas pendant le fonctionnement qu'un mécanisme se dérange, mais la plupart du temps par l'intervention d'une main malhabile ou un peu lourde.

De plus l'arc pouvant s'allonger sans inconvénient, le mécanisme du régulateur ne fonctionne que toutes les *huit ou dix heures* et par conséquent il sera construit beaucoup plus simplement qu'un régulateur obligé d'obéir à tout changement d'intensité du courant et de maintenir les deux charbons toujours à une distance égale.

L'éclairage sera par là même plus constant puisqu'on évite ces continuelles et brusques variations si fatigantes qu'on observe dans un arc nu.

Maintenant, obtient-on la même quantité de lumière pour une même dépense d'énergie électrique dans l'arc clos et l'arc nu ?

Certains physiciens ont dit oui — d'autres non. Il en est ainsi assez souvent surtout au début d'une question scientifique, et assez

souvent aussi tout le monde a raison. C'est une simple question de point de vue différent auquel se sont placés les expérimentateurs. C'est ce qui a lieu au sujet de la question qui nous occupe : il résulte d'expériences récentes qu'au-dessous de 60 volts, l'avantage est à l'arc à l'air libre tandis qu'à partir de 70 volts, l'arc enfermé donne un rendement lumineux à peu près égal à l'arc libre.

Il faut compter sur la dépense d'un watt pour la production d'une bougie quand on utilise l'arc pour la lumière.

Encouragés par ces résultats certains inventeurs ont poussé leurs recherches plus avant dans cette voie et proposent maintenant des arcs fonctionnant directement sur un voltage de 220 volts. On a très peu de données expérimentales sur cette nouveauté; il paraîtrait que, étant donné la distance encore plus grande des charbons, l'intensité lumineuse est plus faible que dans les arcs à 110 volts, (à égalité d'énergie employée) car malgré le globe clos, le refroidissement par rayonnement intervient pour abaisser la température des charbons.

Mais le rendement photométrique n'est qu'un côté de la question. On peut dire en parlant de l'arc électrique qu'il est toujours suffisamment lumineux ; il ne faut pas, je crois, s'en tenir à quelques bougies près, en plus ou en moins, pour une dépense d'énergie déterminée. Il faut bien se persuader que quelque soit l'arc que l'on adopte, la transformation d'énergie électrique en énergie lumineuse est une opération déplorable. Nous ne recueillons que 5 p. 100 environ de notre mise et perdons 95 p. 100 ou plutôt nous recueillons ces 95 p. 100 en chaleur dont nous n'avons que faire pour nous éclairer.

Aussi je ne crois pas que même un rendement inférieur soit suffisant pour s'opposer au succès de l'arc enfermé, dans une foule d'applications.

*
* *

L'éclairage électrique par incandescence est beaucoup plus récent que l'éclairage par arc, car les premiers essais remontent à 1878.

Vous savez en quoi il consiste : un filament de charbon placé dans un globe vide d'air est porté à température élevée par le passage du courant électrique. Ce filament de charbon est fixé à la partie inférieure de la lampe à deux petits fils de platine soudés au verre et chargés d'amener le courant au charbon.

La température du filament de charbon est d'environ 1700° en marche normale, naturellement on peut augmenter cette température,

pousser la lampe, suivant l'expression admise, et par conséquent obtenir avec une lampe donnée une quantité de lumière plus grande mais le filament ne résiste pas longtemps à un tel régime: il ne faut donc pas compter dépasser avec le charbon cette température, mais certains dispositifs récents permettent de faire varier individuellement la puissance d'une lampe à incandescence suivant les nécessités de l'éclairage. A cet effet chaque lampe possède deux ou un plus grand nombre de filaments et en vissant plus ou moins la lampe dans sa monture on fait passer le courant soit dans un seul, soit dans plusieurs filaments modifiant ainsi à volonté la quantité de lumière que peut fournir une lampe à incandescence.

On en fait même à quatre filaments égaux, chaque filament donnant une intensité lumineuse de 10 bougies, une seule lampe éclaire donc autant que 10, 20, 30 ou 40 bougies suivant les besoins et la dépense est proportionnelle à la lumière fournie.

Il faut compter sur une dépense d'énergie électrique d'environ 3 watts par bougie, pour une lampe de 16 bougies pendant les premières heures d'utilisation et de 4 à 5 wats après 500 ou 600 heures d'allumage.

Il y aurait, avec le prix de vente actuel de l'énergie électrique, un grand intérêt pour le consommateur à avoir des lampes de faible consommation spécifique. Une diminution de 1 watt par bougie se traduit au bout de l'année (en comptant 1600 heures d'éclairage) pour une lampe de 16 bougies par une réduction de dépense de 12 fr. 80, l'énergie électrique étant comptée à raison de 0 fr. 05 l'hectowatt, cette économie est loin d'être négligeable elle apparaît encore plus nettement si l'on prend une installation de 100 lampes, c'est un véritable gain de 1.280 francs.

Il paraît assez difficile avec les lampes a incandescence ordinaire d'avoir un plus grand rendement lumineux, ainsi s'efforce-t-on de mieux utiliser leur lumière. On a essayé d'avoir une meilleure répartition lumineuse, du moins d'après l'inventeur, en enroulant le filament de charbon à quelque distance d'un cylindre en émail recouvert d'une mince couche de verre et placé suivant l'axe de l'ampoule, le résultat obtenu paraît assez douteux.

Une meilleure solution de la question consiste à modifier l'ampoule donnant à sa partie inférieure une forme se rapprochant d'un miroir concave et à recouvrir par procédé chimique toute cette partie d'une mince couche d'argent, protégée extérieurement par un dépôt électrolytique de cuivre. On économise ainsi de 40 à 50 p. 100, mais il faut bien remarquer que c'est une économie apparente plutôt que

réelle, car la lumière qu'on renvoie dans une direction fait totalement défaut dans une autre. Il est certain que ce dispositif peut être avantageux dans certains cas spéciaux.

Les lampes dont je vous ai entretenus fonctionnent sur une tension ne dépassant pas 110 volts. Mais actuellement, comme je vous l'ai fait remarquer à propos de l'éclairage par l'arc, les Compagnies d'électricité tendent à faire adopter une distribution sous une tension double. On est alors obligé de mettre en série deux lampes de 110 volts et de les allumer ou de les éteindre en même temps, ce qui est peu économique si une lampe seule fournit la quantité de lumière nécessaire, aussi commence-t-on à construire des lampes à incandescence, à haut voltage, ne donnant par exemple que 16 bougies sous 220 volts.

Il y a là d'assez grandes difficultés à surmonter; le filament de charbon doit être plus résistant au passage du courant, par conséquent plus long ou plus mince, mais alors il devient très fragile, il tend à se recourber et à venir toucher l'ampoule, aussi ne peut-on guère se servir de ces lampes qu'en les suspendant verticalement : on a en partie tourné la difficulté en plaçant dans la même ampoule deux filaments parcourus successivement par le courant, mais ce n'est là qu'un palliatif augmentant les risques car si l'un des deux filaments se brise la lampe est hors de service. Actuellement on ne peut se servir économiquement, à 220 volts, que de lampes d'au moins 24 bougies, avec filament de charbon.

Pour obtenir une lampe pratique fonctionnant sous 220 volts, il faudrait trouver un filament de résistance spécifique très élevée, capable de supporter de très hautes températures et ayant un pouvoir émissif considérable ; aussi des essais sont-ils tentés pour trouver un corps répondant mieux que le charbon aux exigences des courants de haut voltage.

En s'en tenant aux modes d'éclairage que je vous ai indiqué et en poursuivant des essais dans ce sens, utilise-t-on économiquement l'énergie électrique, c'est-à-dire transforme-t-on la plus grande partie en énergie lumineuse, but que l'on se propose ?

Certainement non. Nous avons vu précédemment que dans l'arc 5 p. 100 de la totalité de l'énergie électrique était transformée en lumière, dans la lampe à incandescence il n'y en a plus que 3 p. 100 et 97 p. 100 se transforment en chaleur non lumineuse.

Rappelez-vous l'expérience de Newton, la décomposition de la lumière : vous avez vu sur l'écran une bande lumineuse, violette à une extrémité, rouge à l'autre; mais ce que vous ne percevez pas, ce

sont des radiations qui existent en très grand nombre, prolongeant très loin le spectre dans les deux sens : les radiations infra-rouges et les radiations ultra-violettes, les unes et les autres incapables de donner la sensation de la lumière. L'énergie de ces radiations se manifeste en chaleur dans l'infra-rouge et par des actions chimiques dans l'ultra-violet.

Nous pouvons facilement révéler leur existence, mais je le répète, elles ne nous sont d'aucune utilité pour distinguer les objets les uns des autres; elles accompagnent malheureusement les radiations visibles, c'est une perte d'énergie au point de vue lumière, c'est, si j'ose employer cette comparaison industrielle, un véritable déchet de fabrication. Et encore parmi ces radiations visibles combien peu nous sont utiles!

L'objectif de l'avenir dans le développement de la lumière artificielle doit être la construction de lampes électriques de meilleur rendement que la lampe à arc et surtout que la lampe actuelle à incandescence; elles devront, à égalité d'énergie reçue, émettre une plus grande proportion de radiations impressionnant l'œil comme ondes lumineuses, et une moindre proportion de ces radiations qui ne donnent lieu qu'à des manifestations calorifiques ou chimiques.

C'est ce qui a été, dans ces dernières années, réalisé pour le gaz par le bec Auer dont le manchon, à la température à laquelle il fonctionne, a un pouvoir émissif différent pour les différentes radiations.

La proportion d'énergie rayonnée sous forme de radiations correspondant à la partie la plus lumineuse du spectre est très grande.

Le manchon est, au moins à cette température, un corps coloré. On peut s'en rendre compte très facilement en fixant quelques secondes un manchon Auer puis fermant les yeux; quelques instants après on voit se dessiner le manchon en rouge sur fond noir. Par un phénomène physiologique bien connu, la rétine a reproduit l'objet fixé, mais revêtu de la couleur complémentaire du vert, car un mélange de rouge et de vert donne l'impression de la lumière blanche.

Il s'en suit que ce sont surtout les radiations vertes, c'est-à-dire utiles à la visibilité, qui dominent dans la lumière émise par un bec Auer.

Il y a là une certaine économie réalisée, on obtient bien encore toutes les radiations inutiles, mais le pour cent des radiations utiles est plus considérable.

Ne peut-on, dans l'emploi de l'incandescence par l'électricité, réaliser dans cette voie ce qui pour le gaz a été obtenu par le manchon Auer?

Auer a essayé dans la lampe à incandescence ce qui lui avait si bien réussi pour le gaz, il a remplacé le filament de charbon par un filament d'iridium ou de rhodium recouvert en couche mince des oxydes employés dans la fabrication des manchons. Ces lampes ne consommeraient que 2 watts par bougie. Malheureusement la construction de la lampe Auer est des plus coûteuses et, suivant l'inventeur lui-même, cette fabrication est encore loin d'être pratique.

Une lampe autour de laquelle on fait beaucoup de bruit, et qui, si elle tient ses promesses, serait économique, est préconisée par un inventeur le Dr Nernst. Elle est basée sur une ancienne expérience signalée par Jablokoff, remontant à 1880 environ. Ce dernier avait constaté que l'arête d'une lame mince de kaolin se maintenait incandescente sous l'influence de l'étincelle d'une bobine de Rumkorff quand cette lame était portée à une température suffisamment élevée, ce qui d'ailleurs rentre dans une catégorie de faits connus maintenant : certains corps non conducteurs du courant électrique à température ordinaire le deviennent vers 600° ou 700° ; parmi ceux-ci se trouvent les oxydes de magnésium, de zirkonium, thorium, etc. Ces matières se distinguent par leur incombustibilité absolue, même soumises à de très hautes températures ; or on sait que le rendement en énergie lumineuse est d'autant plus grand pour un corps qu'il a été porté à une température plus élevée.

Partant de là, Nernst a construit sa lampe de la manière suivante : un petit bâtonnet de 1/2 millimètre de diamètre et 10 millimètres de long, formé d'un mélange de magnésie et des oxydes terreux du manchon Auer à grand pouvoir émissif, est maintenu entre deux conducteurs de platine chargés d'amener le courant. On chauffe avec une allumette, par exemple, le cylindre réfractaire, le courant passe, le porte et le maintient à l'incandescence, et cela, à l'air, sans craindre que l'oxygène n'intervienne pour détruire le corps incandescent.

La lampe est donc des plus simples et ne comporte aucun organe fragile ; la durée du bâtonnet serait de trois cents à quatre cents heures ; au bout de ce temps le filament incandescent doit être remplacé, ce qui se fait très facilement.

Le rapport entre la consommation d'une lampe Nernst et celle d'une lampe à incandescence du même pouvoir éclairant serait comme 2 à 5. Ainsi une lampe Nernst de 25 bougies consommerait la même énergie qu'une lampe à incandescence de 10 bougies, ce qui abaisse la consommation d'énergie à 1 w. 5 au lieu de 3 watts au moins que réclament les lampes de 10 bougies ; mais ce n'est pas

encore là que réside la plus grande supériorité : à partir de 100 bougies les lampes ne consomment plus que 1 watt par bougie et la lampe de 500 bougies serait en concurrence très sérieuse avec l'arc. Ajoutez à cela l'avantage inappréciable de fonctionner directement à un voltage aussi élevé que l'on veut sans avoir l'inconvénient du montage en série.

Une lampe Nernst a besoin d'être allumée ou plutôt échauffée pour devenir conductrice et éclairer ensuite ; il faut une dizaine de secondes pour allumer une lampe, ce qui est un inconvénient, surtout si la lampe n'est pas placée dans un endroit facilement accessible. Nernst a tourné la difficulté en munissant certaines lampes d'un système d'allumage automatique ; l'échauffement est obtenu par l'incandescence d'un petit tube de porcelaine porté au rouge à l'aide d'un enroulement de platine très fin.

Par un déclanchement automatique enfermé dans le socle de la lampe, le courant porte d'abord à l'incandescence le tube de porcelaine puis une fois l'allumage obtenu, le courant est coupé et passe seulement dans le cylindre éclairant.

Ce dispositif, comme vous le devinez, enlève à la lampe Nernst toute sa simplicité et augmente considérablement son prix.

Un autre inconvénient provient de l'action des courants d'air sur le bâtonnet, celui-ci se refroidit, n'est plus conducteur et la lampe s'éteint. En plein air il faut protéger la lampe des mouvements de l'atmosphère.

Étant donné le peu de dépense que nécessite la production de la lumière, Nernst n'hésite pas à appeler sa lampe « la lampe du peuple ».

Il est regrettable que les quelques chiffres que je vous ai donnés ne puissent être contrôlés, ils sont fournis par la Société à laquelle l'inventeur a vendu ses brevets ; cette Société refuse absolument de confier ou de vendre un seul exemplaire de la lampe en question, qui n'est pas encore dans le commerce ; elle n'y sera, paraît-il, qu'après l'Exposition sur laquelle la Société compte pour la lancer définitivement.

Une autre lampe à incandescence plus récente encore dite « lampe aux nitrates » rentre dans la catégorie des lampes à incandescence dans le vide.

Dans cette lampe on emploie un filament susceptible de supporter une température très élevée sans se détériorer et de plus on utilise la chaleur perdue à porter à l'incandescence un composé convenablement choisi associé à ce filament ; tel est le principe de la lampe aux nitrates.

Les filaments peuvent supporter sans fondre une température supérieure à 2,000° (d'après l'inventeur) et le composé associé à ces filaments consiste en nitrates des métaux à pouvoir émissif très grand, composés qui finement divisés deviennent facilement incandescents à une température relativement peu élevée et émettent alors une très grande quantité de lumière comme le manchon du bec Auer.

Un fil métallique en spirale, en chrome, molybdène ou manganèse, est recouvert d'un tissu léger en filament de coton formant cordon creux et contenant une très faible quantité d'amiante finement divisé. Le tissu de coton est imprégné des nitrates métalliques dont je parlais tout à l'heure. Après la combustion de la cellulose il reste un squelette d'oxydes solidement adhérents au filament métallique. La lampe elle-même est formée d'une ampoule dans laquelle on a fait le vide. Les essais auraient démontré que le rendement lumineux de cette lampe est supérieur à celui de la lampe Nernst et que de plus elle présente l'avantage sur cette dernière de s'allumer elle-même et d'atteindre son plein éclat en deux ou trois secondes.

Ici encore je n'ai d'autres documents à l'appui de ce que j'avance que les chiffres données par la Société qui s'occupe activement à terminer la mise au point de cette lampe avant de la livrer au commerce.

En résumé, d'après ce que nous avons vu, il y a deux idées qui guident les inventeurs dans leurs recherches actuelles : d'abord se servir directement pour l'éclairage des hautes tensions que les Compagnies d'électricité tendent à faire accepter à leur clientèle, puis employer des corps donnant un rendement lumineux supérieur au charbon à égalité de température, ce qui revient à chercher à faire prédominer les radiations du milieu du spectre visible... mais les autres subsistent toujours.

Ne pourrait-on pas supprimer ces radiations inutiles et ne faire naître que des radiations indispensables ?

Ce ne serait d'ailleurs pas chose nouvelle, et l'exemple part de bien bas. Certains petits animaux tels que les vers luisants, comme l'a montré il y a quelques années M. le professeur Raphaël Dubois, de l'Université de Lyon, ne fabriquent que les radiations spectrales indispensables pour s'éclairer, se gardant bien de dépenser leur énergie en lumière rouge ou violette. C'est la lumière économique par excellence, c'est celle qu'on appelle « la lumière de l'avenir ». Des essais assez nombreux ont été tentés dans cette voie.

On sait depuis longtemps qu'en illuminant par une décharge élec-

trique un gaz raréfié, on n'obtient qu'un très petit nombre de radiations, c'est l'expérience des tubes de Geissler, de Crookes, de Rœntgen. Il semble donc qu'en choisissant convenablement le degré de vide et le gaz on puisse avoir un rendement lumineux considérable.

Je dois dire que jusqu'à présent, les essais n'ont pas abouti; l'énergie dépensée est très grande par rapport à l'énergie lumineuse recueillie, et pourtant, la quantité de chaleur rayonnée est faible, car elle ne comprend qu'un cinquième de l'énergie dépensée. Cette « luminescence », suivant l'expression admise, donne pour le moment de très médiocres résultats (on a calculé qu'il fallait dépenser une cinquantaine de watts pour produire une bougie). Elle permet, il est vrai, de réduire la partie invisible et inutile du spectre d'émission, mais l'énergie électrique n'est probablement transformée qu'en faible partie en énergie lumineuse et reste à l'état d'énergie électrique.

Il semble pourtant que c'est la voie dans laquelle les chercheurs doivent s'engager, le problème est tentant, il peut s'énoncer ainsi, « transformation intégrale de l'énergie électrique en énergie lumineuse ».

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 1er février 1900

Présidence de M. le Recteur

Absents excusés : MM. Flurer et Hannequin.

M. le Recteur fait connaître que M. le Ministre de l'Instruction publique a approuvé la délibération du Conseil portant création, à la Faculté des Lettres, d'une maîtrise de conférences de chinois, avec un traitement de 3.000 francs fourni par la Chambre de commerce. Le titulaire de l'emploi, qui sera nommé après les délais d'usage, recevra directement de la Chambre de commerce un second traitement de 3.000 francs pour l'enseignement des coutumes chinoises, qu'il donnera au Palais de la Bourse.

M. le Ministre a pareillement approuvé la délibération du Conseil instituant à la Faculté des Sciences un brevet d'études d'électrotechnique.

Sur la proposition de M. le Doyen Lortet, M. Lannois, chargé de cours à la Faculté de Médecine, est élu membre de la Commission de la bibliothèque de l'Université, en remplacement de M. Bard, démissionnaire.

Le Conseil appuie, en l'étendant aux Facultés des Sciences et des Lettres, le vœu émis par la Faculté de Médecine, en vue d'obtenir que les Facultés de Médecine de province soient représentées dans le Conseil consultatif de l'enseignement public (section de l'enseignement supérieur), comme le sont déjà les Facultés de Droit.

M. le Recteur donne lecture d'un second vœu de la même Faculté, tendant à ce que les Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie soient représentées plus largement dans les Conseils universitaires.

Après une discussion, à laquelle prennent part, d'un côté, MM. Lortet et Hugounenq, qui exposent les raisons de ce vœu ; de l'autre, MM. Depéret, Clédat, Barbier et André, il est décidé que le vœu de la Faculté de Médecine sera transmis à M. le Ministre au nom de cette Faculté seulement, sans approbation ni improbation de la part du Conseil.

M. le capitaine Perreau est autorisé à ouvrir à la Faculté des Lettres un cours libre d'histoire militaire.

Sur la proposition de M. le Recteur, le Conseil ajoute l'article suivant à son règlement des dispenses de droits :

« Peuvent être dispensés, dans chaque Faculté, de tout ou partie des droits perçus au profit de l'Université, un dixième des étudiants étrangers immatriculés ou inscrits.

« Ces dispenses seront accordées par décision spéciale du Conseil de l'Université, sur la proposition motivée de la Faculté à laquelle l'étudiant appartient. »

Le Conseil adopte, sans modification, un nouveau règlement proposé par la Faculté de Médecine pour le doctorat de l'Université, mention « Pharmacie » : les pharmaciens de 1re classe qui aspirent à ce titre n'auront plus à justifier préalablement du grade de pharmacien supérieur ; ils pourront obtenir le diplôme en soutenant seulement une thèse, s'ils sont licenciés ès sciences ou pharmaciens supérieurs ; dans le cas contraire, ils devront accomplir une quatrième année de scolarité et, avant de soutenir leur thèse, subir des épreuves préparatoires, analogues à celles qui sont imposées aux candidats au diplôme supérieur.

M. le Recteur fait connaître que les excédents de recettes de l'exercice 1899 pourront s'élever à 30.000 francs environ. Mais ce chiffre se trouve de beaucoup dépassé par les crédits que demandent les diverses Facultés et qui forment un total de plus de 51.000 francs. On sera obligé d'opérer des réductions, pour ne pas toucher au fonds de réserve. Parmi les dépenses auxquelles on peut subvenir avec les excédents, un certain nombre appartiennent à l'exercice 1899 et doivent être réglées tout de suite. Les autres peuvent être ajournées jusqu'au moment où le compte du dernier exercice étant définitivement établi, on connaîtra exactement le chiffre des ressources disponibles.

A la demande de MM. Barbier et Pic, le Conseil décide de replacer à 5 heures l'ouverture de ses séances.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,

G. Compayré.

Séance du 1er mars 1900

Présidence de M. le Recteur

Absents : MM. Lortet, Hugounenq, André, qui se sont fait excuser ; MM. Barbier, Pic et Hannequin.

M. le Recteur fait au Conseil les communications suivantes :

M. le Ministre vient d'accorder à l'Université une allocation de 1.500 francs, comme part contributive de l'État aux frais d'inauguration de l'Institut de Chimie. Ces frais s'étant élevés à 4.788 fr. 50 et les ressources réalisées à 3.400 francs, il reste à trouver 1.388 fr. 50 pour combler le déficit.

M. le Ministre, d'autre part, met à la disposition du Conseil de l'Université une somme de 2.000 francs pour la participation de l'Université à l'Exposition universelle.

M. Gonnessiat, astronome-adjoint à l'Observatoire de Lyon, chargé de cours à la Faculté des Sciences, a été nommé directeur de l'Observatoire de Quito ; un congé lui est accordé par M. le Ministre pour lui permettre d'occuper cette nouvelle situation sans rompre ses liens avec l'Université de Lyon.

L'ordre du jour appelle le pourvoi d'un étudiant de la Faculté des Lettres contre la décision d'un jury d'examen qui a prononcé son ajournement aux épreuves de la licence.

M. Caillemer donne lecture du rapport de la Commission des affaires contentieuses et l'appelant est entendu en ses observations.

A la majorité de 7 voix contre 1, le Conseil adopte les conclusions de la Commission, tendant au rejet du pourvoi.

Le Conseil, conformément à l'avis de la Faculté des Lettres, désigne à la nomination de M. le Recteur, pour la maîtrise de conférences de chinois, M. Maurice Courant, interprète du Ministère des Affaires étrangères.

Sur un rapport présenté par M. le Doyen Depéret, au nom de la Faculté des Sciences, le Conseil décide l'institution dans cette Faculté d'un brevet d'études agronomiques, qui puisse être postulé par les candidats après deux années d'études. L'examen comprendra des épreuves écrites, pratiques et orales sur les matières des certificats

d'études supérieures de chimie, de géologie, de botanique agricole, de zoologie et de zootechnie. Les droits à verser seront les suivants :

2 droits d'immatriculation,	1 par année,	à	20 fr.	40 fr.
2 — de bibliothèque,	1 —	à	10	20
8 — de laboratoire,	4 —	à	125	1.000
1 examen				100
Total pour les deux années .				1.160

Le Conseil approuve ensuite deux propositions du Comité des Annales tendant, la première à autoriser l'impression d'un ouvrage de M. Fabia, *Onomasticon Taciteum*, au prix de 2.664 francs ; l'autre, à porter à 250 francs l'indemnité attribuée, sur la subvention de la Société des Amis de l'Université, au sous-bibliothécaire chargé de la régie du service des Annales.

M. le Recteur donne lecture du rapport annuel de M. Coville sur l'administration du budget des Annales pendant le dernier exercice. Sur la somme de 10.317 fr. 45 qui avait été affectée à cette publication, il reste un disponible de 6.048 fr. 45, qui, ajouté au crédit de 6.000 fr. voté pour l'exercice 1900, fait ressortir à 12.048 fr. 45 le total des ressources dont dispose le Comité.

M. le Recteur fait connaître que le total des frais de construction et d'aménagement de l'Institut de Chimie, définitivement arrêté aujourd'hui, s'élève à 1.279.603 fr. 45, dépassant de 14.603 fr. 45 le produit (1.265.000 fr.) des subventions et de l'emprunt réalisé jusqu'à ce jour.

Après le versement, qui sera opéré en 1901, de la dernière annuité de la subvention du département du Rhône (10.000 fr.), le déficit se réduira à 4.603 fr. 45. Ce chiffre représente exactement la somme qu'il aura fallu prélever, en fin de compte, sur les ressources ordinaires de l'Université pour solder les dépenses de l'Institut.

Le Conseil décide que la prochaine séance s'ouvrira à 4 heures 1/2.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,

G. Compayré.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Faculté de Médecine. — Par arrêté ministériel du 14 février, un congé, du 6 mars au 31 octobre 1900, est accordé, pour raison de santé, à M. Pollosson (M.), professeur de médecine opératoire.

Par arrêté de même date, M. Rochet, agrégé, est chargé, pendant la même période, d'un cours de médecine opératoire.

Faculté des Sciences. — Par arrêté ministériel du 16 février, un congé d'inactivité d'un an, à partir du 16 février 1900, est accordé à M. Gonnessiat, chargé d'un cours complémentaire d'astronomie.

Faculté des Lettres. — Par arrêté rectoral du 1er mars, M. Maurice Courant, interprète du Ministère des Affaires Étrangères, a été nommé maître de conférences de chinois (fondation de la Chambre de Commerce).

Faculté de Droit. — Par arrêté rectoral du 16 mars, M. Bartin, professeur de droit civil, a été chargé, en outre, d'un cours d'Introduction à l'histoire du Droit (Fondation de la Société des Amis de l'Université).

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK ET Cie, 8, RUE DE LA MÉDITERRANÉE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

L'ANGLETERRE ET L'IMPÉRIALISME

CONFÉRENCE DE M. VICTOR BÉRARD

Dimanche 4 mars 1900

MESDAMES, MESSIEURS,

Je tiens tout d'abord à remercier la Société des Amis de l'Université de Lyon de m'avoir procuré l'honneur de parler une fois encore devant vous. Vous m'avez accueilli, il y a quelques années, avec une indulgence dont j'ai gardé le plus reconnaissant souvenir; oserai-je vous demander aujourd'hui une indulgence plus grande encore et une attention beaucoup plus soutenue, car j'ai peur d'être très long et j'ai peur aussi d'être très ennuyeux; mon excuse est que vous saurez accepter cette épreuve, d'un cœur patient, comme une mortification en ce premier dimanche de carême.

Je ne crois pas, Messieurs, que l'histoire contemporaine offre d'événement plus important, et dont notre pays ait plus à s'inquiéter que la naissance de l'impérialisme en Angleterre et la diffusion des théories impérialistes dans les couches les plus profondes du peuple britannique.

L'impérialisme, vous savez la signification de ce mot; mot nouveau sans doute, mais qui recouvre une très vieille chose. La chose apparaît le jour où le peuple romain subjugue les trois quarts du monde connu et jamais depuis, le rêve de l'empire universel ne cesse de hanter les cervelles humaines. A la chute de l'empire romain, il s'empare de Charlemagne, puis, pendant dix siècles, les souverains allemands gardent l'apparence sinon la réalité de la puissance impériale. Un moment, l'Espagne de Charles-Quint et de Philippe II étend sa domination sur l'ancien monde et sur le nouveau. On put croire

ensuite que les Bourbons reprenaient pour leur compte ce rêve d'une monarchie universelle, mais il fallut tout le remuement de ce dernier siècle et l'éclosion de ce génie énorme qui s'appelle Napoléon pour mettre dans les mains de la nation française l'empire et l'exploitation du genre humain.

Il semblait cependant que depuis l'écroulement de cet empire, ces doctrines et cette folle ambition eussent à jamais disparu, il semblait surtout que, de toutes les nations, l'Angleterre qui s'était proclamée la servante de la paix et du travail devait être la dernière à se les approprier, et, jusqu'en 1870, en effet, elle revendiquait pour elle le service de la liberté et de la justice ; comment a-t-elle pu devenir si promptement la proie et la victime de l'impérialisme ?

Quelque temps on a pu nier la réelle puissance de l'impérialisme sur les esprits et sur les cœurs anglais. Aujourd'hui l'impérialisme triomphe. Des mots et des refrains, où si longtemps il s'est complu, il passe aux actes : de l'orchestre des *music halls*, le voici qui débute sur la scène du monde. La tragédie sud-africaine, pour lui n'est qu'un début : il n'y a pas trouvé le succès rapide qu'il espérait ; mais il escompte une revanche prochaine, et, mis en appétit de gloire, il ne s'en tiendra pas à l'Afrique. Il lui faut le monde, les deux hémisphères anglo-saxons, l'empire « panbritannique ». Après la faillite du panslavisme et du panlatinisme, pendant un sommeil du pangermanisme, voici que le panbritannisme arrive à conduire les destinées du Royaume-Uni et à menacer les destinées de l'univers.

L'univers entier est en jeu. Fonder un empire anglais ou plutôt anglo-saxon, — *briton*, comme ils disent, — qui engloberait tous les *Britons* du monde, c'est-à-dire tous les individus et toutes les communautés parlant anglais; recoudre l'Inde au Canada, l'Australie à l'Égypte, les États-Unis au Cap ; de ces morceaux aujourd'hui épars, faire un impérial manteau pour la mère-patrie ; fédérer les républiques et les monarchies, les États souverains et les colonies vassales, les peuples libres et les multitudes dépendantes ou sujettes ; par un fil ténu, mais infrangible, faire qu'à toute minute la volonté anglaise passe de l'un à l'autre et que la force anglaise, tout autour du monde, circule et déploie ses effets ; bref, rebâtir, sur un plan élargi, avec les deux tiers de l'humanité blanche, un empire comparable, en grand, à celui des Romains, c'est bien le monde entier que menace un tel *impérialisme*. Or, depuis dix ans bientôt, il semble qu'il ait triomphé de toutes les résistances en Angleterre.

C'est que l'impérialisme a su prendre à son service les trois passions fondamentales qu'il est, hélas ! trop facile d'exciter chez les peuples

quels qu'ils soient : l'égoïsme de l'aristocratie, le chauvinisme ou, comme on dit en Angleterre, le jingoïsme du peuple, l'intérêt des bourgeois.

L'égoïsme de l'aristocratie le favorisa d'abord; ce fut un aristocrate qui, au sortir des universités aristocratiques, trouva le programme et la formule de l'impérialisme. C'est tout frais émoulu de l'Université, que Ch. Dilke énonça vers 1868 son rêve de la « Plus Grande-Bretagne », et ce fut alors un haussement d'épaules dans l'étendue des trois royaumes. L'Angleterre presque entière partageait les idées de Goldwin Smith. Elle semblait persuadée que fatalement, tôt ou tard, ses colonies devaient se séparer de la mère-patrie, qu'avant peu les États-Unis canadiens, australiens, etc., suivraient l'exemple de l'Amérique. Elle envisageait cet avenir sans crainte. Parfois même elle semblait l'appeler de ces vœux. La préoccupation de tant d'affaires si lointaines et la tutelle de tant de millions d'hommes si étrangers paraissaient un peu lourdes à l'élite de ses politiciens et de ses penseurs. Ils croyaient n'avoir pas trop de temps pour mener à bien leurs propres affaires. Ils rêvaient de donner au monde l'exemple d'une nation éclairée et vertueuse, d'une Grande-Bretagne heureuse et libre, grande par l'argent et grande par la force, mais plus grande encore par son respect de la justice et par l'estime de l'humanité.

De prime abord, l'ambitieuse et agressive conception de Ch. Dilke était sûre de plaire à l'égoïsme et à l'orgueil brutal de l'Angleterre réactionnaire. Le fermier batailleur et vantard, le hobereau un peu goinfre, le *squire* accapareur de domaines, le lord avide d'honneurs et de sinécures, qu'est toujours resté John Bull, devait mettre son idéal à devenir « le champion du monde » pour l'étendue des *estates*. Tous les lords se groupèrent donc, sans distinction de partis, au service de l'idée nouvelle et celui-là même qui passait pour le chef des libéraux et qui, à ses heures, se disait radical, lord Rosebery, devint en 1884 l'âme de l'*Imperial Federation League*. Mais ce furent surtout les conseillers de l'Angleterre féodale, les tories, qui virent dans cette croisade nationaliste un moyen commode de détourner une fois encore la poussée démocratique : leur chef d'alors, Beaconsfield, entreprit dès 1872 de dévier vers le monde extérieur les appétits du radicalisme libéral ou socialiste. Mais cet engouement même du « vieux stupide parti » aurait dû mettre en garde l'Angleterre travailleuse. On sut prévenir son mauvais vouloir. Les impérialistes de la presse et de la chaire, les Froude et les Seeley (1), enveloppèrent leur conception

(1) J.-R. Seeley, *The expansion of England*; J.-A. Froude, *Oceana or England and her colonies*.

moyenâgeuse d'oripeaux tout modernes : ils la dotèrent d'une apparence philosophique et morale, surtout d'un jargon doctrinaire ; par eux, l'impérialisme devint la dernière philosophie de l'histoire et presque le dernier dogme de la religion.

Seeley, d'abord, enseigna à ses auditeurs de Cambridge que l'expansion indéfinie est la seule explication et le seul moteur de toute l'histoire anglaise, la seule raison d'être du peuple anglais. Par un ordre de ce même destin, qui jadis mit en marche les descendants de Romulus et les mena jusqu'aux limites du monde antique, l'univers moderne, ses mers, ses continents, ses peuples et ses villes, sont le domaine promis par les oracles et les sibylles à l'énergie du peuple britannique. Que d'autres se cantonnent dans leur amour des patries locales, dans leurs rêves d'art ou de vie vertueuse ! Il faut, pour mériter le nom d'Anglais, ne songer qu'à l'empire.

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Puis Froude fit voir à ses lecteurs cet Empire océanien, rêvé par J. Harrington dès le début du XVIIe siècle, préparé par les Clive et les Hastings en deux siècles de luttes et d'efforts, défendu contre Napoléon et contre les assauts de la France révolutionnaire, assuré désormais par le courage et le fraternel amour de tous les Anglo-Saxons, cette *Oceana,* il la fit voir sortant de l'onde et se dressant à l'aube du siècle nouveau. Que les peuples et leurs politiciens le veuillent ou non, elle sera. Elle est déjà. Elle vient. Il faudrait fermer les yeux pour ne pas la voir.

Disciples de Seeley ou de Froude, les impérialistes de la chaire trouvèrent un auditoire bien préparé dans ce peuple chanteur de psaumes et lecteur de Bible. Les soldats de Cromwell, se sachant les enfants de Dieu, avaient traité l'Irlande en pays d'Amalécites. Quel instrument plus digne de sa justice pourrait encore aujourd'hui choisir le Dieu des armées ? Ce Dieu, qui jadis donna Chanaan aux tribus d'Israël, afin qu'en un sanctuaire toujours pur son culte et sa loi fussent à jamais conservés, ce Dieu, qui de siècle en siècle dressa et renversa les empires, déchaîna les conquérants et les guerres, broya les villes et les peuples, afin de se prouver à lui-même et de prouver au monde la justice de ses rigueurs, c'est ce Dieu qui, dès l'origine, a désigné les tribus d'Albion pour ses derniers missionnaires ; c'est à elles qu'il va confier l'univers afin que ce repaire de souffrances et de crimes devienne la terre promise du bonheur et de la vertu. L'impérialisme est son vrai culte ; le *Rule Britannia* n'est que le plus moderne de ses psaumes...

Ainsi doté de parchemins et d'armes historiques, auréolé de gloire mystique, l'épée dans la droite et la Bible sur le cœur, l'impérialisme fut présenté à la foule par deux apôtres d'inégal génie, mais d'égal savoir-faire. Le premier, grand poète, le plus grand créateur d'êtres, de types et de mots, que l'Angleterre ait connu depuis Shakespeare, se fit son chantre attitré, son poète-lauréat, et partout où pénétra l'œuvre de Rudyard Kipling, — c'est-à-dire chez les cent ou cent vingt millions d'Anglos-Saxons semés aux quatre coins du monde, — ce fut un fleuve balayant tout, hommes, femmes, peuple, bourgeois, lords, cœurs, consciences, corps et âmes. Son onde claire ou boueuse roule et se précipite vers l'Océana rêvée, et reflète toujours quelque morceau de cet Empire qu'elle fait miroiter aux yeux. Tous les lecteurs de R. Kipling, au fil de ses vers ou de ses contes, descendent à sa suite bon gré mal gré. Il a des mots pour toutes les oreilles et pour tous les cerveaux : en lui, le miracle du don des langues semble renouvelé. Ensemble et tour à tour, il parle tous les idiomes de l'humanité anglo-saxonne, argots, jargons, langages et galimatias : de Londres à Calcutta, de Sydney à New-York, de Westminster aux tavernes, aux casernes, aux bars, aux églises, aux docks, partout il se fait entendre.

L'autre *manager* de l'impérialisme, pour avoir moins de génie, n'en fut pas un moins bon apôtre : c'était J. Chamberlain. Cet homme pratique « lança » l'affaire impériale. Il en fit vraiment une affaire où il s'efforça d'intéresser toute la Grande-Bretagne et la « Plus Grande » Bretagne elle-même. Ce fut sa prédication qui recruta les meilleures troupes. Si les aristocrates marchèrent au premier appel de Ch. Dilke sous la bannière de l'*Imperial Federation League*, et si le populaire ne s'ébranla que tout dernièrement aux refrains de Rudyard Kipling sous l'oriflamme de saint Jingo, c'est l'Angleterre marchande, sous les drapeaux de l'*Empire Trade League*, de l'*Imperial Institute of Colonies and India* et de l'*Association of Chambers of Commerce*, qui a fourni entre 1885 et 1895 le gros de l'armée impérialiste.

La puissance et la popularité actuelle de Joseph Chamberlain est sortie de là. Depuis quinze ans il est allé partout, dans les trois royaumes, comme aux États-Unis et au Canada, annoncer l'évangile *panbritanniste*. Il dit avoir rencontré partout un accueil enthousiaste : « J'étais digne peut-être de cet accueil pour deux mérites que j'ose revendiquer ici, ma foi dans l'empire et ma foi dans la race anglaise. Oui, je crois en cette race, la plus grande des races gouvernantes que le monde ait jamais connues, en cette race anglo-saxonne, fière, tenace,

confiante en soi, résolue, que nul climat, nul changement ne peut abâtardir et qui, infailliblement, sera la force prédominante de la future histoire et de la civilisation universelle... Et je crois en l'avenir de cet empire large comme le monde, *world-wide*, dont un Anglais ne peut parler sans un frisson d'enthousiasme (1). »

Sa prédication fut ardente. Il avait le zèle d'un néophyte, n'étant venu qu'assez tard à la nouvelle religion. Durant ses ministères libéraux, il reconnaît lui-même que, sans adhérer complètement au principe de Manchester : « La paix à tout prix », il pensait, comme Gladstone et ses lieutenants, que les réformes intérieures sont urgentes, nombreuses, difficiles, et qu'il faut d'abord achever l'Angleterre démocratique avant de songer à une Angleterre impériale (2). Pourtant, son vieil ami J. Bright avait l'habitude de dire que ce jeune homme était le seul *jingo* du cabinet Gladstone, et cette boutade est maintenant répétée par ses adversaires. Mais le *jingoïsme* et l'*impérialisme* à sa façon ne sont pas choses identiques ni seulement comparables. En réalité, le jingoïsme était *tory* et cet impérialisme est radical. Le jingoïsme, à son origine, n'avait été que l'explosion bravache des colères de John Bull. Le mot et la chose avaient pris cours durant la dernière guerre des Balkans, lorsque les victoires de la Russie arrachèrent à John cet *estate* de Constantinople, dont il disposait presque à son gré depuis un demi-siècle. John, battu et dépité, n'osa pas risquer la lutte ouverte ; mais, pour couvrir la retraite de sa flotte engagée jusqu'au Bosphore, il se mit à célébrer dans les cafés-concerts sa propre vaillance et sa force invincible. C'est alors qu'il inventa l'hymne de Saint-Jingo :

Nous ne voulons pas la guerre ; mais, par Jingo (3), si nous l'avons,
Nous avons des canons, nous avons des vaisseaux,
Et nous avons des hommes...

Le jingoïsme, simple rodomontade patriotique, fut satisfait quand lord Beaconsfied lui rapporta de Berlin « la paix avec l'honneur » : J. Chamberlain et les impérialistes de sa bande proclament ouvertement que « la guerre avec le profit » est le plus cher de leurs désirs.

Leur impérialisme est radical, c'est-à-dire, avant tout, utilitaire. Il peut bien, à la mode des autres programmes radicaux, se parer de

(1) Londres, 11 novembre 1895.

(2) Birmingham, 22 janvier 1894.

(3) L'origine de ce mot est obscure : ce semble n'être qu'un juron populaire de l'Irlande.

grands principes et de beaux sentiments. J. Chamberlain lui-même s'expose volontiers, dit-il, au reproche d'être un sentimental, *to the charge of being a sentimentalist* (1). Il parle avec tendresse de cette tant douce souveraineté de la Reine (2) et de l'amour que doivent se garder les uns aux autres tous les fils de la bonne vieille mère commune. Dissident et puritain, il sait aussi faire appel aux convictions morales et religieuses : « Une nation est comme un individu : elle a des devoirs à remplir, et nous ne pouvons plus déserter nos devoirs envers tant de peuple remis à notre tutelle... C'est notre domination qui seule peut assurer la paix, la sécurité et la richesse à tant de malheureux qui, jamais auparavant, ne connurent ces bienfaits. Et c'est en achevant cette œuvre civilisatrice que nous remplirons notre mission nationale (3). »

Et *Joe*, politicien, connaît les hommes et leurs faibles. Il sait que son peuple orgueilleux veut en toutes choses être le « champion du monde » présent ou passé. Il a donc appris quelques mots de latin pour leur parler de cette *Pax Britannica*, dont la splendeur doit éclipser la « paix romaine » et dont le sillon de gloire et de prospérité recouvrira la superficielle empreinte de la domination latine.

Aux jeunes communautés d'outre-mer, américaines et australiennes, il offre d'autres arguments. Ces admirables parvenues des nouveaux mondes ont les faiblesses des parvenus, la vanité et le snobisme. Leurs filles, avec empressement, troquent leur beauté et leur richesses pour une couronne de duchesse ou même un tortil de baronne. *Joe* leur propose à toutes le beau mariage : qu'elles donnent leur vigueur ; on leur donnera la noblesse : « A tous ces peuples, jeunes et vieux, nous pouvons dire : notre passé est le vôtre ; vos aïeux se sont agenouillés devant nos vieilles châsses ; ils dorment dans nos vieux cimetières ; ils ont eu leurs exploits aussi dans notre œuvre politique. »

Mais noblesse, gloire, aïeux aux croisades, championnat du monde, mission divine, obligations morales, amour de la famille, etc., ce ne sont là que vaines musiques et comme l'un de ces bruyants orchestres dont les radicaux entourent habituellement leurs plateformes électorales.

Il faut au *panbritannisme* un moteur interne. La communauté de langue et de race ne peut être que le fil plus ou moins tendu, plus ou

(1) Devonshire Club, 9 avril 1888.

(2) *The mild Sovereignty of the Queen*, discours célèbre, à Toronto, 30 décembre 1887.

(3) Royal colonial Institut, 30 mars 1897. Birmingham, 25 mars 1890.

moins solide, qui portera — la comparaison est de J. Chamberlain (1) — jusqu'au bout du monde une force énorme. Mais il faut une machine pour produire cette force, et les mouvements de sympathie et d'orgueil ne suffisent pas : en tout pays anglo-saxon, la vraie source de forces est toujours l'intérêt.

J. Chamberlain est devenu impérialiste du jour où il a constaté que l'intérêt de son peuple exigeait l'Empire. Il travaille pour la gloire, comme lord Rosebery, *to peg out claims for posterity* (2); mais il travaille surtout pour le profit de Birmingham et des Midlands : « Aujourd'hui personne ne conteste plus l'énorme profit d'un Empire unifié, gardant pour nous le bénéfice du commerce et du capital humain dont à l'heure actuelle bénéficient les étrangers... Croyez-moi : la perte de notre domination pèserait d'abord sur les classes laborieuses de ce pays. Nous verrions se déchaîner une misère chronique. L'Angleterre ne pourrait plus nourrir son énorme population... Car l'expérience nous montre que le commerce suit le pavillon, *trade follows the flag* (3). » Voilà le principe qui fait de son impérialisme le couronnement de l'œuvre radicale, la dernière adaptation de toute la bâtisse gouvernementale aux besoins de l'Angleterre industrielle.

Aux marchands, aux fabricants, aux grands syndicats, aux Chambres de commerce et de navigation, à toute l'Angleterre du fer, de la houille et des tissus, — chassée des vieux pays par le protectionnisme, traquée ou tout au moins gênée dans les pays neufs par la concurrence des Allemands, des Belges, des Japonais et des Hindous, mécontente du présent, inquiète de l'avenir, — J. Chamberlain promet un Empire organisé en Union douanière, où les seuls produits anglo-saxons pourront circuler et s'échanger librement, d'où les produits étrangers seront écartés par des droits différentiels, et même, au besoin, par un tarif protecteur. L'Empire ne sera qu'une immense société coopérative de production et de consommation dont l'Angleterre, ayant les parts de fondateur, aura aussi les plus clairs des bénéfices... Aux capitalistes, aux gens de bourse et de banque, il promet la garantie impériale pour les emprunts plus ou moins usuraires que leur ont contractés les colonies. L'Empire se portera garant de tous ses membres. Or, telles de ses colonies, Tasmanie, Queensland ou

(1) Londres, 6 novembre 1895.

(2) Titre d'un discours à la Chambre des Communes, 20 mars 1893.

(3) Londres, 9 juin 1896 ; Birmingham, 22 janvier 1894 ; Devonshire Club, 9 avril 1888.

Nouvelle-Zélande, sont à la veille de la banqueroute. Le service de la dette absorbe en Tasmanie 43 p. 100, en Nouvelle-Zélande 38 p. 100, au Queensland 36 p. 100 du budget annuel (1). Ce papier colonial va tomber au ruisseau, si la signature de l'Empire ne lui rend pas sa valeur demain...

J. Chamberlain a de pareilles promesses pour les spéculateurs de toute espèce et de tout vol, qui ont risqué leur argent ou celui des autres dans les chemins de fer du Cap ou de l'Australie, dans les tramways, éclairages et autres entreprises coloniales. Il promet que l'Empire rachètera avec forte prime les privilèges des grandes Compagnies Bornéo, Niger, Rhodésia, East Africa, etc., — et l'on peut compter sur sa parole : il a engagé sa propre fortune et celle de sa famille dans ces sortes d'affaires. — Il promet que l'Empire supprimera ou diminuera les redevances payées par les mines d'or aux États propriétaires, — et l'on peut encore se fier à sa promesse : ses électeurs de Birmingham sont les plus gros actionnaires des compagnies minières; sa haine contre le Transvaal n'est faite que de leurs convoitises sur les *gold fields*. Bref, à toute l'Angleterre de l'argent et du négoce, l'impérialisme, grâce à J. Chamberlain, apparaît aujourd'hui comme le bienfaiteur providentiel, le sauveur nécessaire : « La situation de l'Angleterre, dit la *National Review*, lui fait une obligation de l'Empire; elle est obligée d'être la première des nations et de conduire l'humanité ou de renoncer non seulement à ses domaines, mais encore à son indépendance même. » Telle est aujourd'hui la conviction de l'Angleterre marchande, de la majorité du moins, et ce n'est pas J. Chamberlain à vrai dire qui lui a inculqué cette conviction. Il n'a été lui-même, à son ordinaire, que le porte-parole de Birmingham et des Midlands.

Birmingham, métropole des *Midlands* et du *Black Country*, capitale du Pays Noir et des Terres Centrales, est assise au cœur de l'Angleterre. Sur le plateau bossué de collines, coupé de vallons et de marais, qui occupe le centre de l'île et qui fait seuil entre les monts Gallois et les montagnes Pennines, Birmingham est au passage naturel entre les côtes galloises et écossaises de la mer d'Irlande et les côtes anglaises de la mer du Nord et de la Manche. C'est le carrefour des deux routes diagonales qui, du sud au nord, uniraient Exeter, Bristol, Derby, Leeds et Newcastle, et, de l'est à l'ouest, Londres, Liverpool, Manchester ou Glasgow (2).

(1) Blue Book, C-8606.

(2) Pour tout ceci, voir l'*Atlas général* Vidal-Lablache.

Au cours de l'histoire anglaise, la route diagonale du sud au nord n'eut jamais grande importance : des bords de l'Ex aux bords de la Tyne, c'est partout la même plaine ondulée sous les mêmes couches de calcaire et de craie, partout la même verdure sous les averses venues de la mer, les mêmes cultures, les mêmes récoltes, le même peuple; et ce fut toujours la même histoire sous les invasions de peuples maritimes. De l'ouest à l'est, au contraire, l'île est comme partagée entre deux natures et deux peuples qui se font face. D'un côté, à l'est, c'est le pays plat de la Tamise et du Trent, la prairie trempée de brouillards, les champs humides bordant les estuaires de fleuves sinueux, la plaine des cultures et des gras paysans. De l'autre côté, à l'ouest, c'est une plage étroite de sables et de boues, quelques rades enfoncées en cul-de-sac dans le marais, et, surplombant la mer, la montagne presque désolée, aux vallons déserts, aux maigres troupeaux. Durant dix siècles, la fertilité de la plaine attire les conquérants du dehors, Romains, Saxons, Danois et Normands. Et la montagne sert de refuge, durant dix siècles, à tous les vaincus indigènes, gaëls, pictes ou gallois. La conquête normande, à la fin, semble installée pour toujours : elle est maîtresse de toute la plaine; elle y fonde sa loi, sa religion, sa langue et sa féodalité. Mais la montagne et la plage occidentale, durant des siècles encore, restent insoumises ou toujours prêtes à la révolte. Il faut des siècles pour établir la paix et l'union entre les deux Angleterres des conquérants et des vaincus. L'histoire anglaise n'est en somme que la rivalité guerrière, puis politique de ces deux peuples. Car jusqu'à nos jours la réconciliation n'est qu'apparente. L'égalité entre les deux peuples n'existait pas. La préséance demeurait toujours à l'Angleterre du conquérant. Elle, seule, avait tout le pouvoir politique. Elle tenait la royauté émanée d'elle. Elle tenait la Chambre des Lords, assemblée de ses grands chefs devenus maîtres ou régisseurs des provinces conquises. Elle tenait la Chambre des Communes, assemblée des barons et chefs subalternes, auxquels on avait adjoint, par privilège, les représentants de certains bourgs et de certains corps favorisés (tous ces bourgs et tous ces corps étaient naturellement dans l'Angleterre normande : on n'avait pas appelé au conseil des conquérants les vaincus, dépouillés de tout droit et, à plus forte raison, de tout privilège). Elle tenait l'administration et le pouvoir local par l'Église d'État, dont les cures et évêchés étaient à la nomination de sa royauté ou de sa noblesse, par les *conseils de paroisse*, par les *justices de paix*, les shérifats, lieutenances, jurys, etc., tous instruments d'exploitation aux mains de la petite ou grande aristocratie conquérante. Elle tenait la richesse,

en un temps où toute richesse venait de la culture. Elle avait enfin la supériorité du nombre dans ses villes et bourgs populeux, dans ses fermes et châteaux, semés à travers la plaine fertile. Bref, elle avait le droit légal et elle avait la force (1).

Tout changea brusquement au cours du dernier siècle. La plage et les vallons de l'ouest, jusqu'alors déserts ou dépeuplés, devinrent soudain une pépinière de villes. L'industrie moderne, ouvrant le sol, en fit jaillir, avec le charbon, des cités ouvrières et, dans les fabriques des faubourgs agrandis, les foules humaines s'entassèrent. La verte Angleterre normande, qui dormait dans sa brume ensoleillée et dans ses privilèges, la plantureuse Angleterre de Durham, d'York et de Salisbury, la libre et joyeuse Angleterre de Windsor, l'*Old merry England*, vit se dresser, sur l'autre bord de l'île, une nation nouvelle. Relevée par les prédicateurs de religions indépendantes, — par les « dissidents », — et par la science des grands inventeurs, noire, hâve, assombrie de fumée et d'idées puritaines, courbée sous la misère quotidienne et sous la contrainte séculaire, cette Angleterre de la houille était affamée de pain blanc et, depuis des siècles, affamée de revanche. Dès lors, une ligne sud-nord tirée en travers de l'île, du golfe de Bristol au golfe de Newcastle, marquera de nouveau la frontière de deux peuples.

Sur la plage occidentale, c'est l'Angleterre noire, autour de Manchester et de Glasgow, ses capitales. Elle triple, décuple, centuple en un siècle ses énormes cités. Sa population, tout urbaine, est bariolée de races et de cultes. Tous les vaincus et tous les *outlaws* des siècles antérieurs, Gallois, Écossais, Irlandais, Danois et Saxons, y ont mêlé leur sang. Chacun d'eux, dans la Bible, s'est taillé une religion à sa mesure, et vingt chapelles dissidentes ont pris la place de l'ancienne Église d'État. Mais ce peuple si divers s'est fait un idéal commun et, surtout, des habitudes communes. Sa pensée indépendante et sa morale puritaine lui ont donné la réflexion, le flegme, le calcul, la maîtrise de soi, et la sobriété presque austère. Amaigri et affiné, il s'est lentement « entraîné » — c'est lui qui a créé le mot et la chose — vers un but librement choisi, et ce but est la conquête du bonheur matériel par le libre développement, physique et mental, des individus et de la communauté. Depuis un siècle, poursuivant cette course au bonheur, il est toujours arrivé le premier. C'est le peuple *smart*, actif sans agitation, alerte sans nervosité, toujours « en forme », sans

(1) Sur tout ceci, voir l'admirable chapitre de Ch. Seignobos dans son *Histoire politique de l'Europe contemporaine*.

poids inutile et sans bagage encombrant, toujours en marche, sans hâte épuisante, vers la fortune et vers la liberté...

Dans les plaines de l'est, la vieille Angleterre verte garde à Londres sa capitale. Mais elle vit surtout à la campagne, dispersée à travers champs ou groupée dans ses vieilles petites villes et dans ses fermes. Autour de ses châteaux, elle maintient ses énormes *estates* (propriétés). Autour de ses clochers gothiques, de ses évêques et de ses universités, elle maintient l'orthodoxie officielle de son Église établie. Sa race unifiée et surnourrie perpétue le type de John Bull à l'encolure de taureau, âme violente et corps sanguin, au poing toujours tendu vers l'expansion brutale, au ventre toujours prêt pour l'absorption énorme, gros et gras homme engraissant toujours, toujours crevant de colères tyranniques ou d'apoplectiques ripailles.

Entre ces deux Angleterres, la lutte installée depuis un siècle s'est poursuivie sans trêve : lutte politique, économique et sociale, tour à tour violente et modérée, mais toujours âpre et continue ; lutte des dépouillés contre les *beati possidentes*, des fils des vaincus contre les fils des conquérants ; lutte des réformateurs contre les conservateurs satisfaits ; lutte des droits naturels et des droits personnels contre les privilèges et les franchises héritées ; agression permanente des gens de l'Ouest pour un changement radical du vieil état de choses. C'est là toute la politique intérieure de l'Angleterre depuis un siècle : Manchester et Birmingham en ont été la source.

De là sortit pour notre siècle un nouvel évangile. Après la réaction blanche de 1815, Manchester reprenait et complétait l'une par l'autre l'éternelle protestation de l'Angleterre dissidente et la récente proclamation de la France révolutionnaire. Mais apôtre de raison et non de dogme, elle ne faisait plus appel à l'imagination, à la crédulité ni aux passions ; elle ne parlait plus ni des pouvoirs ni des espoirs mystérieux, au nom desquels jusqu'ici on avait exploité la multitude; elle ne versait pas non plus à l'humanité le vin capiteux des grands mots. Elle lui demandait seulement de calculer en commun ses intérêts vitaux, de réfléchir en commun, ne fût ce qu'une minute, sur l'inestimable prix et sur les nécessités de la vie présente, et de ne plus se guider pour les affaires communes que par les principes, dont le profit commun démontre la légitimité.

Qu'en son for intérieur, chacun mît sa confiance en un Dieu de bonté, et son espoir en une autre vie d'éternité et de bonheur, Manchester chrétienne ne voyait à cela aucune objection. Mais, dissidente, elle voulait que chacun se fît à son gré cette confiance et cet espoir : la conduite de la communauté, la politique, disait-elle, ne doit avoir

qu'un but, la vie présente de tous, et qu'une règle, le bonheur actuel du plus grand nombre. Or cette vie présente, le travail de chacun peut seul la rendre possible à tous ; seule, le paix universelle la fait tolérable au plus grand nombre; et, seule, la liberté la rend profitable et bonne. C'est par l'union de ces trois biens, travail, paix et liberté, qu'un peuple vit humainement et heureusement.

Pour Manchester et pour son École, ce n'étaient là ni des vérités dogmatiques, héritées de la tradition ou du Livre, ni des formules oratoires, sorties de la faconde des rhéteurs. A coup sûr, le rationalisme français et la charité évangélique avaient eu leur part dans la formation de cet évangile nouveau. Mais il était né surtout, — et c'est ce qui fit sa force de pénétration et de durée, — il était né à la manière anglaise, de l'expérience journalière et prolongée de tout ce peuple : la vie du Lancashire, depuis un siècle, n'avait été que l'illustration de cette doctrine. Manchester n'avait pas oublié ce qu'était encore ce Lancashire au milieu du XVIIIe siècle. Ciel malsain, terre déshéritée, côte inhospitalière, aux extrémités de l'île, presque aux confins du monde et de la nuit, cette plage marécageuse n'avait guère servi de toute éternité qu'au passage des armées.

Au milieu du XVIIIe siècle, dans ce *Far West* anglais, une société se dresse qui, pour l'Angleterre encore féodale, est un sujet d'étonnements pareils à nos étonnements bourgeois devant le *Far West* d'Amérique. Là, pour la première fois depuis le paradis de la légende, le travail manuel n'est pas maudit et l'artisan est honoré. Là, pour la première fois depuis la chute d'Athènes, tout un peuple, sans être irréligieux, se rend bien compte que le succès ne dépend que du travail des hommes et non des puissances occultes que l'humanité charge ordinairement de ses réussites ou de ses malheurs. Ce peuple voit maintenant la sottise et le dommage des vieux préjugés religieux et féodaux. Il ne dira plus ce que, depuis des siècles, répétait l'humanité chrétienne : « Voyez les lis des champs ; ils sont plus heureux et plus beaux que le grand roi David, et pourtant ils ne tissent ni ne filent » ; il sait qu'il faut tisser et filer pour vivre. Il ne dira plus, comme les lords du temps passé : « Cœur de lion et mains blanches » ; il sait que tout homme de proie et de loisir vit aux dépens de la communauté. Le temps des saints et des nobles est passé : l'estime du Lancashire va aux gens de travail, et aux novateurs, aux bienfaiteurs de la vie présente.

Mais alors paraît sur le Continent l'un de ces génies que l'admiration des foules proclame grands en raison directe des maux causés par eux : pendant vingt années, grâce à Napoléon, le Lancashire meurt

de faim près des métiers sans ouvrage. L'*imperial quarter* de blé, le double hectolitre, qui valait 40 shillings en 1786 et 43 shillings en 1792, monte à 78 shillings en 1796, à 113 en 1800, à 119 en 1801, à 126 en 1812 : pendant vingt ans, la moyenne dépasse 87 shillings. Les fils et les tissus s'empilent aux dépôts sans clientèle ; les marchés du continent sont fermés par le blocus ; les marchés lointains ne sont pas encore ouverts ; les armements enlèvent au commerce les navires et les hommes ; pour la guerre, il y a chaque printemps « presse » de toutes les énergies et presse de toutes les ressources, comme il y a presse de matelots... La guerre ! jamais plus le Lancashire n'oubliera ce que ce mot renferme de calamités et de faim. En 1811, dans le royaume, quatorze cent mille indigents — un quinzième de la population — demandent à la mendicité le pain que le travail ne peut plus leur fournir. La guerre ! John Bull pourra conserver, avec ses instincts de brute, son amour du sang chaud. Mais Manchester sait, désormais, que toute guerre n'est pas seulement un crime que le Seigneur interdit aux peuples chrétiens : c'est encore une sottise que le simple calcul des intérêts vitaux écarte des peuples sages, une folie dont les désastres matériels survivent longuement à la paix restaurée et ne sont rien encore au regard des autres conséquences.

Car ces querelles du dehors établissent toujours au dedans une dure servitude. Contre le travail et les idées nouvelles, la guerre fait toujours surgir les castes inutiles et les vieux préjugés : « Ne sommes-nous pas tes chefs et tes défenseurs traditionnels ? disent ceux-ci au peuple : pour se garer du loup, le troupeau ne doit-il pas obéir à ses pasteurs ? » Avec de vieilles métaphores que le peuple ne comprend qu'à demi, au nom de vieilles traditions, d'autant plus chères à son cœur d'enfant qu'elles sont plus enfantines ou puériles même, ces pasteurs vivent du troupeau et le tondent et l'écorchent... Quand vingt années de luttes et de misères ont enfin jeté bas la force napoléonienne, quand la paix semble rouvrir au Lancashire le chemin de la fortune, voici venir les nobles lords et les vaillants *yeomen*, les défenseurs de la « vieille joyeuse Angleterre ». Trente années encore, ils vont barrer le chemin (1815-1846). Contre un retour possible des impiétés révolutionnaires et du péril étranger, l'Angleterre de 1815 veut conserver ces champions de la tradition nationale. Or, ces féodaux ne vivent que de leurs fermes et de leurs terres ; il faut donc leur garantir à jamais la possession des terres par le maintien des vieilles lois sur l'héritage, et il faut leur garantir le rendement constant des fermages par la suppression de la concurrence étrangère.

La guerre finie, la disette continue donc et la faim : le blé coûte 96 shillings en 1817, 68 en 1825, 70 en 1839 ; pendant plus de trente années (1815-1846), le peuple ne mangera jamais son content. Quand il se plaint, les gardiens du passé rejettent la faute sur les inventions nouvelles : au bon vieux temps, disent-ils, l'Angleterre était joyeuse, *old merry England ;* ce sont les innovations qui ont détruit ce bonheur. Et ils lancent le peuple à l'assaut des machines et des sciences, qui le nourriraient sans l'exploitation de ces parasites. Mais peu à peu, le peuple entrevoit la cause véritable. Il réclame son pain et ses droits, une vie plus libre sous un gouvernement à meilleur marché. Alors, on jette sur lui les vaillants *yeomen* et l'on fait le « massacre de Peterloo ». Du moins, le sang versé là servit la cause populaire.

Le Lancashire comprend enfin que le travail et la paix ne peuvent encore lui suffire et que les efforts individuels du présent ne mènent à rien, si l'on ne secoue pas la tyrannie collective du passé. Il faut que rien n'entrave plus l'expansion des énergies et des inventions utiles. La tyrannie la plus paternelle est plus onéreuse que la licence la plus effrénée : un garde-chasse, au nom de bonnes intentions, arrête la trouée des locomotives entre Liverpool et Manchester. Il faut donner aux mains noires, qui mènent les autres machines et nourrissent le royaume, le « contrôle » de la machine parlementaire pour le gouverner. Au nom des « droits naturels », le Lancashire est enclin aux errements révolutionnaires. Volontiers, il répète les formules françaises : *Liberté ou la Mort ! Représentation égale ou la Mort !* Volontiers, il se coiffe du bonnet rouge. Ses ouvriers, avec une couverture, leur seul bien, sur le dos, se mettent en branle vers Londres. Pendant dix ans (1820-1830), l'Angleterre est à la veille d'une révolution. Mais, en route, les politiques des Midlands arrêtent ces « Marcheurs à la Couverture » et leur enseignent le vrai chemin vers la réforme pacifique et non vers la révolution.

Alors, entre le Lancashire et les Midlands, l'Union politique noue une alliance, qui pendant plus d'un demi-siècle (1830-1885) restera inébranlable et qui « poussera » sans répit le programme radical de travail, de paix et de liberté. Manchester fournit la doctrine, et Birmingham les méthodes. Et bientôt, librement, tous travaillent et prospèrent : la « nouvelle riche Angleterre » triple sa fortune et sa population ; chacun vit en paix, à l'ombre de son usine et de sa haute cheminée. Au premier choc, le passé s'est ébranlé, puis écroulé, pierre par pierre. Liberté de pensée et liberté de culte, liberté de commerce et liberté de vie, une Angleterre libérale remplace partout

l'Angleterre de la conquête et de la féodalité. La Réforme électorale (1832) marque la première étape ; les lois des blés abolies (1846) marquent la seconde, plus importante encore. Et pendant quarante ans (1846-1885), ce régime de libre-échange s'élargit, où sans distinction de castes, de culte ni de nationalité, les travailleurs échangent librement paroles, idées, travail et marchandises. Le peuple anglais tout entier se convertit à l'évangile du travail et de la paix ; l'expérience commune établit le libre-échange comme fondement de toute politique et de toute morale anglaises : « Il est immoral, dit encore en 1892 lord Farrer au Congrès des Chambres de Commerce, de mettre en discussion les principes libre-échangistes »...

Au dehors John Bull dut s'enrôler à la solde de Manchester. Il semblait qu'entre eux un pacte eût été conclu : « John, avait dit Manchester, puisque, grand et gros et brutal comme te voilà, tu sembles né pour la table et pour la guerre, nous allons nous partager les rôles. Je travaillerai pour nous deux et je t'entretiendrai. Toi, tu courras le monde, tu mangeras et tu te battras pour nous. Tâche seulement que tes frasques ne me coûtent pas trop cher et que tes exploits ne gênent ni mes convictions religieuses, — je fermerai les yeux, — ni mon honorabilité commerciale, — il m'arrivera de te désavouer. » Et, durant cinquante ans, le pacte se maintint pour le plus grand profit des deux contractants : John Bull se battit et mangea tant qu'on voulut ; Manchester travailla et fila et empila les balles de coton et les sacs d'écus. Leurs efforts réunis aménagèrent le monde, comme ils avaient aménagé le royaume, pour les besoins du peuple de l'Ouest. Partout les douanes et les barrières commerciales furent abolies ou abaissées ; la volonté ou l'influence de l'omniprésent John Bull renversa tous les obstacles. Quand leurs efforts communs semblèrent avoir terminé l'œuvre, quand il sembla que, pour tout jamais, on avait assuré à l'Angleterre noire la vie abondante dans la liberté et la prospérité dans le travail, Manchester se reposa et Cobden, le plus grand des prophètes, s'endormit rassasié de jours...

C'est alors qu'apparut Joseph Chamberlain pour rendre à Birmingham le premier rang et pour mener le peuple à la vraie terre promise. Car la Grande-Bretagne ne leur suffit plus : au delà des plaines et des mers de l'Angleterre verte, il leur a ouvert les lointains horizons de l'Empire.

C'est qu'après un siècle de réussite, l'année 1873 avait marqué l'apogée. Quinze ans ne s'étaient pas écoulés, que les Midlands commençaient leur lamentation. Devant la grande Commission d'enquête sur la baisse du commerce britannique (1885-1886), les délégués de Birmingham comparaissaient le 28 octobre 1885 :

« Nous nous ruinons. Nous travaillons autant mais sans profits. Nous sommes écrasés par la double concurrence anglaise et surtout étrangère. Nous fournissions jadis le monde entier de nos armes. Gouvernements et particuliers s'adressaient à nous. L'Amérique et la Russie nous demandaient des centaines et des milliers de revolvers et de fusils, et nous armions les chasseurs de tout l'univers. Aujourd'hui, la plupart des gouvernements se sont mis à fabriquer, et l'Amérique a popularisé ses armes de Springfield et de Winchester : c'est à elle que sont allées les commandes de la guerre carliste et de la guerre turque. Pour les fusils de chasse, la clientèle riche nous reste fidèle, et nous fournissons toujours les armes de luxe. Mais la Belgique nous a enlevé tout le reste. Même en Angleterre, les canons de fusils ordinaires sont achetés aux Belges, qui ne font pas aussi bien, mais qui vendent moins cher et qui enjolivent la marchandise, d'où leur succès chez les nations qui préfèrent l'apparence, la légèreté et la fantaisie ; tous les Latins se fournissent aujourd'hui en Belgique.

« Nous avions le monopole des vis et des clous. Les tarifs protecteurs nous ont fermé les marchés civilisés. La concurrence anglaise nous a enlevé les colonies et les nouveaux marchés : Cardiff ou Middlesborough n'ont pas nos frais de transport. Puis les industries étrangères sont venues nous donner le coup de grâce. A l'abri des tarifs, l'Allemagne et l'Amérique ont développé leurs usines et, faisant leurs bénéfices avec ce qu'ils vendent chez eux, les Allemands ont jeté le surplus, à vil prix, sur nos marchés. Jadis tout l'Orient asiatique et océanien achetait nos clous. Aujourd'hui les clous allemands nous font concurrence sur la place même de Birmingham. Les boutons, que nous vendions à toute l'Europe, nous arrivent aujourd'hui d'Allemagne. Le fil de fer allemand se vend dans nos boutiques de Birmingham. Le méchant verre de Belgique remplace partout notre cristal. Nos marchands de lampes ont leurs maisons pleines et ne trouvent acheteurs à aucun prix. Nous avions une grande fabrique de ruolz et d'objets argentés ; nous avions fait venir des artistes français et nous travaillions sur leurs dessins. Les Allemands ont copié nos modèles. Les Américains en ont inventé d'autres, qui sont d'un goût déplorable mais qui réussissent, ne coûtant presque rien... Pour les machines, pompes, tours, machines à vapeur, etc., comment lutter avec les villes maritimes qui ont le même charbon, le même fer, le même cuivre que nous et qui n'ont pas le transport par voie ferrée ? Certaines de nos grandes maisons ont songé à émigrer. Nos grands fabricants de vis, MM. Nettlefold et C[ie], parlent de se rapprocher de la mer.

La plus forte manufacture de métal anglais, MM. Elliot et C[ie], ont fait le calcul qu'à Newport ou Cardiff, la lutte redevient possible avec leurs concurrents américains. En somme, de toutes nos industries, la seule bijouterie reste prospère, n'ayant presque pas à compter avec ces frais de transport.

« — Et quel remède entrevoyez-vous à cet état de choses?

« — Un seul : l'union commerciale avec les colonies. Il faudrait établir entre elles toutes et la métropole une sorte d'union douanière comparable au Zollverein allemand : on supprimerait toutes les douanes intérieures d'une colonie à l'autre, ou des colonies à la métropole, et l'on rétablirait une douane extérieure contre les produits étrangers.

« Nous donnerions ainsi aux colonies le monopole de notre marché pour leurs matières premières. Elles nous donneraient le monopole de leurs marchés pour nos manufactures et nos produits ouvrés. »

Cette doctrine impérialiste des Midlands ne trouva d'abord que peu d'adeptes dans le reste du royaume. Pourtant, dès 1885, le commerce de la côte orientale, ayant surtout affaire aux Allemands, inclinait aux mêmes théories. Hull réclamait, comme Sheffield et comme Birmingham, un empire et un tarif : « Il faut, disaient ces courtiers et armateurs, des traités de commerce et une série de mesures législatives qui mettent l'industriel anglais en bonnes conditions de concurrence, *on fair terms ;* il faut aussi des arrangements spéciaux avec nos colonies et nos possessions pour installer un Zollverein britannique. » Ces *fair terms* de Hull pouvaient aller avec le *fair trade* des Midlands. Néanmoins l'accord ne se fit pas. La foi de Manchester était encore trop profondément ancrée dans les cœurs. La Chambre du Commerce américain de Liverpool se faisait l'interprète de la majorité : « Toute question commerciale doit être traitée par la liberté. Les mesures législatives, visant à exciter ou à améliorer le commerce, ne méritent aucune confiance. Toute restriction, toute pression est désastreuse, C'est un bonheur pour nous que la non-intervention de l'État. Laissez le commerce à lui-même ; donnez-lui seulement la sécurité et la paix. » Les enquêteurs de 1885, dans leur rapport final, restèrent fidèles, eux aussi, à ces principes (1). Ils ne réclamèrent aucun changement radical dans les rapports du commerce et de l'État. Ils déconseillèrent même à l'État de devenir, par ses consuls ou gouverneurs coloniaux, promoteur de commerce et conseiller d'affaires.

Mais les Midlands ne perdirent pas courage, et ils cherchèrent

(1) *Blue Book*, C-4716, pp. 389 et 410.

ailleurs les alliés que le commerce et l'industrie leur refusaient. En France, à la même époque, certaines industries malades, surtout celle du coton, désertaient la cause du libre-échange et s'alliaient aux agriculteurs pour rentlouer les vieux principes d'autorité et de protection et pour déchaîner cette tempête d'hypocrisie mystique et de chauvinisme démagogique, qu'ils appelaient, ironiquement sans doute, le règne de « l'esprit nouveau ». En Angleterre, on pouvait risquer pareille aventure : l'agriculture anglaise, opprimée depuis un demi-siècle par les décrets de Manchester, ne demandait aussi qu'à secouer le joug. Devant la Commission de 1885, les Associations agricoles avaient réclamé déjà : « Du train dont vont les choses, nous allons à la ruine du fermier, à la ruine du propriétaire, à l'émigration ou à la misère des travailleurs. Si l'on doit encore cultiver la terre, il nous faut des droits protecteurs, *if land is to be cultivated, import duties must be imposed* (1). » Birmingham se prit de tendresse pour le sort des malheureux paysans ; elle déclara, par la bouche de son prophète, que la fortune de l'industrie était liée désormais à la fortune de l'agriculture, J. Chamberlain et son fidèle Jesse Collins se mirent à déplorer, avec des larmes patriotiques, la ruine du paysan et la disparition de ces vaillants *yeomen*, de ces hobereaux au noble cœur, dont la force et le courage avaient été la pierre angulaire de la puissance anglaise.

De là sortit l'unionisme — c'est-à-dire exactement : l'alliance entre le nouveau radicalisme des Midlands et le nouveau torysme des comtés agricoles, entre les industriels du fer, qui se ruinaient, et les propriétaires fonciers qui voulaient s'enrichir — pour assurer, aux dépens de l'État, la fortune des uns et des autres et pour jeter « l'Angleterre nouvelle » dans les voies de l'impérialisme et de la protection.

Les alliés scellèrent leur entente dans le sang de l'Irlande, puis ils marchèrent à la conquête du pouvoir. Il leur fallut dix ans d'efforts : de 1885 à 1895, la vieille Angleterre libérale se défendit.

Depuis 1885, Manchester reste fidèle au libre-échange pacifique et humanitaire. Mais l'impérialisme, protectionniste et guerrier, triomphe dans le reste du royaume. En Angleterre, du moins, rien ne semble lui résister. Tous les partis politiques se sont mis à sa suite ou revendiquent l'honneur de sa formation (2). Si les tories ont gardé pour devise le mot de lord Beaconsfield : *Imperium et libertas*, la

(1) *Blue Book*, C-4715, p. 427.
(2) *Review of Reviews*, 1897, p. 257.

plupart des libéraux écoutent l'ancien *leader* Roseberry, qui lord et gendre des Rothschild, est doublement intéressé à la réussite de l'affaire impériale. C'est de radicaux qu'est formé le petit état-major de J. Chamberlain. Les représentants de l'Angleterre pacifique et humaine sont morts ou réduits au silence.

Réduits au même silence ou à l'impuissance, les rares et derniers représentants de l'Angleterre chevaleresque et chrétienne paraissent découragés et vaincus, obligés d'accorder aux pires entreprises leur complicité tacite ou publique. La reine, vieillie, est entourée de « royaux » qui, tous intéressés dans les tripotages de l'Empire, ne rêvent plus de grandes actions que dans les compagnies à charte. Lord Salisbury, l'héritier des Cécil, le chef nominal du gouvernement, laisse pratiquement les rênes au *monopolist* J. Chamberlain.

En dehors de l'Angleterre seulement, les anciens vaincus du Royaume-Uni, les exploités et les opprimés d'autrefois, Écossais et Gallois, sans parler des Irlandais, osent protester tout haut. Un peu par habitude de dissidents, beaucoup aussi par conviction profonde et par sentiment religieux et humanitaire, mais bien plus encore par un juste souci de leurs intérêts, ils demeurent fidèles aux principes du radicalisme pacifique. C'est que leurs charbons de Cardiff et leurs chantiers de la Clyde ont conservé la clientèle de l'univers. Jusqu'ici la concurrence des deux mondes n'a pu ruiner leur ancien monopole. Pour les constructions navales, les statistiques du Lloyd montrent que l'année 1898 a été la plus favorable que les chantiers britanniques aient jamais connue.

Écossais et Gallois ne figurent donc pas dans l'armée de l'Empire. Ils voient très nettement tout ce qu'ils perdraient à l'Empire militaire et nationaliste. Ils cherchent en vain ce qu'ils gagneraient à l'Empire commercial. Mais, moins nombreuses et moins populacières, leurs protestations sont étouffées par les hourrahs de la cohue impérialiste. Et cette armée, maîtresse au dedans, va son chemin en menaçant de briser au dehors tout ce qui voudrait lui barrer la route. Et ce sont des vanteries et des rodomontades ! Le mot de Tartarin : « Qu'ils y viennent, un peu ! » est devenu leur refrain de marche : *Let them all come!* Et l'on ne désire que passer le plus tôt possible des menaces à l'exécution. L'an dernier, c'était contre la France qui leur disputait un trottoir sur la grande route africaine et qui dut battre en retraite devant ces forcenés. Aujourd'hui c'est le Transvaal que l'on a voulu piétiner pour le punir de posséder tant de mines d'or ! L'an prochain, ce sera contre un autre, gros ou petit, Russie, Allemagne ou Venezuela, États-Unis peut-être ; car *ils* sont nombreux ceux qui

barrent la route, et l'on ira tant que l'on aura du souffle pour crier : « Qu'ils y viennent ! »

Pourtant, malgré l'enthousiasme, — les débuts douloureux de la guerre africaine ont fait réfléchir les politiques, — quelques-uns, et non des moindres, commencent à se demander où l'on va. A la guerre sans doute, et à l'enrichissement d'une bande de spéculateurs ; mais ensuite ? Cet Empire, que tous réclament, chacun se l'imagine à sa façon. Aristocrates, marchands et populaire, dans cette armée en apparence unie, chacun des trois corps principaux aperçoit déjà et compte suivre une route différente; quand on arrivera près du carrefour, chacun pense bien imposer sa volonté et tirer à soi le reste de la colonne.

Le peuple, à son habitude, ne voit dans l'Empire qu'une énorme et flamboyante machine de guerre, capable d'écraser l'univers, l'Empire de Charlemagne, l'Empire de Napoléon, des soldats, des chevaux, des dorures, des fanfares, des panaches, des revues emplissant Spithead de cuirassés et Aldershot de canons, Britannia dressée sur le monde dans une gloire de salves et de poudre... Au gré des aristocrates, — qui ne vivent dans l'abondance et la paresse que grâce à la vieille constitution, qui ne maintiennent leurs privilèges et leurs revenus que par elle et qui trouvent en outre dans l'esprit constitutionnel, c'est-à-dire dans les préjugés conservateurs, de la société anglaise, mille autres moyens commodes d'exploiter la communauté, — l'Empire ne peut et ne doit être qu'une machine politique et constitutionnelle; les lords ne veulent faire l'unité du monde anglo-saxon, comme jadis ils ont fait l'unité du royaume britannique, que pour l'affermissement de leur propre grandeur. Aujourd'hui, un lord, — et l'on sait tout ce que ce titre à lui seul vaut d'égards, de complaisances, de passe-droits, de dots et de crédit, — un lord n'est vraiment lord qu'en Angleterre. A Sydney ou à Québec, s'il ne porte pas l'un des grands noms du *peerage*, il n'est, comme à New-York, qu'un simple citoyen. Vienne l'Empire avec un Parlement impérial siégeant à Londres, et le voici lord de l'univers : il ne faut pour cela qu'étendre au monde entier la vieille constitution britannique... De ces deux formes d'Empire, militaire ou constitutionnelle, le marchand se soucie peu. Il rêve seulement de monopole commercial ; il veut qu'un *Zollverein* bien agencé expulse de l'univers anglo-saxon ses concurrents étrangers et double ses bénéfices ! tout est là : l'Empire ne peut et ne doit être qu'un syndicat d'affaires.

Dans cette trinité d'Empires, il faudra bientôt choisir le vrai dieu : car le service de l'un ne semble pas compatible avec celui des autres.

Militarisme et commerce ne semblent pas, en Angleterre, du moins, conciliables. Il faudra donc faire le choix. Quelques-uns l'ont déjà fait publiquement et, parmi eux, le fondateur lui-même du culte, sir Charles Dilke. A l'en croire, Empire commercial et Empire constitutionnel ne sont que rêverie et billevesées : seul, un Empire militaire est possible. Et Charles Dilke a de fort bonnes raisons contre les impérialismes qui ne sont pas le sien.

Encore ne donne-t-il que des raisons matérielles et brutales, les raisons de chiffres et de faits, superficielles comme les chiffres, passagères comme les faits eux-mêmes. Une constitution impériale, dit-il, confierait sans doute le pouvoir à un Parlement œcuménique, où les États de l'Empire seraient représentés au prorata de leur population. A ce compte, les colonies auraient droit à 180 ou 200 députés, et le Royaume-Uni garderait ses 495 députés pour l'Angleterre, ses 72 pour l'Écosse et ses 103 pour l'Irlande. La métropole ayant quatre voix pour une seule accordée aux colonies, quelles garanties trouveraient ces dernières dans un tel Parlement ? D'ailleurs, qui dit Parlement dit aussi *bills*, projets de loi, matière législative. Le Parlement impérial allemand légifère sur les affaires militaires, commerciales et diplomatiques de l'Empire; il vote les budgets communs de la guerre, de la marine, des voies et transports, des affaires étrangères, etc. Or, c'est l'Angleterre seule qui fournit les fonds de la marine, de l'armée et de la diplomatie impériales; de quel droit les colonies en surveilleraient-elles l'emploi ? Si jamais on peut avoir une armée et une diplomatie vraiment impériales, il sera temps de songer à ce Parlement impérial, qui pour l'heure, dit sir Charles Dilke, est inutile.

« L'empire commercial, continue Charles Dilke, suppose ou l'abandon du libre-échange par la métropole ou l'abandon du protectionnisme par les colonies. Car, si la métropole vit sous le régime du libre-échange, toutes les colonies ont le régime de la protection, et de la protection efficace. Les droits *ad valorem* de 40 p. 100 sont chose courante dans les tarifs australiens ou canadiens. Les objets les plus nécessaires à la vie y sont durement taxés, et les produits les plus anglais ne sont pas exempts : filés de coton, 10 p. 100 à Sierra-Leone, 12,5 p. 100 à la Jamaïque, 25 p. 100 aux Bermudes ; tissus de coton, 12,5 p. 100 à la Dominique, 15 p. 100 à Sainte-Lucie, 25 p. 100 aux Bahamas, 30 p. 100 à Terre-Neuve ; faïences et porcelaines, 15 p. 100 dans l'Australie-Nord, 20 p. 100 à Victoria, Tasmanie et Nouvelle-Zélande, 25 p. 100 au Queensland ; fer et fils de fer, 10 p. 100 dans presque toutes les Antilles, etc.

Faut-il espérer que l'Angleterre renoncera à ce *Free Trade* uni par un demi-siècle de luttes à la cause démocratique et par un demi-siècle de succès à la prospérité commune ? J. Chamberlain lui-même ne peut plus l'espérer. Ouvertement il n'a jamais osé plaider la cause de la protection. Mais sournoisement il avait lancé son mot de *Fair Trade,* espérant que cette contrefaçon ferait lentement son chemin et remplacerait dans la bouche de tous le mot de *Free Trade :* les mots changés on verrait à changer les choses. Après quinze ans d'essais, ce calcul n'a pas réussi. Le *Free Trade* apparaît encore à l'Angleterre travailleuse comme une condition vitale de sa fortune et même de son existence. L'Association des Chambres de Commerce elle-même n'invoque que le libre-échange pour ses réclamations de droits prohibitifs, différentiels ou protecteurs. A sa dernière réunion réunion d'automne, en septembre 1899, c'est au nom du libre-échange qu'elle dénonce les primes accordées par le Continent à l'exportation des sucres et c'est au nom du libre-échange qu'elle réclame des droits cempensateurs. « Le Continent viole les principes essentiels du *Free Trade ;* tolérer cette violation, c'est y prendre part soi-même autant et plus que si l'on revenait au système condamné et détestable de la Protection, *to the exploded and detestable system of Protection,* c'est être protectionniste de la plus folle espèce, protectionniste d'industries étrangères aux dépens des industries nationales. »

Si l'Angleterre bourgeoise et capitaliste parle ainsi, ce n'est pas à coup sûr simple langage de sentiment ni simple fanatisme en une idée. Elle sait que le moindre droit sur les denrées de première nécessité, — et dans la théorie de l'impérialisme commercial, c'est le blé de l'Inde et du Canada, la viande, la laine et les beurres de l'Australie, le thé de Ceylan, le sucre de Maurice et des Antilles, qu'il s'agirait de protéger sur le marché métropolitain, — le moindre droit amènerait ou des émeutes par suite des rumeurs d'accaparement et de famine prochaine, ou des grèves par des réclamations de salaires plus forts, l'ouvrier ayant à payer des droit doublés, triplés peut-être par la spéculation... Les industriels et les consuls anglais crient déjà que la moyenne trop haute des salaires rend de moins en moins possible la concurrence avec l'étranger.

Inversement, faut-il espérer que les colonies renonceront à leur régime protectionniste ? Ce n'est pas seulement un ambitieux et lointain calcul, le désir de susciter des industries indigènes, qui leur a, comme aux États-Unis, fait adopter la protection. C'est le souci très urgent et très pratique d'équilibrer leur budget. La protection n'est pas seulement utile à leur développement futur. Elle est absolument nécessaire

à leur vie quotidienne et présente. Leurs impôts directs ayant été réduits au minimum, leurs budgets sont établis sur leurs droits de douane : la Nouvelle-Zélande, qui perçoit bon an mal an 120 ou 125 millions de francs, en tire au moins 40 ou 45 de ses douanes ; Terre-Neuve, pour un budget de recettes de 350.000 livres sterling environ, en demande 190.000 à ses douanes ; le Canada perçoit en 1896 7.524.368 livres sterling dont 4.075.331 par ses douanes. C'est uniquement sur un droit général de 15 p. 100 *ad valorem* que la nouvelle Fédération australienne a pourvu à la dotation de son budget fédéral. Ces droits sont payés surtout par les produits anglais, puisque l'Angleterre détient encore 40 ou 45 p. 100 des importations du marché colonial : en Australie, sur le chiffre total de 65 à 70 millions de livres sterling, elle entre pour 25 à 30 millions ; dans l'Amérique anglaise, sur 25 ou 28 millions, elle entre pour 8 à 10 ; en chiffres ronds, sur les 250 ou 260 millions de livres de son Empire (6 milliards et demi de francs) ses importations font la somme totale de 115 à 120 millions de livres (3 milliards de francs environ). Ce sont donc les produits de la métropole qui, payant la douane, fournissent actuellement aux dépenses des colonies.

Dégrever entièrement ou partiellement les produits de la métropole, les colonies n'y peuvent songer : il leur faudrait remplacer les droits abolis ou diminués par des revenus d'autre sorte, par des impôts directs, et l'on sait dans tout pays, mais surtout en pays démocratique, combien il est difficile de remplacer un impôt indirect même très lourd, par un impôt direct même très léger. D'autre part, maintenir les tarifs actuels sur les produits anglais et doubler ces mêmes droits sur les produits étrangers, ce serait non seulement monopoliser en faveur de la métropole le marché colonial, — et qui dit monopole dit accaparement, exploitation, hausse énorme de tous les prix ; — mais ce serait encore s'exposer de la part du monde coalisé à de sévères represailles. Or les importations de la métropole peuvent suffire à alimenter le marché colonial. Mais les exportations sur la métropole n'enlèvent qu'une faible part des produits coloniaux. La laine australienne doit avoir le monde entier pour client. Le Royaume-Uni ne consomme même pas toute la laine qu'il importe et il est loin d'importer toute la tonte de l'année. L'Australie ne peut donc pas, par des droits prohibitifs, indisposer sa clientèle étrangère ; malgré ses désirs patriotiques, malgré ses *Acts* d'Union pour la Défense de l'Empire, elle ne peut en matière commerciale que rester dans le *statu quo*. Elle semble toute prête à l'Empire militaire ou constitutionnel : il lui sera toujours impossible d'adhérer au Zollverein nationaliste.

*
* *

Reste l'Empire militaire, auquel sir Ch. Dilke se rallie et conseille à tous de se rallier. Il est simple. Il est facile à établir. Il est moitié fait déjà. Une gigantesque flotte entretenue à frais communs en serait le noyau ; une armée très forte, moindre cependant, s'y viendrait ajouter; chaque membre de l'Empire fournirait sa quote-part soit en hommes, soit en nature, soit en argent; l'*Act of defense*, conclu déjà et renouvelé avec les colonies australiennes, servirait de modèle aux nouveaux contrats. Et sur tous les océans domptés règnerait la force anglo-saxonne.

Telle est la rose et voici quelques épines. Ces belles revues militaires et navales, ces rades toutes emplies de la lueur des cuirassés, de la fumée et du tonnerre des canons, ce Solent sillonné de torpilleurs et peuplé de monstres en fer, font la joie du peuple qui les admire et des aristocrates qui les commandent. Mais le contribuable qui les paie suppute quelquefois ce que cette joie lui coûte. Il est encore des Anglais de sens rassis pour former des comités « contre l'augmentation des armements » et pour prêcher au peuple l'antinomie des trois termes : *Empire, Trade and Armaments,* Empire, Commerce et Militarisme. Le nouveau jingoïsme utilitaire de J. Chamberlain, disent-ils, qui remplace le vieux jingoïsme politique de lord Beaconsfield et qui, depuis treize ans, a fait passer les dépenses militaires et navales de 28 millions de livres sterling (700 millions de francs) à 42 ou 44 millions (1 milliard de francs), ne repose que sur la vaine formule : *trade follows the flag,* le commerce suit le drapeau. A mesure que le drapeau couvre plus de territoire, à mesure que l'Empire grandit, le commerce devrait gagner de plus nombreux clients. Or repassez l'histoire des quinze années dernières. Jamais l'Empire anglais ne s'est autant accru et, avec lui, les dépenses militaires pour pousser le drapeau aux quatre coins du monde; jamais le commerce n'a connu des années aussi dures ni subi de pareilles baisses. En 1883, l'Empire contenait 305 millions d'hommes sur une superficie de 7 millions de milles carrés; en 1897, il en contient 433 millions sur une superficie de 11 millions de milles, et les exportations sont passées de 305 millions à 294, après avoir descendu jusqu'à 277 et 273 millions (en 1893 et 1894) et n'avoir jamais retrouvé qu'en deux meilleures années (1889 et 1890, 315 et 328 millions) la prospérité d'autrefois (1872 et 1873, 314 et 311 millions). « Depuis 1880 nous avons acquis l'Égypte, la Côte de l'Hinterland du

Niger, la Côte des Somalis, Socotora, Panhang et autres établissements des Détroits, la Nouvelle-Guinée, le pays des Bechuanas et des Zoulous, l'Afrique orientale et centrale, la Rhodesia, le Soudan, Zanzibar et Pemba, la Birmanie supérieure, etc., et nos exportations ont passé de 6 livres 17 shellings par tête à 5 livres 17 shellings, soit une perte nette de 1 livre au moins par tête et par an. Quand ces simples chiffres seront entrés dans la tête du travailleur et du commerçant anglais, l'impérialisme militaire ne durera pas longtemps. Non, le commerce ne suit pas le drapeau et toutes les statistiques coloniales depuis quarante ans montrent que les meilleurs clients de l'Angleterre, ce ne sont pas ses colonies, mais les nations étrangères.

Moyennes quinquennales du commerce anglais.

	Importations.		Exportations de produits anglais.	
Années.	Étrangères.	Coloniales.	Étrangères.	Coloniales.
1855-59 ...	76,5	23,5	68,5	31,5
1860-64 ...	71,2	28,8	65,6	33,4
1865-69 ...	76	24	72,4	27,6
1870-74 ...	78	22	74,4	25,6
1875-79 ...	77,9	22,1	66,9	33,1
1880-84 ...	76,5	23,5	65,5	34,5
1885-89 ...	77,1	22,9	65,0	35,0
1890-94 ...	77,1	22,9	65,6	34,4
1895	77,1	22,9	67,9	32,1
1896	78,9	21,1	65	35
1897	79,2	20,8	66	34

Et les mêmes statistiques montrent encore que l'occupation d'un territoire par les troupes de Sa Majesté profite souvent aux seuls étrangers, très peu aux sujets britanniques : en Égypte, seuls les commerces allemand et belge ont vraiment grandi depuis 1881 :

Importation de produits anglais en Égypte.
(milliers de livres sterling.)

1870	1880	1887	1892	1897
8.726	3.060	3.003	3.192	4.435

alors que les importations allemandes passaient de 21.000 livres (égyptiennes = 25 fr. 60) en 1886 à 281.000 en 1896, et que les importations belges dans la même période montaient de 86.000 à 458.000 livres.

Ainsi parlent les statisticiens qui n'envisagent que le commerce dans la formule *trade follows the flag*. Les véritables patriotes qui regardent surtout le drapeau ont d'autres appréhensions; ils ne les confient pas toujours au public, mais parfois les évènements douloureux, les désastres avoués, obligent à les confesser ouvertement. Le drapeau, promené si loin et si peu ou si mal accompagné bien souvent, leur paraît un peu aventuré. Ils pensent qu'un peu de modération lui épargnerait quelques affronts sanglants. Ils n'ont pas oublié que pendant plus de dix années le drapeau de Gordon fut un trophée de victoire pour une horde de sauvages et que pendant quatre mois le drapeau de Buller a reculé devant des bandes de paysans. L'empire militaire pourrait bien mettre à nu la faiblesse réelle de cette armure flamboyante, mais fragile, dont se pare Britannia. Sur le papier, l'Angleterre peut tenir tête à n'importe quelle coalition de deux ou même trois flottes ennemies. Sa flotte actuelle, énorme par le nombre, par la puissance et par la vitesse des navires, effraie tous ses rivaux qui peut-être la connaissent mal. Elle manque d'hommes. Elle ne recrute ni suffisamment ses équipages, ni convenablement ses états-majors. Les gens informés disent qu'il lui manque la moitié de ses effectifs et qu'elle ne peut guère compter sur la valeur intellectuelle et morale que de la moitié de ses officiers. Pour l'armée, bien moins nombreuse cependant, l'état est le même, sensiblement pire. Les revers de la guerre africaine en ont douloureusement prouvé l'insuffisance aux *jingoes* les plus optimistes. De part et d'autre, le recrutement par engagements volontaires se tarit, malgré les primes de plus en plus fortes.

Le jour où la flotte impériale devra couvrir les océans de ses Armadas, il faudra des hommes et des hommes. Les colonies, certaines d'entre elles surtout, et le Canada en particulier, offriront volontiers des recrues, mais il est probable que les autres préféreront payer en nature ou en argent : la métropole aura vraisemblablement les équipages à fournir. L'armée impériale à son tour exigera des troupes et des cadres tout différents de l'armée actuelle. Ici, ce n'est pas seulement le nombre, c'est encore la qualité qu'il faudra augmenter. Des troupes mercenaires, qui ne marchent au feu que derrière leurs officiers et loin derrière eux, qui, dans toutes leurs guerres récentes, Afghanistan, Soudan, ont fait tuer les deux tiers ou les trois quarts du commandement, tant elles montraient peu d'ardeur spontanée ou de résistance soutenue; de pareilles troupes peuvent suffire à la parade des camps, à la police des frontières, ou même à la petite guerre coloniale. Mais si longtemps impuissantes contre des

paysans du Transvaal, que deviendraient-elles en face de soldats civilisés et entraînés, en face d'une Russie ou d'une Allemagne? Le jour où l'on devra défendre contre les convoitises de l'univers un empire gigantesque, il faudra des soldats et non des gagistes, et ce jour-là, disent les gens du métier, le recrutement volontaire aura fait son temps : il faudra recourir à la conscription et au service obligatoire. C'est là une nécessité que les impérialistes convaincus entrevoient comme prochaine. Ils voudraient habituer le pays à s'y résigner. Rien n'est impossible. Mais il faudrait une résignation ou une nécessité bien grandes pour imposer une innovation si contraire aux sentiments, aux intérêts primordiaux et à tout l'état social de l'Angleterre actuelle. Peuple, bourgeoisie et noblesse, l'Angleterre tout entière a ses raisons fort intéressées contre le service militaire.

Sentiments ou préjugés religieux contre l'homme qui tue ; préjugés libéraux contre l'homme qui obéit passivement ; préjugés moraux contre l'homme aux gages, qui vit dans la paresse et dans l'inutilité, — le soldat, pour l'Anglais de la classe moyenne, est le dernier des fonctionnaires, le premier des domestiques : le service militaire est un métier de lord ou de voyou. Intérêts évidents de l'industrie et du commerce : « La Grande-Bretagne garde dans l'absence du service obligatoire un immense avantage sur ses concurrents de France et d'Allemagne, qui sacrifient aux nécessités militaires les meilleures années de leur personnel ouvrier. » Ce mot d'un consul anglais exprime l'opinion courante de l'Angleterre travailleuse (1). Elle a suivi l'expérience chez ses voisins. Elle a vu décroître l'habileté et l'entreprise du commerce français, à mesure que croissaient les exigences militaires. Elle sait que le service obligatoire est funeste surtout au bon recrutement des carrières industrielles et commerciales. Car on peut à n'importe quel âge aborder les carrières libérales : à vingt-cinq ou à vingt-huit ans, un homme intelligent et cultivé ne fait que mieux son droit ou sa médecine. Mais l'habileté de l'œil ou des doigts, le tour de main d'un métier, ou la vivacité de calcul, d'offre, d'acceptation et de décision, le sens des affaires, ne se développent que dans des organes souples encore et dans des cerveaux encore malléables. L'industrie et le commerce, les affaires, veulent un apprentissage précoce : l'Anglais y débute d'ordinaire dès la prime adolescence. Et ils veulent une pratique continue. Toutes ces conditions, le service obligatoire les rend impossibles ; mettez deux ou trois années de caserne à l'âge décisif où l'apprentissage finit, où la maîtrise

(1) Consul à La Haye, *Miscellaneous Series*, n° 419.

commence, et tout est à refaire quand l'ouvrier ou le commis reviennent à leur pupitre ou à leur atelier... L'aristocratie, de son côté, sait pertinemment, par l'exemple de la France et de l'Allemagne, que le service obligatoire a pour inséparable compagnon le suffrage universel. Or, à eux deux, ces grands niveleurs auraient tôt fait de bouleverser la vieille Angleterre, et la vieille constitution, et tout ce qui reste de la bâtisse féodale où nichent encore tant de privilèges et tant de prétendus droits légaux. L'égalité des charges militaires entraîne les autres égalités. Adieu, franchises,estates inaliénables, droits d'aînesse, sièges héréditaires à la Chambre haute! Finis le respect populaire et tous les petits et gros profits qu'on en tire! la caserne découronne lord et baronnet sous la tondeuse égalitaire.

Ce n'est pas tout. L'organe crée la fonction : les armements créent la guerre. Un empire militaire doit se fleurir chaque année d'une gloire chèrement acquise et payer en lauriers, en monnaie d'amour-propre, ce qu'il coûte en hommes et en argent. Or, l'Angleterre sait par expérience qu'une guerre, en apparence facile et s'annonçant courte au début, peut devenir longue et périlleuse, que les revers du Transvaal sont voisins du succès du Soudan, que la fortune des armes distribue autant d'humiliations que de gloires,et que la défaite enlève beaucoup plus de prestige et beaucoup plus de clientèle que la victoire n'en apporte. Elle sait aussi par expérience qu'une grande guerre, quelle qu'elle soit, la ruine, alors même que ses troupes n'y sont engagées, et peut l'affamer, dès qu'elle-même y prend part. Car le moindre obstacle, imaginaire ou réel, qui barre la route aux convois du monde lui supprime sa nourriture quotidienne; le moindre torpilleur ou corsaire français, allemand ou russe, gênant ou interrompant les arrivages du Danemark, de l'Amérique, de l'Argentine et de la France, prive le Royaume-Uni de son *breakfast* ou de son *lunch*. Si, par les statistiques officielles, on dresse la courbe du prix du blé depuis un siècle, chaque période de paix générale s'y dessine en courbes de baisse, chaque guerre européenne en hausses subites et parfois énormes. Le Royaume-Uni ne peut plus faire de grande guerre : ses quarante millions d'habitants mourraient de faim avant le premier mois, et l'on ne saurait attendre du peuple actuel, travaillé par le socialisme international, aigri par la tyrannie patronale, instruit surtout de ses véritables intérêts, la même patience civique, le même fanatisme patriotique qu'au temps de Napoléon. Que le blé monte seulement à 50 shillings l'*imperial quarter* et l'on verra quel gouvernement pourra tenir contre les hurlements de la foule. Le Royaume-Uni est prisonnier de la paix européenne; il ne peut recevoir

que d'elle son pain quotidien... Alors pourquoi rêver une armée inutile ? A quoi bon l'Empire militaire ?

Les passions et les prejugés de la foule, habilement suscités et exaspérés par ses chefs d'aujourd'hui, l'empêchent de tourner les yeux vers ces probabilités encore vagues ; les regards des travailleurs courbés sur la tâche quotidienne ne peuvent embrasser ces lointains horizons. Mais faut-il croire que dans cette libérale et pacifique Angleterre des anciens radicaux, des vieux dissidents, il ne se trouvera personne pour relever et « brandir la bannière du progrès, en dépit du découragement temporaire et malgré la défaite, temporaire elle aussi ? » Contre cette coalisation des classes et des idées parasites, qui gouvernent aujourd'hui, contre les apôtres de la force et les sectateurs de l'argent, contre « le prêtre et le propriétaire, la terre et l'église, la noblesse et la ploutocratie, tous coalisés en vue de repousser la marée démocratique et de renverser le courant de la pensée populaire », contre cet unionisme des vieilles passions et des vils intérêts, l'esprit de Manchester ne suscitera-t-il plus quelque nouvel élan ?

La guerre africaine terminée, quand la revanche des premiers revers et la paix rendront quelque lucidité à cette nation blessée dans son orgueil, affolée dans ses appétits de sang rouge et d'or clair, quelque disciple, fidèle celui-là, des Bright ou des Cobden, en faisant le bilan actuel et futur de l'impérialisme, pourra prêcher de nouveau la vraie croisade radicale. Le sermon alors sera plus facilement écouté qu'aujourd'hui. Mais on peut dire qu'il est tout fait déjà. Texte et arguments, il se trouve au long, tout entier, dans les rapports officiels des consuls, ambassadeurs, gouverneurs et autres officiers de la couronne aux colonies ou à l'étranger. Nous connaissons déjà la réponse des négociants anglais de Rio-de-Janeiro : « Notre commerce est-il en baisse? leur demandait le consul anglais. — A n'en pas douter, répondent-ils. Il est incontestable que les affaire de l'Angleterre dans le monde traversent une crise, et qu'il lui faudrait aviser au moyen de reprendre, de garder et d'étendre sa clientèle. Mais ce moyen n'est pas dans l'appropriation du monde aux besoins anglais ; ce n'est pas le monde qu'il faut changer ; c'est l'Angleterre, *to develop British trade, the change must commence at the other end, — in England.* » Voilà le vrai texte et le vrai sujet du vieux sermon radical : « Que faut-il pour sauver l'Angleterre et pour la conduire sûrement au bonheur, au profit ? La réforme, encore la réforme, et toujours la réforme. Il est inutile de révolutionner le royaume ou le monde : réformez-vous, réformons-nous. Il est puéril de mettre son

espoir dans la force et dans l'oppression, *force is no remedy* : réformons-nous. Ce qui tue le commerce actuel, c'est déjà ce qui affamait l'Angleterre de 1830, c'est ce *conservatisme insulaire* que dénoncent tous nos consuls, c'est cette *insularity*, ce *jingoïsme*, ce nationalisme, qui de plus en plus nous éloigne du reste de l'humanité et dont l'impérialisme, le *fair trade* et le panbritannisme ne sont que la dernière florescence. Jetons par-dessus bord ce poids inutile qui nous coule, et le vaisseau flottera comme aux jours d'autrefois. Réformons-nous. Gouvernement, société, industrie, commerce, hommes et choses, l'Angleterre, depuis vingt-cinq ou trente ans, n'a rien voulu changer. Autour d'elle le monde évoluait et marchait, et le monde aujourd'hui la dépasse. Réformons-nous ; il en est temps encore. Mais ne compromettons pas ce qui nous reste de forces et de santé par ce traitement empirique que nous vantent et que nous vendent les charlatans de l'Empire. Essayons encore du vrai remède qui depuis un siècle nous a si bien réussi. Patiemment, méthodiquement, sans secousses et sans cris, allons aux réformes les plus urgentes. Ces réformes, tous les rapports de nos consuls et de nos gouverneurs coloniaux nous les indiquent. En deux gros Livres Bleus (1), comme pour nous donner des armes contre lui-même, ce gouvernement unioniste, alliage du « vieux stupide parti » et des jeunes bandes monopolistes, nous a remis tous les arguments de chiffres et de faits qui montrent la nécessité de cette réforme politique et sociale. »

En méditant les premiers revers de la guerre sud-africaine, la presse britannique (2) en a cru trouver deux causes principales : d'abord, l'ignorance où l'on était du pays, des hommes, des ressources, des positions, des routes, des cartes même; ensuite, le manque de cohésion dans cette armée mercenaire et aristocratique, où le soldat, voyou de la rue, ne se bat que pour son shilling par jour, où l'officier, cadet de la noblesse, ne cherche à satisfaire que son point d'honneur et sa conception toute sportive, toute « amateur » de la guerre. En étudiant la baisse du commerce britannique et les revers que lui a infligé depuis vingt ans la concurrence étrangère, allemande surtout, les rapports consulaires et les *Blue Books* arrivent à peu près aux mêmes conclusions :

(1) C-8449, *Trade of the British Empire and Foreign Competition* ; C-9078, *Opinions of H. M. diplomatic and consular officers on British trade.*

(2) Voir *Review of Reviews*, 15 février 1900, p. 136 et suiv.

De tous les points du globe, de la part de témoins non récusables, depuis la grande Commission Parlementaire de 1885-1886, sur *la Baisse du Commerce*, qui la première signala le mal, ce sont les mêmes plaintes toujours répétées. Les journaux, *magazines* et revues, les politiciens, économistes, essayistes et pamphlétaires, les syndicats et Chambres de Commerce ont enregistré et longuement commenté ces plaintes. Malgré quelques efforts individuels ou communs, il ne semble pas que la réforme ait été sérieusement tentée ou qu'elle ait déjà porté ses fruits. Deux péchés mortels continuent de ruiner l'Angleterre industrielle et commerçante : l'ignorance, d'une part, le snobisme aristocratique de l'autre. C'est l'union de ces deux vices, disent les consuls britanniques, qui a donné à presque toute la nation sa caractéristique actuelle, « ce *conservatisme* des fabricants ou trafiquants qui ne savent ou ne veulent pas répondre aux besoins de leur clientèle », ce *conservatisme insulaire*, cette *insularity*, qui « isole splendidement » l'Angleterre de J. Chamberlain et qui la rend étrangère ou odieuse au reste de l'humanité, alors qu'elle ne peut vivre sans la fréquentation et la sympathie de cette humanité.

L'Angleterre en ce dernier demi-siècle a été de plus en plus ignorante, je veux dire de moins en moins soucieuse de savoir, de plus en plus défiante des méthodes et des théories scientifiques. Uniquement guidée par l'expérience personnelle, elle est arrivée à mettre en cette seule expérience son espoir et sa règle. La science théorique ou pratique, surtout la science livresque de tout ce qui n'était pas *matter of fact*, lui est restée déplaisante et inconnue. « Lire un ballot de livres! » disait déjà Burke en haussant les épaules, et, de Burke à Balfour, la nation a toujours eu un faible pour les détracteurs du rationalisme scientifique, pour les procureurs et avocats des vieux errements, du vieil esprit, des vieilles lois et de la vieille foi. En politique, le rationalisme radical de Manchester n'a pu trouver sa voie que sous la bannière constitutionnelle, c'est-à-dire traditionnelle et empirique, de Birmingham, et ce néo-radicalisme, inclinant de plus en plus vers l'empirisme conservateur, a fait de *Joe* Chamberlain le collègue de lord Salisbury. En affaires, industrie ou commerce, la marche a été toute pareille. Par la houille, par la vapeur, par les machines de tissage, d'extraction et de traction, par le puddlage et les procédés de traitement ou de fusion, par les grandes découvertes, le dernier siècle avait scientifiquement rénové tout le travail anglais. Cette rénovation, qui créa la fortune de l'Angleterre, du fer et du coton et engloba toutes les industries, dura deux ou trois générations et n'atteignit son maximum qu'au plein épanouissement

du mouvement radical vers 1830. Mais, depuis cette époque, la foi ou l'ardeur réformatrice perdit son empire sur l'ensemble de la nation. Manchester continua jusqu'à nos jours ses innovations incessantes, perfectionnant son outillage et ses procédés, jetant au rebut tous les cinq ans ses vieilles *jennies* et ses vieilles teintures. Birmingham s'endormait sur les vieilles tâches et se traînait dans l'ornière.

Pour le commerce, c'est pis encore, disent tous les consuls britanniques, qui d'ailleurs donnent les vraies raisons de cette « indolence conservatrice ». Jadis seule productrice des articles les plus nécessaires, l'Angleterre n'avait pas à « pousser » dans le monde la vente de ses produits. Derrière ses guichets, elle attendait les commandes des nations : forcé de venir à elle, le monde devait poliment, humblement, lui demander son heure, ses prix, ses conditions. Elle daignait enregistrer les commandes; elle les exécutait au fur et à mesure, sans se presser. Elle exigeait le prix d'avance. Elle voulait du moins qu'on eût chez elle correspondants et répondants. Entre l'industrie anglaise et sa clientèle universelle, c'étaient le plus souvent des maisons étrangères, allemandes surtout, grecques et arméniennes, établies à Londres, à Liverpool, à Manchester, etc., qui servaient d'intermédiaires. Le fabricant anglais livrait sur comptoir, contre argent comptant, sans emballage même ; le métier de boutiquier ne convenait pas à sa morgue ; comme M. Jourdain, il ne vendait pas de la toile ou du drap ; il était *lord* du coton ou *lord* du fer, comte de la ferraille ou duc du calicot (1). Aujourd'hui, ce n'est plus la clientèle qui se bat à la porte du fournisseur, la porte des clients est assiégée par la foule des offres : les deux mondes se sont mis à fabriquer pour le marché du voisin. Manchester, depuis longtemps, s'est aperçue qu'il ne s'agit plus seulement de produire, qu'il faut encore exporter et placer. Dès 1885, elle proclamait la nécessité pour l'industriel d'être de plus en plus un commerçant, un détaillant, *to be more of a warehouse man* (2). A sa mode ordinaire, elle s'est donc réformée, et même transformée en port de mer; les grands navires remontent aujourd'hui jusqu'à ses quais. Elle a ouvert boutique chez elle, et sur tous les points du monde : partout pourvue d'entrepositaires, elle a envoyé une « armée incomparable de représentants étudier les besoins et les habitudes (3) ». Mais le reste de l'Angleterre continue les errements

(1) *Blue Book*, C-4715, p 368 : *The alcyon times where large mill owners were so frequently saluted as cotton lords.*

(2) *Blue Book*, C-4621, p. 105.

(3) *Blue Book*, C-8963, p. 18 et suiv.

d'autrefois. Du haut de son *jingoïsme*, Birmingham ignore toujours le reste du monde, ses goûts, ses besoins, ses langues, ses routes même, et jusqu'à son existence. Elle s'en remet aux commissionnaires de Liverpool ou de Manchester (1) ; elle embauche pour secrétaires et traducteurs des *clerks* allemands qui l'espionnent pendant quelques années, puis qui la trahissent.

L'ignorance du commerce anglais, au dire des consuls britanniques, atteint parfois le comique de haut goût. Le coutelier de Sheffield ou le bijoutier de Birmingham divise les langues de l'humanité en deux classes : latines et non latines. Tout ce qui ne parle pas anglais ou allemand doit parler français ou espagnol. Le client de Christiania et le client de Lorenzo-Marquès se plaignent de ne pas comprendre les prospectus et prix courants en anglais: on les leur envoie en espagnol (2). Pour le commissionnaire de Londres ou de Liverpool, les pays anglo-saxons eux-mêmes, les domaines du panbritannisme futur sont terres presque inconnues : « A quoi bon la géographie ? disait le gouverneur du jeune marquis de la Jeannotière; quand monsieur le marquis ira dans ses terres, ses postillons ne sauront-ils pas les chemins ? » Les postillons du commerce anglais connaissent mal les chemins nouveaux.

Partout apparaît le sophisme de quelques sociologues anglais, passé dans le sens commun de la nation : « La nature nous montre, disaient-ils, que, dans la lutte universelle, ce sont les plus *forts* qui subsistent et grandissent aux dépens des voisins. » Le peuple entier s'est pénétré de cette doctrine, qu'il croyait conforme aux dernières découvertes de la science, conforme surtout aux dernières théories des grands penseurs anglais, de Darwin ou de ses disciples, et qu'il sentait plus conforme encore au tempérament de la race. C'est cette doctrine qui a vraiment créé l'état d'âme impérialiste : c'est du moins cette apparence doctrinaire qui a fait accepter le jingoïsme agressif comme une nécessité vitale: « Il faut pour vivre être plus fort et imposer sa force au reste du monde. » Mais la nature ou plutôt les naturalistes n'ont jamais tenu pareil langage; ils ont dit simplement et montré que la concurrence vitale élimine lentement, mais sûrement, les moins *aptes*, c'est-à-dire ceux qui ne *savent* pas se plier aux conditions de leur milieu. Car les plus aptes ne sont pas toujours les plus gros, ni les plus forts : le mammouth a disparu et l'éléphant s'en va, alors que la fourmi pullule. Il est probable que l'éléphant

(1) Cf. les exemples typiques donnés par le *Blue Book*, C-8962, p. 23 et suiv.
(2) *Blue Book*, C-4715, p. 145.

britannique aura depuis longtemps rejoint le mammouth romain, mogol ou assyrien, alors que la fourmi suisse ou belge vivra toujours et prospérera. Le savoir semble, par contre, la première des aptitudes nécessaires à la concurrence actuelle. Un changement complet s'est opéré depuis un siècle. La force sous tous ses aspects, robustesse, vigueur, hardiesse, physiques et morales, furent des armes de première nécessité tant que le monde fut peuplé de monstres réels ou imaginaires, bêtes sauvages ou humaines, périls des océans lointains ou des terres inconnues. Mais quand Hercule eut purgé le monde antique, on vit surgir le règne d'Athèna ; après le règne de la force britannique, il semble que déjà l'on voit venir l'âge de la science allemande. Le monde entier est ouvert aujourd'hui à l'entreprise européenne : il ne s'agit plus de *pouvoir* le conquérir; il faut *savoir* l'exploiter.

Que l'Angleterre puisse durer longtemps encore avec de pareils errements, — alors même que des succès momentanés et des reprises passagères interrompront la série *à la noire*, — les conservateurs les plus endurcis et les *jingoes* les plus optimistes ne peuvent le penser. La nécessité d'une réforme apparaît à tous. Lord Salisbury et lord Rosebery, les deux organes de la vieille Angleterre, l'ont proclamé à la Chambre des Lords, en pleine tanière du conservatisme, quand les revers de la guerre sud-africaine ont conduit aux saines réflexions :

« Cette guerre doit porter ses fruits et nous devons mettre en pratique les dures leçons qu'elle nous donne. Je n'hésite pas à dire que cette guerre aura été un bon marché si elle nous a enseigné que, jusqu'ici, nous avons trop vécu au jour le jour et que, dans la guerre aussi bien que dans le commerce et dans l'instruction publique, il faut appliquer partout un procédé scientifique et méthodique. Or, il faut bien l'avouer, nous n'avons pas été méthodiques; nous n'avons pas été scientifiques; et la tâche scientifique qui nous incombe aujourd'hui est la plus grande qui puisse incomber à une nation. Il faut que délibérément, patiemment, scientifiquement, nous révisions les méthodes d'après lesquelles nous avons, jusqu'ici, été habitués à procéder. C'est la tâche à laquelle nous avons à faire face. C'est une tâche qui occupera ce gouvernement et bien d'autres gouvernements après lui (1). »

« C'est l'esprit de ce peuple, qu'il faut changer », disaient déjà les représentants de Manchester à la commission de 1885, et ils répé-

(1) Discours de lord Rosebery à la Chambre des Lords, 30 janvier 1900.

taient à la commission de 1897 : « Faites ce que nous-mêmes nous avons fait : réformez vos habitudes, et toutes vos conceptions. Voyez une bonne fois ce que vous voulez être et, si vous désirez conserver ou reprendre la suprématie commerciale, donnez au commerce, au seul commerce, tous vos soins. Faites du commerce le centre de votre politique et le maître de votre vie sociale (1). » La vieille radicale, la grande dissidente des anciens jours, poursuit son rêve et son effort de transformation radicale, de réforme complète. Plus que jamais, à voir la faillite lamentable des principes adverses, elle peut reprendre confiance dans les principes qui, jadis imposés par elle, firent, durant cinquante ans, de l'Angleterre la reine presque absolue du trafic international... Et ces principes sont faciles à prêcher au peuple, qui n'a pas entièrement désappris certaines formules autrefois familières : « La force n'est pas un remède ! Vive la paix ! » et certains cris de guerre jadis enthousiasmants : « A bas les lords ! Vivent les quatre F, *free labour*, *free land*, *free church*, *free school !* A bas les parasites du travail, de la terre, de l'église et de l'école ! »... Et l'on sent bien que ces principes, admis par une majorité et introduits dans la vie nationale par le moyen ordinaire aux vieux radicaux, *by pressure from without*, transformeraient toutes les manifestations de cette vie anglaise, le commerce aussi bien que la politique.

Et si l'on veut calculer l'opportunité du moment, il semble bien encore que la guerre finie et les premiers revers vengés rendront à tout ce peuple, avec la liberté d'esprit, la claire notion de la tâche nécessaire. A voir lord Rosebery reprendre la tête du mouvement réformiste, à l'entendre proclamer l'urgence d'une rénovation complète, méthodique, scientifique, on peut prédire que les temps sont proches où l'effort sera tenté. Il est même des signes plus manifestes. Des mots sont imprimés ou prononcés que l'Angleterre n'avait jamais entendus : « Nous sommes gouvernés par une bande d'Espagnols, dit la *Review of Reviews;* la classe gouvernante s'est ramollie ; nos maîtres parlent et agissent en dilettantes ; il nous faut, comme disait Gambetta, l'avènement des nouvelles couches sociales (2). » Et lord Salisbury déclare que la constitution britanniques a fait son temps.

Manchester peut donc se mettre à l'ouvrage et, pour cette œuvre, elle peut compter sur de puissantes aides, sur elle-même d'abord, sur le prestige universel que gardent encore son nom et sa devise du

(1) *Blue Book*, C-8963, p. 49 et suiv.

(2) *Review of Reviews*, 1er février 1900.

Free Trade, et sur la majorité de ses anciens alliés. Car le fer et les Midlands, Birmingham et Sheffield, ont pu déserter sa cause. Mais il lui reste encore le charbon et les chantiers ; j'ai tâché d'expliquer pourquoi Glasgow et Cardiff, les Galles et l'Écosse ne sauraient être impérialistes... Elle peut compter aussi sur de nouvelles recrues dans les classes populaires que l'Angleterre actuelle ne veut pas encore admettre au gouvernement, mais qui y tendent et qui y arriveront et qui ne peuvent y arriver que par l'expulsion des lords et autres parasites. La masse du peuple anglais a pu être séduite un instant : les sourires des duchesses ont pu l'amener à la *Primrose League.* L'Angleterre ouvrière elle-même s'est laissée entraîner par les grosses caisses patriotiques derrière les musiques militaires de l'impérialisme *jingo.* Mais déjà les prédications d'un Keir Hardie, montrant toute l'iniquité de cette guerre africaine et réveillant les sympathies internationales de tous les exploités, commencent à produire leurs effets. Le premier résultat de la guerre a été de réunir les trois tronçons du monde ouvrier, *Trade-Unionists*, Socialistes et Travailleurs indépendants, en un parti unique avec programme commun.

Si nous étions au temps des prophètes, je concluerais que l'Angleterre de 1830 a peut-être donné tout ce que pouvait donner l'Angleterre. A voir d'un peu haut l'histoire commerciale aussi bien que politique, littéraire ou artistique des quatre ou cinq derniers siècles, il semblerait que chaque communauté humaine, façonnée par les mille forces extérieures ou internes de la race, du tempérament, du milieu, de l'éducation surtout, arrive un jour à produire un ensemble de qualités qui, favorisées par les circonstances et par l'état du monde étranger, s'épanouissent, et cet épanouissement donne la première place à la communauté espagnole, française, anglaise ou allemande. Puis les circonstances de l'état du monde s'altérent ou disparaissent. Telle qualité foncière devient un défaut radical. L'absolutisme espagnol, qui a imposé sa royauté catholique à toute la Péninsule, puis aux deux tiers de l'Europe chrétienne et aux trois quarts du monde américain, sombre brusquement avec l'Armada, à la lueur des bûchers sous l'abêtissante discipline des moines. L'autoritarisme français lui succède : puissance du sceptre bourbonien et de la raison cartésienne, il étend son domaine politique, intellectuel et commercial sur l'Europe presque entière, et brusquement aussi, il succombe après la conquête militaire de cette Europe, dans le prodigieux flamboiement de l'autorité napoléonienne. L'empirisme anglais lui succède ; pied à pied, il transforme le Royaume-Uni et les deux

faces du monde ; tout s'incline devant son triomphe ; dans l'univers entier, éblouies par les soixante années d'un règne sans revers, les nations vantent l'invincible supériorité de la force anglo-saxonne... Alors une bande de paysans, à coups de pierre ou de balles, crèvent cette royauté d'apothéose. Et, par derrière, l'humanité voit lentement surgir une grandeur nouvelle : en un siècle de travail et d'étude, le rationalisme allemand a germé, grandi, épanoui ses fleurs et voici qu'au bout de chaque branche les fruits commencent à apparaître. La suprématie britannique endommagée peut recoudre ses déchirures et, pour un instant, dans son impérial manteau rapiécé, « stoppé », Britannia fait encore grande figure. Mais encore l'humanité n'a plus confiance ; elle se détourne de cette grandeur déchue : au son des canons et des fanfares, dans les cantiques et dans les toasts, l'Allemagne rationnelle, puissante et créatrice, peut saluer l'aurore du siècle qui vient.

Mais au lieu de prophéties sur le dos des voisins, il vaut mieux parfois faire de justes retours sur soi-même. Ce n'est pas en Angleterre seulement que d'aimables philosophes ont prêché la faillite de la science et le droit souverain de la force. Ce n'est pas en Angleterre seulement que le jingoïsme a ses crises et ses énergumènes et nous avons peut-être le devoir de méditer cet exemple anglais. Vous avez ce devoir, vous surtout, Messieurs les Lyonnais. Car dans notre France, qui semble à certaines heures écrasée sous le poids des vieux préjugés et des vieilles choses, tous ceux qui gardent leur confiance en l'avenir de ce pays, tous ceux qui mettent leur espoir en une réforme radicale et profonde, ont les yeux tournés vers vous.

Ils se demandent si quelque jour, instruits par vos relations universelles de la baisse de notre commerce, de notre influence, de notre dignité dans le monde, vous ne vous lèverez pas pour prendre la tête de cette France de l'Est, libérale, pacifique, travailleuse, pour relever en ce pays le drapeau du libre-échange, du travail et de la paix et pour donner à la France du XXe siècle ce que Manchester donna à l'Angleterre du siècle passé.

LE THÉATRE DU PEUPLE

CONFÉRENCE

FAITE DEVANT LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

le 24 mars 1900

par M. Latreille

professeur au Lycée Ampère

La société des Amis de l'Université lyonnaise, à laquelle je m'empresse d'apporter l'expression de ma sincère gratitude, ne fut-elle pas trop indulgente en inscrivant mon nom sur la liste des conférenciers? Et moi-même n'ai-je pas été bien téméraire en acceptant de prendre la parole dans cette enceinte où s'évoque pour vous le souvenir de tant d'orateurs spirituels et éloquents?

Je me rassure cependant à la pensée que le grand honneur qui m'est fait s'adresse avant tout à mon lycée : avant moi deux de mes collègues se sont assis à cette même place; je suis heureux de retrouver aujourd'hui après eux la gracieuse hospitalité de l'Université lyonnaise et je souhaite que cette tradition se continue, car elle atteste la force des liens qui unissent les membres de la grande famille universitaire.

Je voudrais, Mesdames et Messieurs, plaider auprès de vous une cause que j'ai la hardiesse de qualifier de cause sociale.

Les dangers courus par la société sont de bien des sortes en effet. Cette année même, au début de nos conférences, vous applaudissiez un savant qui vous parlait en termes élevés du danger social de la tuberculose : je voudrais à mon tour vous entretenir du danger social créé par le théâtre contemporain.

Contre ce péril, vous tous ici présents, vous avez pour vous défendre une éducation de choix, un goût littéraire exercé; mais le danger

menace la foule, le peuple de France; c'est pourquoi j'ai l'ambition de chercher le remède qui apporterait un peu de santé morale à ce grand corps du peuple si anémié par l'air empoisonné qu'il respire.

Mesdames et Messieurs,

Vous savez ce que la Renaissance a fait de la littérature française : sous l'inspiration des grands maîtres anciens insuffisamment compris, nos écrivains ont créé des formes d'art accessibles seulement à une élite. De là ce phénomène étrange : notre pays est le seul qui pendant plus de trois siècles n'ait pas vécu dans son ensemble d'une même vie artistique; la poésie, privilège de quelques-uns, n'est pas descendue au niveau du peuple. En Italie, les gondoliers de Venise chantent les stances du Tasse; les vers de Calderon et de Camoëns sont, nous dit-on, populaires en Espagne et en Portugal. Au nom de Shakespeare, tous les cœurs des Anglais, même de ceux qui habitent par delà les océans, battent d'un même mouvement d'orgueil et d'admiration, et l'unité de la race anglo-saxonne se fait vraiment autour d'*Hamlet* et d'*Othello*. De la Baltique au Rhin, Gœthe et Schiller ont fourni des thèmes poétiques aux chants des artisans et aux romances des Gretchen rêveuses (1).

Au contraire, les poètes français, admirés par l'élite intellectuelle des deux mondes, n'ont pas pénétré dans les couches profondes de leur nation, et l'âme de la France n'est façonnée qu'à son insu par les génies qui en ont symbolisé aux yeux de l'univers l'idéalisme et la beauté.

Le théâtre comme les autres genres littéraires, a eu l'immense désavantage de n'être fait que pour une classe de la société. Corneille avait bien eu le pressentiment d'un art nouveau, d'un théâtre non plus aristocratique mais bourgeois; il écrivait : « Les malheurs des gens de notre condition, représentés dans la tragédie, doivent nous toucher beaucoup plus que ceux des grands monarques, avec qui nous n'avons aucun rapport (2). » Cependant Corneille n'avait pas eu l'audace de mettre en scène de véritables bourgeois et don Sanche cru fils d'un pêcheur était en réalité fils de roi, et digne du trône par la naissance. Que dirons-nous des tragédies de Racine sinon qu'elles sont l'expression la plus parfaite de cette vie de convention

(1) Cf. Mme de Staël, l'*Allemagne*, IIe partie, chap. XI.
(2) Préface de *Don Sanche*.

que Louis XIV avait imposée à la France, et qui se concentrait en un petit nombre d'individus placés auprès du trône par les privilèges de la race ou du génie?

La comédie elle-même de Molière, si large, si vivante, qui s'ouvre complaisamment aux bourgeois et aux paysans est essentiellement aristocratique : l'esprit de Célimène y brille plus que le jargon de Pierrot, et les leçons de bienséance sociale qui nous y sont données ne s'adressent qu'à des marquis ou à des bourgeois grands seigneurs, Harpagon, Orgon, Chrysale.

Ainsi s'accentuait le divorce, que la Renaissance avait établi entre l'élite lettrée et la foule ignorante.

Au XVIIIe siècle la démocratie sembla faire irruption dans les deux domaines d'où elle avait été exclue jusque là, celui de la politique et celui de l'art, et les plus grands écrivains du temps s'appliquèrent à favoriser ses aspirations. Sur la scène Voltaire se fit le porte-parole de l'opinion publique et Diderot esquissa la théorie du drame bourgeois; mais ces dramaturges parlèrent, comme leurs devanciers, une langue noble, pompeuse et abstraite, et par suite ils n'allèrent pas jusqu'à l'âme du peuple. Seule, la Révolution qui appela le peuple au partage du pouvoir était capable de ruiner l'ancienne forme dramatique : à l'aurore du nouveau siècle, les théoriciens réclamaient avec Mme de Staël des tragédies pouvant « ébranler à la fois l'imagination des hommes de tous les rangs » (1); cependant il fallut attendre quelques années avant que la secousse qui avait ébranlé les fondements mêmes de la nation se propageât jusqu'à la littérature, car sous l'Empire le tonnerre du canon et l'éclat des *Te Deum* de la victoire étouffaient les légers murmures de la poésie : l'action seule était de la poésie.

Enfin, l'école romantique, secouée du grand frisson de vie que la Révolution avait fait passer dans les veines de la nation, se leva ardente, enthousiaste et entreprit de réaliser un nouvel idéal. Lamartine écrivait en 1834 : « Le drame va tomber au peuple, il était du peuple et pour le peuple, il y retourne; il n'y a plus que la classe populaire qui porte son cœur au théâtre (2). » « Moral par le fond, s'écriait à son tour Victor Hugo, littéraire par la forme, populaire par la forme et le fond : voilà les conditions selon lesquelles doit se développer, s'il veut vivre et régner, le drame contemporain (3). »

(1) *Id.* chap. XV.
(2) *Destinées de la poésie.*
(3) *Littér. et Philos. mêlées*, t. I, p. 32 (édition Hachette).

Honneur aux romantiques français, d'avoir voulu, suivant la forte expression de Mme d'Agoult, mettre « la vie dans l'art et l'art dans la vie », d'avoir essayé de réconcilier ces deux parties de la France qu'un malentendu regrettable séparait, d'avoir poursuivi l'unité esthétique de la patrie, une fraternité non pas théorique et extérieure, mais réelle et intime, faite de pensées communes et d'aspirations identiques. Les grands écrivains de notre siècle ne sont pas diminués, parce qu'ils se sont penchés sur l'abîme social, parce qu'ils ont voulu vivre de la vie de leur temps, et faire du théâtre une tribune, une véritable chaire laïque : « Le Théâtre, disait Victor Hugo, est une chose qui enseigne et qui civilise. Dans nos temps de doute et de curiosité, le théâtre est devenu pour les multitudes ce qu'était l'Église au moyen-âge, le lieu attrayant et central. Tant que ceci durera, la fonction du poète dramatique sera plus qu'une magistrature, et presque un sacerdoce (1). »

Hélas ! le rêve romantique ne devait pas se réaliser : on sait la fortune éphémère de ce Théâtre qui débute par la victoire chèrement disputée d'*Hernani* et s'effondre dans la catastrophe des *Burgraves*. Bien des fois, Victor Hugo répéta que le poète dramatique avait charge d'âmes, et qu'il accomplissait une « mission nationale, une mission sociale, une mission humaine » ; en fait, il ne donna pas à la foule le haut enseignement dont elle avait besoin ; son théâtre est une peinture assez brutale des passions de l'humanité.

A côté de lui, Alexandre Dumas révélait des dons supérieurs de dramaturge ; il avait une grande verve d'imagination, une bonne humeur communicative, une incroyable puissance d'invention théâtrale, le sens très vif de l'action et du mouvement. Son génie spontané et improvisateur s'est dépensé au hasard dans quantité de pièces, dont la plus célèbre est la *Tour de Nesle*. Je m'arrêterais volontiers sur la *Tour de Nesle*, si la pièce ne nous ramenait pas aux plus mauvais jours des saturnales romantiques : les histoires les plus scandaleuses y sont entassées et par là dessus s'étalent des orgies de déclamations forcenées qui en 1832 soulevaient des applaudissements frénétiques, mais auxquelles nous sourions aujourd'hui que nous ne sommes plus dupes des Marguerite de Bourgogne et des Buridan, de ces maniaques du crime et de la passion.

Or, vous savez comment Dumas qualifiait sa pièce ? « Une de ces œuvres fortes, puissantes, caractérisées, qui ébranlent une capitale, qui remuent une génération, qui symbolisent une époque » ; et les

(1) *Id.* p. 25.

480 représentations que la *Tour de Nesle* obtenait de 1832 à 1843 semblaient lui donner raison. Aussi, Michelet, révolté par les drames de Dumas et de ses satellites, d'Ennery, Lockroy, Anicet Bourgeois, pouvait-il s'écrier en 1848 :

« Le cœur saigne quand on songe dans quel complet dénûment de toute assistance morale passent les jours sombres, infortunés du peuple. Rien qui le nourrisse, le ranime ; rien qui dilate la poitrine, relève l'homme courbé sous la pesanteur des maux. »

Et dans un magnifique élan de fraternité populaire, il conviait les lettrés à donner à leurs concitoyens l'aliment moral et intellectuel :

« Donnez au peuple des livres et des fêtes, en attendant qu'il ait des lois ! Donnez-lui l'enseignement souverain qui fit toute l'éducation des cités antiques : un théâtre vraiment du peuple. Et sur ce théâtre montrez-lui sa propre légende, ses actes, ce qu'il a fait. Nourrissez le peuple du peuple, qu'il s'alimente de lui-même, reprenne force et courage à cette bonne nourriture de vie, pauvre malade épuisé (1). »

Cet appel vibrant, qui était comme le cri d'alarme de la conscience nationale effrayée par l'isolement intellectuel du peuple ne fut pas entendu. La littérature du second Empire se renferma dans un aristocratique dédain pour les foules : Th. Gautier et Baudelaire, Flaubert et Leconte de Lisle, les impassibles et les dilettantes, ramenèrent l'art à n'être que le privilége d'une élite toujours plus étroite et plus inexorablement fermée ; jamais la théorie de *l'art pour l'art* ne connut d'adeptes plus convaincus, de dévots plus intransigeants : les artistes et la démocratie traversèrent une crise aiguë d'hostilité.

Enfin, nous avons vu, et avec quel tressaillement d'espérance, les jeunes générations rapporter au peuple leur pensée et leur âme, et revenir au problème de la littérature populaire, qui avait hanté l'imagination des grands romantiques. Les meilleurs d'entre eux ont répété le *Credo* de Lamartine : « Je ne suis qu'un cœur qui pressent, qui résume en soi les instincts de la grande époque où nous vivons, et qui palpite fortement de la vie générale ! »

Le théâtre est entré dans cette voie, et l'honneur en revient à un artiste, qui est en même temps un homme de cœur, et dont je salue le nom avec une émotion reconnaissante, M. Maurice Pottecher. Michelet avait fourni le titre : *Théâtre du Peuple*, M. Pottecher a essayé d'écrire l'œuvre.

Le but qu'il a poursuivi, c'est lui-même qui va vous le dire, dans

(1) *L'Étudiant*, p. 252.

ces quelques lignes qu'il m'a permis de vous citer, et qui paraîtront en anglais prochainement dans une revue américaine :

« Je rêvais un théâtre libre, grand et pur, tous ceux que je voyais à Paris ne l'étaient point. Chacun d'eux, par la force des temps, par la corruption des mœurs, et l'appétit de lucre des hommes qui font de l'art un métier tendait de plus en plus à attirer le public, non par des spectacles capables d'éveiller en lui l'émotion commune et le sentiment de la beauté — ce qui est le but de l'art — mais par des plaisirs grossiers, flattant son goût le moins noble, pour la farce pimentée ou pour le mélodrame stupide. Et je vis aussi que, à peu d'exceptions près, les spectacles qui gardaient encore en eux le souci et l'apparence de l'art ne s'adressaient plus qu'à un petit nombre d'hommes au goût raffiné et blasé, et n'étaient plus compris par la grande masse de la nation.

« ... M'éloignant de Paris et de ses scènes sombres et sans air, où l'art captif me semblait étouffer, je le portai vers la montagne plantée de sapins et de hêtres. C'était à la frontière de la France : la chaîne des Vosges dresse à cet endroit ses plus hauts sommets, qui ne sont point perdus dans les nuages et couronnés de glaces comme les Alpes; mais enveloppés d'une fraîche verdure, ils forment comme un escalier de granit au haut duquel le voyageur découvre devant lui, vers l'Est, la grasse plaine d'Alsace, étendue à ses pieds, et en se retournant du côté où le soleil se couche, les forêts, les rivières et les collines de la Lorraine française. »

C'est dans ce décor enchanteur, à Bussang, que le 1er septembre 1895, M. Pottecher ressuscitait le théâtre populaire, et cette scène de Bussang a désormais sa place marquée dans l'histoire sociale de notre temps.

Elle fut d'abord bien humble la scène de Bussang, un simple cadre de bois la limitait, et, passant par-dessus la tête des acteurs, servait à renvoyer du côté du public la voix des personnages; pour rideau, deux battants de portes qu'on fermait; mais, qu'avait-on besoin de décors? La prairie était là avec son doux gazon et ses lignes de peupliers, et la colline prêtait à la scène sa grandeur calme et sa beauté vraie.

Avec le succès, d'autres ambitions sont venues : Bussang aujourd'hui possède un véritable théâtre où la nature et l'art se sont unis dans une fusion harmonieuse et originale. La scène construite au pied de la montagne a des dimensions considérables pour répondre aux exigences de la nombreuse figuration du drame populaire; le décor use quelquefois des panneaux peints, mais quand on peut s'en passer, on l'emprunte à la nature : vraie herbe des prés, vrais sapins des forêts, vraies pierres des rochers.

« La large prairie, nous dit-on, qui s'étend au pied de la scène et qui sert de salle peut contenir plusieurs milliers de spectateurs. Trois galeries dont l'une fait face à la scène et les deux autres disposées latéralement forment une sorte d'amphithéâtre couvert qui peut abriter en cas de mauvais temps plus de 2.000 spectateurs. La tribune qui fait face à la scène est composée d'un étage auquel deux escaliers donnent accès. La partie de la salle comprise entre ces deux galeries reste à découvert et n'est protégée du soleil que par un velum, afin que l'air puisse circuler librement, et que les spectateurs ne se sentent pas enfermés dans la salle.

« Derrière l'enceinte formée par ces galeries, de nombreux auditeurs peuvent encore trouver place et se tiennent debout (1). »

Les acteurs de Bussang sont des volontaires de l'art dramatique : employés, ouvriers, industriels, professeurs, hommes de lettres; Mme Pottecher, dont la science théâtrale fut, il y a quelques années, couronnée au Conservatoire de Paris, donne à cette troupe improvisée la cohésion, la quantité d'art nécessaire pour soutenir des bonnes volontés inexpérimentées. La musique n'est pas absente des représentations, une fanfare de chasseurs à pied joue pendant les entr'actes; un orchestre d'amateurs venu d'Épinal assure l'exécution des intermèdes musicaux.

Étudions maintenant le répertoire de ce Théâtre du Peuple qui tient ses assises chaque année au mois d'août ou de septembre. Ce qui frappe d'abord quand on lit les cinq pièces jouées en cinq ans, c'est l'extraordinaire variété de ce théâtre.

Le *Diable marchand de goutte*, de 1895, est une idylle dramatique que la présence du diable rapproche des mystères du moyen âge.

Morteville, de 1896, est une légende terrible et sombre, accomplie, dit l'auteur, « en des temps de rêve par delà l'histoire ».

Le *Sotré de Noël*, de 1897, est une farce rustique mêlée de chants et de rondes populaires.

Liberté, de 1898, nous expose ce que fut la tourmente révolutionnaire dans un village vosgien.

Chacun cherche son trésor, de 1899, est une histoire de sorciers, que traverse un prince de féerie.

Tel est jusqu'ici le catalogue des spectacles de Bussang : M. Pottecher a pris pour Muses tour à tour, parfois même en les mêlant l'une à l'autre, la réalité, la légende, la fantaisie; il n'a pas voulu emprisonner son inspiration dans un type de pièce fixe et arrêté; cependant

(1) *Notice illustrée sur le Théâtre du Peuple*, 1897, p. 20.

des traits communs relient ces œuvres : elles sont locales, elles parlent de très près à l'âme vosgienne; M. Pottecher aime passionnément son pays et cet amour du sol vosgien pénètre chacun de ses drames, et leur donne une physionomie identique que le caprice de l'inspiration vient ensuite diversifier. Nous qui ne sommes pas Vosgiens, nous nous intéressons néanmoins à ces drames parce que nous y sentons vibrer l'âme populaire; populaires, ils le sont d'abord par la simplicité de l'intrigue, en deuxième lieu, par la peinture vraie de la vie des paysans, ensuite par la poésie intime qui se dégage de ces tableaux rustiques, et enfin par l'enseignement moral qu'ils donnent aux spectateurs.

L'intrigue, disions-nous, est simple, je voudrais à ce point de vue vous analyser le *Diable marchand de goutte* et *Liberté*.

Le *Diable marchand de goutte* expose aux yeux les ravages produits au sein de la famille du vieux paysan Hardouin par la passion de l'alcool. Cyrille, le plus jeune des fils Hardouin, dans la folie de l'ivresse, lève la main sur son père qui le maudit et le chasse. Cyrille aidé de sa femme Marianne travaille de toutes ses forces à sa réhabilitation, mais quand après quinze ans de travail et d'économies, il revient au village pour obtenir son pardon, son père ne juge pas l'expiation suffisante; n'a-t-il pas Marianne auprès de lui, et la vie avec Marianne n'est-ce pas le bonheur? Marianne s'offre en victime à ce père inflexible; elle se jette à la rivière, et Hardouin ému par tant d'héroïsme ouvre ses bras à Cyrille.

Dans *Liberté* nous assistons à la lutte entre le passé monarchique qui descend dans la tombe et la jeune Liberté qui se lève sur la France : dans un village vosgien, le jeune François Souhait a lu des livres qui l'ont initié au grand drame humain qui se joue à Paris; son cœur s'est épris des grands mots de justice et de liberté : ne pouvant plus supporter l'esclavage qui pèse même sur ces montagnards, il a fui, quittant sa femme et son père aveugle; quelque temps après, il revient au village; il avoue que ses mains sont tachées de sang, que dans un accès de patriotisme farouche il a tué un grand seigneur qui partait rejoindre l'armée des émigrés : le vieux Jacques Souhait, le patriarche justicier du village, ordonne de livrer le meurtrier à la justice; mais arrive un représentant de la République qui vient chercher des défenseurs à la France envahie; il délivre ce jeune homme dont la main fut trop prompte, mais dont l'âme est généreuse, et il obtient du père le pardon de son fils.

En deuxième lieu, dans ce cadre d'une simplicité élémentaire, M. Pottecher a su peindre la vie rustique et quelques-uns de ses

tableaux dénotent un réalisme puissant et vigoureux; je vous citerai à ce point de vue l'exposition du *Diable marchand de goutte.* Le rideau s'ouvre; trois faneurs sont là : leurs conversations naïves et goguenardes nous font connaître les principaux personnages de la pièce. Dans leurs paroles, on pressent déjà le drame : le fils du vieil Hardouin, Cyrille, a passé la nuit au cabaret, et quand au petit jour il est rentré chez lui il a battu sa femme Marianne. Aussi n'est-il pas sur la prairie, à l'heure matinale de la fenaison. Marianne l'excuse de toute la force de son affection auprès de l'autoritaire vieillard; mais Cyrille lui-même arrive, il a la tenue débraillée, la démarche chancelante, la langue épaisse d'un ivrogne; la lutte entre les deux hommes, Cyrille et Hardouin, est terrible : Hardouin se contient d'abord, puis il éclate, et la scène prend un tour tragique, tout en restant essentiellement villageoise.

Cyrille. — On ne me fera partir que quand il me plaira. Hé bien, oui, j'ai bu! Pourquoi? Je ne sais pas. Mais puisqu'on veut me traiter comme un mauvais drôle, je boirai encore. D'abord, c'est bon l'eau-de-vie. Quand on en a goûté, on y revient. J'ai des camarades, j'irai avec eux, et je me passerai bien des autres.

Hardouin. — L'entendez-vous! Oui, je le crois bien, tu boiras encore : tu es condamné! Te voilà pris dans l'ivrognerie. Tu ne travailleras plus : tout ton argent y passera; tu deviendras vagabond, et ta femme mendiante.... Quelle fin pour le fils de Dominique Hardouin!

Cyrille. — Ça vaut autant que de s'enrichir en volant les autres, comme votre gendre Trigant.

Hardouin. — Tu parles de voler : je ne sais pas ce que tu feras! Quand on ment à sa parole comme tu y as menti, quand on est brutal avec sa femme, insolent avec son père, et qu'on ne craint pas de porter déshonneur à son nom, on peut bien faire un pas de plus dans le vice et devenir voleur.

Cyrille. — Nom de nom! Faudra me payer cela!

— Il saisit une faux, la brandit en l'air et s'avance menaçant vers Hardouin. Aussitôt Louis, Jangeot et Baptiste s'élancent vers Cyrille et le désarment.

Hardouin. — Tu as voulu frapper ton père. Peut-être que tu le feras mourir de chagrin, un jour. Mais je ne te reconnais plus pour mon fils. Ne m'adresse jamais la parole : ne te présente pas devant

ma maison. Il n'y a plus rien pour toi chez nous! Je ne te pardonnerai jamais (1).

Après le drame, voici la comédie : dans le *Sotré de Noël*, le riche Nonon Thiéry, maire du village, a vendu ses terres et engagé sa fortune dans des spéculations prônées par un avocat véreux de la ville voisine; aussi, les madrés paysans changent-ils de procédés à son égard :

Thiéry. — Et les commissions que je t'avais données ce matin, tu les as faites?

Émile. — Le Toinon a dit qu'il regrettait bien, mais qu'il avait besoin de toute la semence.

Thiéry. — Comment! Après me l'avoir promise? Méfiance! on s'en souviendra.

Émile. — Pour la herse articulée que j'ai été demander chez Polyte, il m'a répondu qu'il regrettait bien, mais qu'elle était détraquée, et qu'elle avait besoin d'une réparation.

Thiéry. — Bon! bon! Je suis sûr que ce n'est pas vrai! On se méfiera de Polyte comme de l'autre. Et le cheval que je t'avais dit d'emprunter à l'adjoint pour soulager notre Cocotte qui est fatiguée?

Émile. — Ma foi, Baptiste a répondu que sa bête avait assez à faire chez lui, que, si elle était malade, ce n'est pas vous qui payeriez le vétérinaire et qu'il regrettait bien de ne pas vous la prêter.

Thiéry. — C'est trop fort!... Tous les trois!... Me refuser à moi! Méfiance!... Voilà la première fois que cela m'arrive.... Il y a du louche là-dessous.

Un peu plus tard, Thiéry rentre en scène avec ces trois paysans, et, devant eux, prodigue les cadeaux aux jeunes gens qui célèbrent la fête de Mai. Cette générosité conquiert les paysans :

Toinon (se grattant l'oreille). — P't'-êt'-ben qui m'est resté un peu de semence dans le coin du grenier... J' m'en vas voir.

Polyte (hochant la tête). — Le maréchal m'a promis que la herse serait raccommodée pour midi.

Baptiste (tournant son chapeau). — Si la Cocotte était reposée, on serait bien content de vous la prêter, Mossieur le Maire (2).

(1) Acte I, sc. VII.
(2) Acte III, sc. VIII et XIV.

Cette peinture des mœurs villageoises s'accompagne souvent d'une certaine grossièreté de termes, d'une simplicité de manières, qui pourraient effrayer des spectateurs par trop délicats; les farces joyeuses de M. Pottecher sont, comme il le dit lui-même, « assaisonnées de plaisanteries locales d'un goût très villageois ». Cependant cette peinture, à force de franchise et de sincérité, s'élève parfois jusqu'à la poésie. Les pièces écrites jusqu'ici par M. Pottecher sont en prose à l'exception des rôles du prince Fridolin et de son gouverneur Polémon dans les deux premiers actes de *Chacun cherche son trésor*. Par là M. Pottecher s'est privé d'un élément artistique d'un effet sûr, même sur un auditoire villageois. Ainsi j'aime à croire que les spectateurs de Bussang ont senti tout ce qu'il y avait d'aimable et de gracieux dans certains couplets de Fridolin :

. . . . L'ombre est douce, l'air paisible;
La lune lentement glisse hors du brouillard
Où luisait sa face invisible,
Traçant un cercle d'or sur l'horizon blafard.
Et voici que sous les branches,
Au creux du marais fumant,
S'élèvent confusément
De bizarres formes blanches,
Tournant, tournant dans l'ombre en un doux mouvement.
. . . . Silence!
Le mystère revit! Voici l'enchantement
Des nuits magiques qui commence.
Esprits assoupis dans les fleurs,
Éveillez-vous! Sylphes et fées,
Follets errants, lutins railleurs.
Surgissez, scintillant de pleurs,
Des corolles ébouriffées.
Glissez, dansez, sur les tapis de fleurs
Aux chants des oiseaux siffleurs,
Tandis que le vent, soufflant par bouffées,
Balance dans la nuit vos ailes de couleurs! (1)

Laissons de côté ces tirades poétiques qui sont pour ainsi dire extérieures à la pièce et comme surajoutées; revenons à la prose de M. Pottecher qui s'élève souvent jusqu'à la poésie par la puissance de l'imagination et la vivacité du coloris. Tel est ce récit que fait Cyrille de son séjour à Paris :

(1) Acte III, sc. III.

« Il y a là-bas une large rivière ; elle coule entre des fabriques et des palais. J'ai travaillé sur les quais à décharger les cargaisons. Nous entassions des tonneaux haut comme des collines ; les matins étaient froids et troubles au bord de l'eau et on voyait les deux tours de l'église se lever dans le brouillard. L'odeur du vin est forte dans ces quartiers comme ici, quand le vent souffle de la forêt, celle des sapins (1). »

De la peinture de la vie paysanne prise en elle-même se dégage aussi un sentiment de poésie intime : dans *Chacun cherche son trésor* le bon épicier Ambroise, poursuivi par l'odieux Chappechatte, est obligé de vendre son mobilier : il possédait une volière d'oiseaux : au lieu de chercher à en tirer profit dans sa misère, il leur a donné la liberté.

« A qui seraient-ils allés ? Ils étaient habitués à moi. Ils se seraient languis de voir devant leurs barreaux une tête où ils n'auraient pas reconnu mes gros poils blancs et mes gros yeux ronds qui les faisaient rire à leur façon d'oiseaux. Je leur ai ouvert la porte et je leur ai dit : « Partez ! vous êtes libres, mauvais garnements ; je vous donne la clef des bois ! » Si tu avais vu comme tout ce monde-là a vite profité de la permission. Ah ! ils ne se sont pas attardés à me dire adieu, ni à se faire des politesses... Frout ! frout ! C'est la mésange d'abord, qui a sauté dehors et qui leur a montré le chemin. Et puis les deux bouvreuils l'ont suivie en secouant leurs plumes ; frout ! frout !... Les autres, après, se sont bousculés à qui passerait le premier...

— Et toi, qui les aimais tant, tu n'as pas de regret de t'être séparé d'eux ?

— Que veux-tu ? Ils m'ont tenu compagnie quand j'étais obligé de vivre enfermé dans ma boutique ; ils me chantaient aux oreilles, si fort quelquefois, ces braillards, qu'ils m'empêchaient d'entendre crier ma femme. Mais maintenant je n'aurai plus besoin de les tenir en cage ; je m'en vais habiter au milieu d'eux (2). »

Il est une pièce enfin, dont nous avons déjà parlé, et qui tout entière, est soulevée d'un beau souffle épique : c'est *Liberté*. Il était impossible que M. Pottecher n'en vînt pas à porter sur la scène de Bussang ces épisodes de la Révolution qui suivant le mot de Michelet nous a donné « ce qu'aucun peuple du monde n'a encore : une légende d'unité nationale ». « Ces grandes choses, disaient Michelet, doivent

(1) Acte II, sc. V.
(2) Acte II, sc. V.

être un jour reprises religieusement par l'histoire, par le drame national, au profond trésor où elles dorment, dans l'imagination du peuple (1). »

C'est ainsi que M. Pottecher a écrit son drame de *Liberté*. Quelle grandeur majestueuse dans cette scène où le représentant de la République sonne l'appel aux armes contre les envahisseurs de la France :

« Le passé dort dans la tombe qu'il s'est lui-même creusée. Désormais une ère nouvelle commence ; le droit et la raison sont les seuls maîtres devant qui doit s'incliner le monde ; les superstitions honteuses, les abus séculaires consacrés par le caprice ou la violence s'effaceront comme des fantômes devant le jour. Il n'y aura plus de races réprouvées, plus de castes maudites, plus de haines fratricides entre ces enfants d'une même mère. Mais en attendant que la sainte fraternité triomphe et réunisse tous les hommes dans une même paix il faut que ce pays s'arme pour une lutte désespérée. Partout, conduits par les despotes qui sentent aussi chanceler leur trône, les étrangers marchent contre nous pour détruire notre œuvre ; ils menacent insolemment de nous anéantir, si nous refusons d'accepter les lois qu'ils prétendent nous dicter ; et au milieu de nous, dans ce pays même, mille ennemis perfides complotent pour nous livrer aux oppresseurs. La patrie est en danger ! qui de vous, citoyens, à l'heure où des rivages de l'océan jusqu'aux cimes blanches des Pyrénées, dans toutes les provinces, dans tous les hameaux, les Français ne forment plus qu'un seul cœur et courent offrir à la patrie leurs bras, leur sang et leur or, qui de vous hésiterait à se mêler à cette troupe frémissante et à répéter avec eux : *Vivre libre ou mourir !* (2) »

Il est enfin un dernier mérite de ce théâtre populaire, et ce n'est pas le moindre : il enseigne en amusant, il mêle la leçon au plaisir. Sur ce point, les adversaires eux-mêmes de M. Pottecher ont proclamé les excellentes intentions de l'auteur et lui ont décerné un brevet de moralité ; mais ces éloges ne satisfont pas tout à fait M. Pottecher qui écrit dans sa préface du *Diable marchand de goutte :*

« On a été frappé surtout, ici, par une question de morale pratique ; on a fait ressortir la leçon utile qui se dégageait d'un spectacle où l'ivresse justifie des tirades véhémentes contre l'alcool... on a cherché dans cette œuvre plutôt qu'un jeu d'art un plaidoyer social... Or

(1) *Id.* p. 181.
(2) Scène XII.

l'auteur n'a eu ni l'illusion ni la prétention de présenter à un public spécial une sorte de spectacle curatif d'où ceux qui sont entrés malades s'en retourneraient guéris. »

Ce point tient tellement à cœur à M. Pottecher qu'il a tenu à s'en expliquer plusieurs fois; dans une lettre à M. Brunetière il précise sa pensée : « Le théâtre populaire, dit-il, ne doit pas prétendre à être *moralisateur ;* il se contentera d'être *moral ;* c'est-à-dire que, par le choix des sujets, par la gravité des émotions tragiques qu'il suscitera, ou par la sincérité de son rire, enfin par l'espèce de fraternité qu'il recréera, selon le mot de Michelet, entre les classes diverses et toujours éloignées et trop souvent ennemies, unies par lui dans une émotion commune, ce théâtre sera un *éveilleur de consciences* (1). »

Méditons cette déclaration : le Théâtre de Bussang donne un enseignement qui s'adresse moins à l'intelligence qu'au cœur; il ne se flatte pas de reprendre les sermons de l'église et de catéchiser son auditoire; il veut enseigner le bien par l'émotion esthétique. Tel est le but poursuivi par M. Pottcher, dans quelle mesure l'a-t-il atteint? Disons d'abord que l'enseignement à tirer de *Morteville* n'a pas dû être compris des spectateurs vosgiens; il n'est même pas très net pour les esprits habitués à réfléchir; dans le *Diable marchand de goutte* certaines tirades apportent comme un écho des sociétés de tempérance. Mais ces réserves faites, il est juste de louer les belles leçons que M. Pottecher donne aux spectateurs.

Dans le *Sotré de Noël* l'auteur montre combien les séductions des villes sont dangereuses pour les paysans. De la ville il ne vient que des imbéciles bavards, comme M. Duru en quête d'un mandat électoral, — des femmes plus que légères comme Mme Duru, — des canailles, comme l'avocat Teté-Loyal et son fils, — ou encore des inutiles comme cet Émile que sa mère a placé chez un notaire à la ville, et qui, au village, ne s'amuse qu'à conter fleurette aux jeunes filles. Tous, les faux campagnards, les citadins dépravés, ils reçoivent une apostrophe violente de la part de Remy le Sagard, déguisé en *sotré*, c'est-à-dire en lutin. Lui, Remy, il aime la campagne d'un amour intelligent et sincère :

« Ah! j'ai habité dans leur ville; mais je n'ai pu y vivre. La nuit, au collège, dans le dortoir tout engourdi, le silence me tenait éveillé; il me manquait le tic-tac de la roue et le bruit aigu de la scie, qui berçaient mon sommeil quand j'étais petit. Et puis, plus tard, c'était

(1) Pottecher, *Renaissance et destinée du théâtre populaire*, p. 21.

comme une prison; je pensais toujours à la forêt, à cette vie libre et sans gêne; les courses matinales à travers la montagne, quand elle rit au soleil ou qu'elle est toute blanche de neige, les nuits passées dans les huttes des bûcherons; j'aidais les charretiers à démarrer, les *schlitteurs* à descendre les rondins, et rien ne me réjouissait plus le cœur que d'accompagner mon père, au temps des *estimations*. Voilà que le pauvre homme est mort, avant d'avoir pu faire de moi, comme il le rêvait, un forestier savant... Ma mère avait besoin de moi; l'affaire était difficile à conduire : j'ai tout quitté pour revenir dans le vieux village (1). »

La nature, pour celui qui vit auprès d'elle, qui sait entendre sa voix profonde, enseigne une philosophie : la philosophie de la bonne humeur, du rire, de la gaieté. Le bon Ambroise de *Chacun cherche son trésor* réalise à la perfection le type de l'homme heureux. Cette sagesse populaire s'exprime par des proverbes qui viennent tout naturellement aux lèvres des paysans : « Plaie d'argent n'est pas mortelle. » — « A brebis tondue, Dieu mesure le vent. » — « Où la chèvre est liée, il faut bien qu'elle broute. » La résignation à la vie, c'est le bonheur : « Les hommes sont trop difficiles, dit un personnage de *Chacun cherche son trésor*, ils réclament tous du bordeaux, quand c'est à peine s'il y a assez de piquette pour tout le monde. Moi, quand j'ai soif, je ne demande rien de plus que le verre d'eau qu'on m'offre, et quand on ne m'offre rien, j'attends que le nuage tombe. » Il arrive que cette sagesse vulgaire trouve pour s'exprimer des mots d'une délicatesse exquise; ainsi dans le *Diable marchand de goutte* Marianne propose à Cyrille de donner sa fortune aux pauvres pour toucher le cœur de son père. « Et si le sacrifice était vain, objecte Cyrille; si mon père s'obstinait encore à me refuser sa porte, ne regretteriez-vous pas... — D'avoir fait du bien aux autres? interrompt Marianne. Alors, il faudrait regretter aussi de s'être aimés. »

Dans cette même pièce le diable est finalement vaincu par l'âme sublime d'une femme, à qui l'amour inspire le dévouement qui va jusqu'à la mort. M. Pottecher a mis au premier plan le drame qui se joue dans le cœur de Marianne. Elle arrache Cyrille à sa funeste passion de l'alcool, elle lui inspire la force de lutter et de souffrir pour expier sa faute; mais le refus brutal du vieil Hardouin l'amène à cette conviction que sa mort seule obtiendra le pardon de Cyrille; ainsi s'accomplit la rédemption du coupable par le sacrifice de l'être le plus pur.

(1) Acte I, scène II.

Tels sont les mérites de ce théâtre sur lequel les dillettantes avaient porté les pronostics les plus décourageants et que ses partisans n'avaient pas vu naître sans quelque inquiétude; sans doute ce théâtre use de moyens dramatiques par trop simples, suffisants peut-être pour un auditoire de village, mais qu'un art plus expérimenté n'accepterait pas : il s'ouvre trop complaisamment au diable, aux superstitions, aux sorcelleries de toutes sortes; invariablement un personnage caché dans une armoire ou derrière des sapins entend une conversation très importante d'où dépend la marche même de l'action; M. Pottecher ne se défend pas assez de ce comique de convention qui consiste dans la répétition des mêmes procédés; dans l'emploi de personnages usés, de plaisanteries banales, dans l'exagération de la bêtise paysanne; et surtout ce théâtre a une couleur locale si prononcée qu'il n'est pas pour ainsi dire un article d'exportation.

Ces défauts n'empêchent pas que le théâtre de M. Pottecher mérite l'attention de ceux que troublent les problèmes sociaux de l'heure présente et que préoccupe l'éducation esthétique de la démocratie.

Le mot d'ordre est parti de Bussang; de là il a rayonné sur la France entière. Déjà un théâtre populaire breton est né sous les auspices de MM. le Braz et Le Goffic, un théâtre populaire poitevin s'est organisé sous la direction de M. Pierre Corneille. A Paris, de jeunes écrivains, émus de pitié pour le peuple, ont mené dans la presse une campagne admirable en faveur de cette idée. D'autres journalistes nous ont appris qu'à l'étranger, en Autriche, en Suisse, en Allemagne, il existait déjà des théâtres populaires. A Berlin, nous dit-on, le Schiller-Théâtre organise chaque dimanche des matinées pour le peuple : « Ces dimanches-là, écrit-on d'Allemagne, les fauteuils d'orchestre, loués en masse à des syndicats, moyennant des prix réduits (un franc ou moins) sont presque exclusivement occupés par des ouvriers avec leurs familles. Et quels spectacles suivent-ils ainsi, les yeux étincelants, prêts à des applaudissements enthousiastes? Des pièces socialistes? Des œuvres discutant les questions qui les tourmentent pendant la semaine? Loin de là. Ce sont les vers sonores des drames de Schiller qui les enlèvent dans les hautes sphères de l'art idéal, de l'art le plus éloigné de la basse réalité (1). »

En France, la question du théâtre du peuple a été portée à la tribune de la Chambre des députés par M. Maurice Faure; plus récemment, M. Dujardin-Beaumetz, rapporteur du budget des Beaux-Arts, écrivait que « l'art est nécessaire à la vie d'une démocratie

(1) *Revue d'Art dramatique*, 5 décembre 1899.

agissante » ; enfin il a été question du théâtre du peuple au Conseil municipal de Paris; un comité s'est fondé récemment sous les auspices de la *Revue d'Art dramatique* pour créer à Paris un théâtre populaire : ce comité a ouvert un concours pour récompenser le meilleur mémoire qu'il recevra sur ce sujet ; 23 concurrents ont répondu à cet appel.

Tant d'efforts doivent aboutir : nous espérons dans le développement futur du théâtre de Bussang, qui n'a pas dit son dernier mot; nous espérons en ce comité dont nous venons de parler; nous espérons dans un gouvernement qui se fait une idée très haute de l'éducation populaire.

Écoutez les belles paroles que prononçait M. le ministre de l'Instruction publique à l'occasion de la discussion du budget des Beaux-Arts : « Nous devons nous attacher à élever de plus en plus l'esprit et le cœur de la foule; or le goût, le sentiment et la recherche du beau créent une atmosphère de moralité supérieure indispensable à une démocratie... La liberté presque illimitée dont nous jouissons nous impose l'obligation d'avoir des esprits fermes, des jugements droits, des cœurs fiers. L'art pur et noble a une vertu éducative incomparable. Élevons, fortifions les imaginations et les cœurs par la familiarité du beau. Moralisons la foule par la vue ou l'audition de ce que l'esprit humain produit de plus parfait et de plus noble, au lieu de la laisser se pervertir au spectacle d'œuvres malsaines où ni l'esprit ni la forme ne rachètent la bassesse et la vulgarité de la pensée. »

On ne saurait mieux dire : le XIXe siècle à son déclin lègue au XXe une œuvre très belle, rapprocher l'art de la démocratie, développer le sentiment esthétique du peuple, l'élever vers la beauté pour l'élever vers la vertu. Ne se souvient-on pas de la grande place que l'art tenait dans les démocraties anciennes? Si la Grèce a laissé une trace lumineuse dans l'histoire de l'esprit humain, elle le doit moins au courage qu'elle déploya contre les barbares venus d'Asie qu'au goût éclairé avec lequel elle a joui de ses incomparables sculpteurs et de ses poètes sublimes : Homère, Eschyle, Sophocle, Aristophane, Phidias ont animé de la vie de l'art des créations qui ont enchanté à la fois l'esprit subtil d'une élite et l'âme naïve des foules. Est-ce donc amoindrir les démocraties modernes que de les inviter à continuer une si noble tradition ?

Dans cette renaissance artistique, le théâtre tiendra la place d'honneur; c'est la forme de littérature préférée, celle qui présente aux yeux des spectacles vivants, qui parle directement à l'imagination,

qui soulève tous les esprits dans une même émotion où le sentiment de chacun se multiplie par l'impression commune ; au théâtre mieux qu'ailleurs se formera et se fortifiera cette conscience nationale qu'il faut, à tout prix,sauver des crises incessantes, où s'use notre vitalité.

Michelet, le grand Français, avait évoqué le spectacle d'un grand peuple puisant sa force dans l'union morale et intellectuelle ; c'est à cette union que tendent toutes ces créations récentes dont nous avons le droit de nous enorgueillir : *lectures du soir*, *coopération des idées*, *universités populaires*. M. Pottecher a pensé que le théâtre ne devait pas plus longtemps se désintéresser de l'éducation nationale ; et il a fondé le théâtre du peuple : il a amusé, il a ému les paysans vosgiens, et il a ouvert de nouveaux horizons à l'art qui s'anémiait d'un excès de raffinement.

J'ai cru devoir vous présenter cet apôtre qui poursuit sa tâche avec une confiance virile et qui sème le grain pour les moissons futures.

En vous disant toute mon admiration pour cette œuvre, j'étais sûr d'être compris par un auditoire en qui se résument les meilleures qualités de l'esprit lyonnais, fait d'activité pratique et d'idéalisme élevé. La cause du théâtre du peuple était gagnée à l'avance dans une ville, qui depuis sept ans a fondé des cercles populaires, et où toutes les œuvres d'union sociale et de fraternité ont trouvé des sympathies, des encouragements et des adhésions. Le théâtre du peuple, à son tour, est digne d'exciter votre attention, car, comme le dit son fondateur : « Un jour on comprendra que la véritable importance de ce théâtre est de recréer entre les éléments désunis du peuple la fraternité à laquelle nous aspirons tous, et sans laquelle la démocratie n'est qu'une fiction ; et il en sortira pour l'art une source nouvelle de bonté et de beauté. »

RAPPORT

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HYGIÈNE

en Allemagne et en Autriche-Hongrie

Monsieur le Ministre,

Chargé par la Faculté de médecine de Lyon d'une mission scientifique ayant pour objet d'étudier le mode d'organisation des musées d'hygiène en Allemagne, j'ai l'honneur de vous exposer les résultats que m'a fournis le voyage que j'ai fait en ce pays au mois de novembre 1899.

Après informations prises dans le but de connaître parmi les différentes Universités celles qui offriraient à ce point de vue particulier les ressources les plus importantes, j'ai visité les Facultés de médecine de Fribourg-en-Brisgau, de Strasbourg, de Giessen, de Leipzig, de Dresde, de Berlin, de Hambourg, de Munich en Allemagne. Il m'a paru intéressant aussi d'examiner comparativement les deux centres scientifiques les plus importants d'Autriche-Hongrie, et j'ai prolongé, à cet effet, mon voyage jusqu'á Vienne et Buda-Pest. Il m'a semblé encore qu'il y avait quelque opportunité à étudier comment fonctionnent, à l'étranger, les chaires professorales, et j'ai fait porter mon enquête, d'une façon générale, sur l'enseignement de l'hygiène, au point de vue théorique et pratique tout à la fois.

Ce sont ces différents points que je veux exposer ici : Dans les deux

pays d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, l'enseignement universitaire de l'hygiène est fait dans des établissements désignés sous le nom d'Instituts d'hygiène, à l'égal d'autres servant à l'enseignement des maladies nerveuses, de l'anatomie normale ou pathologique, etc. Les Instituts sont le plus souvent situés à côté d'autres semblables, comme ceux que je viens de citer, de telle sorte qu'ils forment une façon de centre universitaire, dans les villes où ils existent. La division en sections, en laboratoires, réunis dans un seul bâtiment est plus rare. De cette sorte, les locaux divers mis à la disposition des professeurs sont souvent fort spacieux et peuvent même être utilisés pour différentes recherches : je reviendrai tout à l'heure sur ce point.

L'enseignement de l'hygiène, d'ailleurs, n'est pas seul du domaine de ces Instituts, et la bactériologie fait partie intégrante du programme des cours, des conférences et travaux pratiques qui y sont établis. Il en résulte que les chaires correspondant au seul enseignement de la bactériologie n'ont pas d'existence officielle et isolée d'une part, que l'organisation matérielle et les travaux divers sont principalement dirigés dans le sens des recherches microbiologiques d'autre part.

Dans beaucoup de ces Universités, le professeur « ordinaire » est aidé par plusieurs assistants choisis par lui parmi les étudiants ayant reçu universitairement le titre de docteur après production d'un travail particulier sous forme de thèse. Les étudiants qui s'adonnent plus tard à la pratique étant seulement dans la nécessité de subir l'examen dit « d'État ». Les assistants s'occupent pour la plupart de bactériologie; quelques-uns, cependant, sont spécialement chargés des études chimiques et même, parfois, vétérinaires. Leur nombre est d'ailleurs variable avec l'importance universitaire, municipale ou administrative de l'Institut. En général, ces assistants sont au nombre de deux ou trois, mais parfois, à cause du champ considérable des recherches de l'Institut et en raison des attributions diverses qui lui sont confiées, ils sont plus nombreux. Je citerai, comme exemple, l'Institut de Hambourg, du professeur Dunbar. L'établissement dirigé par ce dernier est scindé en deux sections, l'une affectée aux travaux de bactériologie, l'autre aux recherches chimiques. Des assistants, au nombre de dix-huit, sont respectivement chargés de chacun de ces deux services.

Les cours, payés aux professeurs par les élèves, ont lieu par division de l'année en semestres. Cette division, conforme à ce qui est en vigueur dans nos Universités françaises, se justifie d'autant mieux que dans la règle, les élèves en médecine changent fréquemment de

lieux d'études, commençant leur scolarité dans telle ville d'Allemagne et la terminant dans telle autre, même éloignée.

Les cours ont lieu, en général, trois ou quatre fois par semaine, à raison d'une heure pour chaque cours. Comme dans nos universités françaises, ces cours (dont les uns ont trait à la bactériologie, les autres à l'hygiène, dans un rapport très étroit) sont complétés par des travaux pratiques, où les élèves de l'Université se livrent aux manipulations de bactériologie nécessaires à leur éducation courante dans ce genre de connaissances. Dans certaines universités même, le professeur conduit de temps à autre les élèves en médecine dans les établissements industriels ou dans des bâtiments scolaires, pour leur expliquer certains détails relatifs à l'hygiène, tels que le chauffage, la ventilation, par exemple.

Outre les recherches scientifiques, beaucoup de ces Instituts s'occupent aussi d'autres travaux relatifs à l'hygiène de la ville ou du royaume desquels ils dépendent, des expertises bactériologiques et chimiques concernant les eaux des villes, quant à leur degré de salubrité, l'examen des aliments (viandes, grains, blés, farines), des liquides, comme je le disais plus haut — à Francfort-sur-le-Mein, comme cela est depuis peu réalisé sous la direction du professeur Ehrlich. — Les établissements d'hygiène aménagés dans des villes qui ne possèdent pas d'Université sont cependant désignés sous le nom d'Instituts et servent aussi, comme je l'ai mentionné, non à l'enseignement, mais aux recherches d'ordre public.

Aux Instituts d'hygiène sont annexés, dans certains centres, des établissements destinés à produire les sérums thérapeutiques — ou des Instituts antirabiques. Aux différents laboratoires du professeur Koch, à Berlin, une portion du bâtiment est affectée aux services nécessaires à assurer les vaccinations contre la rage. Mais il y a là une exception. A Vienne, par exemple, on a scindé en deux services distincts l'hygiène et la serum-thérapie, l'une confiée au professeur Gruber, l'autre au professeur Paltauf.

Je ne puis entreprendre de décrire avec détails l'aménagement intérieur de ces Instituts, dont quelques-uns sont fort remarquables et installés suivant les données les plus récentes, avec le maximum de commodité pour les recherches scientifiques. L'Institut du docteur Dunbar, à Hambourg, dont la construction a été terminée cette année même, les laboratoires du professeur Gaffky à Giessen, celui du professeur Schottelius à Fribourg-en-Brisgau peuvent être à cet égard donnés comme des modèles. Le chauffage, l'aération, la ventilation, l'éclairage sont établis suivant les règles de l'hygiène moderne ; ils

peuvent être utilement montrés aux élèves comme constituant des installations exemptes de toute critique. Outre les différentes salles affectées aux recherches d'hygiène ou de bactériologie, certaines pièces sont destinées à la partie concernant la chimie ou la physique; des chambres sont aménagées pour la photométrie, pour la photographie, etc. Il existe aussi dans quelques Instituts des locaux particuliers pour les recherches pouvant amener, pour la santé publique, des dangers sérieux : la peste, par exemple. Les mesures de désinfection à l'endroit des travailleurs des laboratoires sont d'ailleurs prises de façon fort rigoureuse. Comme je le disais plus haut, la création d'Instituts uniquement destinés à un même ordre d'enseignement permet aux professeurs de disposer d'un local fort suffisant pour aménager complètement leurs différents services. Des crédits souvent fort considérables leur sont assignés d'ailleurs à cet effet.

Tel est le mode d'organisation de l'enseignement dans ces Instituts.

Ainsi instruits au point de vue scientifique par ces cours, ces manipulations auxquels ils prennent part, les étudiants en médecine peuvent affronter avec succès l'examen d'hygiène exigé à la fin des études médicales. Les interrogations sur les diverses branches de l'hygiène tiennent une place importante aux épreuves définitives constituant l'examen d'État qui permet l'exercice de la médecine aux élèves de l'Université.

L'enseignement théorique et pratique est d'ailleurs complété dans certains de ces Instituts par des *musées* où les élèves peuvent puiser des indications pour l'application courante de l'hygiène. Le but premier de mon voyage était de connaître le mode de fonctionnement de ces musées dans l'Allemagne particulièrement. A ce point de vue satisfaction entière ne m'a pas été donnée partout : la plupart des laboratoires qui possèdent une installation bactériologique des plus complètes, n'ont pas les collections destinées à l'enseignement de l'hygiène. Beaucoup possèdent seulement, pour compléter les démonstrations pratiques, quelques appareils couramment employés en bactériologie et quelques instruments d'hygiène, mais le « musée » n'y existe point. Le type d'une semblable installation doit être cherché dans le musée d'hygiène à Berlin, qui offre, quant à l'enseignement par le modèle, la représentation, la reproduction par des moyens divers, les graphiques, des ressources scientifiques très étendues. Ce musée existe depuis quelques années déjà ; il est actuellement dirigé par M. Rubner, professeur d'hygiène à l'Université de Berlin ; il est établi, à côté du laboratoire de l'Institut d'hygiène, dans un bâtiment avec trois étages : il est ouvert non seulement aux élèves en

médecine, mais encore au public, plusieurs fois dans chaque semaine.

Déjà en 1890, lors du congrès médical de Berlin, l'attention de quelques-uns des membres avait été appelée là-dessus, et particulièrement le professeur Lépine en signalait tout l'intérêt théorique et pratique dans un article du journal *Lyon médical*.

En majeure partie, ce musée a été constitué après l'exposition d'hygiène industrielle, qui eut lieu en 1883, à Berlin. Après fermeture de celle-ci, sur l'instigation du ministère de l'intérieur, le comité directeur réunit tous les objets et modèles exposés à la place de l'ancienne académie industrielle. Peu à peu, par des acquisitions nouvelles, les collections s'enrichirent, et vers 1887, le musée put être définitivement constitué, les différents échantillons ayant été classés avec toute la méthode désirable. La plupart ont été fournis par les maisons de commerce et d'industrie qui les avaient envoyés pour figurer dans cette exposition.

Ainsi prirent place des réductions des objets hygiéniques les plus en faveur à ce moment. Un catalogue détaillé en indique l'emploi et la valeur hygiénique. Des renseignements fort complets expliquent le fonctionnement d'un grand nombre d'appareils. Par les dessins, les graphiques, les photographies, on a pu faire en sus figurer des installations de toute sorte utiles à l'hygiène.

Je n'entreprendrai pas de décrire toutes les salles dont se compose ce musée. Voici seulement, à titre d'indication d'ensemble, comment est compris son plan en général.

Au premier étage, sont exposés les différents modes d'égouts, de canalisation servant dans plusieurs villes d'Allemagne, avec leur valeur respective. Le visiteur peut, à une simple inspection, se rendre un compte exact des systèmes divers employés dans une grande cité pour collecter les nuisances et assurer la salubrité publique. On y trouve de nombreux plans, des dessins détaillés ; et par des reproductions en miniature de maisons, de rues avec leurs systèmes de canalisation, de filtration des eaux d'alimentation, on est arrivé à reproduire fort exactement le mode du tout à l'égout, avec les champs d'épandage : les différentes pièces dont se compose ce procédé de dérivation des eaux souillées sont facilement démontables, et il est, de la sorte, des plus simples de suivre les nuisances depuis la maison d'habitation jusqu'aux lieux où elles sont finalement conduites.

Plus loin sont groupés les modèles divers de chaudières, de machines pouvant entraîner par leur fonctionnement industriel des dangers pour la santé publique. L'inconvénient de chacune d'elles

est mis en relief. On y a annexé des planches représentant les lésions pathologiques propres à certaines industries (pneumokonioses par exemple), les déformations professionnelles, etc. Puis vient l'exposition des moyens de protection de l'ouvrier dans son travail, des vêtements et objets divers employés contre les dangers du fonctionnement des machines. A côté du mal est, en somme, placé le remède.

Dans d'autres salles, on a rassemblé les différents systèmes de ventilation et de chauffage le plus couramment employés. Là encore, par des reproductions nombreuses, par des représentations de coupes d'habitations, on peut comprendre avec exactitude les détails d'installation du chauffage dans les maisons particulières ou dans les collectivités. L'organisation du chauffage général est d'ailleurs complétée par l'exposition des modèles divers d'instruments plus restreints, et d'un usage particulier, tels que poêles, cheminées, etc.

A côté de cette série d'objets est placée l'exposition des appareils destinés à la ventilation des corps de bâtiments ou des pièces d'habitation ; on y a joint une série de modèles de fenêtres avec carreaux mobiles, jalousies par exemple. Puis en pénétrant plus avant dans le détail des matériaux de construction on trouve une collection fort riche de planchers, de toits, de cloisons réalisés suivant le mode le plus hygiénique. Le danger de certains objets d'un usage courant (toiles cirées, papiers peints) est signalé. De même, dans cette partie du musée, on trouve réunis les types le plus fréquemment employés de water-closet. L'intérêt de cette section dépasse le domaine de l'hygiène pure et peut servir au constructeur, à l'architecte et à l'ingénieur qui peuvent y puiser de nombreux renseignements, précieux au point de vue technique.

Je ferai la même remarque à propos de plusieurs des salles qui constituent le premier étage du musée; on y rencontre en effet nombre de modèles de maisons ouvrières, de locaux d'habitations privées, urbaines ou rurales, d'établissements universitaires, d'habitations privées, urbaines ou rurales, d'établissements scolaires. On y peut trouver des modèles architecturaux conçus suivant des indications médicales les plus satisfaisantes. La reproduction fidèle de batiments cités comme type du genre permet de graver dans l'œil du visiteur les données essentielles à connaître.

Dans ce même étage figure encore tout ce qui a trait à l'hygiène scolaire, dans les moindres détails. On y a rassemblé des modèles de bains destinés aux enfants avec des indications sur leur usage et leur commodité respective. Des dessins, des graphiques appellent l'attention sur les modifications pathologiques qui peuvent résulter

d'attitudes vicieuses dans le travail : la collection a, de la sorte, un grand intérêt général, au point de vue de l'hygiène scolaire. Les appareils de gymnastique, de sport, ne sont point oubliés dans cette catégorie.

Je mentionnerai encore qu'on a réuni dans quelques-unes des salles de cet étage quelques instruments nécessaires à la bactériologie, des échantillons d'espèces microbiennes connues, des collections de pièces anatomiques relatives à certaines maladies dites transmissibles, ou a des affections pouvant frapper les animaux et constituant un danger pour la santé publique, tuberculose des bovidés ou des ovidés, trichinose, ladrerie du porc, actinomycose, etc. Cette leçon de choses offre évidemment, pour le public surtout, un certain intérêt, en appelant son attention sur des notions souvent ignorées de lui.

Au deuxième étage, enfin, sont groupés des appareils de secours aux blessés, avec les pansements qui peuvent leur être appliqués. Des instructions, rédigées sous une forme concise, en fixent le mode d'emploi. L'hygiène militaire n'est pas oubliée non plus, et on trouve nombre de modèles d'hôpitaux ou de tentes de campagne, de lits improvisés, etc. Plus importante est la section relative à la désinfection publique et privée. On a classé les différents systèmes d'étuves, avec des indications sommaires sur leur mode de fonctionnement.

Dans cette partie du musée sont encore compris les systèmes divers d'éclairage, de vêtements, tout ce qui, en un mot, a trait à l'hygiène individuelle. Cette partie du musée est en quelque sorte complémentaire de celle où figurent les établissements servant à la balnéation (bains publics et privés, systèmes de douches.) On a réuni là les échantillons des différentes parties du vêtement qui réalisent les exigences de l'hygiène corporelle.

Enfin, l'hygiène alimentaire a également droit de cité et on peut voir dans une vaste salle du deuxième étage une exposition concernant les produits alimentaires le plus couramment employés, avec l'indication des adultérations industrielles que ceux-ci peuvent subir, grains, blés, farines, etc. Cette exposition renferme aussi bon nombre de graphiques touchant la valeur nutritive de certains aliments.

Ainsi compris, le musée d'hygiène de Berlin offre des ressources nombreuses, aussi bien au point de vue de l'instruction du public qu'à celui plus important de l'enseignement du corps médical. Par le grand nombre de reproductions réduites d'appareils, d'établissements, d'objets divers, il met sous les yeux du visiteur comme une leçon de choses, en instruisant rapidement par l'œil, en faisant pénétrer avec facilité dans le détail du fonctionnement des appareils qui y sont

exposés. Les légendes explicatives nombreuses qui sont annexées à la plupart des objets que renferme ce musée, le catalogue détaillé qui peut être mis à la disposition du public, les graphiques, dessins ou photographies sont d'une incontestable utilité. Il est ainsi comme un adjuvant de l'enseignement oral et didactique qu'il complète et qui ne saurait être mieux fixé que par une représentation visuelle de tous les objets relatifs à l'hygiène, quand les modèles qui en sont rapportés sont d'une si fidèle exactitude. Il peut être ainsi mis sur la même ligne que deux autres établissements similaires institués à la Faculté de médecine de Paris et à l'École d'application du Val-de-Grâce. Il y a donc lieu d'en retenir les données principales, et l'esprit général qui a dicté son organisation, pour en tirer des indications fécondes en résultats pratiques dans l'enseignement médical de l'hygiène.

Ce musée constitue, d'autre part, une *collection permanente* d'objets relatifs à l'hygiène. Désormais établi sur des plans méthodiques, il ne peut que se développer à l'avenir par l'adjonction de modèles nouveaux, plus en rapport avec les besoins du moment et dont beaucoup peuvent être empruntés aux expositions des arts industriels touchant particulièrement l'hygiène. Les objets qui figurent dans cette exposition reçoivent ainsi une destination fort utile, au lieu d'être dispersés, l'exposition terminée.

Enfin, il est permis de se demander s'il n'y a pas un réel intérêt à faire bénéficier le public des riches collections qui y sont contenues pour le plus grand bien de son instruction hygiénique. Avec toutes les indications complémentaires qui sont adjointes à chaque objet exposé, la visite en est facile et la diffusion de l'hygiène dans le public extra-médical ne peut que gagner par là même.

J'ajoute, en terminant, que j'ai reçu l'accueil le plus cordial dans les laboratoires et instituts qu'il m'a été donné de visiter, et que j'ai obtenu avec la plus grande facilité tous les renseignements désirables de MM. les professeurs et de leurs assistants, particulièrement de MM. Forster (Strasbourg), Gaffky (Giessen), Brieger, Blumenthal (Berlin), Dunbar (Hambourg), Buchner (Munich) en Allemagne ; MM. Gruber (Vienne) et Fodor (Buda-Pest) en Autriche-Hongrie. Je ne puis que leur en exprimer, ici, ma reconnaissance la plus vive.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

Maurice Péhu,

Interne des hôpitaux de Lyon,
Préparateur du cours d'hygiène à la Faculté.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 29 mars 1900

Présidence de M. le Recteur

Membres excusés : MM. André, Barbier, Hannequin, Hugounenq et Lortet.

Le Conseil approuve, à la majorité de sept voix contre une, le projet de jugement rédigé par M. Caillemer sur l'affaire contentieuse mise en délibéré dans la dernière séance. Seuls prennent part au vote les huit membres qui avaient été présents à la délibération.

M. le Recteur met sous les yeux du Conseil un beau médaillon de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur. Ce médaillon, œuvre de Chaplain, sera conservé dans les collections de l'Université.

Le Conseil enregistre un certain nombre de communications faites par M. le Recteur : ouverture, le 17 mars, devant un nombreux auditoire, du cours de M. Courant, maître de conférences de chinois à la Faculté des Lettres ; congé accordé à M. Monoyer pour le deuxième semestre de l'année scolaire ; nomination de M. Courmont à la chaire d'hygiène.

M. le Recteur cite, d'après le Bulletin administratif du Ministère de l'instruction publique, quelques chiffres de la statistique des étudiants dans les diverses Universités, au 15 janvier 1900 ; il montre que l'Université de Lyon se place immédiatement après celle de Paris, avec un effectif de 2.465 étudiants.

M. le Recteur signale, à propos des appropriations que réclament avec instance les Facultés de Médecine et des Sciences, des informations puisées dans des documents officiels, et qui font concevoir de sérieuses espérances sur le concours que l'on peut attendre de

l'État. L'Université de Bordeaux, qui poursuit la création d'un Institut de sciences naturelles, a obtenu, pour cette entreprise, qui coûtera de deux à trois millions, le concours financier de la Ville et de l'État ; la Ville paiera la moitié de la dépense ; l'État et l'Université, l'autre moitié. Le concours de l'État a été également promis à l'Université de Nancy pour le développement des services de la Faculté de Médecine. On peut donc espérer que l'État ne refusera pas de participer aux frais d'appropriation des Facultés de Médecine et des Sciences de l'Université de Lyon, si la municipalité consent à en mettre la moitié à sa charge.

Le Conseil s'occupe ensuite des conférences qui doivent être demandées à des savants étrangers conformément aux conditions de la donation Azoulay. Plusieurs noms sont prononcés, notamment ceux de MM. Hamel, Lombroso, Koch, etc. Des démarches seront faites auprès d'eux.

Le Conseil délibère sur une proposition faite par M. Mangini, au nom de la Société de Logements économiques, et tendant à la nomination d'un architecte préposé aux travaux d'entretien de l'Institut de Chimie.

Après un échange d'observations, entre M. le Recteur, MM. Depéret, Flurer et Lacassagne, le Conseil se prononce contre la création d'un emploi avec traitement fixe ; mais il est entendu que l'Université, en cas de besoin, recourra aux bons offices de l'architecte désigné par la Société de Logements économiques.

Une demande de crédit de 3.000 francs, présentée par M. Barbier pour solder un achat d'appareils, indispensables au laboratoire de Chimie générale, est ajournée jusqu'au moment où le budget additionnel de 1900 viendra en discussion.

A cette occasion, plusieurs membres expriment le vœu instant qu'aucune dépense ne soit engagée à l'avenir, en dehors des crédits ouverts, sans une autorisation spéciale du Conseil.

M. le Recteur donne communication d'une lettre de l'Université de Cracovie, invitant l'Université de Lyon à se faire représenter aux fêtes de son cinquième centenaire. Il est décidé que M. le Recteur remerciera l'Université de Cracovie de son aimable invitation, en exprimant le regret que l'Université de Lyon ne puisse envoyer une délégation aux fêtes qui se préparent.

Le Conseil autorise l'ouverture de trois cours libres : cours de photographie, à la Faculté des Sciences, par M. Seyewetz, chef des travaux ; cours d'électrochimie, à la même Faculté, par M. Pierron, préparateur de chimie appliquée ; cours d'hygiène scolaire, à la

Faculté des Lettres, par le Dr Nicolas, chef des travaux à la Faculté de Médecine.

M. Seyewetz est autorisé à percevoir un droit d'inscription pour le cours de photographie, qu'il a déjà fait l'an dernier ; il aura à s'entendre avec le Doyen des Sciences sur le taux de cette rétribution.

M. le Recteur soumet au Conseil un devis pour l'impression du Livret de l'Université destiné à l'Exposition : 1.200 francs pour une brochure de 150 pages, tirée à 1.000 exemplaires, avec cinq photogravures ; 300 francs de plus, si l'on ajoute un plan de la ville indiquant la situation des établissements universitaires. Le Conseil s'en remet à l'appréciation de M. le Recteur.

Le Conseil, sur la proposition de M. le Doyen de la Faculté de Droit, décide l'institution d'un certificat d'études notariales et approuve le règlement préparé par la Faculté relativement à ce nouveau titre. Le droit à verser par les candidats au moment de l'examen est fixé à 25 francs.

Le prix de 100 francs attribué à l'École de notariat par le syndicat des notaires du département sera décerné à l'élève qui aura obtenu les meilleures notes.

Conformément aux prescriptions d'une lettre ministérielle dont M. le Recteur donne lecture, le Conseil décide que chaque Faculté prendra les mesures nécessaires pour que les thèses d'Université ne puissent se confondre par leur aspect extérieur avec les thèses d'État.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,

G. COMPAYRÉ.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Faculté des Lettres. — Le cours public d'*Histoire de Lyon*, professé par M. Charléty, qui avait lieu pendant l'hiver au Palais Saint-Pierre, sera continué pendant le second semestre à la Faculté des Lettres, quai Claude-Bernard, le mardi à 5 heures (amphithéâtre B).

Un cours libre, ouvert au public, sera fait pendant le même semestre à la Faculté des Lettres par M. le capitaine Perraud, sur l'*Histoire de l'art militaire*.

Il aura lieu le mercredi à 5 h. 1/2 (amphithéâtre A) et commencera le 2 mai.

Enfin M. le Dr Nicolas commencera à la même Faculté le jeudi 10 mai, à 3 heures, un cours libre d'*Hygiène scolaire* (amphithéâtre A). Ce cours, qui s'adresse particulièrement aux instituteurs, sera également public.

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK ET Cie, 8, RUE DE LA MÉDITERRANÉE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

LE DROIT DE FAMILLE

dans le nouveau Code civil allemand

CONFÉRENCE

faite le dimanche 18 février 1900

DEVANT LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

par M. E. Caillemer

Doyen de la Faculté de Droit, vice-président de la Société.

Mesdames, Messieurs,

Les conférences se suivent et ne se ressemblent pas, lors même qu'elles sont faites par des docteurs en droit. Il y a huit jours, la Société des Amis de l'Université de Lyon vous a conviés à entendre un docteur d'une de nos Facultés de droit, mais un docteur qui a consacré sa vie à l'étude de la Société française depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, et qui vous a charmés en vous entretenant des grandes dames du XVIIIe siècle et en vous racontant sur elles de spirituelles anecdotes. Aujourd'hui, c'est encore un docteur en droit qui est devant vous, mais un docteur qui s'est renfermé dans le cercle des études juridiques et qui vient vous faire une aride leçon de droit.

Je n'ai pas recherché, — mes honorables collègues du Bureau de la Société ne me refuseront pas leur témoignage sur ce point, — je n'ai pas recherché l'honneur de paraître devant vous. Je suis de ceux qui, obligés par devoir professionnel à parler beaucoup, considèrent comme une bonne fortune de pouvoir se taire et écouter les autres.

Mais j'ai été mis en demeure de prendre part à nos conférences, par un homme excellent auquel je ne sais rien refuser. Il est si dévoué à notre Université que ses désirs sont pour moi des ordres. Je veux parler de notre éminent président, M. Félix Mangini. Il m'a dit de venir à vous et je suis venu.

Je n'ai mis à mon obéissance qu'une seule condition, j'ai demandé que vous fussiez réunis dans cet amphithéâtre. Lorsqu'on m'a interrogé sur le motif de cette exigence, j'ai répondu qu'il était bon que les Amis de l'Université fissent connaissance avec le beau palais que la municipalité lyonnaise a affecté à nos services et que nous habitons depuis quatre ans. Mais je vous avoue franchement que j'avais deux autres raisons. Je savais d'abord qu'il y aurait aujourd'hui une fête de l'Union pédagogique du Rhône et une Assemblée de la Ligue des contribuables, et je me disais que, grâce à ces coïncidences, avec un conférencier qui vous appartient, qui est Lyonnais, que vous pouvez entendre dans sa chaire quand vous le voulez, le sujet annoncé pourrait bien faire dans notre auditoire habituel un assez grand nombre de vides. Or les vides sont moins sensibles dans ce petit amphithéâtre que dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine. Je vais d'ailleurs parler le langage du droit, qui n'est pas précisément le langage de vos conférenciers ordinaires, et vous serez moins surpris de l'entendre dans ce lieu, où on le parle presque exclusivement. Vous serez ici, je l'espère, plus indulgents pour le conférencier d'aujourd'hui.

Voltaire écrivait, au XVIIIe siècle, qu'un voyageur, qui traverse la France, change presque aussi souvent de lois que de chevaux de poste. Chaque fois qu'il entrevoit un nouveau clocher, il est autorisé à dire qu'il entre dans la sphère d'action d'une loi distincte de celle qui est appliquée dans la paroisse voisine. Parfois même un seul clocher abrite deux législations différentes.

Il y avait, en effet, Messieurs, dans notre ancienne France, avant 1789, une très grande diversité de coutumes. Notre pays était divisé, dans le sens horizontal, en deux grandes zones, celle du Midi et celle du Nord. Les pays du Midi étaient, en majeure partie, soumis au droit romain; les pays du Nord étaient régis par un droit coutumier. On a essayé de codifier ces coutumes et on en a trouvé environ trois cent soixante; soixante ayant un caractère de généralité, exerçant leur action sur un territoire plus ou moins étendu, et trois cents qui n'étaient que de petites coutumes locales. En matière de majorité, de succession, de régime matrimonial, le droit variait souvent, comme

le disait Voltaire, d'une paroisse à une autre paroisse. Il en résultait dans la vie sociale de très grands embarras, et, par exemple, lorsqu'une personne mourait laissant des biens dans plusieurs ressorts, les règles sur la dévolution variaient; tel héritier qui était successible aux biens situés dans une paroisse n'était pas successible aux biens situés dans la paroisse voisine.

Dès le xve siècle, on était frappé des inconvénients de cette diversité. Louis XI proclamait la nécessité d'unifier la législation. Mais il a fallu plus de trois siècles pour y arriver. Lorsque le problème a été enfin résolu au commencement de notre siècle, il y a eu une véritable explosion d'enthousiasme pour l'homme de génie auquel la France se crut redevable de son Code civil. Tous exaltèrent celui dont l'énergie avait fait aboutir les tentatives, si longtemps infructueuses, de codification de notre droit privé. Les rédacteurs s'effacèrent eux-mêmes devant leur collaborateur illustre, « qui, disaient-ils, dans le plan général comme dans les principales dispositions, a fait prévaloir ses idées prévoyantes et créatrices ». Notre Code a été appelé pendant longtemps le Code Napoléon; c'est même le nom qu'il porte encore légalement chez nous et à l'étranger. En France, nous lui avons, dans la pratique quotidienne, rendu son titre primitif; mais le décret-loi de 1852 n'a jamais été abrogé, et, dans les pays où il a été maintenu après 1815, en Belgique notamment, il est resté le Code Napoléon.

Cette diversité de coutumes que nous rencontrons en France au xviiie siècle, l'Allemagne l'a connue jusqu'à ces jours derniers. La variété, en effet, n'était guère moindre chez nos voisins que chez nous. Si la France était partagée en deux grandes zones horizontales, l'Allemagne était, elle, divisée en trois grandes zones verticales, dont chacune offrait elle-même de nombreuses subdivisions. A l'Est, vers la Russie, le droit principal était le Landrecht prussien; au centre, on trouvait le droit commun, c'est-à-dire un droit romain particulier à l'Allemagne, modifié par d'anciens droits locaux; à l'Ouest enfin, il y avait des pays où dominait le droit français, notre Code civil, le Code Napoléon, qui y avait été introduit au commencement du siècle et qui s'y était maintenu malgré nos désastres de 1814 et de 1815.

Indépendamment de ces trois grandes zones, il y avait des coutumes locales. Pour le régime des successions, pour le régime des biens entre époux, on ne comptait pas moins d'une centaine de législations différentes.

Il arrivait même fréquemment que, dans la même ville, il y avait un droit en vigueur pour le centre, pour ce que l'on appelait l'enclos, et un autre droit pour les faubourgs. Cela s'expliquait historiquement.

À l'origine, les villes étaient enserrées dans des murailles; il y avait alors un droit spécial pour la ville, pour l'agglomération comprise dans l'enceinte des remparts, et un autre droit pour la campagne environnante. Le jour où la ville dut s'étendre, le jour où les murailles furent abattues, chacun des deux droits juxtaposés resta en vigueur, le droit de l'enclos et le droit des faubourgs. Un grand jurisconsulte allemand, Savigny, rapporte que, en 1839, dans une ville importante de la Silésie, à Breslau, il y avait encore, pour le droit de succession, cinq lois simultanément applicables et dont chacune était appliquée par une juridiction locale particulière. Le droit variait de rue à rue, quelquefois de maison à maison. Savigny prétend même qu'il y avait des maisons, construites sur les limites de deux juridictions, dont une partie était régie par une loi, une partie par une autre loi.

Les Allemands connaissaient donc bien cette diversité de législations, que nos pères, à la fin du XVIII[e] siècle, avaient jugée intolérable.

Dans la première moitié de notre siècle, quelques jurisconsultes allemands, frappés par les avantages incontestables de l'unité du droit civil, s'efforcèrent de la procurer à leur pays. Un professeur de l'Université d'Heidelberg, Thibaut, se fit le champion de cette thèse qu'il convenait de faire en Allemagne ce que la France avait fait chez elle avec tant de succès et d'établir une législation uniforme pour tous les États germaniques. Il se heurta aux très vives résistances d'une grande école, que l'on appelle l'école historique, dont le chef était un jurisconsulte d'origine française, Charles de Savigny, le descendant d'une famille expatriée à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes. Savigny exposa merveilleusement les inconvénients de la codification. Il fit remarquer que ces inconvénients compensaient les avantages que lui attribuait Thibaut. La codification a, en effet, pour résultat de fixer, de figer en quelque sorte, pour un temps plus ou moins long, le droit approprié au temps où elle a lieu, ce droit qu'elle saisit sur le vif et qu'elle essaie de formuler. Or, il est d'expérience que le droit est une science d'évolution, qu'il doit toujours se plier aux circonstances et à l'organisation sociale. Il y a des institutions qui ont pris de nos jours un très grand développement et que ne soupçonnaient pas les rédacteurs du Code civil : les assurances sur la vie, par exemple. Comment les faire entrer dans les conceptions de 1803 et de 1804? Pouvait-on prévoir alors l'extension que prendrait la fortune mobilière, les difficultés que susciterait la grande industrie? La codification arrête la marche progressive du droit, cette marche que l'on observe partout où le droit est coutumier. —

On aurait pu répondre qu'un Code n'est pas intangible, qu'il peut être complété ou modifié, lorsque apparaissent de nouveaux fait économiques ou sociaux.

Quoi qu'il en soit, les objections de Savigny et de l'École historique triomphèrent des aspirations de Thibaut et de l'École philosophique. La codification fut ajournée pour un temps illimité.

On n'a commencé à s'en occuper sérieusement qu'après les événements de 1866 et mieux encore, en 1871, à la suite de la fondation de l'Empire d'Allemagne. Toutes les petites souverainetés locales ayant disparu, l'unité politique parut avoir pour conséquence forcée l'unité de législation. Puisque l'Allemagne était devenue un grand corps politique, l'Allemagne devait avoir son Code civil.

Dès 1873, une commission fut instituée avec mandat de rédiger un projet. Cette commission a bien travaillé et travaillé, on peut le dire, avec beaucoup d'activité, bien qu'elle ait mis vingt-trois ans à accomplir sa tâche. Elle s'est entourée de toutes les lumières qui pouvaient l'éclairer. A l'origine, elle s'est principalement adressée aux juristes, magistrats ou professeurs, et de leurs communes délibérations est sortie une œuvre vraiment doctrinale. Mais on l'a bientôt trouvée par trop exclusivement scientifique ; on lui a reproché un peu d'obscurité, un défaut de souplesse pour répondre aux nécessités pratiques. D'un autre côté, les socialistes l'ont déclarée trop favorable aux capitalistes et indifférente aux aspirations des classes laborieuses. Alors la commission a fait appel aux économistes, aux représentants les plus éminents du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Toutes ces bonnes volontés réunies ont abouti, en 1896, à la présentation au Reichstag d'un projet de Code civil, appuyé d'un volumineux exposé de motifs.

Le Parlement allemand a, Messieurs, donné aux autres parlements un grand exemple dont ils feront bien de s'inspirer quelquefois. Le Code soumis à ses délibérations ne contient pas moins de 2.377 articles, une centaine de plus que notre Code civil. Il a été voté en une dizaine de jours. Commencée le 20 juin 1896, la discussion s'est terminée le 1er juillet et le Code a été presque aussitôt promulgué par l'empereur d'Allemagne. Les députés allemands ont pensé, avec juste raison, que, lorsqu'une commission, dans laquelle les grands corps de l'État et toutes les forces sociales sont représentés, a rédigé une œuvre aussi importante qu'un Code civil, des amendements souvent improvisés ne peuvent guère l'améliorer et ont parfois pour conséquence d'en troubler l'harmonie et l'économie. L'expérience même l'a bien démontré. Une seule correction au projet a été votée et elle

n'est pas heureuse; outre qu'elle est contestable, elle rend à peu près inutile un article du Code.

Sous cette seule réserve, le projet a été intégralement adopté par le Reichstag. Quelques questions ont bien été agitées, les unes importantes, comme celle du caractère civil ou religieux du mariage, celle de la puissance paternelle et du consentement des parents au mariage; d'autres secondaires, notamment celle de la réparation du dommage causé par le gibier ou par les animaux domestiques, celle de savoir si l'ivrognerie doit être une cause d'interdiction. Mais les discussions ont été brèves, très brèves, puisque, au bout de dix jours, le Code était complètement voté.

La promulgation est datée du 18 août 1896; mais le nouveau Code n'est entré en vigueur que le 1er janvier 1900. Il y a donc sept semaines seulement qu'il s'applique en Allemagne.

Pourquoi ce long intervalle? Pourquoi ce renvoi du 18 août 1896 au 1er janvier 1900? Ce peut être pour faciliter la transition de la diversité à l'unité, pour permettre aux intéressés de s'initier à la loi nouvelle, pour préparer les organismes nécessaires au fonctionnement d'une œuvre si considérable. Serait-ce manquer de respect à l'empereur d'Allemagne que de lui supposer aussi le désir de faire coïncider la mise en vigueur du Code civil allemand avec le commencement du xxe siècle. Beaucoup de personnes ont cru et croient encore que le 1er janvier 1900 a marqué l'aurore d'un nouveau siècle. Notre Code civil français a été la grande œuvre du début du xixe siècle. Pourquoi le Code civil allemand ne serait-il pas l'œuvre capitale du début du xxe siècle? Malheureusement l'année 1900 n'appartient pas au xxe siècle. Notre Code civil et le Code civil allemand se rattacheront tous les deux au même siècle, le xixe, pour le premier à son commencement, pour le second à sa fin.

Le temps limité dont je dispose ne me permet pas d'effleurer, même rapidement, toutes les matières qui font l'objet du nouveau Code. J'ai dû faire un choix et je me suis promis de vous parler exclusivement du droit de famille. Je laisserai même dans l'ombre beaucoup de parties de ce droit, en me restreignant à des sujets facilement intelligibles pour des personnes qui ne font pas de la science du droit leur occupation quotidienne, c'est-à-dire au mariage, au divorce et à la filiation.

Pour que le mariage soit possible, toutes les législations exigent la réunion d'un certain nombre de conditions. Il faut notamment que les époux soient arrivés à un âge où ils puissent apprécier l'impor-

tance de leur acte; ils ne doivent pas être parents ou alliés à un degré trop rapproché; le contrôle de leur famille doit, dans certains cas au moins, s'exercer sur le projet de mariage. Quelles sont sur ces trois points les solutions données par le Code allemand?

Et d'abord, à quel âge le mariage est-il possible? Vous savez, Messieurs, que dans notre droit français, l'homme peut se marier à dix-huit ans révolus, la femme à quinze ans révolus. Pour des motifs graves, le mariage pourrait même avoir lieu plus tôt; mais, en fait, les hommes ne bénéficient jamais de dispenses d'âge, et, pour les femmes, ces dispenses sont assez rares puisque leur nombre ne dépasse pas, chaque année, quatorze ou quinze pour la France tout entière. — A première vue, le Code civil allemand semble très différent de notre Code. Il dit, en effet, que l'homme ne peut pas contracter mariage avant sa majorité, et, comme la majorité commence à vingt et un ans accomplis, la capacité pour le mariage paraît retardée de trois ans; le législateur n'autorise pas d'ailleurs de dispenses. Pour la femme, le mariage est permis lorsqu'elle a accompli sa seizième année; ce n'est plus qu'un retard d'un an sur notre âge légal, et, comme chez nous, des dispenses peuvent être accordées.

La différence apparente entre les deux législations est atténuée d'une manière très sensible par une institution que l'on appelle la déclaration de majorité. Le droit allemand ne connaît pas notre émancipation, cette initiation graduelle du mineur à la capacité, ni l'émancipation expresse, ni l'émancipation de plein droit résultant du mariage. Mais il permet de déclarer majeur le mineur âgé de dix-huit ans, et cette déclaration par le Tribunal des tutelles a pour effet d'assimiler juridiquement le mineur au majeur. — Puisque l'homme peut être déclaré majeur à dix-huit ans, et qu'il a dès lors tous les droits d'un majeur, notamment le droit de se marier, son mariage n'est pas nécessairement retardé jusqu'à sa vingt-deuxième année. La femme, de son côté, en obtenant une dispense, pourra se marier avant seize ans révolus. L'écart n'est donc pas très sensible entre les deux législations.

La prohibition est d'ailleurs moins énergique en Allemagne qu'en France. Chez nous, le défaut d'âge est un empêchement dirimant; non seulement il est un obstacle au mariage, mais encore le mariage irrégulièrement contracté peut être annulé, tandis que, chez nos voisins, le mariage indûment célébré est inattaquable.

Il n'y pas lieu à critiques sur ce premier point, et, sans insister, je passe à une autre condition.

En France, nous avons des prohibitions de mariage, pour cause de parenté ou d'alliance, qui sont absolues ; nous en avons d'autres que des dispenses peuvent faire disparaître. C'est parmi ces dernières qu'il faut ranger les prohibitions entre oncle et nièce, entre tante et neveu, entre beau-frère et belle-sœur. Les rédacteurs du Code civil s'étaient montrés plus rigoureux, et les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs avaient été absolument interdits; ils ne sont devenus possibles qu'en 1832. La prohibition a été inspirée, non pas seulement, comme on l'a dit, par le désir de multiplier les alliances entre les familles, mais encore, et c'est même la raison principale, par la crainte que des relations coupables ne s'établissent, avec la perspective de les régulariser un jour, entre personnes vivant sous le même toit, dans l'abandon d'une intime familiarité. Pour maintenir entre ces personnes l'intégrité des mœurs, la pureté des relations, on leur a dit qu'elles ne pourraient pas se marier. Exceptionnellement, le mariage sera permis, en vertu d'autorisations spéciales, quand il aura été démontré qu'il est justifié par de graves considérations, notamment par l'intérêt des enfants, qui retrouvent souvent dans le frère de leur père, dans la sœur de leur mère, l'affection et les soins de leur auteur disparu. Il est incontestable que l'éventualité de dispenses enlève à la loi prohibitive une partie de son efficacité. Mais a-t-on la certitude qu'on bénéficiera d'une dispense, alors surtout que des instructions très formelles recommandent de se montrer sans pitié pour les postulants qui se feraient un titre de relations déplorables ?

Les rédacteurs du Code civil allemand ont supprimé la nécessité des dispenses ; pour eux il ne doit plus y avoir de prohibitions de mariage autres que celles entre parents ou alliés en ligne directe et entre frères et sœurs, prohibitions qui naturellement sont absolues. L'oncle peut donc librement épouser sa nièce, le beau-frère peut librement épouser sa belle-sœur. Est-ce un bien? Est-ce un mal? L'expérience répondra. Mais, comme le disait déjà l'un des auteurs de notre Code, dans un pays où le divorce est admis, la possibilité de rompre un mariage existant, pour épouser immédiatement sa belle-sœur, troublera quelquefois l'intérieur des familles.

J'arrive maintenant à un ensemble de dispositions, qui, pour la plupart, me paraissent véritablement regrettables, non pas certes parce qu'elles s'écartent toutes de notre droit français, ce serait une raison sans valeur, mais parce qu'elles doivent avoir pour résultat de relâcher les liens de famille qui ne sont plus déjà très serrés.

D'après le nouveau Code civil allemand, le majeur de vingt et un ans, garçon ou fille, a le droit de se marier sans demander à personne

un consentement. Il n'a aucun devoir à remplir vis-à-vis d'ascendants plus ou moins éloignés ; il n'a même pas à informer son père et sa mère qu'il se propose de contracter mariage.

Notre Code français a expressément rappelé aux enfants que, à tout âge, ils doivent honneur et respect à leur père et à leur mère, et, comme conséquence de ce devoir, lors même qu'il a déjà la majorité matrimoniale et si avancé qu'on le suppose dans la vie, l'enfant qui veut se marier doit demander le consentement de ses parents. Il ne sera pas toujours obligé de s'incliner devant leur refus. A un moment donné, il lui suffira d'établir qu'il a sollicité ce consentement, qu'il a au moins réclamé un conseil, et la preuve résultera de ce que, en langage vulgaire, on appelle une sommation respectueuse, de ce que nous, avec la loi elle-même, nous appelons un acte respectueux.

Le jeune Allemand, quand sa vingt et unième année est accomplie, n'a pas à demander de consentement ni de conseil.

Il est juste d'ajouter que le futur époux mineur de vingt et un ans jouira d'une moins grande liberté. Le fils qui peut se marier parce qu'il a été déclaré majeur, la fille qui à seize ans révolus, et même plus tôt si elle a obtenu une dispense d'âge, est capable de contracter, devront justifier du consentement de leurs parents. Mais ici, encore, les dissemblances sont grandes entre notre droit et le droit allemand. Ce dernier ne tient aucun compte, dans aucun cas, des ascendants du second degré ou des degrés plus éloignés. Même s'il s'agit des ascendants du premier degré, on ne s'adresse à la mère que lorsque le père est mort ou déchu des droits de la paternité. Si le père vit et s'il n'a pas encouru de déchéance, lui seul a qualité pour consentir ; il n'est pas nécessaire de demander à la mère un conseil. C'est déjà bien grave, mais il y a plus encore : Le consentement du père ou de la mère, lorsque la loi l'exige, peut être suppléé par un consentement donné par le Tribunal des tutelles, et ce tribunal peut statuer sans même entendre les parents de l'enfant, dans le cas où l'appel des parents serait une cause de retard notable ou de frais excessifs !

Si j'ajoute que l'empêchement au mariage résultant du défaut de consentement des parents est simplement prohibitif, c'est-à-dire qu'il met bien obstacle à la célébration du mariage, mais qu'il n'est pas une cause de nullité du mariage irrégulièrement célébré, vous direz avec moi, Mesdames et Messieurs, que non seulement l'autorité paternelle est presque annihilée, mais encore qu'on s'expose à maintenir des mariages contractés par des personnes trop jeunes pour bien peser la gravité de leurs engagements. Il suffira, en effet, de trouver un officier de l'état civil complaisant, qui n'exigera pas la production

du consentement des parents de l'enfant, pour que le mariage indûment célébré soit à l'abri de toute attaque.

Quand il s'agit d'un enfant adoptif, le droit de consentir au mariage appartient à l'adoptant; on ne s'adresse pas aux véritables parents, à ceux qui peuvent invoquer la communauté du sang. Ils sont si bien déchus de leur droit qu'ils ne le recouvreraient pas même dans le cas où le lien résultant de l'adoption viendrait à être rompu.

Nous voilà bien loin des idées qui ont inspiré les rédacteurs de notre Code. Pour eux, le mariage n'était pas un contrat semblable aux autres actes de la vie civile. A raison de son importance, de l'influence qu'il peut avoir sur l'avenir des contractants, il faut éclairer les futurs époux, les protéger contre les séductions, contre les entraînements de la passion. La famille, la société elle-même sont intéressées au maintien du bon ordre domestique et à la formation d'unions sérieusement consenties. Je crois que le législateur allemand a trop peu tenu compte de ces vieilles considérations.

N'a-t-il pas commis une autre faute en écartant une de nos règles coutumières ? Il est de principe, en droit français, que l'enfant, lorsqu'il est élevé, n'a pas d'action contre ses parents pour un établissement par mariage ou autrement. Les parents sont tenus envers leurs enfants du devoir d'éducation ; mais, lorsqu'ils ont satisfait à ce devoir, leur obligation est remplie; l'enfant doit se créer des ressources personnelles, sauf à recourir, si ses efforts sont infructueux, à l'obligation alimentaire. — Il semblerait naturel qu'un législateur qui dit aux enfants: quand votre vingt et unième année est accomplie, vous êtes libre de vous marier à votre guise, vous n'avez pas d'actes respectueux à adresser à vos parents, vous n'avez pas même à les informer de votre projet d'union, il semblerait, dis-je, naturel que ce législateur n'accordât aucun droit à l'enfant contre ses parents. Et cependant nous lisons dans le nouveau Code que la fille, à part quelques cas exceptionnels et qu'il est regrettable d'être obligé de prévoir, car ils rappellent assez nos causes d'indignité en matière de succession (excès, sévices, injures graves à l'égard des parents, inconduite notoire, etc.), a le droit de dire à son père : vous allez me donner un trousseau convenable pour l'organisation de mon ménage. Si le père est décédé ou s'il n'a pas de ressources suffisantes, c'est à la mère que pareil langage sera tenu. Les jurisconsultes allemands ont bien soin de dire qu'il ne s'agit pas là d'une dot proprement dite, qu'il faut distinguer attentivement entre ce qu'ils appellent la dotation, la constitution de dot, et le droit au trousseau. C'est ce dernier seul qu'ils reconnaissent à la fille, les parents étant libres de refuser la

dot. Toujours est-il que le trousseau peut être réclamé, non seulement par la fille mineure de vingt et un ans qui se marie avec le consentement, mais encore par la fille majeure de vingt et un ans qui n'a pas besoin de ce consentement. Il peut même être exigé non seulement avant la célébration du mariage, mais encore postérieurement à la célébration, si bien que, à la rigueur, il peut arriver que, la fille s'étant mariée sans daigner avertir ses parents, ceux-ci soient informés du mariage par la réclamation du trousseau. Cette réclamation est, en effet, possible tant qu'une année ne s'est pas écoulée depuis que le mariage a été contracté.

Les tribunaux seront certainement appelés à statuer sur bien des procès relatifs à l'exercice de ce droit. Le texte est bien élastique : le trousseau doit être convenable pour l'organisation d'un ménage et en même temps proportionné aux ressources et aux obligations du père. Il n'est pas impossible que les juges allemands suivent quelquefois l'exemple donné par nos anciens Parlements. Quand, dans notre ancien droit, les textes parlaient de filles dotées, la jurisprudence accordait au père beaucoup de latitude pour l'accomplissement de son devoir. Il en était quitte pour donner à l'épousée une simple couronne de fleurs. Moyennant un chapel de roses, il était libéré de son obligation. De même, les tribunaux allemands réduiront au strict nécessaire le trousseau réclamé par la fille qui se sera mariée à l'insu de ses parents et leur aura imposé une alliance qui n'aurait pas eu leur agrément.

Telles sont à grands traits les conditions requises pour la célébration du mariage. Vous avez pu constater qu'elles diffèrent sur beaucoup de points de celles que nous exigeons. De quel côté doivent être dirigées nos préférences ? Je ne verrais pas sans peine toutes les dispositions du Code allemand pénétrer dans notre droit civil.

Les formes du mariage sont assez simples en Allemagne. L'échange des consentements doit avoir lieu, comme chez nous, devant un officier de l'état civil. Mais les rédacteurs du nouveau Code, instruits par notre jurisprudence des difficultés que peut offrir la détermination de la compétence des divers officiers, les ont évitées au moyen de dispositions prévoyantes.

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont entendu parler des célèbres mariages de Montrouge. En 1882, le maire de cette petite ville de la banlieue de Paris, ne voulant déléguer ses fonctions, ni à ses adjoints avec lesquels il était en mauvaise intelligence, ni aux premiers conseillers municipaux, porta son choix sur un conseiller inscrit aux

derniers rangs du tableau et lui donna mission d'agir à sa place sans vérifier si les autres étaient absents ou empêchés. Le 23 février 1883, sur la demande du ministère public, le Tribunal de la Seine annula, en bloc, tous les mariages célébrés par ce conseiller, dont la délégation n'avait pas été conforme à la loi. Quelques-uns des époux séparés firent recélébrer leur mariage de manière à échapper à toute nouvelle critique. Mais d'autres mirent à profit la liberté inattendue que venait de leur rendre un jugement passé en force de chose jugée. La Cour de cassation a bien cassé, dans l'intérêt de la loi, le jugement du Tribunal de la Seine ; elle a bien jugé que l'irrégularité dans la délégation était insuffisante pour motiver l'annulation d'un mariage. Mais elle n'a pas eu à se prononcer sur beaucoup d'autres questions qui pourraient également donner lieu à controverses. Le Code allemand va au-devant des unes et des autres et les arrête en déclarant qu'on réputera officier de l'état civil, apte à recevoir les déclarations de mariage, tout individu qui en exercera publiquement les fonctions, lors même qu'il ne serait pas du tout officier de l'état civil, à moins que les parties ne sachent, lors de la conclusion du mariage, qu'il n'a aucune qualité officielle.

Autres controverses très délicates. Pour qu'un officier de l'état civil célèbre valablement un mariage, ne faut-il pas qu'il ait tout à la fois une compétence personnelle et une compétence territoriale ? Compétence personnelle, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas procéder au mariage de personnes, dont ni l'une ni l'autre n'a son domicile quant au mariage dans la commune où il exerce ses fonctions. Compétence territoriale, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas célébrer un mariage hors de sa commune, lors même qu'il serait officier du domicile des parties. Si la réponse est affirmative, il en résulte qu'un Lyonnais, qui tomberait gravement malade à Vienne et qui ne pourrait pas revenir à Lyon, ne pourrait pas contracter mariage, si urgente que puisse paraître la célébration. L'officier de l'état civil de Vienne a sans doute la compétence territoriale ; mais la compétence personnelle lui fait défaut, et l'officier de l'état civil de Lyon, personnellement compétent, ne pourrait pas se transporter à Vienne, puisque son déplacement lui ferait perdre la compétence territoriale. Le Code civil allemand fait très heureusement disparaître l'obstacle en disant : l'officier de l'état civil compétent, parce que l'un des futurs époux a dans son ressort son domicile ou sa résidence habituelle, peut donner l'autorisation, par écrit, de conclure le mariage devant l'officier de l'état civil d'un autre arrondissement.

Voilà des solutions pratiques, que l'on ferait entrer sans inconvé-

nients dans notre Code. Mais que penser de ce texte singulier que l'on trouve à la fin de la section du mariage : Les dispositions de la présente section ne préjudicient pas aux obligations religieuses relatives au mariage? Les principaux rédacteurs de notre Code civil trouvaient naturel, Portalis le dit expressément, que les futurs époux fissent intervenir le ciel dans leur contrat et appelassent sur lui les secours de la religion. Mais ils n'ont pas cru nécessaire de préciser dans un article que le mariage civil, le seul dont ils s'occupaient, était conciliable avec le mariage religieux. Devant le parlement allemand, la sécularisation du mariage a donné lieu à un débat auquel ont pris part quatorze orateurs. A-t-on voulu donner satisfaction à quelques scrupules exprimés par les adversaires du mariage civil? Ce qui paraît certain, c'est que l'on a tenu à ménager certaines susceptibilités, en déclarant substantielles certaines formalités du mariage, tandis que l'omission des autres ne sera pas une cause de nullité. Pour contracter mariage, les futurs époux comparaîtront personnellement et simultanément devant l'officier de l'état civil et déclareront devant lui leur volonté de s'unir par le mariage. Voilà ce qui est essentiel et l'officier de l'état civil doit recevoir cette déclaration et l'inscrire sur le livre des mariages. Voici maintenant ce que l'on peut omettre sans nuire à la validité du mariage : l'officier de l'état civil demande successivement et séparément à chacun des fiancés, en présence de deux témoins, s'ils veulent s'unir par le mariage, et, après que chacun d'eux a répondu affirmativement, il prononce que, en vertu de la présente loi, ils sont désormais unis comme époux légitimes. L'officier de l'état civil peut donc, suivant les cas, ou bien être le muet témoin de l'échange des consentements, ou bien jouer un rôle actif comme nos officiers français. Le jour où le mariage civil sera définitivement entré dans les mœurs de toutes les populations allemandes, l'anomalie que nous venons de signaler disparaîtra. Elle est d'ordre évidemment transitoire.

Si du mariage nous passons au régime des biens entre époux, nous constatons aussitôt de très grandes différences entre le droit français et le droit allemand.

En France, les époux jouissent d'une entière liberté pour le règlement de leur association conjugale; mais leurs conventions matrimoniales doivent être nécessairement antérieures au mariage, et elles ne peuvent recevoir aucun changement après sa célébration. En Allemagne, le contrat peut être rédigé à toute époque, après comme avant le mariage; à toute époque, les époux peuvent modifier et même

entièrement abandonner le régime des biens qu'ils auraient précédemment choisi. Pourquoi cette différence? Le législateur français a craint que, pendant le mariage, la volonté des époux ne fût pas assez indépendante et libre : il s'est défié des abus de pouvoir entre époux et aussi des excès d'affection, tandis que le législateur allemand a fait aux époux l'honneur de supposer qu'aucun d'eux n'exercerait une influence sur l'autre pour obtenir de lui des conventions trop favorables. Des mesures ont d'ailleurs été prises pour que les tiers n'aient pas trop à souffrir de la modification.

Une autre différence justifie mieux encore l'observation déjà faite que la femme allemande aura beaucoup plus d'indépendance que la femme française et que les rédacteurs du nouveau Code ont adhéré aux doctrines féministes qui sont partout à l'ordre du jour.

En France, les époux qui n'ont pas fait de contrat sont soumis au régime de la communauté légale, et le mari, chef de cette communauté, a l'administration et la jouissance des biens de sa femme. En Allemagne, le régime légal tient tout à la fois de notre séparation de biens, qui est un régime exceptionnel, et de notre régime sans communauté, que l'on ne rencontre pas fréquemment. Les biens de la femme se divisent, en effet, en biens apportés, dont le mari a l'administration et la jouissance, la femme en conservant la propriété, et en biens réservés, dont la femme garde l'administration et la jouissance et dont elle peut disposer librement sans l'autorisation du mari. Tout au plus contribuera-t-elle sur ses biens réservés aux dépenses du ménage, si les revenus des apports ne donnent pas au mari des ressources suffisantes.

Parmi les biens réservés, le Code allemand cite expressément ce que la femme acquiert par son travail ou par l'exercice personnel d'une profession lucrative. C'est une disposition très notable. Nos voisins, dans la détermination des effets généraux du mariage, ont fait preuve d'une très saine intelligence des devoirs de la vie conjugale. Ils n'ont pas refusé au mari la prépondérance pour la décision des questions importantes de la vie commune, la fixation du domicile par exemple. Mais ils ont dit très nettement que la femme a le droit et le devoir de diriger le ménage; qu'elle est obligée de s'occuper aux travaux domestiques et de s'associer aux affaires de son mari dans la mesure que comportent l'usage et la situation des époux. Quand la femme a donné au ménage tous les soins qu'elle lui doit, sa tâche est accomplie; le mari ne peut rien exiger de plus, et, dès lors, s'il lui reste des loisirs, la femme peut, au lieu de les dissiper en vaines occupations, les consacrer à des travaux lucratifs. Sur les profits

qu'elle réalisera, le mari ne pourra invoquer aucun droit fondé sur la puissance maritale. C'est la femme qui les administrera et qui en disposera librement.

Que cette disposition est équitable! Faisons des vœux pour qu'elle soit législativement consacrée chez nous. Rien n'est plus triste, à mon avis, que de constater que la femme qui fait plus que son devoir, qui travaille avec ardeur, qui réalise des gains, n'a pas le droit d'encaisser ce qu'elle a laborieusement gagné. Le mari, en sa qualité de chef de la communauté, va bénéficier de l'industrie de sa femme, peut-être même dissiper ses gains au fur et à mesure qu'ils adviendront, sans autre ressource pour la femme que de demander la séparation de biens.

Le mariage se dissout, en Allemagne, comme chez nous, non seulement par la mort naturelle, mais encore par le divorce. Ce dernier mode de dissolution a été admis sans difficulté par nos voisins. Il n'avait pas, en effet, à triompher chez eux de résistances analogues à celles qu'il a maintes fois rencontrées en France, notamment sous le gouvernement de juillet et dans les premières années de la troisième république. Au prix de quels efforts et après combien d'échecs il a été rétabli en 1884, vous le savez tous, Messieurs. Il est vrai que, si nous avons mis longtemps à le rétablir, nous regagnons bien le temps perdu. On croyait, en 1884, que le divorce, mal nécessaire, c'était le qualificatif qu'on lui donnait volontiers, serait tout à fait exceptionnel, que les époux n'y auraient recours que dans des hypothèses très rares. Dès la première année, en 1885, il y eut plus de quatre mille divorces. Pour un début, dit-on, c'est un bien gros chiffre. N'en soyez pas effrayés, répondaient les partisans de l'institution. Il y a un vieil arriéré de séparations à liquider : tous ceux qui depuis longtemps aspiraient à divorcer profitent maintenant de la loi nouvelle. La raison était plausible et l'on se rassurait. Oui, sans doute; mais nous ne sommes plus au lendemain de la promulgation de la loi; voilà quinze ans qu'elle fonctionne, et le nombre des divorces, loin de diminuer, va toujours en grossissant. Les dernières statistiques que j'ai pu consulter mentionnent près de neuf mille demandes, et presque toutes sont accueillies par les tribunaux, ce qui permet de croire que la plupart des demandeurs ont de bonnes raisons pour agir. Notez d'ailleurs que l'augmentation n'est pas compensée par une diminution dans le nombre des séparations de corps ; bien loin de là. Ce qui diminue, c'est le nombre des mariages. La perspective d'une dissolu-

tion anticipée n'a pas accru, comme on se plaisait à l'annoncer, la clientèle du mariage.

Le divorce est depuis si longtemps autorisé dans la plupart des pays dépendant de l'Empire d'Allemagne qu'il n'a pas rencontré d'adversaires. Non seulement dans les pays où le protestantisme domine, mais encore dans les pays où les catholiques sont très nombreux, il est entré dans les mœurs. Les sept millions d'Allemands que régissait encore l'année dernière notre droit civil en usaient conformément aux dispositions du Code Napoléon, tel qu'il avait été importé chez eux. La loi du 8 mai 1816, qui a chez nous abrogé le divorce, est, en effet, postérieure en date à la rupture du lien, qui, sous le premier empire, rattachait à la France les provinces rhénanes. Elle n'a eu d'action que chez nous. Elle est restée sans influence sur le grand duché de Bade, comme sur la Belgique et les autres régions qui ont été démembrées de l'Empire français tout en restant fidèles à notre Code.

Parmi les causes de divorce que nous rencontrons dans le nouveau Code civil allemand, il en est plusieurs que notre droit français a expressément ou implicitement admises. Lorsque l'un des époux a manqué au devoir de fidélité, lorsqu'il a méconnu les lois morales les plus naturelles, lorsqu'il a attenté à la vie de son conjoint, lorsqu'il a méchamment abandonné le domicile conjugal, lorsqu'il a rendu la vie commune vraiment intolérable, son conjoint peut demander le divorce. Tous ces faits rentrent bien dans les excès, sévices ou injures graves, dont parle le Code français.

Mais il y a, en Allemagne, une autre cause de divorce que les rédacteurs du Code civil ont résolument écartée : je veux parler de l'aliénation mentale. Elle figurait, il est vrai, dans nos lois de la période révolutionnaire ; mais la conscience publique protestait contre elle, parce qu'elle lui semblait contraire aux devoirs de l'humanité. Les maladies physiques les plus cruelles, les plus contagieuses, les plus repoussantes, ne dénouent pas le lien conjugal ; elles le resserreraient plutôt, l'assistance mutuelle étant un devoir impérieux entre époux. Pourquoi en serait-il autrement des maladies morales, de la démence et même de la fureur ? — Et cependant le Code civil allemand permet à un époux de demander le divorce, lorsque l'autre époux est atteint de maladie mentale ayant duré au moins trois ans pendant le mariage...

Je crois que nos généreuses femmes de France protesteraient si on leur offrait de rétablir dans notre droit cette cause de dissolution du mariage. Ce n'est pas au moment où leur époux a plus particulièrement

besoin d'être assisté qu'elles voudraient l'abandonner. Les maladies mentales ne sont pas d'ailleurs toujours incurables. Lors même que, à un moment donné, tout espoir, comme le dit le législateur allemand, de rétablir entre les époux la communion intellectuelle fait défaut, la guérison est-elle impossible ? Et, si le dément revient à la raison, quelle sera sa douleur en apprenant que son mariage est dissous et que son conjoint est remarié à un nouvel époux !

Il y a, en Allemagne, à côté du divorce, une cause de dissolution du mariage, sur laquelle je ne devrais peut-être pas m'arrêter, mais que je tiens pourtant à signaler rapidement à ceux de mes collègues qui ont souci de ce que nos anciens auteurs appelaient l'élégance du droit, l'*elegantia juris*.

En 1884, nos législateurs français ont longuement discuté la question de savoir si l'absence de l'un des conjoints peut être, à elle seule, pour l'autre une cause de divorce, et ils ont répondu négativement. Les partisans du divorce faisaient un raisonnement qui, à première vue, paraît assez simple. De deux choses l'une, disaient-ils, ou bien l'absent est mort, ou bien il est vivant. S'il est mort, le mariage est dissous et la prononciation du divorce permettra au conjoint présent de faire constater qu'il est libre ; il pourra contracter un nouveau mariage sans porter aucune atteinte à l'ancien, puisque ce dernier est déjà dissous par le plus incontestable des modes de dissolution, le prédécès de l'un des époux. Si l'absent est vivant, il est en faute d'avoir abandonné son conjoint et de le laisser pendant longtemps sans nouvelles ; cet abandon prolongé, ce défaut de signes de vie sont une injure grave suffisante pour justifier le divorce. Mais cette argumentation ne réussit pas devant le Sénat, qui présenta le dilemme sous un autre aspect. De deux choses l'une, ou bien l'absent est mort, ou bien il est vivant. S'il est mort, il n'y a pas à dissoudre le mariage puisque la dissolution est un fait accompli. Si l'absent est vivant, vous n'avez pas, dans l'ignorance où vous êtes de ce qu'il est devenu, le droit d'affirmer que son éloignement et son silence sont injurieux pour son conjoint. Peut-être voudrait-il revenir, donner de ses nouvelles, et en est-il empêché par une force majeure. — Quelle que soit la valeur de chacune des deux argumentations, notre droit n'a pas admis que l'absence soit à elle seule une cause de divorce.

En droit allemand, quand un époux a disparu, quand bien même il a été déclaré décédé, le mariage n'est pas dissous. Il subsiste toujours, et, si l'absent reparaît et fait annuler la déclaration de décès, le mariage n'aura jamais cessé de produire tous ses effets civils. Mais, bien que le mariage subsiste pendant que l'absence dure, le conjoint

présent peut se remarier, sans remplir aucune formalité, sans solliciter aucune autorisation. C'est la conclusion du nouveau mariage, dit le Code allemand, qui dissout le premier, et celui-ci reste dissous, lors même que la déclaration de décès serait rapportée et que l'absent reparaîtrait.

C'est déjà notable. En France, si le conjoint présent s'était remarié pendant l'absence, le nouveau mariage ne serait pas opposable à l'absent ; notre droit lui permet d'en demander la nullité. En Allemagne, l'absent de retour n'a rien à dire. Pour lui, il y a fait accompli et il en subira les conséquences.

Mais les nouveaux époux, qui, par leur seule volonté, l'ont réduit au veuvage, peuvent avoir des scrupules. Si leur conscience leur reproche l'état dans lequel ils se trouvent présentement, chacun d'eux aura le droit de demander la nullité du second mariage, d'un mariage parfaitement régulier, puisque rien ne faisait obstacle à sa célébration.

L'annulation va, sans doute, faire revivre le premier mariage, lorsqu'elle est prononcée sur la demande du conjoint de l'absent. Le ferait-elle également revivre dans le cas où elle aurait été prononcée sur la demande du nouvel époux ?

J'ai peine à croire que cette conception juridique mérite tous les éloges qu'on s'accorde à décerner à l'ensemble du nouveau Code civil allemand. Mon voisin, mon excellent collègue, M. Mabire, ne l'approuverait guère, si j'en juge par les remarques qu'il vient de faire pendant que je vous l'exposais.

L'heure marche rapidement. Je voudrais pourtant vous dire encore quelques mots à propos d'une question qui passionne chez nous l'opinion publique et qui est sans cesse agitée dans les revues et dans les journaux quotidiens. Tout le monde sait que notre Code civil, qui autorise, sous certaines conditions, les enfants nés hors mariage à rechercher leur maternité, leur défend au contraire la recherche de la paternité. Publicistes, moralistes, auteurs dramatiques, tous s'accordent pour fulminer contre cette interdiction. Le nombre est rare de ceux qui osent prendre en main la défense de notre article 340.

En 1897, dans un Congrès auquel j'avais l'honneur de prendre part, le Congrès des Sociétés savantes, je me suis attiré, en pleine Sorbonne, de très vives observations pour avoir tenté une justification des rédacteurs du Code civil, pour avoir essayé de leur obtenir au moins le bénéfice des circonstances atténuantes. J'avais fait remarquer que beaucoup des législateurs de l'an X avaient été mêlés, avant

la Révolution, aux scandaleux débats qu'autorisait la liberté de la recherche de la paternité. La Convention elle-même, si favorable qu'elle fût, en principe, à la filiation naturelle, n'avait admis comme preuve que les reconnaissances volontaires. Les auteurs du Code maintinrent la prohibition déjà existante. Dans un grand intérêt social, pour éviter le retour des abus, pour protéger les familles, ils se résignèrent à interdire la recherche de la paternité. Ma plaidoirie ne trouva pas grâce devant mes auditeurs. Pouvais-je sérieusement croire à la moralité des rédacteurs du Code civil ? Un homme éminent, un ancien membre du Conseil d'État, me reprocha même assez amèrement cette croyance, et, pour me désabuser, il formula une série d'accusations et de griefs qui me semblent toujours contestables. Mais il termina son réquisitoire par un argument plus sérieux en faveur de l'abrogation de la défense. Il se fit une arme contre moi du nouveau Code civil allemand.

Il est bien certain que les jurisconsultes allemands n'encourent pas, comme nos pères, le reproche d'immoralité, s'il suffit pour l'éviter de dire que la recherche de la paternité est permise. Cette recherche est formellement autorisée par un article du nouveau Code. Mais quels effets produira la constatation de cette paternité ? Il ne suffit pas de dire qu'un enfant naturel pourra établir sa filiation paternelle. Quand il aura trouvé son père, que pourra-t-il lui demander ?

Chez nous l'enfant naturel, lorsqu'il a été régulièrement reconnu, a sur la succession de son père des droits assez étendus ; une loi récente a même singulièrement atténué les différences qui existaient entre lui et un enfant légitime, et, notamment, il recueillera, dans beaucoup de cas, la totalité des biens laissés par son père. En Allemagne, le père ne doit à son enfant naturel que des aliments. Jusqu'à l'âge de seize ans accomplis, dit le nouveau Code, le père subviendra aux nécessités de la vie de l'enfant, aliments, frais d'éducation, préparation à une carrière. Dès que l'enfant est entré dans sa dix-septième année, il n'a plus droit à des aliments, sauf dans le cas exceptionnel où, par suite d'infirmités physiques ou mentales, il lui serait impossible de gagner sa vie.

Mais, et c'est là un point sur lequel j'appelle toute votre attention, les aliments dus à l'enfant seront proportionnés, non pas, comme cela semblerait naturel, à la position du père, mais bien à la position de la mère, d'où cette conséquence que l'enfant n'a aucun intérêt à essayer de se rattacher à un père plus riche qu'un autre. Les aliments devant être fixés en tenant compte de la situation de la mère, si la mère est dans une situation modeste, la charge ne sera pas très lourde

pour le père. Le Code allemand a ainsi remédié à l'un des abus qui avaient le plus choqué nos pères.

Dès que l'enfant peut se suffire à lui-même, le père ne lui doit plus rien. L'enfant n'a rien à espérer de sa succession. Écoutez, Messieurs, ce que dit le nouveau Code : « L'enfant illégitime et son père ne sont pas réputés parents. » A plus forte raison, n'y aura-t-il aucun lien entre l'enfant et les parents de son père, tandis que l'enfant naturel, dans ses rapports avec sa mère et les parents de sa mère, a la position juridique d'enfant légitime.

Le Code civil allemand consacre donc bien la différence que les rédacteurs de notre Code ont faite entre la paternité et la maternité.

Et ce n'est pas tout. L'enfant illégitime porte le nom de famille de sa mère ; il pourra même, en vertu d'une déclaration à l'autorité, être admis à porter le nom du mari de sa mère. Il ne portera pas le nom de son père.

Il a son domicile chez sa mère, et voilà pourquoi les aliments dus par le père doivent être fournis en argent. Le père ne pourrait pas offrir d'élever lui-même l'enfant.

Jusqu'à vingt et un ans, l'enfant illégitime ne pourra pas se marier sans le consentement de sa mère. On ne s'inquiète pas de la volonté du père.

Il semble, en vérité, que le législateur allemand a dit à l'enfant illégitime : Je vous permets de rechercher la paternité, mais elle vous offrira si peu d'avantages, que vous n'aurez pas un grand intérêt à profiter de la permission. Pendant quelques années, vous aurez droit à des aliments ; mais, à seize ans révolus, votre père ne vous devra plus rien. A quoi bon, dès lors, le scandale d'une recherche?

On l'a dit bien souvent : il y a corrélation entre l'étendue des droits que la loi accorde aux enfants naturels et les facilités qu'elle met à l'établissement de leur filiation. Quand le profit peut être considérable, on se montre exigeant pour la preuve ; exemple notre Code civil. Si l'avantage est presque nul, comme dans le droit allemand, la constatation devient moins rigoureuse.

Je ne dois pas, Mesdames et Messieurs, abuser de la bienveillante attention avec laquelle vous écoutez une conférence d'un caractère si exclusivement juridique.

Le rapide exposé que je viens de vous présenter de quelques dispositions du Code civil allemand comporte-t-il une conclusion ? Cette conclusion sera au moins très brève.

Nous ferions preuve d'un patriotisme très inintelligent, si nous, qui avons pour mission d'étudier et d'enseigner le droit civil, nous ne

donnions pas la plus grande attention au nouveau Code civil allemand. Ce serait bien mal comprendre nos intérêts que de négliger, sous l'influence de mesquines préventions, la grande œuvre de nos voisins. Il ne faut pas non plus dénigrer systématiquement toutes les modifications introduites dans l'ensemble général de notre droit français. Notre Code est vieux d'un siècle et n'est plus en harmonie avec toutes les exigences de l'organisation sociale du xxe siècle. C'est un devoir pour nous de l'améliorer en tenant compte des expériences faites dans les pays qui nous entourent.

Mais il ne faut pas nous laisser entraîner par un enthousiasme exagéré pour toutes les innovations.

Notre admiration ne doit pas être aveugle ; il convient de soumettre à une critique judicieuse les nouveaux textes avant de les introduire dans notre Code. Bien qu'un siècle se soit écoulé depuis sa promulgation, le Code civil des Français reste un titre d'honneur pour tous ceux qui ont pris part à sa rédaction, et il ne faut pas le modifier sans nécessité bien démontrée.

La prudence est surtout désirable quand il s'agit de toucher au droit de famille. Il y a une grande école en France qui se plaint beaucoup de ce que l'esprit de famille, auquel nos devanciers attachaient un très grand prix, a été affaibli au xixe siècle, et qui voudrait le restaurer, le relever. Ce sont précisément les membres de cette école, les disciples de M. Le Play, qui demandent l'abrogation des dispositions de notre Code sur le consentement des parents au mariage de leurs enfants, sur les actes respectueux. L'un d'eux écrivait récemment : Ce sont les exigences paperassières du Code qui sont la cause du grand nombre des unions illicites qu'on rencontre parmi les pauvres gens. Rebutés par ces exigences, ils négligent de se marier. Paperasseries, des dispositions inspirées par des sentiments de respect pour le père de famille et aussi de protection pour l'enfant ! Du plus éminent des rédacteurs du Code civil, de Portalis, on dira qu'il fut un de ces esprits honnêtes qui ont le grand tort de placer leur confiance dans les lois, au lieu de la mettre exclusivement dans les mœurs.

Portalis, convaincu que la famille est la base nécessaire de tout ordre social, essayait de développer et de fortifier les liens de famille, et il nous en donne la raison en termes que l'on trouve un peu naïfs aujourd'hui : Ce sont, disait-il, les bons pères, les bons maris, les bons fils qui font les bons citoyens. Mais il disait aussi : Ce sont les liens domestiques qui forment la petite patrie qui est la famille, et c'est par cette petite patrie qu'on s'attache le mieux à la grande.

NOS EXPÉRIENCES COLONIALES AU XVIIe SIÈCLE

CONFÉRENCE

faite le 1er avril 1900 à la Société des Amis de l'Université de Lyon

par M. Émile Bourgeois
maître de conférences à l'École normale supérieure

Messieurs,

Il me faudra bien peu de mots pour vous dire le très grand plaisir que m'a procuré l'appel de la Société des Amis de l'Université et de son cher président; les vraies émotions, dit-on, doivent être muettes. Mais comme je ne suis pas ici pour me taire, j'adresse au bureau de votre Société, à mes collègues, à mes amis que j'ai quittés et que je retrouve, au public lyonnais, avec mes remerciements, l'assurance de mon inaltérable dévouement.

C'est un devoir pour le conférencier que vous venez entendre de vous apporter, autant qu'il le peut, le résumé et comme l'essence des études auxquelles il se consacre dans le détail de son enseignement et de ses livres. Si, professeur d'histoire contemporaine, j'ai paru aujourd'hui m'écarter de cette règle en remontant dans le passé jusqu'au xviie siècle, c'est que notre colonisation française actuelle a surtout besoin, pour être jugée dans sa direction et dans son avenir, de s'éclairer par les expériences du passé. De notre temps, Lyon est peut-être, de toutes les villes de France, celle qui a mis le plus d'espérance et de foi dans la renaissance de notre domaine colonial; récemment c'était à Lyon encore, qu'un de vos concitoyens qui a le plus le droit de parler des colonies, M. Pila, tenait ce langage qui justifiait l'effort

accompli depuis trente ans : « La France se trouve à la tête d'un empire colonial où tout commence à réussir. »

De ces initiatives et de ce langage réconfortants, je voudrais essayer, Messieurs, de rapprocher dans cette conférence, les expériences coloniales entreprises par les colons français au début du XVIIe siècle, de rapprocher aussi le langage que tenaient alors aux Français d'autres avocats de la cause coloniale, plus anciens, moins connus, aussi ardents. Je ne sais si je pourrai vous faire partager le plaisir que j'ai éprouvé à relire ces vieux ouvages du commencement du XVIIe siècle où les apôtres de l'idée coloniale en France ont avec naïveté et avec enthousiasme exprimé leur confiance dans nos destinées, répété leurs appels, marqué leurs espérances. Ils sont les témoins d'un âge héroïque qu'on n'écoute pas sans émotion; ils ont mis tellement d'eux-mêmes dans leurs livres, comme dans l'œuvre nationale dont ils sont les créateurs, francs et hardis dans leurs propos comme dans leur conduite, qu'après trois siècles ils exercent encore sur nous l'influence de contemporains, d'amis persuasifs et sincères.

I

Pour comprendre les sentiments de nos pères au début du XVIIe siècle, en matière de colonisation, il suffit de revenir à ceux que nous avons éprouvés nous-mêmes, il y a quelques années, lorsque les découvertes des Livingstone, des Stanley, des Brazza ouvrirent à la concurrence et à la civilisation de l'Europe le continent noir : de tous les points de notre vieux monde, missionnaires, marchands, soldats, appuyés par la curiosité publique, fêtés à leur retour, parcourent l'Afrique en tous sens. Il fallut que les États d'Europe procédassent bien vite à des partages de terres encore à peine connues. On se figure aisément un pareil mouvement de curiosité, d'appétits plus rudes que les nôtres, s'appliquant aux XVIe et XVIIe siècles non pas à l'Afrique seulement mais à la terre tout entière, depuis les côtes du Chili jusqu'aux îles de l'Asie, et du Canada au cap de Bonne-Espérance. Nous pouvons nous imaginer la fièvre de convoitise allumée par les richesses, métaux précieux ou épices, que les navigateurs portugais, espagnols rapportèrent des deux Indes, par ce langage même que tenait alors un Français, grand apôtre de la colonisation au temps de Richelieu, Isaac de Razilly : « Chacun sait qu'il n'y a que cent vingt ans que le plus grand revenu du roi

d'Espagne était en oranges et citrons. Et, depuis les avis reçus de Ch. Colomb et qu'il a armé par mer, le roi a tant conquis de royaumes que jamais le soleil ne se couche dans ses terres, tenant un pied dans l'Orient, et l'autre dans l'Occident. La reine Élisabeth d'Angleterre et les révoltés hollandais ont bien été contraints de se réveiller. »

Les Français, à qui ces paroles s'adressaient, ne s'étaient jamais endormis. Partout, ils ont donné l'exemple : les Normands ont toujours disputé aux Espagnols et aux Gênois l'honneur d'avoir les premiers reconnu les terres américaines. Et il est vrai qu'au début du xve siècle, un Normand, Jean de Béthencourt, en découvrant les Canaries, trouva un point d'appui solide aux grandes découvertes que les Espagnols et les Gênois devaient faire dans l'Atlantique. Puis ce furent, au début du xvie siècle, encouragées ou non par nos rois, les entreprises de Cabot, de Cartier et de Roberval au Canada, de Verazzano en Floride, les tentatives de Villegagnon, de Ribaut et de Laudonnière sur le Brésil au milieu du même siècle. L'organisation des pêcheries de Terre-Neuve, les croisières des marchands normands de Dieppe et de Rouen, des armateurs de La Rochelle, signalèrent la hardiesse, l'esprit d'aventures, l'esprit pratique des Français, leur ardeur à se faire une part des richesses nouvelles.

Il faut voir, avec des témoins qui ne sauraient se tromper, d'après des livres qui restent, par les nombreuses relations de voyages de ce temps, le goût et la curiosité du public enchaînés, excités, formés par l'élan des explorateurs français.

Le *Voyage de Villegagnon* au Brésil raconté par lui-même, a eu de 1557 à 1558 jusqu'à trois éditions en deux ans. Puis c'est un autre ouvrage consacré à peu près au même sujet, les *Singularités de la France antarctique*, d'un ancien cordelier devenu voyageur, Thevet. Puis, après des polémiques qui provoquent plus de dix ouvrages, un des compagnons de Villegagnon, Jean de Léry, raconte à son tour les *mœurs et façons étranges des sauvages brésiliens*. Son ouvrage publié à Rouen en 1578 a eu de suite cinq éditions qui n'ont pas fait tort au récit de Laudonnière paru en 1586. Quand le siècle s'achève, la littérature des voyages est tellement abondante que deux Français ont pu avoir l'idée de créer un ouvrage qui était comme la préface du Tour du Monde : un *Recueil des Grands Voyages*, une histoire de l'Amérique, véritable livre d'or des premières explorations françaises dans ces régions.

Dès que Champlain au début du xviie siecle parle aux Français du Canada, cette terre en apparence inhospitalière où il a marqué avec

une ferveur d'apôtre l'avenir de notre race, tout un public est prêt à l'entendre et se dispute les trois éditions parues coup sur coup de son premier voyage (novembre 1603). Quand il reprendra la parole après de nouveaux voyages, en 1613, il retrouvera encore la faveur du public. Mais alors d'autres auteurs lui feront concurrence : car, quoiqu'il ne s'agisse que du Canada, voici toute une littérature de voyages : l'*Histoire des Voyages* de du Sarric qui a deux éditions en 1607 et 1608; et un livre bien curieux, celui de Lescarbot : l'*Histoire de la Nouvelle-France*, œuvre d'un avocat au Parlement que le goût des voyages entraîna à la suite de Champlain, et qui mit au service de la colonie naissante tout son cœur de néophyte, toute sa science de la plaidoirie. C'est un signe des temps que les grands libraires de Paris fussent associés à ce mouvement et que, suivant le goût du public, Cramoisy, à l'enseigne des *Deux Cigognes* fournit des fonds à des sociétés coloniales. Du *Voyage au Maragnon*, la bibliothèque du roi conserve un exemplaire en belle reliure fleurdelysée de maroquin aux armes de Louis XIII. Et ce prince plus jeune, à l'âge de huit ans, recevait, quand il parut en 1609, un exemplaire de la *Nouvelle-France* relié à ses armes de dauphin, conservé à la bibliothèque de Versailles, lien touchant entre le roi encore enfant qui devait rendre la vieille France si grande et la nouvelle colonie à peine née, destinée à porter son génie dans le nouveau monde.

Sans abuser de la comparaison entre ce temps et le nôtre, il est encore une marque à laquelle on peut reconnaître la faveur du public pour cette littérature de voyages : c'est comme aujourd'hui la façon dont elle pénètre la littérature proprement dite. Nous nous figurons, parce que nous recourons assez rarement à ces auteurs du XVIe siècle d'abord plus difficile, que l'exotisme date de la fin du XVIIIe siècle : c'est une erreur. Le bon Pantagruel « qui ne voyage pas pour gain au trafic de mer, mais pour une seule cause, le studieux désir de voir, apprendre et connaître », dans ses pérégrinations fantaisistes au pays des *Lanternes et Chiquanous*, emmène avec lui Xenomanès « le grand voyageur et traverseur des voies périlleuses », auteur d'une *Universelle Hydrographie* qui le guide à l'île de *Cheli* et connaît l'étendue du Canada. C'est un navigateur de *San Malo en Thalassé* (mer), l'émule de ces marins saintongeois par eux rencontrés en mer, le type de ces hommes aventureux et instruits dont nos pères avaient déjà le droit d'être fiers. Et voici Montaigne qui recueille chez lui pendant douze ans pour le faire causer plus que pour se faire servir un compagnon de Villegagnon à son retour du Brésil. Rien ne lui coûte pour satisfaire sa curiosité « de cet autre monde que notre

monde vient de trouver ». Y a-t-il des Indiens à Rouen ramenés du Brésil à la cour du roi Charles IX : vite un truchement pour lui traduire leur langage et leurs chants; c'est une occasion unique de connaître leurs arts, leurs lois et leurs monuments. Et quelles colères de Montaigne « contre la bêtise du truchement » qui a prétendu savoir la langue de ces Indiens, et qui ne la sait pas !

C'est encore Montaigne qui nous apprend que les appartements des gens riches, le sien entre autres, étaient déjà encombrés de meubles exotiques, de bibelots, lits, épées, bracelets et « de grandes cannes ouvertes d'un bout par le son desquelles ces sauvages soutiennent la cadence de leurs danses ». Et de ce milieu nouveau, où il mène ses lecteurs en suivant les caprices de sa pensée, que de réflexions profondes et de vues se dégagent « sur l'avenir de ces pays nouveaux qui, il y a cinquante ans, ne savaient ni lettres, ni poids, ni mesures, ni vêtements, ni blé, ni vignes et qui seront en vigueur quand notre monde sera perclus de vieillesse et de paralysie » ! Ce n'est pas un des phénomènes les moins curieux de notre littérature que, tandis qu'elle se forme dans le culte et l'admiration de l'antiquité, elle s'ouvre aux influences les plus modernes, à l'inspiration toute fraîche de ces pays nouveaux. Deux siècles avant Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre, les littérateurs du XVIe siècle considèrent que la vertu qui disparaît du vieux monde se retrouvera dans les mondes nouveaux. Ronsard dans ses *Discours contre Fortune* chante les exploits de Villegagnon et place chez les sauvages le refuge de toutes les vertus : « d'habits tout aussi nus, qu'ils sont nus de malice ». Il y a toute une littérature exotique à cette époque. Convaincu par la popularité de Champlain, Antoine Duperrier, sieur de Salargue, tire de son voyage au Canada un roman : les *Amours de Pistion et de Fortunée;* un avocat de Rouen, une tragédie, *Acobar*. Un Espagnol, Loubaïssin, racontera l'aventure tragi-comique de *Enrique de Castro* (1617).

L'exotisme alors a eu son représentant dont le nom aujourd'hui est assez oublié parmi les fondateurs même de l'Académie française. Qui connaît, pour l'avoir lu surtout, le *Polexandre* du sieur de Gomberville (1632) que Lafontaine se vantait d'avoir lu vingt fois, dont le grand Condé faisait ses délices? Pour être ainsi connue de nos grands écrivains et de nos grands hommes, il fallait que cette littérature eût pénétré la société tout entière.

II

Ainsi, le XVIIe siècle, à ses débuts, applaudit comme le nôtre aux grandes découvertes : les explorateurs français furent célébrés et fêtés, personne ne resta indifférent. Mais donnons tout de suite la contre-partie de ce tableau, dont les ombres comme les lumières achèvent la ressemblance avec ceux que nous avons eus depuis cinquante ans sous les yeux : « Rien ne sert, disait alors Marc Lescarbot au président Jeannin, *grand amateur des entreprises de voyages et de navigation*, rien ne sert de chercher à découvrir des pays nouveaux au péril de tant de vies, si on ne tire profit de tout cela. Rien ne sert de qualifier une nouvelle France pour être un nom en l'air et en peinture seulement : « les uns se contentent d'avoir vu, les autres d'ouïr parler ».

Celui qui écrivait ces paroles avait pris part à des expéditions coloniales. Il avait été le collaborateur d'hommes comme Champlain et Pontrincourt qui essayaient de fonder une colonie au Canada, une *peuplade* comme on disait alors : les premiers efforts de ces hommes héroïques, de ces pionniers de la colonisation française n'étaient pas à leurs débuts très satisfaisants.

La colonisation française au Canada n'avait vraiment commencé que par la constitution, en 1603, d'une Compagnie pour laquelle s'étaient associées trois personnes, un gentilhomme Saintongeois, Desmonts,qui avait fourni les fonds, Pont Gravé, un marchand de Saint-Malo, et enfin le célèbre Samuel Champlain ; ils essayèrent avec très peu d'hommes de fonder un établissement d'abord en Acadie, c'est-à-dire dans la péninsule limitée par l'Atlantique et l'embouchure du Saint-Laurent. Ce fut à Port-Royal qu'ils s'établirent en 1605 : ils se mirent non sans difficultés en relations avec les indigènes. Les choses n'allaient pas trop mal lorsque des différends se produisirent avec des marchands de France jaloux du monopole de la Compagnie. Malgré tout, Champlain s'avançait alors sur le Saint-Laurent et fondait Québec (1608) ; trois ans plus tard, s'il ne fondait pas Montréal, il défricha le terrain où cette ville devait s'élever en 1640. Il reconnaissait également la côte de New-York et constituait à la France un empire de 1.600 lieues de long sur 500 de large. Mais il ne trouvait au dehors, surtout en France, que peu d'appui ; la Compagnie, soit par malice, soit qu'elle fût gênée par la concurrence des marchands non syndiqués, les soutenait mal ; les colons, les collaborateurs manquaient à

ces hommes d'initiative et de foi. Champlain ne se découragea jamais; il vint en 1613 chercher de l'aide et des concours en France; bien rares furent les hommes qui comme Marc Lescarbot quittaient leurs fonctions d'avocat au Parlement pour s'en aller au Canada et « planter colonies ».

Par la naïveté même de ses propos, on devine la résistance. Écoutons-le par exemple raconter son premier voyage en Acadie, sur *le Jonas*, à la suite du sieur Pontrincourt. « C'était une chose appréhensive à qui n'avait point accoutumé une telle danse d'être à tout moment à deux doigts de la mort. Plusieurs firent le devoir de rendre le tribut à Neptune. Cependant nous allions toujours en avant, et n'était plus question de reculer en arrière, quand la planche fut levée. » Dans ce naïf récit on voit comme un Français du XVIIe siècle, d'abord pris d'un beau courage, au cours de la route, presque au départ, aurait bien voulu rentrer chez lui. Il avait cependant contre le mal de mer un spécifique : « cherchant dans Neptune un repos sans repos, il façonnait des vers au branle de ses flots ». Peut-être le remède n'est-il pas à la portée de tout le monde, quoique en voyant son œuvre, *les Muses de la Nouvelle-France*, on soit disposé à croire le contraire, surtout en lisant ces vers consacrés à la victoire du Canadien Monbeurton :

> Quand joncha de morts les champs arronchiquois
> Pour la cause venger du peuple souriquois.

Les vers de Lescarbot sont détestables, mais ses appels, en prose, à la France, au retour de son voyage, ses exhortations pour déterminer les Français à coloniser sont admirables.

« France, ancienne nourrice des lettres, recours des affligés, très chère mère, il faut, vous dis-je, faire une alliance imitant le cours du soleil. Que continuellement votre justice, votre piété, votre lumière se transportent à la Nouvelle-France par vos enfants. Que s'ils n'y trouvent pas les trésors d'Athabaleppa et autres, lesquels ont affriandé les Espagnols, ils n'y seront pourtant pas pauvres. Cette province sera digne d'être votre fille. »

La même cause et avec la même éloquence, Champlain l'a plaidée : il ne se pique pas de faire des vers; son langage est celui d'un homme d'action, mais la fièvre de l'œuvre qu'il entrevoit l'a inspiré : « Les travaux que j'ai soufferts aux découvertes de plusieurs terres, lacs, rivières et îles de la Nouvelle-France depuis vingt-sept ans ne m'ont pas fait perdre courage pour les difficultés qui s'y sont rencontrées,

mais au contraire les périls et hasards que j'y ai courus me l'ont redoublé. Le pays de la Nouvelle-France est un *Nouveau Monde*, non *un royaume*, beau en la perfection. »

Incrédules déjà, les Français voulaient voir avant de croire, et pourtant n'allaient pas voir. Leur inertie arrache à Isaac de Razilly, le collaborateur et le continuateur de Champlain, cette plainte que bien d'autres après lui ont souvent répétée : « J'ai le cœur serré quand je viens à considérer les discours que font tous les jours les étrangers quand ils parlent de la France. Et même j'ai eu disputes pour soutenir l'honneur du royaume. » Jamais le désir de la colonisation n'a éveillé de plus mâles accents : « L'extrême passion que j'ai de voir planter colonies me transporte hors de moi et les jours me sont des années jusques à l'heure que j'aurai l'honneur d'être commandé pour servir de soldat dans ce généreux dessein. Bref, je finirai ce grossier discours de matelot en offrant au roi mes labeurs de vingt-trois années, le peu de bien que j'ai, avec ma vie. »

Chez tous ces hommes de foi et de combat en qui germent, par une sorte de conscience dont la grandeur et la justesse s'éclairent aujourd'hui, les destinées de la France, c'est un appel constant au roi et aux ministres, nous dirions à l'État; l'inertie des Français les lasserait, s'ils pouvaient connaître le découragement. Voici ce qu'écrit l'auteur de notre première œuvre d'économie politique parue en 1615 et dédiée à Marie de Médicis, Montchrétien, contemporain de Malherbe et poète comme lui, qu'un voyage forcé en Angleterre et en Hollande transforma en fabricant de coutellerie, en marchand, en économiste : « Nous ne pouvons conserver. On a toujours entrepris et sans fruit et au contraire toujours avec perte (dès 1615!). Nous venons trop tard, plus tard que nous ne devrions à la vérité, assez tôt encore si assez bien. Tout ce que l'on peut dire et faire contre nous ne nous peut cependant empêcher d'exécuter, d'en cueillir et d'en garder les fruits, si l'ordre qui doit venir de Vos Majestés est bien établi et observé, si la résolution de bien faire que vos sujets en prendront sans doute est continuée avec labeur et patience. »

Ainsi, c'était un préjugé enraciné en France au début du XVIIe siècle que les Français n'étaient ni susceptibles ni capables de coloniser, et ce fut là un des principaux, des premiers obstacles contre lesquels les apôtres de la cause coloniale, avec l'aide de la royauté, eurent à combattre. Ouvrons en effet Montaigne, Brantôme, Sully. « J'ai peur, dit l'un, que nous n'ayons les yeux plus grands que le ventre. Je crains que nous ayons beaucoup plus de curiosité que de capacité. Nous embrassons tout, je crains que nous n'étreignions rien. » N'est-ce pas

là l'argument favori des adversaires de la colonisation encore en ces vingt dernières années? Voici maintenant Brantôme qui emploie pour la même cause l'argument de notre infériorité vis-à-vis de l'étranger : seulement en ce temps-là on ne disait pas, les Anglais, mais, encore, hélas! les Espagnols : « Les Espagnols valent mieux que nous, écrit à la reine-mère Brantôme frappé par la richesse de la flotte des Indes, de ces galions célèbres qui déversent à Cadix l'or de l'Amérique. Témoins la Floride et autres *petites terres sauvages* (le Brésil et le Canada simplement) que nous n'avons su ni gagner ni garder. »

Puis c'est Sully qui déclare *impossible* de faire des *peuplades*, des colonies « dans les arpents de neige du Canada ». Puis cette autre chose qui a fait encore plus de tort à la France que la routine, l'esprit de salon. On en peut juger d'après le *Roman comique* par exemple : « Bon, le Canada, pour un homme pourchassé par ses créanciers : il se refera en épousant la reine des Hurons; pour une fille affamée de mari qui trouvera preneur à la Nouvelle-France; pour le mari que sa femme trompe et qui pourra l'envoyer loin, bien loin. » Lorsqu'en 1663 encore les marchands de Tours, Nantes et La Rochelle supplieront Colbert d'appliquer ses soins aux colonies, ils seront obligés, pour vaincre avec lui l'inertie du public, de réfuter le préjugé aujourd'hui trois fois séculaire, que *les Français n'y sont pas propres*. Concluons avec Montchrétien que déjà « ce qui éloignait en 1615 les Français des entreprises de mer c'était l'impuissance où on les croyait de naviguer et de planter colonies ».

C'était aussi leur obstination à ne pas sortir de chez eux : « Il est bien difficile à ceux qui se trouvent bien à leur aise dans leur maison, si principalement ils ont reçu quelque incommodité en un petit trajet de mer, à se hasarder à l'entreprise d'un voyage au long cours. Je mets surtout en avant cette cause, l'aménité des lieux où nous naissons, l'éloignement de la mer, le commerce d'un air doux et salubre, la délicatesse du boire et du manger. L'usage et commodité de ces choses est cause que nous avons peu entrepris par mer. »

Enfin, si, à défaut d'hommes, la France confiait ses fonds! Mais, ceux qui s'éloignent pour fonder des colonies ou des compagnies de commerce ne trouvent pas de capitaux. N'est-ce pas écrit d'hier : « A peine l'un des nôtres connu par ses facultés trouvera-t-il quelque légère somme à l'emprunt sans caution. On apportera tant de délais et de considérations avant que de lui prêter, que bien souvent il perdra l'occasion de son dessein ou qu'il s'exaspérera. Et s'il vient quelque inconnu parmi nous, pourvu qu'il fasse bonne mine, nous lui baille-

rons notre bourse à garder *sous le seul gage de la foi étrangère :* sommes-nous hommes ou si nous sommes devenus bêtes? »

Ce fut pour toutes ces raisons que les entreprises coloniales ont eu au XVIIe siècle tant de peine à se constituer. On y parvint cependant à l'aide des compagnies de commerce et par l'appui du roi. Ne trouvant pas en argent ou en hommes surtout de concours chez leurs concitoyens, les apôtres de la colonisation française se sont, comme on les a vus faire de notre temps, adressés à l'État. A la tête de l'État se trouvait alors un homme, Richelieu, qui au moment utile a centralisé tout ce mouvement d'expansion coloniale. C'est un de ses titres les plus hauts, les moins connus; que la façon dont il est venu en aide à ces hommes de cœur et de génie que le public ne soutenait pas.

J'étais tout à fait attristé de lire, il n'y a pas très longtemps, dans une histoire de France très répandue, le passage suivant : « Ce fut l'erreur de Richelieu de croire que son titre de grand-maître de la navigation et du commerce le chargeait vis-à-vis de l'un et de l'autre d'une mission que sa toute-puissance ne lui permettait pas d'accomplir : projet naïf où s'égare son génie! » Le Richelieu aux grandes doctrines politiques, le cardinal triomphant et dominateur, comme il a fait tort au Richelieu, plus vrai et plus grand, aux prises avec tous les problèmes qui sollicitent son attention, les étudiant, non en vertu de principes abstraits, mais avec les sentiments, les passions de son entourage et de son temps!

Combien il serait incomplet au contraire, s'il avait négligé ce grand mouvement d'entreprises et de polémiques coloniales!

Il fut en relation avec les hommes qui donnaient et conseillaient les colonies à la France et à l'État : il était, comme eux, de cette terre du Poitou, mal déterminée, faite de contraste et d'équilibre, qui touchait d'une part à la Bretagne et de l'autre à la Saintonge.

Ministre en 1624, dès 1626 il organisa deux compagnies de commerce, l'une pour la Nouvelle-France, l'autre pour les Antilles; il donna de sa bourse 8.000 livres payables en un vaisseau, et 2.000 comptant. Il invitait d'Effiat, le surintendant des finances, le président de la Chambre des comptes, Flesselles, à contribuer pour leur part, à s'inscrire chacun pour 2.000 livres : point de doute, à titre officiel et pour fournir, comme nous dirions, un encouragement national et l'appui de l'État. Car le roi à Saint-Germain l'a créé en octobre 1626 *surintendant général du commerce et de la navigation.*

Nous savons les sentiments que le cardinal inspirait alors aux hommes dont il fut tout d'un coup la providence par un témoignage

officiel, l'acte d'association de la première compagnie qu'il a formée, celle du Morbihan. « Les associés supplient le roi de confier cette fonction au Cardinal qui n'a accepté qu'à leur prière. Pour un établissement de cette conséquence, ils ont besoin de l'autorité *et singulière probité du Cardinal.* » Ce n'était pas l'avis des gens de cour. Mauvais signe pour ces précurseurs de nos politiciens modernes, quand un homme d'État subventionne et aide les premiers colons et soutient les affaires naissantes d'une jeune colonie. D'autres ont retrouvé sur leur chemin ces calomnies, et peut-être que l'histoire ne plaindra pas Jules Ferry de s'y être rencontré avec Richelieu.

Contre le cardinal l'accusateur fut un favori de Louis XIII, un certain Baradat, premier écuyer du roi, « dont la faveur, dit Saint-Simon, était venue en une nuit comme un potiron ». Il fit un crime au ministre de travailler par ambition au dessein de la mer, par ambition de s'enrichir ! C'est sans doute pour couper court à ces calomnies que Richelieu refusa les gages de sa charge de grand-maître de la navigation, un denier de 40.000 livres. Les états de paiement de la marine pour 1627 font foi de ce noble et habile refus en ces termes : « le Cardinal a supplié le roi qu'il en fût ainsi, quoique par sa bonté le roi ne le désirât point. »

Les marchands avaient donc raison de compter sur la probité du cardinal. Et ils y comptaient tellement qu'ils supplièrent le roi de prévoir le cas où le cardinal mourrait, et de supprimer en ce cas sa charge. Ils étaient certains de ne pas retrouver son pareil, ni pour les scrupules, « ni pour l'affection qu'il portait à ces entreprises de mer ».

Nous pouvons nommer les marchands, à qui ces paroles et ces démarches font le plus grand honneur : c'étaient les sieurs Remi et de Brue tous deux établis à Redon, désireux de restaurer, dès le mois d'août 1626, aux colonies le grand commerce.

Ils s'étaient associé deux Hollandais, Nicolas Witte D'Alcmar et Francisco Billiotty d'Anvers qui apportaient leur expérience des compagnies commerciales et promettaient d'amener des ouvriers qu'on naturaliserait. L'idée de Richelieu et des marchands, c'était évidemment de donner à la France une institution analogue à cette compagnie des Indes hollandaises qui, fondée en 1592 pour la conquête et l'exploitation des colonies enlevées aux Espagnols, depuis vingt ans avait fait merveille.

On ne se rend pas assez compte, quand on juge ces puissantes institutions du XVIIe siècle, ni du temps où elles s'établirent, ni des risques que couraient sur les mers les marchands : conflits entre les nations rivales, attaques des corsaires, nécessité d'avoir aux colonies des points

de refuge et de défense, et dans ces colonies même des ressources contre les indigènes ou les rivaux.

La Compagnie des Indes hollandaises avait résolu le problème, et assuré les Hollandais contre les risques des grands voyages. Elle avait une flotte et une armée qui firent l'admiration des contemporains : les Français voulurent se procurer les mêmes ressources ; ils les demandaient à l'État, aux particuliers riches : ou « le commerce s'en va perdu », disaient les marchands de Rouen. Ce fut pour répondre à cet appel, par ses relations personnelles avec les marchands et parce qu'il sentit la grandeur et les besoins de leurs entreprises, que Richelieu établit la compagnie de *la Nacelle de Saint-Pierre fleurdelysée*, un véritable État qui devait avoir sa capitale en la mer océane, fermée de murailles, ses flottes, sa justice, ses officiers et son budget alimenté par des manufactures et des colonies à chartes. La Bretagne applaudit : « ce sont les marchands qui ont parlé » ; le cardinal a décrété.

Plus tard Richelieu en 1628 faisait rendre un grand édit sur l'organisation définitive du grand commerce français : le Code Michaud. Enfin il constituait la compagnie du Canada.

Pour juger toutes ces mesures et cette dernière intervention, il suffit de rappeler que le 18 juillet 1628, Champlain avait été obligé, faute d'être soutenu par ses collaborateurs, de livrer Québec à une expédition anglaise. Sans Richelieu, le Canada fût devenu anglais dès 1628. C'est grâce à lui que les fondateurs ont pu maintenir et conserver pour plus d'un siècle en Amérique cette vaillante colonie française.

Parmi ces pionniers, on rencontre d'abord l'ami et le conseiller de Richelieu, Isaac de Razilly dont je parlais tout à l'heure, successeur de Champlain quand ce dernier mourut en 1635 à la peine. Qu'eussent-ils fait, sans le concours de l'État, lorsqu'on les entend même soutenus par Richelieu se plaindre que la Nouvelle-France languisse d'hommes et d'argent.

Voici ce qu'écrit en 1634 encore Razilly désolé : « Nous avons, mes amis et moi, avancé 50.000 écus pour le commencement de cette œuvre sans avoir retiré aucun profit, sinon des bâtiments et des forteresses, en état de défendre la croix et les lys. N'importe : j'emploierai jusqu'à la dernière goutte de mon sang, attendant qu'il plaise au roi de me donner appui. »

A ces vaillants, Richelieu vint sans cesse en aide. C'est donc par le commun effort de l'État et de quelques énergies particulières et singulièrement actives que le Canada a pu durer, se maintenir jusqu'au

jour où Colbert est à son tour venu lui donner une constitution, une forme et une vie définitives.

Dans l'intervalle de temps qui sépare ces deux grands ministres, d'autres colonies se fondèrent, comme les Antilles françaises qui vécurent par l'exploitation de produits rares, le tabac, le sucre, le café. Le mouvement de colonisation se poursuivit même au temps de la Fronde, où l'on vit paraître à la cour de France le sieur d'Enambuc qui s'intitulait vice-roi d'Amérique. On s'arrachait alors les récits de voyage, ceux de Flacourt sur Madagascar : le Mercure de France les signalait à ses lecteurs. On ne parlait que de projets de compagnies pour les Antilles, la Guyane. Et tandis que Fouquet s'y intéressait le premier, le poète Scarron, séduit évidemment par toute cette littérature exotique, risquait sa petite fortune dans des entreprises aux Iles, et mourut ruiné et pauvre et presque à la charge de sa femme.

Colbert alors arrive pour reprendre avec suite la tradition de Richelieu; Louis XIV écoute ses conseils : l'État intervient plus que jamais pour soutenir les entreprises coloniales : le Canada se transforme en une province française. A partir de 1670, Colbert y envoie un intendant ; il recrute des convois d'émigrants, s'adresse à l'archevêque de Rouen pour grouper et constituer avec eux des familles coloniales; il crée une caisse d'émigration de 200.000 livres.

Avec raison il s'efforce de donner à cette colonie du Canada la forme agricole qui a fait sa prospérité, adaptée à son climat et à son sol.

En même temps et personnellement Louis XIV entreprend de constituer une Compagnie chargée d'établir une colonie à Madagascar. Après la Nouvelle France, la France orientale. Rien de plus curieux, cela a été raconté par M. Pauliat, que les efforts du grand roi pour décider les Français à mettre leur argent dans cette entreprise coloniale. Il s'est adressé à un académicien, Charpentier, pour les programmes et la réclame. Il a invité ses bonnes villes de commerce, ses serviteurs, ses courtisans et les plus notables marchands de Paris à s'inscrire comme actionnaires. Et c'est lui qui soutient trois ans, presque tout seul, cette compagnie de Madagascar qui, peu à peu détournée de son premier objet, est devenue la grande Compagnie française des Indes si célèbre au XVIIIe siècle, la compagnie de Dumas et de Dupleix.

Ces hommes, assez rares d'ailleurs, qui autour de Colbert et de Louis XIV ont collaboré aux entreprises coloniales, œuvre d'État surtout, avaient la conviction que c'étaient là de très grandes œuvres. « Je ne suis pas un homme de cour, disait l'intendant du Canada, Talon, en 1672; je ne parle pas dans la seule passion de

plaire au roi, ni sans un juste fondement que cette partie de la monarchie française deviendra quelque chose de très grand. »

C'est ainsi que le Canada, définitivement français, comptait à la fin du siècle 11.000 habitants. Non pas qu'il se développât avec des colons venus de France. Mais déjà il se suffisait à lui-même; sa population était très féconde et fournissait jusqu'à 7.000 baptêmes par an. Et de même avec Caron et Martin, l'Inde française se constituait solidement sur les fondements qu'avait posés Louis XIV : très peu d'hommes aussi, mais actifs, entreprenants, sûrs de l'avenir, et en mesure de l'assurer.

III

Je n'ai voulu que résumer les grands traits de notre histoire coloniale au xvii[e] siècle; ils suffisent à mon sens à marquer l'enseignement qui se dégage de ces expériences, de ce temps plus rapproché de nous en vérité qu'il ne paraît.

Certes, ce ne sont pas les ouvriers de la première heure qui ont manqué : depuis les Normands qui ont indiqué la route et touché la terre d'Amérique, jusqu'à Champlain qui l'a faite et conservée française, jusqu'à Cavelier de la Salle qui, par ses hardies découvertes dans la vallée du Mississipi, a porté au cœur de l'Amérique la fécondité du génie français. Parmi eux, à côté d'eux, ces apôtres de la cause coloniale, vous les avez entendus, plus nombreux encore, éloquents, payant de leur personne, secouant les préjugés, prodiguant les bons conseils et donnant cette preuve de foi au mouvement colonial, qu'ils marchaient pour l'affirmer. L'État enfin, conquis par l'initiative des uns, entraîné par l'appel des autres, de très bonne heure leur donne son aide, et quelle aide, celle de Richelieu ou de Colbert ! L'État créait des compagnies, créait des colonies, se faisait entrepreneur, organisateur, apôtre même. Ce n'est pas de notre temps seulement que les académiciens de l'Académie française ont mis leur plume ou leur talent, leur éloquence au service de l'expansion coloniale. Mais c'était au temps de la première Compagnie d'Orient, sur l'ordre de Louis XIV et en collaboration avec lui.

Mais voici ce que d'autre part nous constatons par l'effort même du grand roi : l'hésitation des capitaux à s'engager dans les entreprises coloniales; quoique le mal se soit corrigé assez vite, lorsque au xviii[e] siècle, par un crédit plus large et une plus grande mobilité de la fortune, Law changea les habitudes des Français. — L'hési-

tation plus grande encore, toujours la rareté des hommes : c'est en ce sens qu'il faut entendre que les Français ne sont pas colonisateurs, en ce sens seulement. Certes, ils ont su coloniser, lorsque là-bas au Canada, entreprenants, actifs et laborieux, ils ont fait une race qui reste, au milieu de la race anglo-saxonne, l'un des peuples les plus féconds, les plus tenaces qui soient au monde. Mais les onze mille qu'ils étaient au début n'étaient encore que cinquante-cinq mille en 1750, lorsqu'ils se heurtèrent au million d'Américains qui nous ont ravi ce pays plus que l'Angleterre elle-même. En face des Américains, les Français se multipliaient, ils s'accroissaient trop peu, parce qu'ils ne se renouvelaient pas.

Ce mal, nos expériences coloniales le mettent en pleine lumière. C'est faire de l'histoire contemporaine que d'en chercher les causes dans ce passé. Elles agissent toujours et dans le sens indiqué par les coloniaux du XVII[e] siècle que j'ai cités. Personne ne les a mieux discernées que le grand homme d'État qui a fait la vieille France plus grande et marqué les conditions auxquelles la nouvelle deviendrait grande à son tour : « non pas un royaume, mais un monde ». Dans son Testament politique Richelieu a légué aux Français d'aujourd'hui les considérations suivantes qu'il nous importe de méditer :

« Il faut que V. Majesté trouve bon d'accorder au trafic quelque prérogative qui donne rang aux marchands, au lieu que maintenant vos sujets le tirent seulement des divers offices (fonctions publiques, dirions-nous aujourd'hui) qui ne sont bons qu'à entretenir leur oisiveté et à flatter leurs femmes. » Et surtout cette remarque :

« Le commerce des lettres bannirait bientôt celui de la marchandise qui comble les États de richesse. Il ruinerait l'agriculture, vraie mère nourrice des peuples. Enfin il remplirait la France de chicaniers plus propres à ruiner les familles et à troubler le repos public. Les politiques veulent en un état bien réglé plus de maîtres *ès arts mécaniques que de maîtres ès arts libéraux pour enseigner les lettres.* »

Appuyé sur cette grande autorité de Richelieu, sur cet examen des Français par l'un des meilleurs et des plus utiles serviteurs de notre pays, je lisais récemment le rapport qui a clos et résumé la longue et substantielle enquête ouverte devant les Chambres pour la réforme de notre enseignement moderne ; je relève ce passage de M. Ribot : « Toutes les Chambres de commerce des grandes villes se sont prononcées en faveur de l'enseignement classique, de l'enseignement du latin. » En effet, j'ai lu leurs réponses, Lyon, le Havre, Saint-Étienne, Paris, Nantes, Marseille, Bordeaux, Rouen, Reims déclarent toutes à

l'envi que c'est une erreur de croire que les études classiques forment une mauvaise préparation aux grandes affaires, à l'industrie. Le temps me manque pour reproduire leurs arguments de fait et de droit. Mais je puis bien dire, avec M. Ribot, que nulle part je ne les ai retrouvés exposés avec plus de force et de compétence, avec plus de tact et mesure, de vraies qualités classiques, que dans le rapport de la Chambre de Lyon et de son très distingué président. Je n'ai qu'un regret, ayant pu longtemps apprécier l'alliance féconde, si pleine de résultats, plus pleine de promesses, des hommes d'affaires et de l'Université, c'est que la Commission de la Chambre n'ait pas fait dans ses conclusions une plus large place aux avis des Chambres de commerce.

Soucieux de notre avenir universitaire, éclairé par notre passé, je les ai tous lus, ces rapports et de très près. Sur quatre-vingts chambres qui se sont prononcées, quarante, et non des moindres, Paris, Marseille, Alger, Bordeaux, Rouen, ont très fortement exprimé cette opinion que l'éducation classique ne nuisait pas aux professions industrielles et commerciales, mais qu'elle ne leur était pas indispensable.

« Il ne faut pas conclure, a dit l'honorable président de la Chambre de commerce de Paris, M. Masson, à la supériorité absolue que donneraient de fortes études. » Et là-dessus toutes les compagnies commerciales, sans distinction, dénoncent le mal que fait à notre pays, à son avenir colonial, un enseignement, soit classique, soit moderne, distribué sans mesure à plus de cent soixante-dix mille enfants, qui les oriente tous vers les carrières libérales, les emplois publics, comme disait Richelieu, « *vers les offices* ». Depuis trois siècles c'est le même mal, et notre instruction y contribue.

Sans doute, on a depuis trente ans appliqué un remède avec ces écoles de commerce qui prennent l'enfant au sortir du lycée pour le remettre dans la bonne voie, pour ajouter à la culture générale antérieure des connaissances spéciales et professionnelles. Pour les colonies, vous avez entrepris à Lyon un enseignement colonial, non de fonctionnaires, mais de marchands et de colons, école dont la place est bien ici, puisque votre ville a engagé au service de la cause coloniale toute sa foi et beaucoup de ses capitaux. Il y a plus à faire encore : nos hommes d'affaires s'accordent à déclarer l'enseignement classique excellent pour ceux qui peuvent en profiter. Ils le considèrent comme une préparation utile à toutes les carrières, à condition qu'on ait le temps et les moyens d'en profiter. Mais ils déclarent aussi, très haut, que le pays et les affaires souffrent de l'extension

trop grande donnée à ces études, de l'appel excessif qui se fait par elles de toutes les parties de la nation vers les fonctions publiques, des baccalauréats enfin qui détournent la jeunesse des carrières dites, hélas ! *non libérales*. L'Université en souffre autant que le commerce : car elle est forcée par des examens et des concours d'abaisser le niveau des études qui font sa force.

Pour qui se préoccupe de ces problèmes, pour qui cherche à se faire une conscience claire de nos devoirs, il n'est pas d'expérience plus solide et plus concluante que celle qui se dégage de notre histoire coloniale au XVIIe siècle.

J'ai été heureux, quoique cela ait paru nous éloigner de notre sujet d'études, de pouvoir apporter ces conclusions à la Société des Amis de l'Université de Lyon. Votre Société, Messieurs, s'est constituée, elle a prospéré par le concours des lettres, de l'industrie et du commerce. Vous avez déjà fait beaucoup pour la richesse, l'honneur et la science de Lyon : je voudrais que votre voix s'élevât encore pour une réforme à laquelle l'avenir du pays tout entier me paraît attaché, et qu'il attend depuis trop longtemps. Je voudrais que l'État, en vous entendant réclamer d'autres études secondaires, mieux appropriées à vos besoins, se rappelât les paroles de Richelieu aux notables de 1626 : « Quand les marchands ont parlé et réclamé un édit, c'est la France qui parle et le réclame. »

ÉMILE BOURGEOIS.

HOSPITALISATION DES TUBERCULEUX

M. le D[r] Lépine a prononcé un discours, qui mérite d'être signalé, sur l'*Hospitalisation des Tuberculeux*, dans la séance publique annuelle de la Société nationale de Médecine de Lyon, le 12 mars 1900. En voici quelques passages :

« A Lyon, nous ne voyons pas que notre municipalité se soit jusqu'ici beaucoup inquiétée du sort des tuberculeux dénués de ressources. Mais, à défaut de l'initiative officielle, il y a dans notre ville des initiatives privées : aussi nous n'avons pas été surpris que plusieurs de nos concitoyens, que l'on retrouve à la tête de toutes les œuvres philanthropiques, aient eu l'idée de créer, à Hauteville, un sanatorium modèle, qui sera bientôt prêt à recevoir cent tuberculeux indigents. Cette œuvre, dont l'importance a été parfaitement indiquée par notre éminent professeur Arloing et, plus récemment, par notre jeune confrère M. Guinard, fait, — on ne saurait trop le dire, — le plus grand honneur aux hommes de bien qui en ont eu la pensée et l'ont menée à bonne fin. Malheureusement, les favorisés qui entreront au sanatorium d'Hauteville ne seront que l'exception.

« Ils sont nombreux, en effet, ceux qui, après avoir contracté un refroidissement, se refusent tout d'abord à le soigner, afin de ne pas perdre, en suspendant leur travail pendant quelques jours, le salaire quotidien nécessaire à leur famille. Mais le rhume « *négligé* » persiste et s'aggrave. Au bout de quelques semaines ils viennent solliciter leur admission à l'hôpital. Ils sont vingt, trente, quarante et davantage pour quelques lits. L'interne de porte reçoit les plus gravement atteints; il ajourne les autres ; et, le lendemain, faute de lits, la plupart sont ajournés de nouveau. Les plus timides, ceux qui ne connaissent pas l'art d'exciter la pitié, se lassent après quelques jours d'attente.

Ils demeurent à leur foyer ; leurs ressources s'épuisent ; ils supportent des privations ; la consomption arrive : la misère l'augmente et fait supendre les soins d'hygiène, qui sont la sauvegarde de la santé de la famille : la femme et les enfants sont atteints à leur tour. Voilà comment se développe et se propage la phtisie.

« Quant aux privilégiés qui ont pu forcer la porte de l'Hôtel-Dieu, ils jouissent du repos ; ils bénéficient d'une bonne nourriture ; mais ils n'y trouvent pas l'air salubre qui serait nécessaire à leur cure. Ils y sont même exposés à l'infection ; car, en dépit de la propreté apparente du parquet, on ne peut nier que l'atmosphère des salles soit souillée, surtout au moment du nettoyage matinal. On s'est peu préoccupé jusqu'ici de cette pollution quotidienne de l'air.

« L'isolement des tuberculeux, — il importe d'écarter sur ce point toute équivoque, — n'exige pas leur concentration dans des hôpitaux particuliers, qui seraient bientôt un objet de terreur comme les léproseries du moyen âge. Non, il suffit que certaines salles, sans dénomination spéciale, leur soient affectées. A leur entrée dans ces salles ils ne perdront pas l'espérance ; car, chaque jour, beaucoup d'entre eux sortiront améliorés, ou même guéris, en apparence. Un isolement ainsi compris est pratiquement réalisable dans tout hôpital *bien installé*. Mais cette dernière condition est de rigueur. Aussi je ne crois pas qu'il soit possible dans notre vieil Hôtel-Dieu, où les promenoirs sont si mal abrités du nord que les malades y subissent les rafales du vent. A la Croix-Rousse et à Saint-Pothin les conditions sont bien meilleures ; elles me paraissent même très satisfaisantes. Le Dr Garel, dans ce dernier hôpital, a déjà installé une salle spéciale pour les tuberculeux.

« Mais il ne nous suffira point de trois ou même de quatre salles : le nombre des tuberculeux à Lyon en exige bien davantage. J'ai signalé, il y a deux ans, les bâtiments construits pour servir d'asile aux *Invalides du travail*, admirablement situés à proximité de la ville, dans d'excellentes conditions d'aération et d'insolation, comme propres à l'installation de quelques salles de phtisiques. J'ai eu la satisfaction de voir cette idée adoptée par le Conseil d'administration des hospices, et tout fait espérer sa prochaine réalisation.

« Plus tard, il faudra encore de nouvelles salles. Dès à présent il convient de prévoir pour cet objet un budget énorme, supérieur aux ressources actuelles de l'Administration des hospices, qui passe, à tort, pour très riche, et qui l'est si peu, eu égard aux besoins. Il ne m'appartient pas de rechercher les moyens à l'aide desquels il sera possible à Lyon d'exécuter intégralement les prescriptions de la loi

sur l'assistance publique ; je laisse ce soin à l'éminent président de notre Administration hospitalière. Sa sollicitude est depuis longtemps acquise à toutes les grandes questions d'assistance.

« L'opinion d'ailleurs s'est émue. On se rend compte dans le public qu'il ne suffit pas d'adoucir les derniers moments du phtisique pauvre, que ce n'est pas assez de bâtir des sanatoriums pour en arracher le plus grand nombre possible à la mort, mais que nous devons empêcher le malade d'infecter son logis, sa famille, et ses voisins d'hôpital. Il nous faut protéger le candidat à la tuberculose contre cette lèpre beaucoup plus répandue et mille fois plus meurtrière que celle qui effrayait naguère les populations. C'est un devoir social. »

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MAI 1900

La Société des Amis de l'Université a tenu vendredi, 25 mai, son Assemblée générale annuelle.

Absents excusés : M. Mangini, président ; M. le Dr Lépine, M. Perrin.

M. Oberkampff présidait.

RAPPORT DE M. HUGOUNENQ

Messieurs,

Notre bureau est heureux de vous faire entendre, au terme de cet exercice comme à la fin de l'année dernière, la même note optimiste justifiée par les mêmes succès.

Le nombre de nos sociétaires ne diminue pas. Les noms qui disparaissent de nos listes sont aussitôt remplacés par de nouveaux adhérents. Nous comptons, à cette heure, 729 sociétaires et nous avons inscrit depuis l'année dernière un membre fondateur de plus.

Nos conférences, plus nombreuses cette année, ont attiré dans l'amphithéâtre du quai Claude-Bernard un public empressé à applaudir les hommes distingués qui ont prêté à notre œuvre le concours de leur talent. MM. Petit, Bérard, Bourgeois, d'Estournelles, Loir, Victor du Bled, Théodor de Wyzewa, sans oublier les maîtres lyonnais dont les conférences n'ont été ni les moins suivies, ni les moins remarquées : j'en appelle à tous ceux qui ont entendu M. le doyen Caillemer, M. Coville, M. Rigollot, M. Latreille.

M. le trésorier vous dira tout à l'heure avec l'éloquence précise et

irréfutable qui est la sienne, que la situation financière est aussi des plus favorables : elle est même brillante, grâce à des dons importants que la générosité de nos adhérents a ajoutés à nos ressources ordinaires. Qu'ils soient remerciés ces amis de la science qui apportent à toutes les œuvres utiles l'appui de leur sympathie agissante. Vous joindrez vos hommages à ceux que nous leur adressons.

Nos ressources nous ont permis d'achever l'organisation de notre Société, en instituant un agent général chargé de veiller par une collaboration de tous les jours aux intérêts sociaux. Sur la proposition du bureau, le Conseil d'administration a désigné, pour remplir ces fonctions, M. Zimmermann, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres et professeur de géographie à l'École coloniale récemment fondée par la Chambre de commerce. Après entente avec le Sauvetage de l'enfance, un local a été loué rue du Plat : c'est là que sera désormais notre siège social. L'installation y est complète et tout a été aménagé pour recevoir nos archives et la collection, déjà volumineuse, des publications qui nous sont adressées. M. Zimmermann centralisera tous les renseignements intéressant notre Société. Le fonctionnement de notre œuvre en sera régularisé et affermi.

Nous n'avons pas cessé d'apporter à l'Université le concours de nos ressources. Il me suffira de citer les enseignements suivants subventionnés par nous : cours d'ethnologie, conférences d'agrégation à la Faculté de droit, cours d'histoire de Lyon, leçons d'hydrologie, subventions destinées à l'achat de divers appareils de laboratoire, sans parler de contributions importantes à la publication du *Bulletin* et de la *Revue de philologie française*, deux périodiques qui portent au loin les travaux de notre Université et ajoutent à l'éclat de la cité lyonnaise.

Pour si favorable que soit la situation présente, nous ne nous croyons pas arrivés au terme de nos progrès et, au début du semestre d'hiver, nous comptons faire de nouveaux efforts, pour appeler à nous, grâce aux ressources de notre organisation maintenant complète, un nombre encore plus grand de sociétaires désireux de collaborer à l'œuvre utile et bonne que vous menez à bien.

RAPPORT DE M. MOREL

J'ai la tâche aride et annuelle de vous soumettre les comptes de votre Société. Voici le résumé des recettes et des dépenses.

RECETTES		DÉPENSES	
Cotisations	8.460 »	Annales	2.000 »
Intérêts et dividendes	3.708 40	Subventions	5.270 »
Subventions	500 »	Bulletin	2.021 75
Provision pour paiement à faire en 1899, pour subvention Tamaris	475 »	Conférences	2.285 20
		Impression et divers	238 85
		Frais d'encaissement	516 »
		Payé par cet exercice sa part de la subvention Tamaris	475 »
		Excédent des recettes	336 60
TOTAL	13.143 40	TOTAL	13.143 40

L'année dernière, j'avais dû déjà vous signaler un fléchissement dans le montant de nos cotisations : cette tendance a continué : nous avons encaissé 8.460 francs au lieu de 8.710 francs en 1898 et de 8.794 francs en 1897. Il y a là une indication qu'il ne faut pas négliger : les départs soit pour d'autres résidences, soit pour l'autre monde entament chaque année le nombre de nos sociétaires : nous devrons nous occuper davantage de combler ces vides inévitables et de planter de jeunes pousses là où notre forêt s'éclaircit.

Nos revenus, par contre, ont passé de 3.276 fr. 50 à 3.708 fr. 40 grâce à la libéralité de M. Joseph Gillet.

Ne vous inquiétez pas de la diminution du chapitre subventions dans lequel ne figure pas l'annuité de 1.200 francs de la Chambre de Commerce qui a été touchée après l'arrêté de l'exercice 1899. Nos subventions se composent normalement de :

1.200 francs subvention de la Chambre de Commerce
500 — — du Conseil général

Le chapitre intéressant pour vous dans nos dépenses est celui des subventions que nous donnons nous-mêmes et qui ont été cette année de 5.270 francs au lieu de 3.120 en 1898. En voici le détail :

Cours d'Ethnologie	500	»
Cours d'Introduction à l'étude du Droit	500	»
Revue de Philologie française	300	»
Conférences d'agrégation à la Faculté de droit	750	»
— — sur les sciences accessoires de la philologie	750	»
Subvention au cours d'Histoire de Lyon	750	»
— aux maîtres répétiteurs de la Faculté des Sciences pour 1897 et 1898	200	»
Subvention aux maîtres répétiteurs de la Faculté des lettres pour 1899	100	»
Subvention aux anciens élèves de la Faculté des Lettres	50	»
— aux cours d'Hydrologie et de substances alimentaires	500	»
Participation à l'achat d'un appareil Paul Bert	500	»
Souscription pour la statue Lavoisier	100	»
Traitement de M. Charléty, maître de conférences à la Faculté des Lettres pour le mois de décembre 1899	250	»
Cotisation Sauvetage de l'Enfance	20	»
	5.270	»
Part de 1899 dans la subvention à Tamaris	475	»
Total	5.745	»

Il me reste maintenant à vous donner notre bilan :

162 actions Logements économiques libérées.	81.277	40
10 actions Logements économiques de 400 fr.	4.000	»
Don de M. Gillet: 34 actions Logements économiques libérées	17.000	»
Don de M. Gillet: 6 actions Logements économiques de 400 fr.	2 400	»
Dû par Chabrières, Morel et C[ie], au 31 décembre 1899	11.113	»
Total	115.790	40

Fonds capital au 31 décembre 1898	91.400	»
Fonds capital, dons reçus en 1899	20.500	»
Montant du fonds capital au 31 décembre 1899	111.900	»
Solde créancier du compte Coville, Annales	1 281	40
Profits et pertes, Excédent	2.609	»
Total	115.790	40

Ce bilan est très satisfaisant puisque notre capital a passé de 91.400 francs à 111.900 francs, mais ce résultat est dû à la bonne fortune qu'a votre Société d'attirer les libéralités de parrains généreux : il ne faudrait pas que cela la dispensât de prospérer par sa propre activité dans le recrutement de ses sociétaires.

L'Assemblée réélit par acclamation les membres du Conseil d'administration :

MM. Mangini ; Garin ; Appleton ; Carrier (Dr) ; Cazeneuve ; Chabot ; Depéret ; Faure ; Falcouz ; Lortet ; Pila (Ulysse) ; Président de l'Association des Étudiants.

En remplacement de M. Letord, *décédé*, M. Teissandier, trésorier-payeur général, a été nommé membre du Comité.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU 3 MAI 1900

Présidence de M. le Recteur.

Membres excusés : MM. Barbier et Hannequin.

M. le Recteur donne communication au Conseil d'un rapport de M. le professeur Crolas, sur l'École dentaire libre qui s'est ouverte à Lyon en novembre dernier. Il résulte de ce rapport que l'École est bien installée, et que, par la composition de son personnel, comme par l'organisation de ses cours, elle satisfait pleinement aux prescriptions légales. On y remarque toutefois l'absence d'une salle de dissection. Cette lacune sera sans inconvénient, si les élèves sont autorisés, comme le directeur le demande, à disséquer dans les amphithéâtres de la Faculté de Médecine.

M. le Recteur fait connaître que M. le Ministre a approuvé la délibération du Conseil, instituant à la Faculté des Sciences un diplôme d'études agronomiques, et fixant les droits à verser par les candidats.

En ce qui concerne le certificat d'études notariales, dont le Conseil a voté l'institution à la Faculté de Droit, M. le Ministre fait observer que ce titre n'ayant pas un caractère exclusivement scientifique, il n'y a pas lieu de provoquer une consultation de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Rien ne s'oppose à ce que la création en soit décidée par la Faculté de Droit, en vertu de l'article 45 du décret du 28 décembre 1885 et des dispositions contenues dans la circulaire du 31 décembre 1885.

Le Conseil enregistre ensuite un certain nombre de décisions intéressant le personnel :

Congé accordé à M. Monoyer pour le second semestre de l'année

scolaire, délégation de M. Bordier dans le cours de physique médicale ;

Arrêté chargeant M. André du cours complémentaire d'astronomie confié précédemment à M. Gonnessiat ;

Congé de six mois accordé à M. Hélier, maître de conférences de chimie à la Faculté des Sciences, que M. Grignard, chef des travaux, remplacera provisoirement ;

Nomination de M. Nicolas aux fonctions de chef de travaux de médecine expérimentale, en remplacement de M. Courmont.

Arrêté qui délègue M. le professeur Courmont et M. l'agrégé Collet au congrès de Naples contre la tuberculose.

Sur la proposition de M. le Recteur, le Conseil fixe provisoirement à mille exemplaires le tirage du *Livret de l'Université*, destiné à l'Exposition et dont l'impression est presque terminée.

M. le Recteur donne lecture d'une lettre de M. le doyen Clédat, annonçant que M. Christian Heinrich offre, au nom de sa famille, à la Faculté des Lettres, pour la bibliothèque de l'Université, une partie de la bibliothèque de son père, ancien doyen de cette Faculté, — six cents volumes environ.

Le Conseil, comme la Faculté, accepte cette libéralité avec reconnaissance et charge son président de transmettre ses remerciements au donateur.

Une discussion s'engage, à ce propos, sur la question de savoir comment il conviendrait d'enregistrer les dons de cette nature pour en perpétuer le souvenir. Après un échange d'observations, le Conseil décide : 1° que les dons de livres seront inscrits sur un tableau en bois, placé à la porte de la bibliothèque, et que, lorsqu'il s'agit d'instruments ou de collections donnés à un laboratoire, la même inscription figurera à l'entrée de ce service ; 2° qu'il sera ouvert, en outre, un livre d'or des donateurs, sur lequel seront inscrites, par ordre de dates, depuis la fondation de l'Université, toutes les libéralités en espèces ou en nature reçues par l'Université ou les Facultés.

M. le Recteur dépose sur le bureau du Conseil les travaux présentés en vue des prix Falcouz, savoir : deux mémoires sur le sujet proposé par la Faculté de Droit : *De la condition internationale de l'Égypte pendant l'occupation anglaise ;* l'un de ces mémoires a pour devise *Patientia victrix*, l'autre, « Et toi aussi, épervier de la vallée d'Égypte » ;

Un mémoire, écrit en collaboration par MM. Gayet et Bonnet, sur le sujet donné par la Faculté de Médecine : *Les ostéomalacies ;*

Un mémoire de M. Lagrula sur *Les occultations en général*, sujet mis au concours par la Faculté des Sciences ;

Un mémoire sur le sujet proposé par la Faculté des Lettres : *Lyon et la Convention en 1793*.

Ces travaux seront renvoyés aux Facultés compétentes, avec prière de faire connaître avant le 1er juillet les propositions des commissions qui les auront examinés.

Revenant sur la question de l'emploi de la subvention Azoulay, dont le Conseil s'était occupé dans la précédente séance, M. le Recteur fait savoir que les démarches tentées auprès de plusieurs savants étrangers pour les décider à venir faire des conférences à Lyon n'ont pas abouti. De nouvelles négociations pourront être entreprises, mais le mieux serait peut-être, comme le propose M. Lépine, de remettre les conférences à l'année prochaine et de profiter de la présence à Paris de nombreux congressistes étrangers pour s'assurer le concours de quelques-uns d'entre eux.

Le Conseil se range à cet avis.

Il est décidé qu'à l'occasion des courses, les cours vaqueront, le mardi 8 mai, dans l'après-midi.

M. le Recteur attire l'attention du Conseil sur le Congrès international d'enseignement supérieur, qui se tiendra à Paris du 30 juillet au 4 août. Ce congrès succédant immédiatement au Congrès international tenu à Lyon en 1894, il serait très désirable que les professeurs de l'Université y assistent en aussi grand nombre que possible.

M. Caillemer fait remarquer, à ce sujet, que plusieurs Congrès importants, intéressant le haut enseignement, s'ouvriront à Paris du 23 au 25 juillet. Pour permettre aux membres de l'enseignement supérieur d'y prendre part, il serait nécessaire d'avancer de quelques jours la date ordinaire des examens. Le Conseil décide qu'une demande dans ce sens sera adressée à M. le Ministre.

M. le Recteur recommande également au Conseil l'École internationale de l'Exposition, dont MM. Liard et Gréard, ainsi que M. Léon Bourgeois, ancien ministre, ont pris la direction. M. Pic expose le but de l'entreprise et développe les considérations qui rendraient désirable, à ses yeux, l'adhésion collective du Conseil, et la constitution à Lyon d'un groupe régional chargé de recruter des conférenciers au courant des industries et des œuvres sociales lyonnaises, ainsi que des adhérents.

Après une discussion au cours de laquelle M. le Recteur déclare qu'il apportera à l'École internationale son concours personnel, le

Conseil, tout en affirmant sa sympathie pour l'œuvre, ne juge pas à propos d'y participer collectivement dans le sens indiqué par M. Pic.

M. Allègre est désigné pour remplacer dans la commission des Annales M. Hannequin dont M. Clédat annonce la démission.

Le Conseil autorise l'impression dans la collection des Annales d'un travail de M. Regnaud, intitulé *L'Agamemnon d'Eschyle*, et approuve le devis de la dépense évaluée à 1.527 francs.

Il vote finalement, sur la proposition de M. Caillemer, la dispense intégrale des droits d'inscription et de bibliothèque (130 francs), en faveur d'un étudiant bulgare qui se propose de postuler à Lyon le diplôme de doctorat en droit.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,

G. Compayré.

Séance du 17 mai 1900

Présidence de M. le Recteur.

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de MM. André et Hannequin, qui se sont fait excuser.

M. le Recteur annonce au Conseil que, par arrêté ministériel du 5 mai, MM. les agrégés Roux et Beauvisage, de la Faculté de Médecine, sont prorogés dans leurs fonctions jusqu'au 31 octobre 1904.

M. Caillemer donne lecture du rapport de la Commission des affaires contentieuses et disciplinaires sur un acte délictueux, commis par un étudiant.

Après avoir entendu les explications de l'inculpé, le Conseil adopte les conclusions du rapport.

MM. les Doyens présentent successivement leurs comptes d'administration pour l'exercice 1899, appuyés de leurs rapports explicatifs et des délibérations des Conseils des Facultés.

Ces documents sont approuvés, ainsi que les budgets additionnels des Facultés pour l'exercice 1900.

Le Conseil approuve également, à l'unanimité, le compte d'administration de l'Université rendu par M. le Recteur et qui se solde comme il suit :

Recettes effectuées	871.968 fr. 99
Dépenses acquittées.	801.242 fr. 63
Excédent de recettes	70.726 fr. 36

Cet excédent se compose : 1° des restes des crédits, ayant une affectation spéciale ; ces restes, qui s'élèvent à 32.214 fr. 74, doivent être reportés intégralement au budget additionnel de l'exercice 1900 et ne peuvent, pour cette raison, être considérés comme libres; 2° d'une somme de 37.511 fr. 62, réellement disponible et qui comprend la réserve de 20.000 francs constituée l'an dernier.

Cette somme, fait observer M. le Recteur, aurait été plus forte et se serait élevée à 61.849 fr. 95, sans les prélèvements qu'il a fallu opérer sur les reliquats pour solder les dépenses suivantes, autorisées par le Conseil et qui se rattachent presque toutes au budget extraordinaire ; construction et aménagement de l'Institut de Chimie, 15.614 fr. 43 ; travaux complémentaires exécuté à Tamaris 1.600 francs ; laboratoire de phototographie, 1.500 francs; travaux divers, 5.623 fr.90; total : 24.338 fr. 33.

En ce qui concerne l'Institut de Chimie, une partie de la somme dépensée, 11.026 fr. 74, est une simple avance dont la caisse universitaire se trouvera remboursée, après le versement de la cinquième et dernière annuité départementale, en 1901.

MM. les Doyens soumettent au Conseil les listes des crédits demandés par les Facultés sur les restes disponibles, savoir : Faculté de Droit, 2.541 fr. 98 ; Faculté de Médecine, 11.434 francs ; Faculté des Sciences, 5.000 francs; Facultés des Lettres, 3.605 francs ; total : 22.580 fr. 98.

M. le Recteur fait observer que les reliquats, si l'on en déduit, d'une part, les 20.000 francs de réserve, d'autre part deux crédits destinés à solder les frais d'inauguration de l'Institut de Chimie (1.288 francs) et les frais de participation de l'Université à l'Exposition (700 francs), se réduisent à 15.500 francs environ. Il estime, en outre, qu'il est indispensable, en présence de la hausse du charbon, de réserver une dizaine de mille francs pour couvrir un déficit certain. La somme à partager ne serait en définitive que de 5.500 francs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que la réserve de 20.000 francs sera maintenue et qu'on y joindra 10.000 francs pour faire face aux nécessités imprévues. Il ajourne à la prochaine séance la répartition du surplus des reliquats.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,

G. Compayré.

Séance du 31 mai 1900

Présidence de M. le Recteur.

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de MM. Barbier et Hannequin qui se sont fait excuser.

M. Caillemer donne lecture du texte du jugement qu'il a rédigé au sujet de l'affaire disciplinaire sur laquelle le Conseil s'est prononcé dans la dernière séance. Ce texte est adopté.

En réponse à une observation de M. Flurer, M. le Recteur dit qu'il est bien entendu que les délibérations du Conseil, statuant au contentieux, resteront secrètes et que le compte rendu analytique des séances, seul destiné à la publication, ne mentionnera que le vote sans aucun détail et sans mention de nom.

Le Conseil adresse ses félicitations à M. Rougier, professeur à la Faculté de Droit, nommé chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion du deuxième centenaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Faisant droit à la demande de M. André, le Conseil décide que des exemplaires du *Livret de l'Université* destinés à l'Exposition seront distribués au personnel de l'Observatoire.

L'ordre du jour appelle la discussion des demandes de crédits sur les reliquats.

M. le Recteur fait observer que la somme à répartir, évaluée d'abord à 5.500 francs, déduction faite des sommes réservées, se trouvera portée à 7.500 francs, si l'on impute sur les fonds de l'exercice en cours les deux crédits de 1.288 francs et de 700 francs qui doivent solder les frais d'inauguration de l'Institut de Chimie et les frais de participation de l'Université à l'Exposition universelle.

Quant à la nécessité d'une réserve spéciale de 10.000 francs pour les frais de chauffage elle résulte clairement de la comparaison faite par M. le Recteur de la dépense de l'année courante avec celle de l'an dernier. L'augmentation, à l'heure présente, dépasse 5.000 francs pour les quatre Facultés et l'Institut de Chimie a déjà épuisé son crédit.

M. Lacassagne estime que si l'on attribuait à chaque laboratoire un crédit spécial pour le chauffage, le service serait mieux assuré et à meilleur compte. La question sera reprise ultérieurement.

MM. les doyens soumettent successivement au Conseil les demandes de crédits présentées par les Facultés. Ces demandes quoique notablement réduites après un nouvel examen, s'élèvent encore à

9.305 francs, dépassant ainsi de 1.805 francs la somme à répartir. Le total de 9.305 francs se divise comme il suit :

Faculté de Droit : 500 francs pour la bibliothèque d'études, 500 fr. pour achats de livres d'histoire.	1.000
Faculté de Médecine, appropriation d'un logement pour les animaux en expériences, laboratoire d'anatomie générale et histologie	4.000
Faculté des Sciences : 1.500 francs pour le laboratoire de Tamaris, 500 francs pour l'entretien des bâtiments.	2.000
Faculté des Lettres : 1.905 francs pour l'Institut de géographie, 400 francs pour la Bibliothèque d'études	2.305
Total.	9.305

M. Caillemer fait remarquer, à l'appui de sa demande, que la Faculté de Droit a laissé une somme de 500 francs disponible sur les crédits mis l'an dernier à sa disposition. La Faculté ne demande que 500 francs de plus à l'Université.

M. Lortet rappelle, de son côté, qu'une somme de 2.300 francs a été économisée sur les travaux d'appropriation des laboratoires de physiologie et de médecine expérimentale, et qu'une somme de 1.000 francs revient à la Faculté de Médecine pour la rémunération des cours de propédeutique dont elle a fait l'avance. Il suffira d'ajouter 700 francs à ces deux sommes pour parfaire les 4.000 francs que demande la Faculté.

M. Depéret exprime l'avis que la demande d'appropriation du laboratoire d'anatomie générale ne doit pas être séparée de celles qui intéressent les autres services des deux Facultés de Médecine et des Sciences, les travaux à exécuter étant également urgents et la dépense ne pouvant être couverte que par un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote les crédits suivants : 1.000 francs à la Faculté de Droit, avec l'affectation proposée par le Doyen ; 3.500 francs à la Faculté de Médecine pour le laboratoire d'anatomie générale ; 1.700 francs à la Faculté des Sciences (dont 1.200 francs pour Tamaris) ; 1.300 francs à la Faculté des Lettres, total 7.500 francs.

Le Conseil demande, conformément à l'avis exprimé par la Faculté de Droit, que la Chaire d'histoire du droit, dont la vacance doit être déclarée, soit maintenue sans modification de titre.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,

G. Compayré.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Le 19 novembre prochain s'ouvrira devant la Faculté de médecine de Lyon un concours pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'École préparatoire de Grenoble.

M. le Recteur a constitué ainsi qu'il suit le jury de ce concours : MM. Crolas, professeur de pharmacologie, Florence, professeur de matière médicale et botanique, Barral, agrégé.

Par arrêté ministériel en date du 19 juin, la chaire d'histoire du droit de la Faculté de Droit a été déclarée vacante.

Par décret en date du 31 mai, M. Audibert, ancien professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon, a été nommé professeur honoraire à la dite Faculté.

Par arrêté ministériel, MM. Roux et Beauvisage ont été maintenus dans leurs fonctions d'agrégé pour une période de trois ans (1er novembre 1901-31 octobre 1904).

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK ET Cie, 8, RUE DE LA MÉDITERRANÉE

TABLE DES MATIÈRES

CONFÉRENCES

VARIÉTÉS

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

BIBLIOGRAPHIE

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK ET Cie, 8, RUE DE LA MÉDITERRANÉE.

TABLE DES MATIÈRES

TREIZIÈME ANNÉE

1899-1900